REGION OCCITANIE
Pyrénées - Méditerranée

Assemblée Plénière du jeudi 28 mars 2019
Parc des Expositions de Pérols

La **Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée,** régulièrement convoquée, s'est réunie au Parc des expositions de Pérols, le jeudi 28 mars 2019 à 10 heures, sous la Présidence de Madame Carole DELGA, Présidente.

Présent(e)s :

Madame ADDA, Monsieur ALARY, Madame ANAHORY, Monsieur ANDRIEU, Monsieur ARCANGELI, Monsieur ARDINAT, Monsieur ASSAF, Madame AZEMAR, Monsieur BADENAS, Madame BAKIRI, Monsieur BARTHÈS, Madame BARTHET, Monsieur BAUDRY, Monsieur BERARD, Monsieur BERGEON, Madame BLANC, Monsieur BOLZAN, Madame BONS, Monsieur BOURGI, Madame BOURGUET, Monsieur BOUSSATON, Monsieur BRIANÇON, Monsieur BRIAND, Madame BRUTUS, Madame BULTEL-HERMENT, Monsieur CABROLIER, Monsieur CARETTE, Madame CARMONA, Madame CARSALADE, Monsieur CASES, Monsieur CAZAUBON, Monsieur CHIBLI, Monsieur CODORNIOU, Monsieur COSSANGE, Madame COSTA-FESENBECK, Monsieur COTELLE, Monsieur CRESTA, Monsieur CROS, Madame COURRIERE-CALMON, Madame COURTOIS-PÉRISSÉ, Madame DAHINE, Monsieur DAUBET, Monsieur DELAHAYE, Madame DELGA, Monsieur DENAT, Madame D'ETTORE, Monsieur DEVILLE, Madame DOMBES, Monsieur DONADA, Monsieur DUBRAC, Monsieur DUPONT, Monsieur DUPRAZ, Monsieur ESCLOPÉ, Madame FITA, Madame FLOUTTARD, Monsieur FONS, Madame FRONTANAU, Monsieur GAREL, Madame GARONZI, Madame GARRIGUES, Monsieur GARRIGUES, Monsieur GAUBERT, Monsieur GAUTIER, Madame GAZEL, Madame GENOLHER, Monsieur GIBELIN, Monsieur GILABERT, Monsieur GILLET, Madame GIRAL, Monsieur GONDRAN, Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI, Monsieur GUILHAUMON, Monsieur HOANG-NGOC, Monsieur JAOUL, Madame JARYCKI, Monsieur KELLER, Monsieur LAMOTTE, Madame LANGEVINE, Madame LASFARGUES, Monsieur LEONARDELLI, Monsieur LOPEZ, Madame LUCAZEAU, Madame LUMEAU-PRECEPTIS, Madame MADER, Madame MAILLOLS, Madame MARTIN, Monsieur MAURIN, Monsieur MEIZONNET, Madame MERCIER, Madame MEUNIER-POLGE, Madame MONESTIER-CHARRIÉ, Monsieur MONTEIL, Monsieur MONTHUBERT, Monsieur MORENO, Monsieur MORIO, Madame NEGRIER, Madame NOVARETTI, Monsieur ONESTA, Monsieur ORCIBAL, Monsieur PAGNOUX, Monsieur PALACIN, Madame PAROLIN, Madame PELLEFIGUE, Madame PERALDI, Madame PHILIPPE, Monsieur PILOZ, Madame PINEL, Madame PINOL, Monsieur PLA, Madame PLANE, Monsieur PLANO, Madame POUCHELON, Monsieur PRATO, Madame PUJOL C., Madame PUJOL L., Monsieur PY, Monsieur REGOURD, Monsieur RIVENQ, Madame RIVIERE, Madame ROQUÉ, Madame ROQUES, Monsieur ROSSIGNOL, Monsieur ROUX, Monsieur SAINT-PIERRE, Madame SALOMON, Monsieur SANCHEZ, Madame SATGÉ, Monsieur SELLIN, Monsieur SERIEYS, Monsieur SUAUD, Madame TEMPESTA, Monsieur TERRAIL-NOVES, Madame TEZENAS DU MONTCEL, Monsieur TOUZELLIER, Monsieur TREMEGE, Monsieur VERDIER, Monsieur VIALLON, Madame VINET, Madame WERSINGER, Monsieur YELMA

Absent(e)s, ont donné délégation de vote :

Mr AUDRIN a donné délégation à Mme ANAHORY
Mme BARDOU a donné délégation à Mme PAROLIN
Mme BOURGADE a donné délégation à Mr TOUZELLIER
Mr CARAYON a donné délégation à Mr FONS
Mme COLLARD a donné délégation à Mme COSTA-FESENBECK
Mme DOUNOT-SOBRAQUES a donné délégation à Mme CARSALADE
Mme EYSSERIC a donné délégation à Mme BONS
Mr FRANCIS a donné délégation à Mr TERRAIL-NOVES
Mme GARDET a donné délégation à Mr GILLET
Mme GUINLE a donné délégation à Mr CASES
Mme JAMET a donné délégation à Mr SANCHEZ
Mr LABARTHE a donné délégation à Mr CAZAUBON
Mr LUBRANO a donné délégation à Mr JAOUL
Mme MINA a donné délégation à Mr ARDINAT
Mme PIQUÉ a donné délégation à Mr GIBELIN
Mr REMISE a donné délégation à Mr MONTEIL
Mme ROZIERE a donné délégation à Mr ASSAF,

Absent(e)s :
Madame BAGUR, Monsieur CRENNE

LISTE DES RAPPORTS

Adoption de l'ordre du jour 17
Module 1 - Brexit 17
2019/AP-MARS/01 - Brexit : Scenarios, impacts en Occitanie et propositions d'actions 17
Module 2 - Mobilités II 47
2019/AP-MARS/02 - Plan d'actions en faveur de la mobilité, de l'environnement et du pouvoir d'achat - Mobilités II 47
2019/AP-MARS/03 - Expérimentation du télétravail pour les agents des Services généraux de la Région Occitanie 49
Module 3 - Économie et compétences 69
2019/AP-MARS/04 - Plan Bois 69
2019/AP-MARS/05 - Mise en œuvre du dispositif Pass Agri Valorisation 72
2019/AP-MARS/06 - Approbation de la Convention financière 2019 - Pacte régional d'Investissement dans les Compétences 74
Module 4 - Réforme des lycées et de l'apprentissage 99
2019/AP-MARS/07 - Débat autour des réformes lycées et apprentissage 99
Point d'actualité n°1 - Groupe UEDC - La lutte contre l'antisémitisme en Occitanie 122
Point d'actualité n°2 - Groupe UEDC - L'économie de la longévité et la prise en charge de nos aînés en Occitanie 126
Point d'actualité n°3 - Groupe NM - La fiscalité carbone des grands pollueurs 130
Point d'actualité n°4 - Groupe NM - Situation des Services publics de proximité en Occitanie et suppression de postes au sein de la DGFIP 132
Point d'actualité n°5 - Groupe SRC - Inscription de la RN 88 dans le Plan de désenclavement de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) 133
Point d'actualité n°7 - Groupe RN - Les suites données aux menaces reçues par la Présidente 135
2019/AP-MARS/08 - Adoption de la Charte d'engagement Villes et Territoires "sans 136
perturbateurs endocriniens" 136
2019/AP-MARS/09 - Prescription de la révision de la Charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses 143
2019/AP-MARS/10 - Convention de partenariat de formation territorialisé CNFPT / Région Occitanie 2019/2020 147
2019/AP-MARS/11 - Subvention 2019 pour le Comité des Œuvres sociales du Personnel de la Région Occitanie 148
2019/AP-MARS/12 - Tableau des emplois 149
Point d'actualité n°8 - Groupe RN - Mobilisation de la Région contre les dégradations des édifices et monuments du patrimoine régional 149
2019/AP-MARS/13 - Compte rendu de la délégation consentie à la Présidente du Conseil Régional au titre des actions en justice 153
2019/AP-MARS/14 - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie sur le contrôle des comptes et l'examen de la gestion de l'Association Gers Développement pour les exercices 2012 et suivants 155
2019/AP-MARS/15 - Communication de l'avis rendu par la C.R.C. suite à la saisine de l'Agent comptable du lycée Bourdelle (Montauban), sur la base de l'article L.1612-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) 155
2019/AP-MARS/16 - Procès-verbal de l'Assemblée plénière du 16 novembre 2018 155
2019/AP-MARS/17 - Procès-verbal de l'Assemblée plénière du 20 décembre 2018 155
Vœu n°1 déposé par le groupe UEDC : Pour la défense du pastoralisme et l'arrêt de la réintroduction d'ours dans les Pyrénées 157
Vœu n°2 déposé par le groupe SRC : Pour une maîtrise publique de l'aéroport Toulouse Blagnac 163
Vœu n°3 déposé par les groupes SRC, NM et PRG : Pour la reconquête des friches agricoles 169

Vœu n°4 déposé par le groupe NM : Pour une maîtrise publique de la Société Aéroport Toulouse Blagnac 171
Vœu n°5 déposé par Myriam MARTIN : Répondre d'urgence à l'exigence démocratique, sociale et écologique 175
Vœu n°6 déposé par Guilhem SERIEYS : Sur l'inondation de la mine de Salsigne et pollution à l'arsenic - Interpellation du Gouvernement 180
Vœu n°7 déposé par Jean-Christophe SELLIN : Catalogne - Pour la libération des prisonniers politiques catalans 183
Vœu n°8 déposé par les groupes NM et SRC : Pour des financements pérennes en faveur du milieu associatif 187
Question orale n°1 déposée par le groupe NM et portant sur les risques de naufrage et de pollutions en Méditerranée 189
Question orale n°2 déposée par le groupe NM et portant sur les retards de paiement des Programmes LEADER 191
Question orale n°3 déposée par Myriam MARTIN (pour Liem HOANG NGOC, Myriam MARTIN, Jean-Christophe SELLIN, Guilhem SERIEYS) et portant sur le projet de truffière dans l'Hérault 192
Question orale n°4 déposée par le groupe RN et portant sur le soutien à l'énergie éolienne 193
Question orale n°5 déposée par François GAUBERT (membre RN) et portant sur les éoliennes flottantes en Méditerranée 196

(La séance est ouverte à 10h06 sous la Présidence de Madame Carole DELGA)

LA PRÉSIDENTE

Bonjour à toutes et à tous. Merci de bien vouloir prendre place.

Nous allons ouvrir la séance, avec tout d'abord la désignation du Secrétaire de séance, Gérard ONESTA et des deux assesseurs, Christophe DELAHAYE et Dolorès ROQUÉ.

Je demande au Secrétaire ou à la Secrétaire de séance, Monique BULTEL HERMENT, de bien vouloir faire l'appel. Je vous remercie.

Mme BULTEL HERMENT

(*Appel des membres du Conseil Régional*)

(…) Essayez d'appuyer sur vos micros parce que ... (*Exclamations*)

Des voix

Il n'y en a plus !

Mme BULTEL HERMENT

Ça c'est fait … Alors essayez de parler un petit peu plus fort, merci !

(*Poursuite de l'appel*)

→ ***Séquence 1 (28 mars matin)*** *:*

Absent·e·s ayant donné délégation de vote :

- Jean-François AUDRIN : délégation à Tal ANAHORY
- Corinne BARDOU : délégation à Marie-Christine PAROLIN
- Mary BOURGADE : délégation à Frédéric TOUZELLIER
- Bernard CARAYON : délégation à Jean-François FONS
- Anne-Marie COLLARD : délégation à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK
- Chantal DOUNOT SOBRAQUES : délégation à Maïthé CARSALADE
- Catherine EYSSERIC : délégation à Françoise BONS
- Joseph FRANCIS : délégation à Vincent TERRAIL-NOVES
- Laurence GARDET : délégation à Yoann GILLET
- Yolande GUINLE : délégation à Patrick CASES
- France JAMET : délégation à Julien SANCHEZ
- Éliane JARYCKI : délégation à Cathy FLOUTTARD
- Vincent LABARTHE : délégation à Jean-Louis CAZAUBON
- André LUBRANO : délégation à Ferdinand JAOUL

- Nicole MINA : délégation à Gilles ARDINAT
- Marie PIQUÉ : délégation à Jean-Luc GIBELIN
- Jean-Guillaume REMISE : délégation à Olivier MONTEIL
- Virginie ROZIERE : délégation à Christian ASSAF

Absent·e·s :

- Marie-Dominique BAGUR
- Emmanuel CRENNE

Voilà Madame la Présidente …

LA PRÉSIDENTE

Merci. Le quorum est largement atteint.

Mesdames et messieurs, chers collègues,

Cette Assemblée Plénière se tient au moment où s'achève le Grand débat national décidé par le Président de la République, suite à un mouvement social sans précédent.

Depuis près de six mois maintenant, notre pays connaît en effet une mobilisation inédite à bien des égards, dans son expression, dans sa forme et aussi, hélas, dans des dérives inacceptables.

Ce mouvement a été particulièrement suivi en Occitanie et c'est peu de dire que les habitants de notre région attendent avec impatience les propositions qui vont en sortir.

Cette impatience est également de mise -je le constate dans chacune de mes rencontres- chez tous les élus du territoire. Parce qu'ici, et parfois plus qu'ailleurs, l'injustice sociale, territoriale, économique est durement ressentie et depuis longtemps.

C'est à l'aune des propositions qui vont être faites que nous verrons si ce débat a été lucide et sincère. Il faut le souhaiter pour l'avenir de notre territoire et la vie de nos concitoyens.

Vous le savez, je pense que la solution vient des territoires et beaucoup d'élus n'ont pas attendu le mouvement des Gilets jaunes pour comprendre que notre Pacte républicain doit trouver un nouveau souffle, à partir d'un constat clair. Ce constat, c'est notamment celui de la disparition brutale ou de l'éloignement aux services publics, véritable colonne vertébrale de notre République, qui s'est proportionnellement doublé d'un écart toujours plus grand entre les couches modestes et les plus riches de la population.

Un effet ciseau qui a pris de l'ampleur avec une mondialisation vécue de façon accélérée sans garde-fou, sans limite, qui fait que la plupart de nos concitoyens estiment que leurs enfants vivront moins bien qu'eux et que le sentiment de déclassement est de plus en plus violent. Cet "en même temps" -pour le coup bien réel- a amené nombre de nos compatriotes à se détourner de la chose publique, considérant que "là-haut, rien n'est fait pour eux".

À ce mouvement des Gilets jaunes s'est additionnée une prise de conscience, et donc une mobilisation citoyenne massive et inédite pour le climat, pour le changement de notre modèle de développement, avec des marches le vendredi et une pétition signée à ce jour par plus de 2 millions de personnes, pour demander que l'État soit assigné devant la Justice pour "inaction".

Dos au mur, il n'y a qu'un chemin à reprendre : celui de la volonté politique, abandonnée au profit du tout comptable. De remettre la notion de "progrès" qui a disparu du vocabulaire politique au cœur de ce volontarisme public et citoyen.

Depuis six mois, au fond, de quoi parlons-nous ? De ce qui touche, de ce qui fonde notre destin collectif et plus précisément de l'organisation de l'État, de ses buts et de ses moyens ; de notre rapport à la démocratie, qu'elle soit représentative ou directe.

Sur ce premier point, notre maturité démocratique et notre expérience de plus de 35 ans de décentralisation devraient permettre à l'État, et surtout à celles et ceux qui le dirigent, de considérer que les territoires sont les mieux à même de décider et donc de réaliser ce qui est bon pour eux.

La preuve par un chiffre : 70% de l'investissement public de ce pays est généré par les Collectivités locales. Au fond, le bon sens voudrait que les Collectivités locales s'occupent et gèrent la proximité, tandis que l'État se concentre sur le régalien. Un partage des tâches efficace, gage de réactivité, qui permettrait de supprimer ces insupportables doublons administratifs qui freinent tant de projets.

Oui, la République des territoires que j'appelle de mes vœux est une voie pour fortifier notre République, une et indivisible. Elle nécessite d'en finir avec la recentralisation à l'œuvre depuis 20 mois, pour faire place à une nouvelle décentralisation pleinement assumée, tant au niveau national que local.

Les réponses au Grand débat doivent porter sur ce qui est remonté du terrain.

Nous en connaissons les contours. Il y a à mon sens 5 enjeux, 5 défis, 5 réponses fortes à apporter :

- Une véritable réforme fiscale, basée sur la justice qui doit demain plus favoriser l'emploi, les salariés, l'efficacité économique et non protéger l'épargne et les produits financiers.
- Un nouvel acte de décentralisation pour garantir une réponse plus rapide aux besoins, aux projets de nos territoires et des habitants.
- Un renouveau démocratique en actes, par la mise en place de jurys citoyens ou de collectifs citoyens -je préfère ce terme- à chaque échelon, en lien constant avec la démocratie représentative, pour évaluer les projets et les politiques publiques.
- Un service public efficace et régénéré. Il mériterait à lui seul un grand débat national et cette question, essentielle, ne doit plus être seulement traitée depuis Paris à partir de lignes

comptables. La preuve, par l'actuelle politique de la SNCF. Notre constat est clair et sans appel : il faut que cette entreprise qui appartient à la Nation retrouve une vision, redéfinisse son rôle, au-delà du transport des voyageurs ou des marchandises, dans le développement des territoires et je propose que nous organisions des États Nationaux du Rail, comme nous avons fait voici trois ans les États Généraux du Rail, au-delà de la loi LOM actuellement en discussion.

C'est aussi notre proposition, sans défaire le réseau national ferroviaire, que la Région soit demain maître d'ouvrage des travaux qu'elle paie déjà à plus de 90% sur la rénovation des voies pour accélérer les travaux.

D'autre part, je constate que le Sénat -et je m'en félicite- a adopté l'amendement sur la création des sociétés de projets que nous avions proposé pour financer les deux LGV ; il reste à la Majorité parlementaire de le voter. Ce sera l'occasion de vérifier si les actes suivent les paroles.

Le rapport "Mobilités II" confirme notre volonté, avec Jean-Luc GIBELIN, d'investir massivement dans les transports en commun, mais aussi de soutenir, notamment avec la mise en place de l'éco-chèque, des mobilités individuelles partout sur le territoire, plus soucieuses de l'environnement. Ce souci de réduire les déplacements conduit notre Collectivité à s'investir aussi dans le télétravail et le covoiturage.

- Et puis bien sûr, une transition énergétique assumée et territorialisée : l'urgence climatique est là et si nous croyons en une Banque européenne du climat, indispensable pour investir dans des infrastructures majeures à l'échelle du continent, nous devons prendre également nos responsabilités au niveau national et au niveau régional.

Le Gouvernement doit revoir la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie afin d'être au rendez-vous de l'Histoire, notamment au niveau de l'éolien flottant. Hier, l'ensemble des Régions littorales françaises, dont l'Occitanie, ont fait des contre-propositions concrètes au Gouvernement pour revoir à la hausse l'ambition générale sur ce sujet.

Et parce que nous estimons que la justice sociale est désormais liée à la justice environnementale, chaque euro collecté via la fiscalité écologique doit bénéficier prioritairement aux ménages et aux territoires les plus vulnérables.

Là aussi, nous accélérons. Après l'éco-chèque logement, nous allons mettre en place le Service public de la performance énergétique et de l'habitat pour multiplier les rénovations chez les particuliers et ainsi baisser leurs factures énergétiques.

Idem pour notre Plan Bois, dont l'objectif est de valoriser beaucoup plus la ressource locale.

Ou notre signature, ce jour, de la Charte sur les perturbateurs endocriniens qui va nous permettre d'être encore plus exemplaires.

Les exemples, je pourrais les multiplier avec, dans nos lycées, le zéro plastique, le développement accru d'une agriculture bio et durable, avec une politique forte de transformation des produits dans les exploitations ; la valeur ajoutée est sur place et cela crée de l'emploi.

Les Régions constituent aussi une bonne échelle pour pouvoir porter ces projets et la réflexion sur l'incidence de ce réchauffement climatique ; nous en sommes convaincues avec Agnès LANGEVINE et c'est pourquoi nous vous proposerons, à notre prochaine Assemblée Plénière de juin, de voter la création d'une Mission d'Information et d'Évaluation sur "l'impact du changement climatique sur l'économie de l'Occitanie" afin de travailler de façon plus transversale sur cette question majeure. On le ressent déjà : les différentes catastrophes climatiques comme dans l'Aude l'an dernier, l'avenir de l'usine diesel Bosch à Rodez, le devenir de notre agriculture et de notre viticulture, l'impact sur le tourisme sont autant de signaux avant-coureurs.

Par ce travail d'ampleur et sans précédent, nous voulons construire, avec les acteurs du territoire, un nouveau modèle de développement propre à notre région, dans la droite ligne de notre ambition d'être la 1ère Région à énergie positive d'Europe.

Et puis, nous allons continuer et amplifier le dialogue constant et direct avec la population.

Depuis que cette Région est née, voici trois ans, nous avons consulté pour mettre en place des politiques justes et adaptées à chaque situation.

Aujourd'hui, dans ce moment décisif que nous traversons, notre Majorité a souhaité amplifier cette action. Aller encore plus en proximité en lançant une tournée citoyenne sur tous les territoires : "la Région est à vous", pour que chacun puisse s'exprimer librement sur notre action, exprimer ses idées, échanger avec les élus, les services, les Maisons de la Région.

Le temps où les Collectivités, les élus décidaient seuls dans leur coin, c'est terminé et c'est tant mieux ! Nos concitoyens ont non seulement des avis, mais aussi des idées et "la Région est à vous" doit leur permettre de les exprimer librement, de recueillir leurs avis, d'entendre ce qu'ils souhaitent améliorer pour que cela fonctionne mieux au niveau du territoire régional, mais aussi partager les bonnes pratiques, mettre en avant les initiatives positives, valoriser les belles histoires, les réussites car il y en a et plus qu'on ne le pense !

(*Apartés inaudibles de Mr CARETTE*)

Je rappelle que cette consultation est inédite à l'échelle d'une Région.

Nous y allons en mode "modeste", "simplicité", "accessibilité", à l'écoute et nous allons directement sur les lieux de vie des gens. L'idée est bien d'en finir avec des réunions publiques classiques où l'on voit toujours les mêmes : nous voulons donner la parole à ceux qui ne la prennent pas.

M. CARETTE

Oh là là !

LA PRÉSIDENTE

Nous avons commencé le 19 mars à la gare de Colomiers, nous allons continuer avec plus de 100 dates, organisées sur les 13 départements jusqu'au 31 juillet, avec une pause en mai lors de la campagne des élections européennes. Une restitution sera organisée auprès des participants à l'issue de cette tournée régionale, à la rentrée.

Cette démarche est inédite dans la forme et nous l'avons travaillée avec le 1er Vice-président Didier CODORNIOU, mais elle s'inscrit dans le droit fil des orientations que nous avons décidées et de notre engagement.

Ce n'est pas pour rien que l'Occitanie est régulièrement citée comme un laboratoire de la citoyenneté active et encore dans Le Monde d'aujourd'hui, nous sommes cités pour "la Région est à vous".

Nous avons aussi voulu développer des Instances de dialogue et de concertation innovantes : bien sûr le Parlement de la Mer créé par Christian BOURQUIN, mais aussi l'Assemblée des Territoires, le Parlement de la Montagne et le Conseil Régional des Jeunes.

Nous sommes aussi allés plus loin avec notre Charte citoyenne et il faut le rappeler : en Occitanie, le référendum régional existe déjà ! Bien avant les revendications du mouvement des Gilets jaunes pour un Référendum d'Initiative Citoyenne, nous avons voté, il y a de cela 11 mois, le principe d'une Votation d'Initiative Citoyenne, qui est effectivement en place depuis 10 jours. Ce dispositif d'une Votation d'Initiative Citoyenne a été piloté par le Bureau de l'Assemblée et Gérard ONESTA, au travers aussi d'une boîte à outils sur "laregioncitoyenne.fr".

Ces actions de citoyenneté active vont toutes dans le même sens : envisager de nouveaux modes de démocratie participative et directe, avec pour objectif d'être utile aux habitants d'Occitanie.

Nous avons tenu également à impliquer la jeunesse -ce projet a été porté par Kamel CHIBLI- et nous serons donc accompagnés, lors de ces rencontres de "la Région est à vous", par 32 jeunes du service civique, symbole fort, car il est très important que dans une région où 1/3 des habitants a moins de 30 ans, il y ait 32 jeunes avec nous.

C'est la jeunesse qui nous donne une sacrée leçon, notamment sur la transition écologique et énergétique et c'est une adolescente de 16 ans qui nous dit : "Réveillez-vous ! Il faut passer à une autre échelle". Cette même jeunesse qui nous dit : "Ne cassez pas l'Europe", celle qui a défilé récemment au cœur d'une marée humaine à Londres.

Parce que oui, l'Occitanie a besoin de l'Europe.

Car si l'échelle régionale est la bonne pour répondre aux défis du quotidien, celle de l'Europe est primordiale. L'Europe est aujourd'hui malmenée, fracturée, elle est surtout interpellée et là aussi, elle demande un volontarisme politique sans précédent dans l'Histoire.

Le rapport que nous présentons aujourd'hui sur les conséquences du Brexit sur notre économie régionale démontre que notre destin, ici-même, est intrinsèquement lié à l'Europe. Il ne s'agit pas d'une envolée lyrique, mais de faits.

Ce sont près de 8 000 entreprises de notre territoire qui ont des liens commerciaux avec le Royaume-Uni, dont 2 000 qui n'ont jamais exporté au-delà de l'Union Européenne.

Le volume d'exports avec ce pays représente 1,6 milliards d'euros, notamment dans l'aéronautique, l'industrie agroalimentaire, les produits agricoles, le tourisme, ...

À celles et ceux qui ont présenté le Brexit comme la panacée ou comme une formalité, voilà une réalité brutale pour nos entreprises et leurs salariés : formalités douanières à revoir, chaîne logistique entravée, nouvelles règles de certification et danger -oui, danger- pour nos produits sous indication géographique, et je veux rappeler à ce propos que 23% des vins exportés au Royaume-Uni proviennent d'Occitanie.

Nous ne pouvons donc rester les bras croisés, nous avons la volonté d'accompagner nos entreprises et de renforcer, pour elles et avec elles, notre prospection.

Ce rapport nous donne aussi l'occasion de redire cette vérité à nos concitoyens : non, l'Europe n'est pas l'ennemie de notre pays ou de l'Occitanie, bien au contraire.

Car l'Europe dans notre région, ce sont des réalisations concrètes et Guillaume CROS le rappelle souvent. C'est grâce à l'Europe que l'on crée des Écoles de la 2ème chance régionales, permettant à des habitants de la région en grande difficulté de se former et de retrouver une place dans la société.

C'est grâce à l'Europe que l'on met en place la Carte Jeune avec ses aides concrètes au pouvoir d'achat des familles.

C'est aussi grâce à l'Europe que nous renforçons les capacités d'innovation de nos PME, que nous avons mis sur pied le Fonds Foster de 143 M€, imaginé avec la Banque Européenne d'Investissement, permettant d'accompagner, déjà à ce jour, près de 6 000 entreprises agroalimentaires et exploitations agricoles d'Occitanie.

Certains diront que cela reste vague. Eh bien, allons dans le concret, au cœur de chaque territoire :

C'est grâce à l'Europe que des grands projets voient le jour comme la centrale solaire de la Découverte à Decazeville-Aubin, un quai de 470 mètres sur le Port de Sète, la construction d'un centre de recherche à Tarbes, ...

C'est aussi grâce à l'Europe que la LGV, après le contournement Nîmes-Montpellier, ira jusqu'à Béziers, puis à Perpignan.
C'est grâce à l'Europe que nous pouvons renforcer l'attractivité de notre secteur touristique, si vital pour des dizaines de milliers de salariés.
Au total, ce sont 3 milliards de fonds européens investis dans l'économie régionale et les territoires.
Mais l'Europe, ce n'est pas seulement un guichet, c'est une ambition, une certaine idée de société.
L'Europe, il y a ceux qui la dénoncent mais qui en profitent sans vergogne.
Et puis, il y a celles et ceux qui la font, jour après jour, inlassablement, en étant lucides sur ce qui va et sur ce qui ne va pas, et surtout avec la volonté politique pour la changer.
Je ne suis pas une européenne béate, mais une européenne passionnée, exigeante, comme tous les européens. Le monde tel qu'il est aujourd'hui -et si nous voulons le changer- nous oblige à mettre en œuvre une Europe plus sociale, humaniste, avec des règles sociales communes et une fiscalité proportionnelle aux richesses.
Je crois que l'Europe est plus que jamais une solution pour des questions cruciales, vitales, comme la transition énergétique et écologique, les mobilités, le rapport à la mondialisation, les migrations, la sécurité, la paix.
Qui peut croire aujourd'hui que notre pays peut mener ces défis seul ?
Il faut arrêter de tromper les gens car ils méritent mieux que cette démagogie qui nous mène au bord du précipice.
En Occitanie, que ce soit sur le Pacte républicain ou sur l'Europe, nous croyons que les territoires sont la solution, pas le problème, que ce sont de ces territoires, de nos habitants que peut venir cette étincelle indispensable pour régénérer notre collectif.
La clé -et notamment de la citoyenneté- reste l'éducation et la formation, notamment des plus jeunes de nos concitoyens.
Voilà pourquoi nous sommes la première Région à investir sur ce sujet majeur et que l'Occitanie est aussi la Région où la rentrée scolaire est la moins chère de France.
Preuve en est également l'adoption ce jour du Programme d'Investissement dans les Compétences proposé par Emmanuelle GAZEL : la croissance de notre économie reste bonne, mais le fléau du chômage et de la précarité reste présent dans de nombreux territoires. Notre réponse passe par plus de formations pour pouvoir faire baisser le nombre des 15 000 emplois non pourvus et, c'est absolument nécessaire, une éducation qui contribue à l'égalité et qui permette à chacun de choisir son destin.
C'est le chemin résolu que nous avons pris depuis trois ans.

C'est le chemin que nous entendons poursuivre avec détermination et volontarisme, dans les prochaines années, avec tous les citoyens d'Occitanie.
Soyons conquérants et soyons fiers de notre Région !
Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

Avant d'en venir aux informations sur l'ordre du jour, je voudrais vous donner deux informations.
(*Projection visuel*) Tout d'abord sur la ***campagne pour l'Occitalité*** : notre Comité Régional du Tourisme a décidé de mettre en place un nouveau concept et ce positionnement porte une ambition collective : redonner tous ensemble du sens et des valeurs au tourisme et au voyage.
L'Occitalité, c'est un positionnement d'idées, de sens et de valeurs, c'est une vision afin de fusionner Occitanie, convivialité et hospitalité ...

M. CARETTE

On ne voit rien !

LA PRÉSIDENTE

C'est aussi un tourisme bienveillant, un tourisme qui préserve les milieux naturels et les cultures, rapproche les personnes et aiguise les sens.
Et bien sûr, il faut que les habitants de cette région en soient les premiers acteurs, d'où ce dispositif avec une photo qui donne envie de découvrir l'Occitanie.
Rappeler également que les 13 Agences Départementales du Tourisme et -c'est une première- que l'ensemble des Départements s'associent à cette initiative ; une dizaine d'Offices du Tourisme, ainsi que les 7 Parcs Naturels Régionaux contribuent financièrement à la campagne.
Cette nouvelle approche pour communiquer sur la destination Occitanie/Sud de France se résume en trois objectifs : partager l'émotion, inviter nos visiteurs et traduire la convivialité.
Ce sont donc ces témoignages de photos qui vont illustrer la campagne du Comité Régional du Tourisme et je tenais à vous en faire part, parce qu'au cours des prochains mois l'Occitalité va fortement se développer, avec cette nouvelle dynamique portée par notre Comité Régional du Tourisme.
Comme je vous l'ai indiqué dans mon discours, nous pourrons délibérer au mois de juin, lors de notre prochaine Assemblée plénière, sur une ***Mission d'évaluation et d'information sur l'impact du changement climatique sur l'économie dans notre région***. Cela nous permettra de disposer d'éléments d'information sur les enjeux identifiés

pour l'économie régionale et adapter nos politiques publiques pour y faire face afin d'être vraiment efficaces. Ainsi, nous auditionnerons les acteurs concernés et nous pourrons mener un travail approfondi avec l'ensemble de la société ; nous travaillons sur ce sujet avec Agnès LANGEVINE, mais j'en ai également parlé avec Véronique VINET et c'est donc un rapport qui en déterminera précisément les contours lors de notre prochaine Assemblée plénière, en juin.

Nous en venons à présent à ***l'ordre du jour*** de notre Assemblée.

Sur la composition des groupes, je vous informe de la démission de Monsieur Emmanuel CRENNE du groupe Rassemblement National.

Sur l'ordre du jour, en raison de l'actualité et du travail parlementaire en cours, 3 rapports complémentaires vous ont été envoyés dans les Kbox le mercredi 20 mars :

- Brexit : scénarios, impacts en Occitanie et propositions d'actions,
- Plan d'actions en faveur de la mobilité, de l'environnement et du pouvoir d'achat, Mobilités II,
- Débat autour des réformes du lycée et de l'apprentissage.

Par ailleurs, une dernière version du rapport sur le Brexit vous a été transmise mardi 26 mars, à la suite des dernières négociations.

La Conférence des Présidents de groupes, réunie lundi 18 mars, a évoqué l'ordre de passage des rapports, a défini 4 modules et les temps de parole des groupes :

- le Module 1 sur le Brexit
- le Module 2 sur les mobilités, comprenant deux rapports :
  - le Plan d'actions en faveur de la mobilité, de l'environnement et du pouvoir d'achat,
  - l'Expérimentation du télétravail pour les agents des Services généraux de la Région Occitanie
- la pause-déjeuner
- le Module 3 sur l'économie et les compétences avec :
  - le Plan Bois,
  - la Mise en œuvre du dispositif Pass Agri Valorisation,
  - l'Approbation de la Convention financière 2019 et du Pacte régional d'Investissement dans les Compétences
- le Module 4 sur la réforme du lycée et de l'apprentissage.

Nous examinerons ensuite les points d'actualité, puis l'ensemble des rapports hors module.

Le temps total d'expression des groupes et non-inscrits est de 3 heures, auquel s'ajoutent les temps d'expression consacrés aux points d'actualité, vœux et questions orales.

Le recueil déjà déposé sur vos tables comprend donc :

→ l'ordre du jour,

→ les temps de parole et l'ordre de passage des groupes dans les discussions sur les modules,

→ 7 points d'actualité,

→ 9 vœux,

→ 5 questions orales,

→ 4 amendements.

Je vous propose d'adopter l'ordre du jour. Monsieur RIVENQ ?...

M. RIVENQ

Merci. Juste deux remarques liées à cet ordre du jour.

La première, c'est que lors de la Conférence des Présidents de groupes que vous avez évoquée, vu le retard de transmission d'un certain nombre de rapports -dû à ce que vous avez expliqué-, il avait été convenu me semble-t-il -et cela a même été annoncé par l'Administration- qu'un certain nombre de rapports feraient l'objet de "donné acte" et non de votes ; c'est le cas du rapport sur le Brexit et sur les lycées.

Or j'ai le sentiment que dans les rapports que nous avons reçus, il s'agit de délibérations, ce qui nous gêne, puisqu'en l'occurrence vous nous avez dit vous-même que cela ferait l'objet d'un débat qui ne donnait pas lieu à décision car il n'y a pas d'engagement financier.

Je souhaiterais donc que l'on en reste à ce que nous avions dit et que vous nous aviez proposé lors de la Conférence des Présidents.

Deuxième remarque : je rappelle, pour la énième fois, que je souhaiterais avoir le détail individuel et nominatif des votes de chaque délibération, pour l'ensemble des élus et pas uniquement de mon groupe -je sais ce que l'on vote-, puisque je rappelle que le vote est public et que depuis le début de la session, nous n'avons pas les noms des gens qui votent. Cela peut être intéressant de savoir qui vote quoi.

Enfin, nous avons demandé des économies et nous en sommes très heureux, mais ce serait sympathique de pouvoir recentrer cet écran afin que l'ensemble de l'Assemblée puisse bénéficier de la vidéo … (*Applaudissements*) et pas uniquement le groupe majoritaire ; il suffirait de le mettre derrière vous ou presque et je pense que cela règlerait le problème, puisque de ce que vous nous avez présenté jusqu'à présent, nous n'avons rien vu ! Nous ne pouvons donc pas avoir d'avis sur ce que vous venez de nous présenter puisque cela n'a été diffusé qu'au seul groupe majoritaire. Je trouve cela dommage …

Merci de bien vouloir faire le nécessaire.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Concernant l'écran, j'avais effectivement demandé qu'il soit un peu plus recentré, je crois qu'il y a eu un problème technique ... (*Exclamations*) Mais nous le mettrons en place.

Concernant les rapports :

- sur les lycées c'est bien un donné acte,
- sur le Brexit, il y a en effet un vote, mais qui porte juste sur les mesures d'accompagnement des entreprises ; on ne vote pas sur la question du Brexit, on délibère juste sur les mesures d'accompagnement des entreprises. Je n'ai pas voulu faire deux rapports distincts, mais en effet il n'y a pas de vote sur le Brexit lui-même, le vote porte bien sur les mesures d'accompagnement des entreprises.

Et s'agissant de votre troisième demande, nous vous transmettrons -le Directeur Général des Services l'a bien noté- l'ensemble des votes. Mais vous le voulez pour celle-ci ou les précédentes ?

M. RIVENQ

(*Intervention hors micro - Inaudible*).

LA PRÉSIDENTE

À l'avenir ? D'accord, c'est bien noté, le Service des Assemblées vous le transmettra. Monsieur SANCHEZ ...

M. SANCHEZ

Madame la Présidente, mes chers collègues,

Même remarque que Monsieur RIVENQ : il avait effectivement été dit en Conférence des Présidents qu'il n'y aurait pas de vote sur certains rapports et nous constatons qu'il y a un changement de cap, alors que le rapport dont vous parlez nous a été transmis, dans sa version finale, il y a seulement deux jours, ce qui n'est pas conforme aux délais réglementaires et aux textes.

Même remarque également sur l'écran, puisque quand on est situé au bout ou même de ce côté-là, honnêtement on ne voit rien et ce n'est pas vraiment acceptable d'avoir des élus qui soient traités de manière différenciée selon qu'ils soient à droite ou à gauche de l'hémicycle. Franchement, ce n'est pas très démocratique et nous ne verrons même pas le résultat des votes lorsque les textes seront soumis au vote. (*Applaudissements*)

Enfin, sur l'ordre du jour, nous avions déposé un certain nombre de questions orales et de vœux qui ont été censurés par l'Exécutif et je tenais à le déplorer à nouveau dans cette intervention préalable. (*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Concernant le rapport sur le Brexit, ce que nous vous proposons de voter n'a pas été modifié depuis le 20 mars, l'actualisation du 26 mars portant sur le contexte des dernières décisions du Gouvernement anglais. Le dispositif d'accompagnement des entreprises était bien finalisé le 20 mars, je tiens à vous le dire.

Ensuite, concernant des vœux ou des questions que vous souhaitiez poser, ils n'étaient pas recevables parce que l'Assemblée Plénière n'est pas un défouloir où toutes les vieilles haines doivent se déchaîner.

Nous avons ici comme mission de travailler pour nos concitoyens et pour l'avenir de la Région. Il n'y a donc pas besoin d'avoir des interventions avec des insultes, des attaques ad hominem, des propos diffamatoires ou des sujets qui ne sont pas d'intérêt régional.

Je demande donc qu'il y ait, dans cette Assemblée, de la dignité, une volonté de travailler et si vous voulez des faits : durant mon discours, il n'y avait que certaines personnes qui ricanaient et c'était dans le groupe du Front National … (*Exclamations*) Les seuls bruits, les seuls commentaires et ainsi de suite venaient du Front National !

Je demande donc de la dignité, car l'honneur de la politique, c'est de servir l'intérêt général et certainement pas d'être dans des simulacres de démocratie ou dans des postures politiciennes.

Je vous ai d'ailleurs répondu par écrit, puisque vous m'avez sollicitée par mail pour connaître les raisons du refus des questions ou des vœux et l'on vous a répondu.

Un intervenant

C'est de la censure !

LA PRÉSIDENTE

Vous n'avez pas la parole. Respectez l'ordre dans cette Assemblée et ce sera une bonne chose.

Par contre, Simon MUNSCH va apporter une précision concernant l'écran vidéo …

M. MUNSCH

En ce qui concerne l'écran vidéo, la problématique était liée aux différents câblages et systèmes de film de l'Assemblée. Nous allons donc régler ce point-là pour la prochaine Assemblée Plénière et en ce qui concerne celle d'aujourd'hui, nous vous proposons que les écrans qui sont mis ici en retour vidéo soient tournés et changés de position pour que vous puissiez les voir. (*Apartés*)

Adoption de l'ordre du jour

LA PRÉSIDENTE

Je vous propose d'adopter l'ordre du jour. Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Des membres du groupe RN

On ne voit rien !

LA PRÉSIDENTE

S'il vous plaît, ne soyez pas caricaturaux !

Tout le monde sait -cela fait trois ans- que 1 c'est "pour", 2 "contre", 3 "abstention" et 4 "ne prend pas part au vote", donc s'il vous plaît !

M. CARETTE

On ne voit rien !

LA PRÉSIDENTE

Les techniciens vont venir tourner les écrans.

Le scrutin est clos. Résultat (*150 votants*) :

- Pour : 110 (SRC : 51, GR : 15, NM : 20, UEDC : 20, NI : 4)
- Contre : 37 (RN : 37)
- Abstention : 1 (UEDC : 1 -PUJOL L.-)
- Ne prend pas part au vote : 2 (UEDC : 1 -BRIAND-, NI : 1 -SERIEYS-).

L'ordre du jour est donc ***adopté***.

Module 1 - Brexit

Nous allons débuter l'examen des rapports. J'en profite pour excuser le Président du CESER qui n'a pu se libérer pour participer à notre Assemblée … (*Exclamations*)

Je demande au Vice-président Guillaume CROS de bien vouloir présenter le premier rapport, sur lequel deux amendements ont été déposés et seront donc présentés.

2019/AP-MARS/01 - Brexit : Scenarios, impacts en Occitanie et propositions d'actions

M. CROS

Merci Madame la Présidente.

Vous le savez tous, le 24 juin 2016 les britanniques ont fait le choix de sortir de l'Union Européenne. Sans revenir sur l'ensemble des négociations qui ont eu lieu et qui ont encore lieu, y compris aujourd'hui, au moment où l'on parle, je veux juste rappeler les derniers éléments fixés suite à la tenue du Conseil de l'Europe de la semaine dernière.

Suite aux demandes du Gouvernement britannique de reporter à une date ultérieure la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union Européenne, un accord a été trouvé à Bruxelles la semaine dernière pour permettre au Royaume-Uni de retarder le Brexit au 22 mai, si l'accord de sortie négocié avec les 27 membres est approuvé à Westminster, ou au 12 avril s'il est rejeté avec, par conséquent, une sortie sans accord ou une participation aux prochaines élections européennes.

Theresa MAY, vous l'avez certainement entendue, a dit hier soir qu'elle démissionnerait si l'accord qui était présenté passait -c'est bien la démission pour faire passer l'accord et pas l'inverse-, de façon à permettre à certains de ses amis politiques, ou ennemis politiques mais dans son parti, de pouvoir éventuellement voter. Il semblerait que ce soit le cas.

Par contre, du côté des irlandais cela ne passe pas. On va donc voir ce que cela va donner, mais cela risque de finir par un échec, là aussi.

Donc aujourd'hui, force est de constater que personne ne peut mesurer avec précision les impacts du Brexit -qu'ils soient positifs ou négatifs- pour notre région.

Indubitablement, les règles régissant les échanges commerciaux avec le Royaume-Uni vont évoluer dans tous les cas et auront forcément un impact économique.

Pour rappel, la Présidente l'a dit tout à l'heure, ce sont près de 3 milliards d'euros qui sont gérés par notre Région sur la période 2014-2020.

Vous le savez, nous avons adopté une feuille de route Europe qui présente une grande ambition pour l'Europe et pour les acteurs de notre région, qu'il s'agisse des acteurs culturels, économiques et bien sûr de l'enseignement supérieur.

Quasiment 2 milliards d'euros sur les questions agricoles et de ruralité sur notre territoire.

Donc effectivement, l'Europe est utile pour les territoires, je ne reviens pas sur les exemples cités par la Présidente dans son discours introductif.

Cette feuille de route dont je parlais guide notre action depuis 2016 pour faire de notre région une région forte, innovante, qui s'inscrit clairement au cœur de l'Europe.

L'Europe que nous souhaitons, c'est une Europe où les Régions jouent un rôle majeur pour répondre aux défis humanitaire, démocratique, social et climatique, renouveler sa vision politique et ainsi devenir une Europe de la proximité, une Europe de la solidarité, de la cohésion, une Europe des citoyens qui redonne espoir.

Parce que les acteurs de nos territoires sont parfaitement ancrés dans l'Europe, la délibération que nous vous présentons aujourd'hui porte sur les impacts possibles du Brexit pour les entreprises, les étudiants, les universités, les laboratoires, le secteur touristique d'Occitanie. Elle vise également à vous présenter les mesures d'accompagnement qui pourront être mises en œuvre par la Région Occitanie.

Tout d'abord, l'impact sur les échanges commerciaux, les entreprises et les filières.

La Présidente l'a dit : 8 000 entreprises font du commerce régulier avec le Royaume-Uni, c'est important, cela aura donc un impact important.

Sans rentrer dans les détails, selon qu'il y ait accord ou non, les entreprises pourraient être soumises à de nouvelles obligations, tant administratives que juridiques, de RH, logistiques, voire de localisation de leurs activités.

Ces contraintes peuvent plus fortement pénaliser les petites entreprises d'Occitanie qui exportent. En effet, parmi les 8 000 entreprises d'Occitanie qui exportent, 2 000 n'ont jamais exporté hors de l'Union Européenne et pourront donc être impactées par les procédures et coûts supplémentaires induits par le nouveau partenariat douanier entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne.

Parmi les filières les plus impactées dans notre région, nous pouvons citer notamment :

- la filière aéronautique, même si celle-ci a déjà globalement anticipé le Brexit,
- et les industries agroalimentaires et viticoles qui, sauf exception, y sont beaucoup moins préparées ; le secteur agro-viti est particulièrement concerné, puisqu'un quart des exportations de vins français vers le Royaume-Uni vient d'Occitanie.

Faute d'accord, les règles qui s'appliqueraient dès la sortie du Royaume-Uni seraient celles du commerce international, donc celles de l'OMC, les formalités de certification sanitaire et phytosanitaire pourraient être considérablement ralenties.

D'autres secteurs comme l'enseignement supérieur, la mobilité des étudiants français et britanniques concernant notamment les éligibilités à Erasmus, mais également les contrôles aux frontières avec le ralentissement du temps de contrôle et le dimensionnement des zones d'attente. Le trafic aérien et les liaisons aériennes opérées par des compagnies britanniques, ainsi que le secteur touristique pourront connaître un impact plus ou moins conséquent.

Aussi, au travers du rapport qui vous est présenté, la Région Occitanie, aux côtés de ses partenaires comme Occitanie Europe ou AD'OCC, propose d'ores et déjà :

- de mettre en place des mesures d'accompagnement des filières de notre territoire, avec notamment la mise en place, par AD'OCC, d'un plan d'actions 2019-2020 destiné à mener des actions de prospection à l'international et à identifier des opportunités d'investissement en Occitanie liées au Brexit. AD'OCC a donc programmé des actions de prospection ciblant spécifiquement le Royaume-Uni ;
- des dispositifs régionaux existants, mobilisés de façon prioritaire pour les entreprises impactées par le Brexit : le Pass Export et le Contrat Export, le Pass et Contrat Agro/Viti afin d'aider les entreprises à développer l'export en finançant l'ingénierie nécessaire, ainsi que les besoins d'appui commerciaux, techniques et financiers.

La Région accentuera aussi son travail pour sensibiliser et former les entreprises et acteurs du territoire :

- via Occitanie Europe à travers des journées de dialogue avec les Institutions Européennes ; cela a d'ailleurs déjà été le cas fin 2018,
- via la Team Export qui réunit la Région, AD'OCC, Business France, CCI et Bpifrance, en partenariat avec les Services de l'État au travers de réunions d'information et de rendez-vous individualisés.

Enfin, le renforcement de l'attractivité touristique et notamment de l'approche marketing, en lien avec le Comité Régional du Tourisme.

Ce sont donc bien des mesures par anticipation que nous vous proposons d'adopter aujourd'hui, afin d'accompagner les différents secteurs économiques de notre région qui pourraient être impactés par le Brexit.

Pour finir, j'indiquerai que comme nous l'avons adopté dans notre feuille de route Europe, la Région Occitanie continuera à s'affirmer comme une Région d'Europe de premier plan, acteur majeur du Sud-ouest européen et au cœur de l'espace Euro-Méditerranée.

Nous continuerons à défendre une Europe des territoires, une Europe ouverte, solidaire, qui redonne espoir à notre jeunesse, qui accompagne les acteurs de la filière stratégique d'Occitanie sur la scène européenne et internationale, et s'inscrit clairement, pleinement dans les politiques d'intégration européennes, au travers notamment des politiques régionales que nous menons dans leur ensemble.

Nous en avons la conviction, une Europe forte et démocratique, cohérente, seule à même de se libérer des égoïsmes d'État, sera capable de proposer une alternative au libéralisme et de répondre concrètement, en s'appuyant sur les territoires et les Régions, aux défis climatiques, sociaux et démocratiques.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie.

Les deux amendements déposés par Judith CARMONA pour les élus écologistes seront présentés dans le cadre de la discussion.

Le premier intervenant est Julien SANCHEZ pour le groupe du Rassemblement National, pour 10 minutes s'il vous plaît ...

M. SANCHEZ

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Le groupe du Rassemblement National est aujourd'hui très inquiet mais, je dois vous le dire, nous ne sommes pas inquiets pour les mêmes motifs que vous.

Si nous sommes inquiets, c'est parce que nous constatons que vous n'avez rien à proposer à nos concitoyens. Ainsi, vous nous réunissez aujourd'hui pour nous présenter seulement une vingtaine de rapports, la plupart vides de sens, sans aucune conséquence pour les habitants d'Occitanie et leur quotidien, juste de la "com".

Inquiets, car en plus de nous réunir pour du vent, vous méconnaissez les lois de ce pays et n'avez tellement rien à proposer et à voter que vous ne prévoyez même pas en 2019 de réunir les élus de ce Conseil Régional en séance plénière au 3ème trimestre (juillet, août, septembre). Un fait inédit, alors que le CGCT prévoit que le Conseil Régional doit se réunir en Assemblée plénière une fois par trimestre. Les 37 élus du Rassemblement National ont d'ailleurs saisi le Préfet de Région sur ce sujet, en lui demandant de vous rappeler la loi.

Pendant que vous donnez des leçons aux britanniques, vous prenez trois mois de vacances et ne prévoyez même pas de nous réunir au 3ème trimestre 2019.

Une honte que nous dénonçons aujourd'hui solennellement et publiquement car nous, nous sommes des travailleurs et ne prenons pas trois mois de vacances, contrairement aux élus de votre Exécutif qui ne veulent pas de réunion de l'Assemblée Plénière en juillet, en août et en septembre … (*Applaudissements*), ce qui désespère les agents des Services de la Région qui nous disent qu'à cause de cela, de nombreux projets seront probablement bloqués ou retardés en Occitanie. Quelle irresponsabilité !

Et surtout quelle légitimité avez-vous, après cela, pour donner des leçons à la terre entière et ici en l'espèce, dans ce rapport, aux britanniques ?

Quelle légitimité avez-vous également pour donner des leçons de gestion aux britanniques quand vous annoncez vous-même, dans vos rapports d'orientations budgétaires, que vous allez faire passer l'encours de la dette de notre Conseil Régional de 1 521 M€ en 2015 à 2 602 M€ en 2022, soit 71% d'augmentation de l'encours de la dette en seulement 7 ans et un endettement massif pour nos enfants et petits-enfants ?

En ce qui concerne le fond de ce rapport alarmiste sur les conséquences du Brexit maintenant. Vous qui aimez en ce moment beaucoup le continent asiatique -et cela nous fait un point commun, car le tourisme asiatique est important pour notre région-, vous me faites penser à Hirō Onoda. Savez-vous qui est Hirō Onoda, auquel vous me faites penser ? Eh bien, il s'agit d'un soldat japonais en poste sur l'île de Lubang, dans les Philippines, qui

refusa de croire à la fin de la Seconde Guerre mondiale à la reddition du Japon en 1945 et qui continua la guerre seul jusqu'en 1974 … (*Applaudissements*)

Eh bien, vous êtes un peu les Hirō Onoda d'Occitanie -en moins courageux bien sûr-, car vous n'avez pas compris que la dictature de l'Union Européenne, les européens n'en peuvent plus ! Ils n'en peuvent plus que 80% des lois qui s'appliquent dans notre pays soient des transpositions de directives européennes. Ils n'en peuvent plus de ne plus pouvoir avoir la maîtrise de rien et de dépendre de fonctionnaires non élus et de la Commission Européenne qui décide aujourd'hui, à leur place, au plus loin des réalités du quotidien. Ils n'en peuvent plus non plus de toute cette immigration massive que l'Union Européenne sans frontières nationales impose à nos peuples, avec la complicité des Gouvernements nationaux et qui nous coûte, pour paraphraser le Président de la République sur un autre sujet, un "pognon de dingue".

Réveillez-vous chers élus de la Majorité ! Vous qui nous parliez, en introduction de cette séance, des Gilets jaunes, alors que vous avez fait partie de Gouvernements qui ont été parmi ceux qui ont créé le plus d'impôts et de taxes, mettant au chômage des millions de français par les effets induits de vos politiques irresponsables sur les petites entreprises, les artisans et commerçants, les Gilets jaunes dont vous parliez tout à l'heure ne veulent plus que l'Union Européenne décide à leur place.

Et c'est ce qu'ont dit les britanniques à la majorité, lors d'un vote qui a vu se déplacer 72% des électeurs, un taux énorme comparé à vos consultations régionales qui ne rassemblent souvent pas 1% des citoyens les plus politisés. Là, ce sont 17 millions de personnes qui ont voté pour le Brexit. Il faut respecter une décision d'un peuple ; on peut être d'accord ou ne pas être d'accord, mais c'est un vote et ce sont les britanniques qui ont voté.

Et vous, vous émettez des jugements de valeur. Vous indiquez, je cite, que "*quel que soit le scénario, les grands perdants de cette sortie de l'Union Européenne seront les britanniques eux-mêmes*". Vous, Présidente du Conseil Régional, adepte de l'ingérence tant en Grande-Bretagne qu'en Espagne et en Catalogne, voudriez avoir raison contre un vote de 72% de britanniques … Quel mépris !

Vous écrivez aussi, sur un ton péremptoire et affirmatif, je cite toujours : "*Le Brexit induira forcément un ralentissement de l'économie dans l'ensemble de l'Union*", comme Madame Soleil !

Madame la Présidente, votre rapport joue sur les peurs. Après l'Apocalypse selon Saint Jean, voici l'Apocalypse selon Sainte Carole, puisque vous nous dites : "*En Occitanie, les conséquences seront préjudiciables et de nombreuses incertitudes demeurent*".

Sur quelles études s'appuie le rapport pour énoncer une telle prédiction ? À quelle expertise se réfère-t-il ? Quelles prévisions, quels chiffres ? Aucun ! Ce rapport n'est pas une analyse,

mais un catalogue d'a priori, de clichés pour attiser les peurs, la haine, rédigé par des politiciens en pleine campagne électorale européenne. Ce rapport arrive fort opportunément, à quelques semaines des élections européennes. Vous avez réussi à le caser et à faire campagne européenne dans un hémicycle régional.

La vraie question que pose le Brexit, alors que le vote des britanniques date d'il y a trois ans maintenant … Trois ans que ce vote a eu lieu ! La vraie question est : l'Union Européenne est-elle une secte ou une prison ?

Comment peut-on expliquer sérieusement que l'Union Européenne c'est la liberté, alors qu'un pays qui souhaite la quitter est bloqué et empêché pendant plus de trois ans de reprendre la liberté que demande son peuple ? Comment peut-on traiter comme cela un pays qui, je le rappelle, a été contributeur net -vous le rappelez vous-même dans ce rapport- à hauteur de 10 milliards par an au budget de l'Union Européenne ; comme la France d'ailleurs est elle-même contributeur net au budget de l'Union Européenne.

Parce que vous ne faites que nous déclarer en permanence que nous devrions dire merci, nous prosterner, nous agenouiller devant l'Union Européenne, que nos agriculteurs devraient s'agenouiller en permanence, faire génuflexion devant l'Union Européenne, mais nous rappelons que la France est un des rares pays contributeurs nets, que l'argent de l'Union Européenne, c'est l'argent des français, que nous perdons de l'argent et que nous sommes contributeurs nets par rapport à ce que l'on nous rend qui est nettement moindre (7,5 à 8 Md€ par an) que ce que nous donnons. Et cela, il faut tout de même le rappeler, parce que l'argent qui va à nos agriculteurs, c'est l'argent qui sort de la poche des impôts des agriculteurs français et, encore une fois, on nous en rend moins que ce que nous donnons. C'est cela la réalité que vous taisez, que vous omettez encore une fois.

Alors, comment peut-on traiter comme cela un pays qui a été contributeur net au budget de l'Union Européenne ? C'est cela le vrai sujet aujourd'hui.

Nous, nous défendons une Europe des Nations libres, une Europe fière de son identité, parce que nous avons une identité et je sais que cela vous gêne, cela vous dérange.

Vous voudriez que nous fassions tous partie d'un monde de libre-échange, mondialisé, de métissage, mais nous sommes une Europe des Nations, une Europe fière de son identité, de ses racines, de ses traditions et l'Europe que nous voulons, c'est l'Europe de la coopération et des souverainetés nationales.

Alors, tout de même quelques éléments de réponse sur votre rapport, face aux arguments des frontières par exemple. Vous nous parlez des frontières, mais il faut savoir que le Royaume-Uni n'est pas dans l'espace Schengen, il a refusé en 1985 d'y être ; il y a déjà des douanes à l'entrée du territoire britannique, des contrôles.

Les britanniques veulent mettre en place un protectionnisme intelligent, pendant que l'Union Européenne met en place un libre-échangisme destructeur.
Vous allez jusqu'à nous faire peur en nous disant que peut-être, les britanniques ne viendront plus en vacances en France et que ce serait terrible pour le tourisme en Occitanie … À qui va-t-on faire croire cela ? Quelqu'un qui veut venir en vacances en France continuera à venir en vacances en France. Ce n'est pas parce que les britanniques ne seront plus dans l'Union Européenne qu'ils ne pourront plus faire du tourisme.
Sinon, que doit-on dire au continent asiatique que vous appelez à venir faire du tourisme ? Ils ne sont pas dans l'Union Européenne, ils font du tourisme et plusieurs millions de chinois viennent par exemple chaque année en France faire du tourisme.
Donc dire que les britanniques ne feront plus de tourisme demain -c'est écrit dans ce rapport-, c'est quand même prendre les gens pour des imbéciles !
Vous avez aussi des accusations d'appauvrissement des britanniques et vous agitez des peurs dans ce rapport. Il faut rappeler que le PIB britannique a augmenté de 0,5% en janvier, en France seulement 0,3% au dernier trimestre 2018 ; leur taux de chômage est au plus bas depuis 1975 : 3,9%, en comparaison, en France, le taux de chômage officiel est de 8,8 et de 10,7% en Occitanie. Alors, là encore vous donnez des leçons à un pays qui a de meilleurs résultats que le nôtre et qui sait ce qu'il fait.
Face aux arguments du repli sur soi, un sondage issu de l'étude conjointement réalisée par ÉLABE et l'Institut Montaigne, publié en février 2019 et intitulé "la France en morceaux", est sans appel :
- tandis que 73% des français se déclarent d'abord attachés à la France, ils ne sont que 34% à se déclarer attachés à l'U.E.,
- seulement 35% de nos compatriotes considèrent qu'il y a plus d'avantages que d'inconvénients à appartenir à l'U.E.,
- pour 51% des français, l'U.E. échoue à maîtriser les flux migratoires, 47% d'entre eux considèrent qu'elle ne sait pas les protéger des effets négatifs de la mondialisation.
Alors en conclusion, Madame la Présidente, respectez la volonté des peuples, ne jouez pas sur les peurs et sur la haine comme vous le faites dans ce rapport, ce qui est assez triste de votre part et, je le redis, concentrez-vous sur la gestion de votre Collectivité ; de ce point de vue-là, il y aurait beaucoup à dire et nous le disons à chaque fois.
Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Monsieur SANCHEZ, concernant votre demande auprès du Préfet de Région de nous rappeler qu'il doit y avoir une Assemblée Plénière par trimestre, le Préfet de Région n'a bien sûr pas donné suite à votre courrier, parce que ce que vous indiquez est juridiquement faux, puisque la jurisprudence est constante pour les Régions : il est nécessaire de faire en moyenne une Assemblée Plénière par trimestre et donc cela se juge sur l'année, c'est-à-dire qu'il faut faire quatre Assemblées Plénières par an.

Donc bien entendu, nous respectons la loi, la jurisprudence est constante et c'est pourquoi Monsieur le Préfet de Région n'a pas donné suite à votre courrier, parce que votre analyse juridique est fausse, comme d'ailleurs votre analyse budgétaire.

(*Applaudissements*)

Je passe la parole à Monsieur RIVENQ pour 3 minutes, s'il vous plaît ...

M. RIVENQ

Je vous remercie.

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Les britanniques l'ont décidé, ils nous quittent. Ils quittent la famille européenne, laquelle, ne nous voilons pas la face, perd là l'une de ses locomotives économiques.

Bien évidemment, même si je suis farouchement attaché à la liberté des peuples de choisir leur destin, je regrette ce choix, comme je pense beaucoup d'entre nous aujourd'hui.

Nous voilà donc contraints d'affronter le premier départ qu'aura connu l'Europe depuis sa création et d'avoir à présent à l'esprit que les conséquences de ce départ sur le plan économique, comme institutionnel, pour notre continent, pour notre pays, mais également pour notre région, ne seront pas négligeables, cela a été dit. Bien qu'à ce stade, nous ne connaissions pas encore les contours globaux de ce départ et le Parlement britannique -hier soir encore- se pose beaucoup de questions et n'arrive même pas, semble-t-il, à répondre à ses propres questions. C'est donc quand même assez compliqué.

Une page de notre histoire de l'après-guerre se tourne donc et j'ai la conviction qu'il est de notre responsabilité à nous, acteurs politiques, qui allons rentrer dans quelques jours dans une campagne électorale majeure, celle des élections européennes, de tirer collectivement les leçons de ce divorce, tout en préférant au pourquoi le comment, et aux regrets les opportunités.

Les leçons, ce sont celles tirées des risques que peut faire courir à un peuple l'exploitation populiste d'une pourtant noble pratique référendaire, dont les extrêmes et autres chantres du chaos se rendent systématiquement coupables, rendant les débats par trop passionnés,

caricaturaux et irrationnels, là où ils devraient être à mon avis plus posés, intelligibles et riches.

Les opportunités, ce sont celles offertes par les conséquences mêmes de cette sortie : le poids du marché européen, la libre circulation et les avantages liés vont constituer des atouts non-négligeables pour inciter les entreprises britanniques à délocaliser tout ou partie de leurs activités. Et c'est là que nous devons entrer en jeu : sur le plan national bien sûr, en prenant des mesures fortes pour rendre la France encore plus attractive économiquement et fiscalement, et en Occitanie, car c'est ici le seul sujet qui doit nous mobiliser.

Nous ne pouvons nous payer le luxe de "regarder passer le train", nous devons redoubler d'effort pour convaincre le plus grand nombre du dynamisme de notre territoire, de sa situation géographique stratégique sur le corridor méditerranéen, de ses savoir-faire.

Mais surtout, nous devrons prendre toutes mesures qui pourraient œuvrer à convaincre que c'est ici, en Occitanie, qu'ils rebondiront : facilitation des démarches, incitations fiscales, aides spécifiques à l'installation, tout notre arsenal doit être mobilisé.

Les solutions que vous proposez, Madame la Présidente, ne portent malheureusement pas en elles la nécessaire force qui doit nous permettre de nous démarquer : réunions d'information, prospections, séminaires ; cela paraît, au regard des enjeux, bien trop convenu, pas moins classique et il y a fort à parier que chacune des 12 autres Régions fasse de même.

Aussi, il nous faudra adresser à nos amis britanniques un message aussi clair qu'il sera puissant. Profiter de cette occasion pour travailler main dans la main avec nos deux capitales régionales et nos agglomérations, parler d'une seule voix, à l'unisson, annoncer que nous sommes prêts à accueillir ces entreprises en leur proposant du "clef en main", un accompagnement sur mesure, un interlocuteur unique ... (*Marteau*) qui les rassurera et les accompagnera, le temps de prendre leurs marques, financièrement, logistiquement, administrativement, personnellement. Nous devons crier aux britanniques qu'ici, il fait non seulement bon vivre, mais également bon travailler et la force de notre message, de la simplicité de nos dispositifs, dépendra bien sûr le succès et, à la clef, de nombreux emplois.

Madame la Présidente, nous avons une opportunité à saisir, de Montpellier à Toulouse, de Millau à Trèbes, nous devons nous mobiliser … (*Marteau*) pour transformer l'essai, dans l'intérêt d'une Occitanie qui saura, pour la circonstance, devenir "so british" !

Je vous remercie.

(*Applaudissements*).

LA PRÉSIDENTE

Merci, avec le parfait accent !

Monsieur le 1er Vice-président, Didier CODORNIOU, pour 4 minutes s'il vous plaît …

M. CODORNIOU

Merci Madame la Présidente.

Je tenais également à vous remercier d'avoir porté à l'ordre du jour de notre Assemblée cette question du Brexit. Elle nous ramène à notre statut d'européen.

Être européen aujourd'hui est un combat pour les Radicaux de Gauche, c'est un combat utile et nécessaire. L'Europe, c'est évidemment la paix, c'est aussi dans bien des domaines le progrès. Ce combat en vaut la peine, mais être européen, ce n'est pas être béat, ce n'est pas être naïf. Quel pays échappe aujourd'hui à la remontée des nationalistes ? Aucun ou presque et certainement pas nos voisins anglais avec ce choix du Brexit, ni leur Première Ministre Theresa MAY, contrainte à la démission pour sauver son accord de sortie de l'Union Européenne. À quelques jours de la date fatidique -qui était censée intervenir le 29 mars- et de leur sortie définitive de l'Europe, le Gouvernement et les Députés britanniques n'en finissent pas de se déchirer autour des termes du traité de retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

Incompréhension et méconnaissance du fonctionnement de l'Union Européenne peuvent en partie expliquer ce à quoi nous assistons à Londres depuis plusieurs semaines et aussi de son langage qui se révèle particulier. Lorsque Michel BARNIER, Négociateur, dit : "nous n'ouvrirons pas les négociations", il faut aussi entendre "à moins que vous ne reveniez avec une position claire".

En Occitanie, les chiffres parlent d'eux-mêmes, nos territoires ont tissé depuis de nombreuses années avec le Royaume-Uni, grâce aux liaisons aériennes, de véritables liens économiques et sociétaux. 28% des résidences secondaires appartiennent à des britanniques en Occitanie. En 2017, les touristes britanniques ont représenté 10% des visiteurs de notre région. En France, il y a 400 000 britanniques, dans l'ordre en Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. En 2018, le nombre de demandes de naturalisation a explosé, avec plus de 300%. Les avions qui décollent entre notre région et la Grande-Bretagne permettent le transit d'1 million et demi de passagers par an qui génèrent, durant leur séjour, un chiffre d'affaires moyen de 220 M€ en Occitanie.

Le groupe des Radicaux souhaite attirer votre attention, Madame la Présidente et vous tous, chers collègues, sur l'impact du Brexit sur les aéroports d'Occitanie et, à travers eux, sur l'économie de notre région. Encore des chiffres : 50% du trafic sur Carcassonne, 58% à Béziers ou encore 11% sur l'aéroport de Toulouse-Blagnac, notre "british dépendance" est

importante, d'autant plus visible sur les petits aéroports. Les risques de perte de la connectivité aérienne sont donc réels pour nos aéroports et bien sûr pour nos territoires, avec les destinations étrangères. Mais pas seulement, il est aussi question du désenclavement des territoires avec, par exemple, la liaison Rodez-Paris assurée par une compagnie anglaise, remise en question dès octobre 2019 par le Brexit.

Que va devenir cette liaison vitale pour le département de l'Aveyron ?

Notre Collectivité, pleinement engagée dans le désenclavement de nos territoires ne peut accepter un tel retour en arrière.

Le Brexit imposerait aux voyageurs plus de contrôle aux frontières, Monsieur SANCHEZ, une fiscalité moins avantageuse, plus de contraintes qui viendraient freiner les échanges économiques entre nos deux pays.

On peut enfin craindre une perte évidente de qualité de service pour les voyageurs dans nos aéroports, puisqu'il est peu probable que l'État français vienne renforcer les services de douane existants.

De manière plus générale, en cas d'application du Brexit, il sera essentiel d'accompagner les acteurs économiques régionaux dans ce changement, afin qu'il impacte le moins possible notre région en cas de sortie accompagnée d'un accord, ou de sortie "no deal" le 12 avril prochain, peut-être.

Je souhaite conclure en faisant un parallèle entre les difficultés rencontrées par nos amis les pêcheurs de la Méditerranée, dans le cadre des dispositions réglementaires européennes que nous avons soutenues avec force à Bruxelles, Madame la Présidente, et celles imposées aujourd'hui aux pêcheurs bretons, victimes collatérales du Brexit ; bien sûr, nous les soutenons.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. La parole est à Monsieur John PALACIN pour 7 minutes, s'il vous plait ...

M. PALACIN

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Comme l'a rappelé le Vice-président CROS, nous sommes à quelques jours d'un événement historique, d'un choc qui va impacter lourdement une construction juridique, économique et politique majeure, dans laquelle la France est engagée et la façon dont cet événement majeur va se dérouler, nous ne le savons pas encore précisément.

Il existe plusieurs scénarios et en ce sens, le rapport fait œuvre utile puisqu'il nous éclaire sur une situation politique qui est éminemment complexe ; le présent rapport nous propose de prévoir, d'anticiper.

Gouverner c'est prévoir, c'est anticiper, c'est nous préparer et en ce sens, à l'échelle des compétences de la Région, ce rapport est nécessaire et nous remplissons pleinement notre mission : préparer les entreprises, nos entreprises touristiques, du secteur viticole, agro-alimentaire, mais également nous préparer à la façon d'interagir avec les résidents britanniques sur le territoire, avec les étudiants, avec les touristes.

Le texte prévoit, non pas de façon alarmiste mais de façon détaillée, l'ensemble des difficultés qu'il nous faudra traiter en fonction des scénarios, avec un accord de telle ou telle dimension ou sans accord, pour faire face à cet événement factuel. Il est de bonne politique d'anticiper le pire, parce que "qui peut le plus, peut le moins", c'est le sens de ce rapport.

Je pense que pour qui connaît un peu les britanniques, on peut compter sur leur sens du pragmatisme pour que, quelle que soit l'évolution politique, des solutions soient trouvées. N'oublions jamais que ce sont parmi nos plus vieux alliés et penser que du jour au lendemain tout disparaîtra, agiter le spectre du pire, c'est une limite qui ne figure pas dans ce rapport qui, encore une fois, fait œuvre utile.

Nous avons souhaité, s'agissant de la dimension politique du Brexit, que ne soit porté aucun jugement de valeur, contrairement à ce que vous avez dit Monsieur SANCHEZ et à ce titre, j'ignore quel rapport vous avez commenté et quel rapport vous avez lu.

Nous ne portons aucun jugement de valeur sur la décision prise par le peuple britannique. Pour qui a eu la curiosité -mais encore faut-il s'intéresser, au-delà de nos frontières, à ce qui se passe vraiment au Royaume-Uni- de regarder les débats à la Chambre des Communes comprend que la situation est bien plus complexe et que, s'agissant d'une démocratie qui, avec la République française, est l'une des plus vieilles, les deux plus vieilles d'Europe occidentale, elle mérite évidemment le respect, que nous leur avons prêté, que vous ne respectez pas dans ces propos puisque la caricature et l'instrumentalisation sont là le plus grand risque que nous pouvons rencontrer quand nous abordons cette question du Brexit.

À ceux qui se réjouissent un petit peu de la situation, parce qu'il y en a également, Monsieur RIVENQ excusez-moi, mais j'ai été particulièrement froissé par la fin de votre propos. L'Europe est une construction où la solidarité des peuples et une forme de convergence et d'unité sont majeures, et quand on entend que l'on aborde la question du Brexit en disant qu'il y aurait des opportunités, "c'est bien, on va pouvoir prendre la place" … Ce n'est pas du tout sous cet angle que ce rapport est présenté !

Nous ne pouvons pas nous réjouir -et je souhaiterais que l'on y fasse attention- de cette situation. La France perd là, avec le Royaume-Uni, un partenaire majeur dans la construction européenne, notamment dans le domaine de l'Europe de la défense et sur les questions de relations internationales, les deux pays se retrouvaient très souvent au sein des débats européens. Nous méfier donc de l'instrumentalisation.

La situation au Royaume-Uni est complexe, le référendum a révélé une situation nationale où les inégalités ont joué un rôle extrêmement important, mais le Royaume-Uni est dans une situation historique particulière, vous le savez.

Toutefois, cet échange et ce débat, c'est l'occasion pour nous de considérer le Brexit comme une alerte pour tous ceux qui, comme les Socialistes, considèrent que l'Europe est un horizon politique majeur pour la France, dans le monde dans lequel nous vivons.

Nous ne pouvons pas nous dérober à réaffirmer cette réalité politique.

Nous pouvons certes comprendre cette alerte, comme une alerte contre les écueils auxquels peut se heurter l'Union Européenne, il faut être lucide : un fonctionnement démocratique qui peut être amélioré, une technocratie qui parfois peut paraître autoritaire, parfois un peu éloignée de nos préoccupations. Mais nous alerter aussi sur le fait que tout discours qui dit "il n'y a pas d'alternative" finit par se heurter à la réalité politique.

Mais également une alerte pour ne pas nous laisser prendre au piège, me semble-t-il, qui nous est tendu par le Président de la République, avec des alliés objectifs -je dois le dire, Monsieur SANCHEZ, à vous écouter-, puisque le Président de la République nous proposerait de choisir uniquement entre lui, le camp du progrès -mais il faut l'appeler par son nom, le camp du libéralisme, le camp de la dérégulation- et ce qu'il appelle le chaos, le camp des nationalistes que vous illustrez par vos propos, Monsieur SANCHEZ.

Ce choix-là du "tout ou rien" est illusoire, il faut être lucide. Lorsque vous parlez Monsieur SANCHEZ, dans cette position caricaturale, d'une Europe des Nations, il faut toujours dire de quelles Nations vous parlez et votre conception de la Nation est une conception trop souvent excluante, ethniciste, qui n'est pas la conception de la République française, et cette vision nationaliste nous conduira, partout où elle prévaut malheureusement, à l'isolement, à la faiblesse et à l'impuissance ; une impuissance à laquelle la France et ses Régions ne peuvent se résoudre.

Nous Socialistes, nous n'abandonnerons pas l'espoir, entre ces deux écueils, d'une autre voie, d'une autre vision. Une Europe qui soit plus qu'un marché, toujours, qui soit plus qu'un espace d'autorité, un espace de réunion ; plus qu'un espace financier, un espace de régulation où serait protégée la société ; un espace partageant une histoire, un passé et un corpus intellectuel. Et cet héritage, Monsieur SANCHEZ, c'est celui d'Érasme, celui de l'émancipation, celui de toute la rationalité, celle qui nous permet d'être libres.

Cela, c'est le socle européen. Un espace où les européens, s'entendant mieux, pourraient s'organiser pour relever les vrais défis de notre époque, notamment le défi environnemental. Ne sommes-nous pas plus forts, avec un marché et des peuples qui représentent 300 millions d'habitants, pour peser sur le cours de notre rapport et du dommage que nous portons au climat ? Et plus grave peut-être, quand on pense à la crise de 2008, ne sommes-nous pas plus forts, à l'échelle européenne, pour réguler les questions financières après la grande crise de 2008, les questions fiscales ? À cette échelle-là, n'est-ce pas là que les vraies décisions efficaces sont prises ? Pour un pays comme la France, il faut se rendre à l'évidence et je prendrai un exemple : pour commercer avec l'Iran, alors que les États-Unis nous demandaient de leur obéir et de cesser tout commerce avec l'Iran, n'est-ce pas la coopération européenne qui nous permet d'avoir une réponse adaptée ?

(*Applaudissements*)

Il est manifeste que malgré les réserves, les critiques -parce que l'on peut toujours faire mieux-, l'Europe, pour l'Occitanie et pour la France, reste un horizon politique … (*Marteau*) que votre caricature ne parviendra pas à effacer !

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie.

La parole est à Monsieur PAGNOUX pour 2 minutes, s'il vous plaît ...

M. PAGNOUX

Madame la Présidente,

Vous l'avez indiqué, notre groupe a déposé deux amendements, je ne les développerai pas ici, je laisserai l'Assemblée en prendre connaissance.

Vous le savez tous, nous traversons une semaine cruciale pour l'avenir des relations entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne. Le Guardian écrivait à ce propos, il y a peu : "*C'est la semaine pendant laquelle tout pourrait changer, ou rien, pendant laquelle nous saurons de quoi les prochaines semaines, mois et années seront faits, ou pas, et oui c'est le moment le plus crucial du Brexit, peut-être. À quelques jours de l'échéance, on n'en a toujours aucune idée*".

La question irlandaise illustre parfaitement ce postulat totalement hasardeux du Royaume-Uni qui souhaite rester dans l'union douanière, signer des accords de libre-échange et déréglementer son économie afin de bénéficier ainsi d'avantages résultant d'un dumping fiscal et social. Mais quid d'une résurgence d'une frontière physique entre les deux Irlande, source de toutes les tensions, et de l'Ecosse qui veut sortir du Royaume-Uni si le pays

devait définitivement dire non à l'Europe ? Plutôt qu'une auto-détermination, nous assisterions à une auto-décomposition.
Les élections européennes qui se déroulent cette année marquent une étape cruciale, alors que certains, notamment dans cette Assemblée, jouent la partition du repli sur soi.
J'espère que ce moment démocratique ne sera pas phagocyté par les discours populistes et que les candidats auront le courage d'expliquer aux électeurs combien l'Union est importante pour leur avenir.
Les Écologistes sont convaincus que c'est bien de plus d'Europe dont nous avons besoin pour répondre aux défis d'aujourd'hui : bouleversements climatiques, transition énergétique, politiques en faveur de l'accueil des réfugiés, réponses à la crise sociale et démocratique, etc. Dans un contexte de globalisation incontrôlée, l'Union Européenne doit être l'espace permettant l'affirmation de nos valeurs de démocratie, d'humanisme, de solidarité et de respect de l'environnement.
Nous avons pleinement conscience que l'affirmation de ces valeurs passera nécessairement par le virage de la transition écologique et une rupture avec la logique unique du marché qui a trop guidé certaines décisions de l'Union Européenne.
En tout état de cause, la clef du Brexit se trouve à Londres et nulle part ailleurs.
Et finalement, plutôt que d'auto-détermination, c'est davantage d'autodérision dont font preuve nos amis britanniques, comme dans ce remake de "*Retour vers le futur*" où Doc s'exclame : "Je reviens tout juste de 2044, ils travaillent encore sur le Brexit" !
Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie. La parole est à Monsieur SELLIN pour 1 minute, s'il vous plaît …

M. SELLIN

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les élus,

Nous sommes très surpris de ce rapport, d'autant plus surpris qu'au départ, en Commission, il établissait un constat très négatif du Brexit, avec des appréciations fortement moralistes et des perspectives pernicieuses sur les soi-disant conséquences des intérêts spécifiques des entreprises d'Occitanie. Heureusement, les intervenants en inter-Commissions ont permis de vider ce rapport d'une grande partie de sa substance négative.
Je tiens à me féliciter personnellement de la part prise par les élus et la Commission pour rééquilibrer ce texte.

Néanmoins, nous n'avons pas à porter de jugement sur le vote des britanniques, cela s'appelle le respect de la souveraineté populaire. Nous avons trop souffert en 2005, quand le "non" au Traité Constitutionnel Européen devenait majoritaire dans le pays, a été moqué pour être ensuite nié et piétiné.

Le débat ici n'est pas Europe ou pas Europe, mais celui d'une politique menée par l'Union Européenne, qui est une construction politique et institutionnelle spécifique, basée sur l'austérité, la mise en concurrence des pays, des peuples, des salariés, transformant souvent le sentiment patriotique en sentiment nationaliste et l'espoir en désespoir.

Puis-je vous rassurer en vous indiquant qu'à mon avis, il n'y aura pas de conséquences négatives du Brexit pour la région Occitanie ... (*Marteau*), son activité, son rayonnement et ses entreprises. Il y aura une union douanière ou un espace de libre-échange, car les intérêts capitalistes mutuels seront de fait garantis de part et d'autre.

Nos viticulteurs continueront à vendre leur vin ... (*Marteau*), les étudiants continueront leurs échanges ...

LA PRÉSIDENTE

Merci de conclure.

M. SELLIN

Je conclus …

LA PRÉSIDENTE

Rapidement !

M. SELLIN

Les touristes continueront à venir dans le Sud-Ouest, comme ils le font de manière quasi-institutionnelle depuis 7 siècles, depuis Aliénor d'Aquitaine.

Malheureusement, ce rapport n'a aucun rapport avec la réalité …

LA PRÉSIDENTE

Monsieur SELLIN, merci de conclure.

M. SELLIN

… Et les intérêts mutuels des différents protagonistes.

Quand on laisse 1 minute à tous les intervenants, ce serait quand même sympa de me laisser 10 secondes, sans me couper. Merci de votre correction !

LA PRÉSIDENTE

Monsieur SELLIN, on vous a laissé 2 minutes, alors soyez quand même un petit peu précis dans vos expressions. De même, quand vous indiquez que le rapport a été complètement modifié en Commission, il y a eu trois amendements, alors arrêtez d'indiquer qu'il y a eu une modification complète. Il ne faut pas être excessif dans ses propos, ni dans ses jugements.

La parole est à Stéphan ROSSIGNOL pour 3 minutes, s'il vous plaît ...

M. ROSSIGNOL

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

L'action politique c'est prévoir et aussi, je remercie nos Services d'avoir élaboré ce dossier qui envisage tous les scénarios possibles dans le cadre de ce Brexit.

Ce Brexit montre en tous cas, et c'est une bonne chose, que l'on ne quitte pas l'Europe d'un coup de crayon et les anglais ne l'avaient certainement pas mesuré car il y a -et c'est normal- des conséquences économiques et financières, en particulier.

À l'heure où nous débattons, nul ne sait encore quel sera le choix des britanniques sur le "deal" ou le "no deal", mais nous aurons à le respecter, même si nous supposons qu'en cas de nouveau vote britannique, le résultat serait sensiblement différent aujourd'hui.

Mais je voudrais en préambule exprimer ma conviction que l'Europe sans les britanniques, ce serait un peu comme l'Occitanie sans le Pays catalan et rappeler, pour le saluer, le rôle important joué par Michel BARNIER qui, en tant que Négociateur, a été un homme de grand talent et j'ai pu mesurer, en tant que membre du Comité Européen des Régions, le rôle qui a été le sien dans ces négociations.

Pourtant, si j'ouvre une parenthèse historique, je pourrais rappeler la volonté du Général de Gaulle qui s'opposa à plusieurs reprises à l'intégration de ce pays à ce que l'on nommait alors la CEE.

Alors, même si ce sera difficile, je suis pourtant convaincu que l'Europe -et avec elle la France- saura se relever de cet épisode.

Nous devrons toutefois apprendre à vivre dans une Europe sans les britanniques et inventer les modalités d'une nouvelle relation entre le Royaume-Uni -qui porte désormais mal son nom !- et l'Occitanie ; ce sera l'enjeu des mois à venir.

Mais au-delà de cela, nous devons nous interroger sur les opportunités que ce départ offre à notre région. J'en vois une : celle de renforcer nos liens avec les autres pays membres de l'U.E. et en particulier avec nos voisins comme l'Espagne, l'Italie ou le Portugal.

Avec cette sortie probable, le centre de gravité de l'Union Européenne va se rapprocher de la mer Méditerranée et de l'Occitanie ; l'occasion peut-être de donner un nouveau souffle à notre Eurorégion.
Sans les britanniques, c'est une Europe moins atlantiste, moins libérale, plus ouverte sur la Méditerranée que nous pourrons refonder.
Sans les britanniques, c'est une Europe qui n'aura plus de raison de faire de la langue anglaise le moyen de communication de tout un continent, mais qui laissera enfin -je l'espère- plus de place au multilinguisme et à l'utilisation plus importante du français dans les Institutions européennes.
Une Europe qui donnera un peu plus de place aux peuples et aux Nations.
Une Europe qui saura défendre ses frontières pour contrôler l'immigration.
Alors, je ne suis pas candidat aux élections européennes mais, vous l'aurez compris, je suis foncièrement occitan, français, mais je reste attaché à ma commune de la Grande-Motte Madame la Présidente ! Mais je suis aussi foncièrement attaché, comme vous, à la construction européenne et les deux démarches me paraissent aujourd'hui intimement liées.
La sortie des britanniques de l'Union Européenne est peut-être une chance de refonder cette Europe autour du couple franco-allemand et du dialogue avec les peuples.
Pour notre Région, elle est peut-être une opportunité, eh bien nous devons la saisir !

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci Monsieur ROSSIGNOL.
La parole est à Monsieur KELLER pour 3 minutes, s'il vous plaît …

M. KELLER

Merci Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Je vais vous parler de l'aéronautique et de l'espace.
L'aérospatial est le premier secteur industriel de la région, Airbus est régulièrement cité comme l'exemple, la référence européenne à suivre en matière industrielle, mais la Grande-Bretagne est un partenaire industriel stratégique incontournable dans l'organisation d'Airbus : toutes les voilures des avions sont assemblées outre-Manche et une part très significative des charges utiles de satellites civils ou militaires également.
Airbus en Grande-Bretagne, ce sont 14 000 salariés, 4 000 fournisseurs, en tout quelques 110 000 emplois, près de 7 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 80 000 déplacements par an entre la Grande-Bretagne et l'Europe continentale.

Inutile de dire que pour les britanniques, cela va être significatif, mais aussi pour nous.
Le Brexit impacte la filière à trois niveaux : la mobilité des personnels, la gestion du flux des pièces et des sous-ensembles, et les problèmes de certification.
Sur la mobilité -je veux surtout parler de la mobilité des cadres et des techniciens-, c'est évidemment un facteur indispensable à la construction de la carrière individuelle des agents concernés, mais c'est évidemment aussi indispensable au bon fonctionnement de l'Entreprise. Il y a quelques 1 000 ressortissants britanniques concernés par Airbus, à Toulouse notamment.
Airbus a entamé une campagne de communication, avec le soutien de la Préfecture, pour les soutenir au montage des dossiers de conditions de validité des cartes de résidents, des cartes de séjour, des demandes de nationalité. Monsieur SANCHEZ, beaucoup de britanniques demandent, parce qu'ils peuvent avoir la double nationalité, à devenir à la fois français et britanniques, et je ne parle pas des problèmes de caisse de retraite, de fonds de pension, etc !
Sur la production, les contraintes douanières vont là être considérables. Elles vont fortement impacter la gestion des flux de production. Airbus s'y prépare et s'y prépare tant est si bien que d'ores et déjà ils constituent un stock de 2 mois de sous-ensembles pour la chaîne de l'Airbus A350, de 1 mois pour les autres, notamment les chaînes A320, ce qui représente quelques 500 000 pièces qui sont stockées près de Nantes, de Saint-Nazaire, de Hambourg et à Toulouse, et il faudra sans doute prévoir des moyens spécifiques de transport aérien complémentaires. Bref ! Il est évident que la compétitivité d'Airbus en sera globalement dégradée.
Sur la certification de l'ingénierie, du design et de la production, je vais passer vite, on est en train -je crois- de trouver les agréments qui vont bien.
Mais en dépit des mesures engagées par les industriels, les chaînes d'approvisionnement vont souffrir de perturbations pour une durée, un impact difficile à prévoir et c'est pourquoi nos industries entendent maintenir des cellules de crise permanentes, autant de temps que va exiger ce retour à la normale.
Je voudrais citer Tom ENDERS, le PDG d'Airbus, qu'il ne faut pas prendre à la légère quand il parle de rediriger des investissements futurs … (*Marteau*) De nombreux pays aimeraient fabriquer des ailes d'Airbus et même s'il n'est pas possible de le déménager du jour au lendemain, c'est une hypothèse qu'il faut prendre en compte. Dyson, Panasonic, Sony, Philips, Bentley et Nissan ont déjà pris des décisions.
En conclusion, je vais encore citer Tom ENDERS … Monsieur SANCHEZ, il n'est pas conseiller régional d'Occitanie, il n'est pas français, mais c'est lui qui dit : "*C'est une honte*

que plus de deux ans après le référendum britannique, les entreprises ne puissent toujours pas planifier correctement l'avenir".

Il est donc bien pertinent que notre Région mette tout en œuvre pour les aider dans cette épreuve … (*Marteau*) et pour préserver nos entreprises, ainsi que l'Europe à laquelle, nous Radicaux, nous croyons.

Merci.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. La parole est à Thierry COTELLE pour 7 minutes, s'il vous plaît ...

M. COTELLE

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Je voudrais revenir, après les différentes interventions qui ont déjà été prononcées, sur le fond du rapport qui nous est présenté, mais évidemment démarrer mon intervention par cet événement important : la sortie d'un grand pays de l'Union Européenne.

L'Angleterre, ce n'est pas n'importe quel pays. C'est, avec l'Allemagne, l'Italie et la France, un des quatre grands pays et évidemment, nul ne peut le nier, cet impact aura bien lieu, au moins momentanément, même si les choses se stabiliseront par la suite et qu'il faut évidemment bien se garder d'éviter de surenchérir sur les conséquences qu'il y aurait de voir la Grande-Bretagne partir de l'Union Européenne.

C'est un événement aussi parce que je pense que chacun peut avoir son opinion par rapport à cela, il faut évidemment respecter le vote des anglais, ils ont choisi de quitter l'Union Européenne et il est bien normal que ce processus aille jusqu'au bout, à moins qu'il n'y ait d'autres élections et que les choses remettent en cause cet élément-là, mais on a trop souvent vu, dans des référendums, des propositions systématiquement repositionnées de façon à ce que, finalement, les peuples arrivent à voter correctement selon certains, ce qui me semble être un grave problème de démocratie in fine ; on l'a vu notamment au moment du Traité Européen de 2005, où la parole de nos concitoyens n'a pas été véritablement respectée et on en voit aujourd'hui les conséquences sur la crédibilité des politiques qui peuvent être menées.

Ceci étant, en tant que citoyens français, je pense qu'il faut aussi considérer que la perte de cette Nation au sein de l'Europe va inévitablement créer pour nous, français, un déséquilibre dans les échanges que nous pouvons avoir sur nos politiques, notre stratégie de mener notre construction européenne, notamment en nous mettant avec l'Allemagne peut-être un

peu trop de pression vis-à-vis de ces intérêts, et j'apprécie l'idée -pour nous d'ailleurs, en Occitanie, c'est quelque chose de particulier à souligner- d'un rééquilibrage vers le sud, en tous cas vers les intérêts des pays du sud de la Méditerranée -Italie, France, Espagne-, sur lesquels on pourra peut-être revenir dans les politiques que l'Europe peut mener.

Alors sur la Région, que faisons-nous ? Dès l'instant où effectivement cet événement particulier est à noter, il me semble évidemment pertinent de se pencher sur les conséquences que cela a sur un certain nombre d'activités, pas simplement sur les activités industrielles ; on parle d'accompagner les entreprises d'Occitanie dans la stratégie export, de renforcer l'information et l'accompagnement des entreprises, parce que ce moment-là, il faut le passer et le passer dans les meilleures conditions. Je trouve que nous sommes tout à fait responsables lorsque nous menons ces actions, en présentant ce rapport.

Il est dit qu'il est nécessaire de renforcer l'attractivité touristique, renforcer l'information et l'accompagnement des entreprises, renforcer la protection des entreprises, travailler à l'impact concret de ce que cela peut avoir sur l'agriculture, sur l'aéronautique, Bernard KELLER le disait tout à l'heure. Il y a évidemment des conséquences qu'il est normal de prévoir et c'est ce que nous faisons en tant que conseillers régionaux, en travaillant sur cet aspect-là des choses.

Alors, j'ai entendu aussi, mais John PALACIN l'a très bien dit, un certain nombre de propos assez démagogiques, non seulement d'ailleurs lors des travaux que nous avons menés en Commission, puisqu'effectivement un certain nombre de jugements de valeur avaient été portés à l'origine, dans la rédaction du texte, mais qui ont été corrigés.

Je me félicite donc qu'il y ait eu, en inter-Commissions, des interventions et en même temps, d'une manière unanime - Guillaume CROS le soulignait aussi-, la volonté de remettre l'essentiel de ce qu'était le rapport, c'est-à-dire faire en sorte que nous puissions travailler à accompagner ce mouvement assez particulier. Sans avoir de jugement de valeur, car on sait qu'ici nous avons tous des positions différentes sur la façon dont on construit l'Europe, y compris d'ailleurs au sein de notre groupe, mais nous sommes convaincus que la construction européenne est une nécessité, dans le prolongement de ce qui existe, des Nations qui sont des communautés de citoyens où l'exercice démocratique se produit ; j'en veux pour preuve l'exemple de l'aéronautique, c'est d'ailleurs un point dont nous discutons souvent avec Bernard KELLER, car c'est un exemple qui me semble être particulièrement intéressant et qu'il faudrait démultiplier sur d'autres secteurs, puisqu'il s'agit d'une coopération industrielle qui a été voulue à un moment donné, pas par les Institutions Européennes à l'origine, mais par la volonté des États, dont deux ne faisaient d'ailleurs pas partie à l'époque de l'Union Européenne.

En tout état de cause, c'est ce travail-là qui a été fait d'une manière concrète pour pouvoir construire un projet européen, peut-être pas de l'ensemble des pays européens, mais en tous cas quelque chose qui nous permette, vis-à-vis des États-Unis et maintenant vis-à-vis de la Chine, de pouvoir peser d'une manière suffisamment importante.

C'est bien là l'enjeu de la construction européenne, d'arriver à peser dans le concert mondial, chose que nous ne pourrions évidemment pas faire seuls.

Il ne faut pas effacer les Nations, cela a été dit, mais je pense qu'il faut également éviter les propos démagogiques. Encore une fois, quand j'entends le Front National et en l'occurrence Monsieur SANCHEZ nous expliquer qu'il avait une conception de la Nation qui voudrait travailler en coopération avec les autres -ce que je ne crois pas-, il faut véritablement que vous nous disiez plus précisément et d'une manière régulière quelles sont vos opinions : est-ce que c'est le Front National qui parle d'une Europe libérale, au moment où nous sommes en train de débattre maintenant, ou est-ce que c'est le Front National des années 80 qui était plutôt pour le libéralisme, lorsque Monsieur LE PEN défendait Margaret THATCHER et Ronald REAGAN ?... Bref, on voit bien qu'il y a là d'une manière systématique, une volonté démagogique d'instrumentaliser le débat, de mettre de l'huile sur le feu et de faire en sorte que nos concitoyens oublient que votre conception de la Nation est une conception ethnique qui, en réalité, n'est pas une conception citoyenne.

C'est bien là le problème et le souci car, malgré d'autres voies, nous voyons bien que nos concitoyens peuvent malheureusement suivre parfois un certain nombre de sirènes démagogiques, qui nous empêchent en fait de faire fonctionner correctement notre démocratie et faire en sorte que nous puissions, pour l'avenir, en Europe notamment mais également en France, développer une société apaisée, une société qui nous permette de régler les grands problèmes ...

LA PRÉSIDENTE

Merci de conclure.

M. COTELLE

… rencontrés par l'ensemble de nos concitoyens, les inégalités et le chômage.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. La parole est à Monsieur COSSANGE pour 3 minutes, s'il vous plaît ...

M. COSSANGE

Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

La terrible cacophonie de la Chambre des Communes, d'abord contre le plan négocié par Theresa MAY, puis contre un Brexit sans accord et enfin pour un report du Brexit, sans parler de la journée d'hier, sont de terribles désaveux, à la fois pour les tenants d'une vision ultra-libérale de l'Europe, mais également pour les tenants d'une vision nationaliste des différents pays qui la composent.

Comme le disait Edgar FAURE, "ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent" et ils sont quelques-uns, parmi les gouvernants britanniques, à l'avoir très bien illustré ces derniers temps !

La démagogie, alliée aux basses manœuvres parlementaires du Gouvernement conservateur de Theresa MAY, entraîne le Royaume-Uni dans le chaos politique et ouvre la porte à de nouvelles régressions pour le peuple britannique et l'ensemble des peuples européens. Toutes celles et ceux, au Royaume-Uni comme à la Commission Européenne, qui ont manié le chantage au Brexit dur, ont-ils toujours une légitimité pour négocier un accord de sortie de l'U.E. ? J'en doute fortement.

Les élus Communistes et apparentés, qui se sont toujours opposés aux traités libéraux -je renvoie encore au vent et aux girouettes d'Edgar FAURE !-, se satisfont que ce débat soit aujourd'hui mis à l'ordre du jour du Conseil Régional, car il peut aider avant tout à la prise de conscience que le Brexit n'est pas l'affaire uniquement des britanniques.

Il est temps qu'Emmanuel MACRON et le Gouvernement français, qui montrent une totale impréparation face aux effets du Brexit sur la France, annoncent un plan à la hauteur des enjeux et nous nous félicitons des mesures prises dans ce rapport sur la Région Occitanie.

Le Gouvernement doit répondre par exemple au mouvement social des douaniers pour des moyens et de la formation ; les 14 M€ promis par DARMANIN sont plus qu'insuffisants.

Plus largement, tous les secteurs économiques et les emplois menacés par le Brexit doivent être protégés. Il faut éviter le chaos et si c'est avant tout de la responsabilité du Gouvernement anglais et du Conseil, ce n'est dans l'intérêt d'aucun peuple d'Europe.

Le Brexit ne doit pas être le prétexte de nouvelles graves régressions sociales, en Grande-Bretagne comme ailleurs, dont les premières victimes seraient -comme d'habitude- les travailleurs et les classes moyennes. Leurs aspirations légitimes à voir respectée la souveraineté populaire ont, en outre, été dévoyées par des nationalistes sans aucun scrupule. En l'absence d'accord avec l'U.E., ces forces ultraréactionnaires ont pour objectif de transformer la Grande-Bretagne en un paradis fiscal géant, pour tenter de préserver les intérêts de la City.

Comment ne pas être inquiet, enfin, devant le risque que les dispositions de l'accord du Vendredi saint ne soient plus respectées, ou du moins ne le soient plus intégralement et sans conditions, afin d'assurer les droits du peuple Irlandais. C'est ainsi tout le processus de paix qui semblerait menacé, renvoyé plusieurs décennies en arrière.

L'Europe s'est construite en partie sur une idée de paix. Déjà, des conflits armés se déroulent et se sont déroulés à nos portes : l'Ukraine aujourd'hui, la Yougoslavie hier ; à chaque fois, l'Union Européenne a fait montre de son impuissance diplomatique, mais peut-il en être autrement quand la majeure partie des pays membres sont membres de l'OTAN ?

Je conclurai en disant que le Brexit souligne l'impérieuse nécessité de faire émerger une autre logique pour l'Europe. Elle ne doit plus être un drapeau pour une fuite en avant néolibérale, au service de la finance, au risque de mettre en l'air avec elle toute la notion de collaboration internationale, telle qu'elle a été conçue dans ses débuts ; au contraire, faisons-en un outil pour aligner vers le haut les conquêtes sociales et démocratiques qui respectent la souveraineté des peuples.

Le peuple britannique … (*Marteau*) ne peut pas être puni comme l'avait été celui de Grèce, quelques années plus tôt, pour des raisons différentes.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. La parole est à Monsieur Thierry DEVILLE pour 3 minutes, s'il vous plaît ...

M. DEVILLE

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Avant de parler du Brexit et de nos amis anglais, permettez-moi de vous parler de l'Occitalité. Recevoir les anglais, les chinois, c'est bien Madame la Présidente, recevoir de façon uniforme tous les membres de l'Opposition, ce serait bien … Ce qui se passe avec cet écran est absolument inadmissible ! (*Applaudissements*) Ce qui se passe avec le fait d'avoir à se lever, je trouve que l'on a un traitement qui mérite vraiment que l'on s'y arrête un tout petit peu, que l'on nous respecte juste !

Mais le propos n'est pas celui-là, le propos c'est l'Angleterre aujourd'hui.

"*On peut ne pas aimer les anglais, mais il est impossible de ne pas les estimer*", c'est Lamartine qui écrivait cela ...

Dans ce débat qui occupe nos voisins d'outre-Manche au sujet de leurs relations avec l'Union Européenne, c'est une opération d'introspection nationale qui doit nous interpeler.

Le Gouvernement britannique rend des comptes, le peuple britannique s'exprime sans violence, il y a quelques jours les rues de Londres étaient envahies par une foule compacte, venue juste exprimer tranquillement, simplement son souhait qu'un nouveau référendum soit organisé. Une leçon qui doit nous interpeller.

Avant de vous dire ce que ce débat m'inspire, je voudrais en préambule ouvrir une parenthèse pour m'étonner quand même, Madame la Présidente, de l'absence dans notre hémicycle de représentants de notre Bureau de représentation à Bruxelles, Occitanie Europe que préside notre collègue Romain PAGNOUX, qui j'imagine, sur un sujet aussi précis, doivent avoir une expertise qui nous aurait régalés … Surtout qu'on les régale de 370 000 € de subvention par an ! C'était peut-être le moment de les entendre, de les écouter, voire de les connaître et qu'ils nous éclairent sur des sujets aussi techniques.

Sur ce sujet, Madame la Présidente, j'ai juste envie de vous faire part d'une observation faite par Tony BLAIR, que j'ai eu le privilège de rencontrer en très petit comité avec Nicolas SARKOZY, et tous les deux ensemble ont dit : "le Brexit n'est pas une faute, le Brexit n'est pas une erreur, le Brexit est une tragédie", et il a utilisé à ce moment-là une très belle métaphore, celle de la société, en expliquant : "imaginez que vous ayez une filiale qui gagne beaucoup d'argent et que l'on soit contraint de céder cette filiale" ... C'est un peu ce qui se passe aujourd'hui, nous sommes dans une situation très particulière.

Alors, vous allez dire que je manque certainement d'humilité, mais j'ai envie, Madame la Présidente, d'écrire une petite lettre, une petite missive comme Bernanos l'avait fait en 1946, juste pour deux ou trois points … Missive écrite à nos amis anglais, bien entendu !

Chers amis anglais,

En 1965, vous n'étiez pas encore entrés dans la CEE et la pétillante Petula Clark chantonnait sur nos radios une chanson sympathique, au titre peut-être de circonstance aujourd'hui : "la gadoue", écrite par Serge Gainsbourg.

C'est un peu la gadoue dans laquelle on se trouve depuis ce vote de 2016 puisque vous avez décidé, non pas de "filer à l'anglaise", mais de claquer bruyamment la porte de l'Union Européenne, sur les conseils mal avisés de quelques nostalgiques de l'époque Victorienne, qui pensent à tort que le destin de la Perfide Albion se trouve au grand large, plutôt que sur le Vieux Continent.

Depuis deux ans, le fog londonien embrume le débat public … (*Marteau*) mais samedi dernier j'ai, comme beaucoup, entraperçu un coin de ciel bleu : 1 million d'entre vous dans les rues de Londres, entre Hyde Park et Westminster, une marée "bleu Europe" pour demander un nouveau référendum sur le Brexit.

En attendant, j'ai trois choses à vous dire, avant la minute supplémentaire accordée à nos amis de Gauche …

LA PRÉSIDENTE

Mais merci de conclure, allez vers la conclusion !

M. DEVILLE

Mais Madame la Présidente, je ne peux pas voir le temps qui me reste, j'en suis incapable, je ne peux pas voir cet écran ...

LA PRÉSIDENTE

Vous l'avez là !

M. DEVILLE

Je ne peux pas le voir non plus parce qu'il est de côté et je n'y vois pas bien ...

LA PRÉSIDENTE

Je vais donc vous le dire : vous en êtes à 3 minutes 47, soit 47 secondes de plus.

M. DEVILLE

On ne décompte pas le temps supplémentaire de notre échange ?

LA PRÉSIDENTE

Bien sûr que non !

M. DEVILLE

Donc trois choses :

1- L'Union Européenne, sans vous, serait bancale ; c'est un point très important puisque sans eux, même si l'on a fait de grands pas, on ne pourrait pas avancer.

2- Sans vous, la France se sentirait orpheline ; on s'est longtemps jalousé, combattu, cela a commencé avec Aliénor d'Aquitaine, les livres d'Histoire de nos grands-pères sont parsemés de récits d'affrontements entre nous, de la guerre de Cent Ans à l'exil de Napoléon à Sainte-Hélène, de Fachoda à Mers-el-Kébir, d'Azincourt à Trafalgar.

Mais ce passé est révolu depuis la signature de l'Entente cordiale par Théophile Delcassé … (*Marteau*) On a besoin de vous.

3- Sans vous, l'Occitanie, terre d'accent, d'accueil et de rugby, ne serait plus tout à fait l'Occitanie.

Donc j'espère que ces années seront une parenthèse et que l'on va vite les retrouver avec nous.

Madame la Présidente, j'en ai terminé et je compte sur votre "Occitalité" … J'aime beaucoup l'Occitalité, ça me plaît !

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. La parole est à Michèle GARRIGUES pour 3 minutes, s'il vous plaît ...

Mme GARRIGUES

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Beaucoup de choses ont déjà été dites après toutes ces interventions. Cependant, je souhaiterais revenir sur les conséquences pressenties du Brexit sur les échanges commerciaux et notamment pour les filières des industries agroalimentaires et l'agriculture.

Si les grandes entreprises aéronautiques et de la défense sont préparées au Brexit, ce n'est pas le cas -sauf exception- des TPE et des PME dans les domaines de l'agroalimentaire et de l'agriculture.

Les formalités douanières, les contrôles et certifications sanitaires, accompagnés de coûts supplémentaires induits, vont impacter le commerce des denrées alimentaires périssables qui pourrait devenir, pour une période plus ou moins longue, extrêmement difficile.

Les entreprises devront intégrer les contraintes dues aux contrôles frontaliers, allongeant les délais de transit et les délais de livraison. Le cas particulier -dont vous avez parlé Madame la Présidente- des produits sous signe officiel de qualité, les produits SIQO, se pose également ; en Occitanie, nous avons 262 produits actés et en cours de reconnaissance. Si en vertu de l'accord de retrait, les indications géographiques existantes approuvées par l'U.E. seraient juridiquement protégées, il en sera tout autrement en cas de "no deal".

Les filières agricoles et agroalimentaires françaises font partie des acteurs économiques les plus exposés à ces incertitudes, car le flou qui entoure le Brexit laisse les producteurs, les structures de transformation et de commercialisation face à de nombreuses questions ; le vin, le lait et les fruits seront les secteurs les plus exposés.

Le deuxième point que je souhaite partiellement aborder porte sur l'enseignement et la vie étudiante, autant pour les étudiants britanniques en Occitanie que pour les étudiants d'Occitanie au Royaume-Uni : durant l'année universitaire 2017-2018, la Région Occitanie a accueilli 565 étudiants du Royaume-Uni en mobilité entrante dans ses Universités : 215 à Montpellier, 350 sur l'Académie de Toulouse. En 2015, les étudiants français étaient le premier effectif bénéficiaire des programmes Erasmus, avec 7 697 étudiants, 24% des étudiants Erasmus au Royaume-Uni.

Pour les étudiants français en mobilité dans le cadre des programmes Erasmus +, en cas d'accord le Royaume-Uni aura la possibilité de poursuivre sa participation aux programmes Erasmus +, comme le font d'autres pays non membres de l'U.E., en versant une

contribution financière spécifique ; en cas de "no deal", le Royaume-Uni ne serait plus exigible aux programmes, mais toutefois les étudiants pourraient achever leur séjour sans interruption, grâce à un ensemble de mesures d'urgence adoptées par la Commission Européenne le 30 janvier dernier. Au-delà, tous les bénéficiaires britanniques cesseraient de recevoir un financement de l'U.E. ou seraient contraints d'abandonner les projets cofinancés dans le cadre d'Erasmus +.

Les étudiants hors U.E. et de l'U.E., qui allaient étudier jusqu'à présent au Royaume-Uni, ont d'ores et déjà tendance à choisir d'autres pays ; cela démontre bien une inquiétude.

Les mesures d'accompagnement proposées par la Région dans ce rapport sont absolument nécessaires, notamment dans le domaine de l'agroalimentaire et de l'agriculture, à travers les dispositifs Pass et Contrat AgroViti, afin d'aider prioritairement les entreprises impactées par le Brexit. L'accompagnement, par contre, devra prendre la forme adaptée aux besoins de l'entreprise : appuis commerciaux, techniques ou financiers.

Il nous appartient de mieux faire connaître ces dispositifs aux entreprises concernées.

Il nous appartient, avec les organisations professionnelles, de les sensibiliser et de les informer, à travers la Team Export, mais cela en partenariat avec les Services de l'État et Occitanie Europe.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie.

Concernant la proposition de pouvoir, en Assemblée plénière, avoir pleinement connaissance du travail, des réalisations d'Occitanie Europe, nous pourrons en effet, lors d'une prochaine Assemblée plénière, faire un point d'information sur la qualité de cette Agence Occitanie Europe et sur l'apport qu'il y a de pouvoir en disposer.

Romain PAGNOUX, en tant que Président, pourra nous le présenter, tant en termes de bilan que dans la perspective de développement qu'il y a avec les autres Collectivités adhérentes à Occitanie Europe.

Juste Monsieur SANCHEZ, j'ai oublié de vous répondre sur le fait que, paraît-il, les Services voudraient avoir une Assemblée Plénière en juillet, août, septembre. Je crois que les Services sont ravis de l'apprendre, parce que c'est bien sûr parfaitement mensonger, parce que ce que me font remonter les Services et l'ensemble des agents, c'est qu'ils n'ont jamais été soutenus par le Rassemblement National, ni pour le renforcement des effectifs -vous votez systématiquement contre le tableau des emplois-, ni pour le régime indemnitaire que

vous n'avez pas non plus approuvé. Donc il faudrait quand même être cohérent quand on veut parler du bien-être et de l'intérêt des agents … (*Applaudissements - Apartés du RN*)
Je vous propose de passer maintenant au vote sur les amendements déposés par Madame CARMONA au titre des élus Écologistes.
Tout d'abord sur l'amendement n°3, qui concerne l'impact budgétaire du retrait de la contribution nette du Royaume-Uni au budget européen et qui permet de mieux préciser le rédactionnel, le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)
Le vote est clos. ***L'amendement n°3*** est ***adopté***.

M. DONADA

On peut avoir les chiffres ?

LA PRÉSIDENTE

Oui, pardon, je vous les donne. Il suffit de le demander poliment, "les chiffres s'il vous plaît", c'est du français et de la politesse …
Donc sur 153 votants :
- Pour : 87 (SRC : 49, GR : 16, NM : 20, NI : 2 -LOPEZ, SATGÉ-)
- Contre : 1 (NI : 1 -HOANG NGOC-)
- Ne prend pas part au vote : 65 (RN : 37, UEDC : 25, NI : 3).

Sur l'amendement n°4, également présenté par Judith CARMONA pour les élus Écologistes, qui concerne l'impact budgétaire du retrait de la contribution nette du Royaume-Uni au budget européen, plus particulièrement sur la question de la ruralité, le vote est ouvert ... (*Vote électronique*) Le vote est clos. Résultat (*149 votants*) :
- Pour : 84 (SRC : 47, GR : 16, NM : 19, NI : 2 -LOPEZ, SATGÉ-)
- Contre : 2 (NM : 1 -CASES-, NI : 1 -HOANG NGOC-)
- Ne prend pas part au vote : 63 (RN : 37, UEDC : 23, NI : 3).

L'amendement n°4 est ***adopté***.
Nous passons maintenant au vote du rapport lui-même et précisément sur les accompagnements pour nos entreprises.
Le vote est ouvert sur le Rapport n°1 … (*Vote électronique*)
Le vote est clos. Résultat (*152 votants*) :
- Pour : 86 (SRC : 48, GR : 16, NM : 20, NI : 2 -LOPEZ, SATGÉ-)
- Contre : 40 (RN : 37, NI : 3)
- Ne prend pas part au vote : 26 (UEDC : 25, NI : 1 -SERIEYS-).

Le rapport (***2019/AP-MARS/01***) est ***adopté***.

Module 2 - Mobilités II

Nous passons maintenant aux rapports n°2 et 3 qui concernent les mobilités, le premier portant sur les actions en faveur de la mobilité, de l'environnement et du pouvoir d'achat, et le deuxième sur la question du télétravail.

Je demande à Monsieur le Vice-président GIBELIN de bien vouloir présenter le rapport sur les mobilités.

2019/AP-MARS/02 - Plan d'actions en faveur de la mobilité, de l'environnement et du pouvoir d'achat - Mobilités II

M. GIBELIN

Madame la Présidente, merci.

Mes chers collègues,

Quelques mots de présentation sur ce rapport, pour insister -vous l'avez tout à l'heure indiqué dans votre introduction, Madame la Présidente- sur notre engagement concernant les questions de la mobilité.

D'abord, je rappelle que nous avons eu l'occasion de le formaliser avec la tenue des États Généraux du Rail et de l'Intermodalité -j'en redirai un mot-, mais nous avons aussi, lors de l'Assemblée Plénière du 20 décembre dernier, pris un certain nombre de dispositions autour d'un 4ème pilier du réseau liO, le service public régional des transports ; 4ème pilier qui est autour des questions de mobilité pour justement avoir cette cohérence de l'ensemble de notre dispositif, à savoir :

- l'éco-chèque mobilité, vous l'avez indiqué et j'y reviendrai,
- la prime de fidélité au train,
- l'incitation au covoiturage,
- et l'accompagnement des plans de mobilité.

L'expérimentation du télétravail va faire l'objet d'une intervention suivante.

Nous prenons donc acte aujourd'hui de la mise en œuvre, de la mise en musique de ces dispositifs. C'est un point d'étape supplémentaire, mais il y en aura d'autres car nous sommes engagés dans une campagne de long terme sur cette question des mobilités.

C'est aussi cohérent avec l'installation des Comités Départementaux des Mobilités dans chacun des Départements.

Lors de la Commission Permanente du 21 février, nous avons adopté un certain nombre de dispositifs relatifs à l'éco-chèque mobilité, qui est donc l'aide pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable. Le dispositif est en vigueur depuis le début du mois de mars et le nombre d'aides aujourd'hui accordées est de 16 pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, de 7 concernant des véhicules électriques d'occasion, et ce dans 8

des 13 départements. En moins d'un mois, cela montre que notre dispositif correspond bien à un certain nombre d'attentes et qu'il est en phase avec ce qui pouvait être mis en place.
Concernant la prime de fidélité au train, vous l'avez indiqué mais je veux le redire : nous sommes la seule Région à avoir pris cette décision. Un courrier a été envoyé à 9 200 abonnés qui ont vu leur mensualité du mois de mars non prélevée.
Nous mettons également en œuvre aujourd'hui un dispositif complémentaire, avec l'idée d'avancer sur le dispositif de soutien à la création d'aires de covoiturage, avec la perspective d'une plate-forme mise en réseau qui soit adaptée.
Cette volonté de l'aide au covoiturage, nous l'avons précisé mais je veux le redire ici, c'est l'aide au covoiturage associatif et citoyen ; bien évidemment, l'objectif n'est pas d'aider les grands groupes auxquels chacun peut penser, mais bien d'être dans de la proximité, dans ce qui se construit avec des interventions citoyennes, parfois des interventions de Collectivités et donc d'être dans cette mise en œuvre, au plus près des concitoyennes et concitoyens.
La deuxième mesure consiste à lancer un appel à projets "appui à la faisabilité des plans de mobilité inter-entreprises", de façon à être concret sur cette aide ; c'est un engagement qui avait été pris et que nous mettons donc en œuvre.
Avec également une discussion sur l'actualisation du plan de déplacement des agents régionaux et l'instauration d'un forfait de mobilité durable ; c'était là aussi un élément important, nous y reviendrons dans le rapport n°3.
Enfin, l'étude sur la conversion des véhicules au bioGNV et à l'hydrogène qui correspond à un engagement fort de notre Région. L'État a parlé d'un plan hydrogène dont on ne voit pas beaucoup les concrétisations. Pour ce qui nous concerne, et vous l'avez rappelé lors de votre déplacement à Tarbes il y a quelques semaines, nous sommes la Région qui va coordonner l'expérimentation du train à hydrogène ; nous serons aussi la Région qui participera à l'expérimentation d'une barge à hydrogène sur le Canal du Midi.
Nous sommes la Région qui avance de manière importante sur le bioGNV et sur l'éthanol puisque demain, avec Jean DENAT, nous allons lancer une desserte entre Vauvert et Vergèze, qui sera effectuée par des cars à l'éthanol ; pas de l'éthanol fabriqué dans des conditions dont on ne sait rien, mais bien de l'éthanol fabriqué à partir des résidus de la vigne et la distillation, donc dans le cadre de l'économie circulaire.
Cette concrétisation prouve notre engagement et sa mise en œuvre au plus près des besoins des habitantes et des habitants de notre région.
Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. Les cars à l'éthanol nous donnent des idées pour nos autres structures régionales, n'est-ce pas Monsieur le Président GAREL ou Monsieur le Président CASES, sur des terroirs où la ressource en raisin est quand même très présente !
Cela a été expérimenté pendant plus d'un an, me semble-t-il …

M. GIBELIN

Oui, on l'a tenté il y a un an.

LA PRÉSIDENTE

Voilà, et maintenant on le met en œuvre de façon réelle.
Il est donc extrêmement intéressant d'avoir cette économie circulaire pour un biocarburant, en plus pour le transport collectif, donc là on coche bien toutes les cases !

2019/AP-MARS/03 - <u>Expérimentation du télétravail pour les agents des Services généraux de la Région Occitanie</u>

LA PRÉSIDENTE

S'agissant du rapport sur l'expérimentation du télétravail, nous sommes très favorables au télétravail parce que cela permet de concilier un confort de vie pour nos agents qui habitent assez loin de leur lieu de travail et de réduire aussi les déplacements.
Nous vous proposons donc une expérimentation à compter du 15 avril, un jour par semaine, nous ferons une évaluation à l'automne et nous mettrons en œuvre ce dispositif du télétravail à partir du 1er janvier. Ce sont 100 agents volontaires -50 sur sites de Toulouse, 50 sur sites de Montpellier- qui l'expérimenteront.
Je considère -je l'indique dès à présent- que l'amendement déposé par Monsieur COSSANGES est tout à fait pertinent, c'est-à-dire d'indiquer que l'expérimentation va débuter le 15 avril jusqu'au 31 décembre et quand il sera présenté, il y aura juste une petite modification concernant une erreur de copier-coller ; l'expérimentation, elle, sera bien à partir du mois d'octobre pour que l'on puisse l'adapter, avec un effet au 1er janvier.
Mais je pense en effet préférable que nous ayons une expérimentation du 15 avril au 31 décembre, et non pas jusqu'au 30 septembre -avec une reprise de l'ancienne formule de travail, pour de nouveau repartir en télétravail au 1er janvier-, cet amendement est donc tout à fait pertinent.
Nous passons à la discussion et le premier intervenant est Monsieur Stéphane BERARD pour 7 minutes.

M. BERARD

Merci Madame la Présidente.

Mesdames et messieurs, chers collègues,

Au cœur des revendications de nos concitoyens, la mobilité est un enjeu fort d'actualité, alors que les équilibres territoriaux sont fragilisés, voire menacés et se déplacer, nous le savons tous, est une nécessité, dans tous les aspects du quotidien et pour tous les habitants.

L'accès à la mobilité est donc plus que jamais un des enjeux de l'égalité des chances sur tout notre territoire et nous avons pour objectif de garantir l'accès à l'école, à un travail, à une formation, au sport, à la culture, aux services publics, à des lieux de soins et de santé, aux loisirs, etc. 86% des français jugent aujourd'hui que les difficultés à se déplacer, entre autres, constituent un frein à l'emploi et à la formation.

Dans le même temps, la transition énergétique nécessaire ne peut s'effectuer que grâce à des mesures d'accompagnement pour préserver le pouvoir d'achat, notamment des foyers les plus modestes.

La gestion des déplacements est donc l'un des défis de notre Collectivité, celui de l'équilibre des territoires entre eux, celui de l'équité sociale et celui du dérèglement climatique.

En tant qu'Autorité organisatrice des transports, la Région s'efforce de prendre en compte les besoins réels de mobilité de ses concitoyens et la Majorité régionale n'a pas attendu la crise des Gilets jaunes pour recueillir leurs besoins et se saisir de la question essentielle des mobilités et de la transition énergétique. Dès le début du mandat, nous avons été à l'écoute de nos concitoyens et vous avez lancé, Madame la Présidente, les États Généraux du Rail et de l'Intermodalité, la plus vaste concertation jamais organisée sur la mobilité en France. Dès 2016, nous avons agi en faveur de la mobilité et du pouvoir d'achat de nos concitoyens, quelques exemples :

- baisse d'un tiers du prix de l'abonnement TER pour les moins de 26 ans,
- création de 2,5 millions de billets à petit prix, à 1, 2 ou 5 €,
- et une hausse de 11% de trains supplémentaires d'ici 2020.

Aujourd'hui, avec notre plan d'actions en faveur de la mobilité, de l'environnement et du pouvoir d'achat, ce sont de nouvelles aides concrètes pour le quotidien de nos concitoyens.

Même si Madame la Présidente et Monsieur le Vice-président l'ont déjà évoqué, il me paraît important d'insister sur ces actions, car elles sont le socle d'une politique volontariste et ambitieuse.

Tout d'abord, une prime de fidélité au train : une partie des pénalités dues par la SNCF, environ 400 000 €, réservée aux 9 000 abonnés annuels du TER lorsque la SNCF ne respecte pas ses engagements de ponctualité ou de qualité de service.

Mais c'est aussi 1 000 € minimum pour l'achat d'un véhicule d'occasion électrique ou hybride, et 100 € minimum pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, s'ajoutant à l'aide prévue par l'État.

Ce sont des aides basées sur la même grille de revenus que l'éco-chèque logement et qui concerneront 1,3 million de foyers.

Une incitation au covoiturage vient compléter nos actions, avec la création de plateformes de covoiturage, une aide à la création d'aires et l'incitation financière en faveur des dispositifs de mise en relation de tous ces usagers.

C'est aussi l'accompagnement des plans de mobilité en Entreprise et dans les Collectivités, destinés à réduire les déplacements liés au travail.

Ou encore, et pour terminer, le maintien de l'exonération de frais de carte grise pour les véhicules propres et de la taxe sur les permis de conduire.

4 M€ ont déjà été votés lors de la dernière Commission Permanente du 21 février et vont bénéficier directement aux habitants de notre Région : 2 M€ d'aides aux particuliers pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride et 2 M€ d'aides aux particuliers pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Madame la Présidente et chers collègues, ces mesures démontrent que la Région agit concrètement et œuvre pour plus de justice sociale sur tout notre territoire.

Nous n'avons pas attendu novembre 2018 et le début de la crise sociale pour répondre aux besoins de nos concitoyens, je l'ai déjà dit.

Dès 2016, avec notre premier budget, nous avons agi avec un souci d'égalité pour améliorer les conditions de vie de celles et ceux qui ont le moins.

C'est le sens des mesures que nous avons engagées en faveur du pouvoir d'achat dans les domaines de l'éducation et de la jeunesse, avec par exemple la Carte Jeune, au cœur de laquelle figure la gratuité des livres scolaires, soit environ 160 € d'économie pour les familles, ou les efforts faits pour l'acquisition d'un ordinateur portable, pour la gratuité du premier équipement professionnel, mais aussi le fonds régional d'aide à la restauration scolaire et pour ce qui concerne la mobilité, le plafonnement à 90 € de l'abonnement annuel pour les transports scolaires, en allant certainement vers une gratuité de ce dernier dans un futur proche.

La question de la mobilité est primordiale pour nos concitoyens, mais elle l'est également d'un point de vue environnemental et il n'y a pas à choisir entre justice sociale et transition énergétique.

La transition écologique et énergétique est urgente. L'Occitanie compte être exemplaire dans cette transition et vous en avez fait, Madame la Présidente, votre cheval de bataille depuis le début de votre mandat.

Notre trajectoire vise, à horizon 2050, à diviser par deux la consommation énergétique et à multiplier par trois la production locale d'énergies renouvelables.
Notre ambition est de diminuer de 60% la consommation énergétique liée aux transports à l'échéance 2050 et de faire basculer la mobilité des personnes et des marchandises sur des solutions sans pétrole : électricité, biogaz renouvelable et hydrogène.
Ainsi, dans un souci d'exemplarité, la Région prévoit d'ores et déjà le déploiement d'autocars bioGNV sur deux lignes régulières du réseau liO Aveyron et une ligne régulière du réseau liO Gard, ainsi que le renouvellement en bioGNV d'une partie des autocars de la SPL "D'un Point à l'Autre".
Pour conclure, mobilité, pouvoir d'achat et environnement, avec ces mesures que vous venez de nous présenter, Madame la Présidente, nous arrivons à concilier ces trois priorités, en déclinant des dispositifs concrets, au bénéfice de nos concitoyens.
Je vous remercie de votre attention.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie.
La parole est à Jean-Sébastien ORCIBAL pour 2 minutes, s'il vous plaît ...

M. ORCIBAL

Madame la Présidente,

Chers collègues,

L'idée d'expérimenter le télétravail au cours des prochains mois au sein de la Région Occitanie convient parfaitement au groupe des Radicaux. En effet, nous avons débattu de plusieurs sujets qui sont en corrélation avec le rapport dont il est question aujourd'hui :
- nous souhaitons une Région à énergie positive et le fait d'éviter des déplacements, plus ou moins polluants, contribue à diminuer la consommation d'énergie,
- cela entraîne aussi une économie financière pour les personnes concernées et augmente leur pouvoir d'achat,
- nous avons aussi évoqué le bien-être dans notre région et au travail.

Sur la base du volontariat, le personnel aura ainsi l'opportunité d'être plus productif, en s'affranchissant des contraintes de déplacement qui génèrent de surcroît de la fatigue et du stress. Le télétravail peut permettre de combattre l'absentéisme, de réduire les journées à rallonge liées au transport et peut également permettre aux agents de s'épanouir dans leur vie personnelle et familiale.

Enfin, le défi de notre avenir est de contribuer à développer un modèle numérique à la hauteur des attentes de chacun. Penser télétravail, c'est réfléchir à améliorer le matériel et les moyens techniques dont nous disposons, surtout en milieu rural ; c'est aussi réfléchir à utiliser les espaces des tiers-lieux que nous finançons et dont le développement a été défendu par la Ministre Sylvia PINEL.

Dans le cadre de cette expérimentation, notre groupe précise qu'il est hors de question d'abandonner un quelconque Service public régional, notamment en termes d'accueil physique.

Chers collègues, à partir du moment où il est question de qualité de vie au travail, d'environnement et de combattre la fracture numérique, le groupe des Radicaux sera toujours présent pour contribuer au bien-être des individus dans notre société.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. La parole est à Patrick CASES pour 2 minutes, s'il vous plaît ...

M. CASES

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Dans un contexte national préoccupant et bien avant novembre 2018 et le début d'un mouvement social sans précédent dans notre pays, nous avions déjà pris des décisions en faveur de la réduction des inégalités territoriales qui frappent un grand nombre de personnes : travailleurs, étudiants, agriculteurs, retraités, précaires.

Je n'oublie pas que dans le même temps, la maison SNCF n'avait de cesse de dégrader progressivement tout ce qui fait sens pour la bonne marche des transports et en particulier les infrastructures et le réseau.

Mais souvenons-nous qu'au sortir des États Généraux du Rail et de l'Intermodalité, dès 2016, notre Collectivité a été force de propositions et a initié 10 chantiers permettant notamment de créer, deux ans plus tard, un grand Service public régional des Transports.

Cette politique, menée notamment par notre Vice-président Jean-Luc GIBELIN, s'est donc concrétisée par la mise en place de liO, par le développement d'un grand plan de pôles d'échanges multimodaux, s'est dotée d'une Convention TER sur 8 ans et se renforce depuis le 20 décembre d'une série de mesures en faveur de la mobilité, de l'environnement et du pouvoir d'achat.

Nous nous félicitons de cette trajectoire, que nous avons souhaitée dès le début du mandat et que nous portons depuis toujours, dans un souci de plus de service public ; celui qui doit

être rendu aux populations de nos territoires dans le respect des compétences de chaque Collectivité, pour plus d'égalité pour les habitantes et les habitants d'Occitanie, pour une plus juste adaptation aux besoins de déplacement de chacune et de chacun d'entre nous.
Mais nous n'excusons nullement les défaillances de l'État, de la SNCF, ces désengagements qui conduisent aujourd'hui notre Collectivité à multiplier ses interventions.
Merci.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie. Les temps de parole sont parfaitement respectés !
La parole est à Monsieur Jean-Paul PILOZ pour 4 minutes, s'il vous plaît ...

M. PILOZ

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Ce rapport est un grand fourre-tout. Vous énumérez en quelque sorte toutes les petites "mesurettes" que vous avez ou que vous voulez mettre en place pour réparer les dégâts de votre propre politique. En effet, si vous et vos amis en êtes réduits aujourd'hui à tenter de mettre des pansements sur une jambe de bois, en essayant de développer la mobilité de nos concitoyens, c'est parce que vous avez œuvré pendant des décennies à la mise en place d'un système qui conduit inexorablement à l'éloignement progressif des citoyens, des services publics et des centres de décision. Les suppressions de bureaux de Poste, les fermetures de classes et d'écoles, les regroupements hospitaliers, les fermetures de maternités, la désertification médicale, la métropolisation ou encore la fusion des Régions, dont vous êtes responsables, ont eu des conséquences dramatiques sur la vie de nos concitoyens, en particulier les non-urbains.
Vous cherchez donc aujourd'hui à vous refaire une santé, en incitant nos concitoyens à prendre le train, à covoiturer, à se déplacer en vélo ou à acheter des véhicules électriques. Tout cela est bien joli, mais c'est très éloigné des véritables enjeux.
Ainsi, vous vous vantez d'avoir offert un mois d'abonnement aux abonnés annuels du TER grâce aux pénalités versées par la SNCF, mais si la SNCF a versé des pénalités, c'est que ses trains étaient en retard ou annulés. Ne croyez-vous pas que nos concitoyens se moquent de votre mois gratuit ? Ce qu'ils veulent, c'est des trains à l'heure, propres et sûrs.
Ce n'est donc pas un cadeau que vous faites aux abonnés, vous ne faites que les rembourser pour un service que vous n'avez pas assuré.

De même, vous vous glorifiez de la création de votre éco-chèque pour l'achat de véhicules ou de vélos électriques, mais soyons honnêtes, qui peut s'acheter une voiture électrique, même d'occasion aujourd'hui ? Les plus pauvres d'entre nous ont déjà du mal à payer leur plein d'essence, comment voulez-vous qu'ils puissent projeter d'acheter, même avec 2 000 € d'aide, un véhicule électrique ? Vous êtes complètement déconnectés de la réalité.
Pire : en plus d'être injuste, cette mesure est absolument dérisoire : vous avez mobilisé une enveloppe de 4 M€, c'est vraiment ridicule en comparaison du gain de pouvoir d'achat de 75 M€ pour nos compatriotes que nous avions proposé lors de votre budget de 2019, avec la baisse de la TICPE et de la taxe sur les cartes grises. Nous nous demandons toujours pourquoi vous avez refusé de mettre en place cette véritable mesure de soutien au pouvoir d'achat et à la mobilité de nos compatriotes. Sans doute parce que c'est nous, les élus du Rassemblement National, qui l'avons proposée.
C'est certainement la même raison qui vous a poussés à refuser, depuis notre demande initiale le 17 mars 2017 en MIE, d'instaurer le télétravail pour les agents de la Région.
Vous voilà maintenant amenés à proposer, avec deux ans de retard, une tentative d'expérimentation minimaliste de télétravail pour une centaine d'agents. Encore une fois, on est très loin des véritables enjeux. Trois ans après la fusion des Régions, cette expérimentation, qui ne concernera même pas 1,5% du personnel régional, est totalement dérisoire.
Enfin, il faut arrêter de se moquer du monde ! Vous parlez d'énergie positive et de protection de l'environnement avec vos aides aux vélos électriques, au bioGNV et autre covoiturage. C'est bien, mais encore une fois c'est complètement dérisoire ; le véritable enjeu pour la protection de l'environnement -nous ne cessons de le répéter-, c'est la remise à plat du système de libre-échange mondialisé qui fait venir des marchandises au moins-disant normatif de l'autre bout du monde.
En vérité, le seul choix d'avenir pour la protection de l'environnement, c'est le localisme, le fait de produire, de consommer et de retraiter au plus près du consommateur.
En bref, nous ne sommes pas opposés à vos "mesurettes", car elles ne feront pas de mal. Nous sommes simplement conscients du fait qu'elles ne feront pas autant de bien que vous l'espérez, ou que vous faites semblant d'espérer.
Merci.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

La parole est à Monsieur Christophe RIVENQ pour 5 minutes, s'il vous plaît ...

M. RIVENQ

Merci Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire que ce rapport examiné ce matin, devant malheureusement une salle qui se vide, me semble être un rapport essentiel dans le cadre des compétences de la Région. C'est vrai que l'on vient de passer quasiment une heure et demie à débattre, les uns et les autres, de nos positions sur le Brexit, sur l'Europe -sujets qui me semblent devoir être débattus bien ailleurs que dans cette Assemblée-, alors que ce débat sur la mobilité, qui revient assez régulièrement devant notre Assemblée, me semble être important. Cela a été dit par un certain nombre d'intervenants ce matin et je partage a minima, avec la plupart d'entre eux, les constats.

Tout d'abord, le constat que -les français en colère l'ont dit, les français non en colère également- le problème de la facilité de mobilité est aujourd'hui l'un des problèmes majeurs de nos concitoyens qui, que l'on vive dans une grande métropole, dans une grande capitale ou dans nos campagnes, n'a pas la même conséquence pour notre vie de tous les jours. C'est vrai que dans nos grandes métropoles, à Toulouse et Montpellier, nous avons la chance de bénéficier d'infrastructures de déplacement de haut niveau : du métro à Toulouse, du tramway à Montpellier, mais dans le reste de notre territoire qui, je le rappelle régulièrement, héberge quand même la majorité des habitants de l'Occitanie, il y a beaucoup plus de difficultés à se mouvoir.

Aussi, quand j'ai vu que vous mettiez à l'ordre du jour ce rapport, je me suis dit : parfait, on va pouvoir débattre de mesures destinées à inciter les territoires -qui restent aussi, dorénavant, des autorités organisatrices de mobilité, avec la Région- à mettre en œuvre de nouveaux dispositifs qui permettront à nos concitoyens d'accéder plus facilement à la mobilité ; l'objectif étant, me semble-t-il, de permettre à tout un chacun, quel que soit l'endroit où l'on réside dans notre belle région, de pouvoir accéder de la même manière au travail, à la santé, à la formation, à l'éducation, aux loisirs, sans être dans l'obligation d'acquérir des véhicules, dont le prix est de plus en plus cher, dont la pollution est de plus en plus importante, avec les conséquences que l'on connaît sur le pouvoir d'achat.

Et je ne vous cache pas qu'en lisant votre rapport, j'ai eu l'occasion de le dire en Commission -dans laquelle nous travaillons plutôt très positivement depuis des années-, je trouve qu'il manque d'ambition et je ne vois pas trop l'intérêt de l'avoir présenté aujourd'hui, si ce n'est pour nous occuper une partie de la journée.

Pourquoi manque-t-il d'ambition ? Tout simplement parce qu'il retrace -cela a d'ailleurs été dit par les intervenants- un certain nombre de mesures déjà votées ici-même ou en Commission Permanente, les mois précédents. Je ne vois donc pas trop l'intérêt de venir

sur ces mesures et je me disais, avant la conclusion de ce rapport : quelles sont les nouvelles mesures vers lesquelles on va essayer d'emmener notre Assemblée pour les prochaines années ? Je n'en ai pas trouvé !

En fait, si je reprends la délibération, vous nous demandez aujourd'hui de vous donner mandat pour : *"proposer un dispositif de soutien à la création d'aires de covoiturage et d'une plateforme de mise en réseau adaptée ; lancer un appel à projets "appui à la faisabilité des plans de mobilité inter-entreprises*" ... On vous donne mandat pour essayer de proposer de nouvelles actions, mais ces nouvelles actions ne sont pas là et je pense qu'à deux ans du début de ce mandat, nous aurions dû porter aujourd'hui des actions concrètes et ces actions concrètes aujourd'hui, elles vont vers la diminution du nombre de transports.

Ce matin, pour prendre ce seul exemple, alors que normalement je mets ¾ d'heure pour aller de mon domicile à la Région, j'ai mis plus d'1 heure et demie. Pourquoi ? Tout simplement parce que les offres de mobilité en commun -qu'il s'agisse de covoiturage ou de transport en commun- sont assez compliquées pour se rendre ici et il est anormal que l'on ne puisse pas se déplacer sur l'ensemble de la région de façon aisée.

D'autre part, on s'aperçoit aussi que les réseaux routiers de nos grandes métropoles et de la plupart de nos villes sont aujourd'hui saturés.

C'est donc vers un grand plan d'investissements routiers que nous devons aller, non seulement pour diminuer ces empreintes carbone, mais également avec de nouvelles mesures pour diminuer le nombre de véhicules, parce que l'enjeu est important : c'est à la fois diminuer l'empreinte carbone parce qu'il faut diminuer le nombre de véhicules sur nos routes, donc développer le covoiturage et les énergies propres, qui parallèlement vont permettre de donner un peu de pouvoir d'achat supplémentaire aux françaises et aux français, et donc aux habitants de notre région qui en ont bien besoin.

J'attends donc de la Région aujourd'hui que l'on aille un peu plus loin, que la Région aide les territoires à créer justement ces grandes aires de covoiturage et d'ailleurs, nous travaillons bien avec la Région, par exemple sur le territoire d'Alès, pour mettre en place de nouveaux projets de covoiturage ; je l'en remercie et j'ai eu l'occasion de remercier le Président GIBELIN dans le cadre du SMTBA où la Région accompagne aussi ces territoires. Mais j'aurais aimé qu'au niveau régional, nous puissions mettre en place des expérimentations qui nous permettent aujourd'hui d'aller beaucoup plus loin et d'avoir beaucoup plus d'ambition.

Je terminerai sur les enjeux économiques liés à cette mobilité parce que, cela a été dit, on veut favoriser l'emploi de véhicules propres : électriques, bioGNV -là aussi avec beaucoup de débats-, bio éthanol issu de l'agriculture, eau, tous les sujets sont liés … Et on s'aperçoit aujourd'hui que le groupe Daimler annonce le départ de Smart … (*Marteau*) de Lorraine

pour aller en Chine. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'en ne développant que le tout électrique, comme certains constructeurs essaient de le faire passer, c'est en Chine qu'il est plus aisé aujourd'hui de construire des véhicules électriques.
Ce Plan Mobilité est donc un plan général …

LA PRÉSIDENTE

Merci de conclure.

M. RIVENQ

… Qui met en œuvre un certain nombre de compétences régaliennes de la Région : le développement économique et la protection de notre environnement -auxquels je suis très attaché- et la mobilité qui est pour moi l'une des premières libertés des habitants de l'Occitanie ; pouvoir se mouvoir sur cette région de façon aisée et pas très chère doit être une ambition forte que nous devons donner à cette Région.
Je pense que le plan proposé aujourd'hui ne va pas assez loin, nous vous appelons donc à aller plus loin et vous savez que vous pourrez compter sur nous dans cette politique.
Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

La parole est à Madame Myriam MARTIN pour 1 minute, s'il vous plaît ...

Mme MARTIN

Merci Madame la Présidente.
Une remarque pour commencer : c'est la déclinaison de ce que nous avons voté le 20 décembre dernier et je vais redire ce que j'ai dit le 20 décembre, à savoir que ce plan a le mérite d'exister, mais encore une fois il n'est pas assez ambitieux, encore une fois il répond à court terme à des problèmes qui sont pérennes et qui nécessitent une planification écologique et démocratique sur le long terme, avec des mesures qui répondent aux besoins sociaux largement exprimés par le mouvement social depuis des mois, mais également aux impératifs écologiques qui doivent être élaborés démocratiquement avec les habitants et les collectifs.
Les propositions faites au sein du rapport ne sont pas suffisantes et je voudrais juste -par manque de temps-, en évoquer deux parce qu'elles interrogent :
- celle du bioGNV, qui interroge pourquoi ? Parce que le bioGNV est adossé notamment à la méthanisation, qui elle-même est adossée à des unités industrielles et pose des

problèmes de pollution. C'est donc un peu paradoxal de présenter la production de quelque chose qui devrait protéger l'environnement mais qui est adossé à quelque chose qui pollue ;
- et le télétravail : je suis très dubitative sur cette question-là et je voudrais aborder quelques éléments, à savoir que bien sûr le télétravail répond aussi à de la souffrance au travail, à des problèmes de transport, je l'entends, mais je dis attention, c'est un phénomène qui peut amener à la désocialisation et qui peut aussi être un piège pour les femmes, parce que ce sont souvent les femmes qui vont choisir le télétravail afin de concilier plus facilement travail et tâches ménagères, et je pense que de ce point de vue-là, ce n'est pas très positif …(*Marteau*), avec également des difficultés pour déconnecter.
Je pense donc qu'il faut répondre plus largement aujourd'hui, dans un plan qui porte le problème du service public des transports, mais aussi un service public ferroviaire qui puisse permettre, par exemple … (*Marteau*) de s'opposer à la fermeture des gares, à la fermeture des guichets, de développer davantage de trains du quotidien, qui puisse également permettre de répondre à nos concitoyens habitant dans les zones reculées ; on a besoin d'une vraie offre qui permette de lutter contre les inégalités sociales et les problèmes écologiques. Et enfin, il faut aussi se poser la question ... (*Marteau*)

LA PRÉSIDENTE

Merci de conclure.

Mme MARTIN

… De la gratuité dans les transports, gratuité qui se pose notamment dans les transports urbains, qui devrait se poser au-delà et qui permettrait de répondre au besoin de nos concitoyens de se déplacer pour différentes activités …

LA PRÉSIDENTE

Merci de conclure !

Mme MARTIN

… Qui, au-delà d'une question de mobilité, est un besoin fondamental.

LA PRÉSIDENTE

La parole est à Vincent GAREL pour 4 minutes, s'il vous plaît ...

M. GAREL

Merci Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Aujourd'hui, nous abordons le deuxième aspect du Plan d'actions Mobilité qui va faire de ce rapport un rapport cohérent, complet et qui développe réellement des actions concrètes.

On n'a pas dû entendre les mêmes informations avec le Président RIVENQ, parce que sur le développement des véhicules électriques notamment, Mercedes a précisé que certes la production de la Smart allait partir de France, mais qu'elle serait remplacée sur le site français par la production de SUV électriques. On peut donc bien produire des véhicules électriques sur le territoire national. C'est juste un complément d'information pour que l'on ait tous les mêmes éléments.

Ce Plan d'actions Mobilité 2ème phase vient donc compléter les principes qui avaient été arrêtés le 20 décembre et qui ont été déclinés par la Commission Permanente du 21 février. Un certain nombre d'éléments ont été rappelés, mais je veux souligner tout de même que depuis le 1er mars, où les actions sont réellement en place, on s'aperçoit notamment que l'aide à l'achat de vélos électriques fonctionne plutôt bien et qu'il existe réellement un marché de véhicules d'occasion pour les véhicules électriques, puisque depuis le 1er mars de nombreux dossiers ont été déposés et plusieurs ont déjà été validés.

La prime de fidélité sur le TER est bien sûr quelque chose d'extrêmement positif pour la défense du pouvoir d'achat des abonnés et pour encourager cette fidélité ; on aimerait tous, je pense, que cette prime n'existe pas puisque cela voudrait dire que la SNCF respecte la qualité qu'elle nous doit dans le cadre de la convention et on ne doute pas que tout cela va s'améliorer.

Il nous est aujourd'hui proposé des actions complémentaires, avec notamment l'idée d'un appel à projets sur l'appui et la faisabilité des plans de mobilité inter-entreprises, je crois que c'est quelque chose de très positif. J'étais, il y a quelques semaines, avec la Présidente dans le département du Tarn où nous avons reçu la Ministre des Transports qui était venue discuter d'autres sujets, nous avons ensuite visité l'Entreprise Pierre Fabre qui nous présentait son plan de mobilité ; il s'agit là d'un grand groupe et je crois qu'il est important que les Collectivités et notamment la Région viennent aider les petites PME dans des zones géographiques où l'on peut faire du travail inter-entreprises pour développer ce genre de programmes et de plans de mobilité.

Les tiers-lieux et le télétravail sont des sujets qui ont été abordés par mon collègue Jean-Sébastien ORCIBAL mais je veux tout de même, sur les tiers-lieux et les mises en réseau, insister pour dire que c'est une solution intéressante dans les zones rurales et semi-rurales,

que cela permet de développer l'emploi, de maintenir et de développer la démographie sur les territoires ruraux.

Deux aspects me semblent particulièrement importants :

- L'incitation au covoiturage : dans ce paragraphe il est question d'actions concrètes, puisque nous allons d'abord travailler à une coordination des aires existantes, ce qui est très important pour nous parce que cela va permettre de vérifier les connexions avec les transports publics et les transports en commun, parce que l'idée de bien faire fonctionner les aires de covoiturage c'est qu'elles soient connectées aux transports en commun, ce qui est très utile pour l'organisation ou le redéploiement de nos services ; et nous sommes également très favorables, les élus Radicaux, à ce que la Région intervienne dans le déploiement de nouvelles aires, certes sur le foncier qui nous appartient, mais il faudra le faire en liaison avec les acteurs des territoires pour être sûr que ces aires de covoiturage soient placées aux bons endroits.
- Pour ce qui concerne les économies d'énergies fossiles qui sont nécessaires dans le transport et notamment dans le transport public, tout à l'heure il a été abordé l'idée du bio éthanol qu'il faudra sans doute creuser et c'est vrai que dans le département du Tarn, le vignoble du Gaillacois pourrait peut-être nous fournir en la matière.

Dans le Tarn et ailleurs, cela a été cité, il y a aussi des questions qui concernent le GNV et la bioGNV, en sachant que sur le GNV, il y a deux aspects : comment produit-on et est-ce que l'on a les outils de transport pour pouvoir être efficace ? Sur la production, la Région travaille sur la méthanisation, c'est vrai qu'il peut y avoir des exemples avec des difficultés locales d'acceptabilité, mais sur ma commune j'ai un exemple d'acceptabilité parfaite, la Présidente était d'ailleurs venue inaugurer cette unité de production et une unité de bioGNV arrivera sans doute rapidement derrière.

Je veux également souligner le travail réalisé sur l'hydrogène, je fais à cet égard un clin d'œil à mon collègue du département du Tarn Bernard GILABERT.

Et sur la SPL, cela a été dit, nous travaillons pour l'année prochaine, dans le cadre du renouvellement d'une partie des autocars, sur l'idée de passer au GNV ; cela va sans doute se faire dans le courant de l'année 2020 et on réfléchit à l'idée d'acheter 10 à 15 autocars en la matière. C'est donc quelque chose d'important et qui vient s'inscrire concrètement dans les actions préconisées par ce rapport ... (*Marteau*)

Et les élus Radicaux, bien entendu, voteront favorablement sur ce rapport.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. La parole est à Monsieur Christian DUPRAZ pour 3 minutes, s'il vous plaît ...

M. DUPRAZ

Madame la Présidente,

Chers collègues,

L'Agence Internationale de l'Énergie vient de nous l'apprendre, les émissions mondiales de gaz à effet de serre sont reparties vigoureusement à la hausse en 2018, comme en 2017, la situation est hors de contrôle, seule l'Europe sauve l'honneur avec une légère diminution ; mais la France n'a pas respecté, ces trois dernières années, les objectifs imposés par sa Stratégie Nationale Bas-Carbone.

Alors, si le monde semble incapable de relever le défi climatique nous, en Occitanie, nous essayons à notre niveau, avec nos moyens.

Aujourd'hui, nous précisons notre plan d'éco-mobilité adopté en décembre dernier : il faut faciliter la mobilité de nos concitoyens, tout en diminuant leur empreinte carbone liée aux transports. Ce sont des petits pas peut-être, mais c'est indispensable.

Donc oui, les mesures que nous vous proposons d'adopter aujourd'hui vont dans le bon sens.

Mais faut-il en rester là ? Que faire de plus ? Sommes-nous vraiment à la hauteur des défis ? Pour atteindre le scénario de zéro émission nette de CO2 en 2050, nous allons tous devoir changer en profondeur notre mode de vie, notre mode de consommer.

L'ADEME vient de décrire le mode de vie qui correspondra à ce résultat en 2050, c'est ébouriffant -je vous invite à le lire-, mais en même temps c'est très attirant : c'est un monde où les embouteillages et la pollution de l'air auront disparu, un monde où l'on mangera mieux, moins gras, moins carné, moins exotique, mais où l'on sera en meilleure santé, un monde où les déplacements contraints auront fortement diminué, où les circuits courts seront la règle, un monde où l'on continuera à voyager, même en avion, mais moins souvent, avec des séjours plus longs, un monde où l'on aura le temps de vivre ...

Comment y parvenir ? L'important aujourd'hui est de bien comprendre que cet avenir est désirable, qu'il va nous procurer du plaisir de vivre, qu'il n'y aura pas de perte de confort, qu'il n'y aura pas de rupture violente si on le prévoit dès aujourd'hui.

Alors, à notre niveau régional, nous devons nous y préparer. Cela peut demander de l'audace et beaucoup de pédagogie, et je voudrais aujourd'hui évoquer une mesure que nous pourrions prendre, que nous allons prendre Madame la Présidente, avec votre soutien. Vous connaissez tous, dans votre coin, dans votre région, des anciennes voies ferrées aujourd'hui désaffectées, souvent déferrées, parfois oubliées, mais dans ce contexte

complètement différent, ces voies en site propre pourraient redevenir très pertinentes. Personne ne sait encore comment elles pourront être utilisées, personne ne sait quels seront les véhicules qui les parcourront : des trams à hydrogène, des véhicules autonomes électriques, des véhicules dont nous n'avons peut-être même pas encore idée.

Mais pour pouvoir faire cela dans 10 ans, dans 20 ans, dans 30 ans, il nous faut dès aujourd'hui préserver ce patrimoine extraordinaire de lignes en site propre.

Gouverner c'est prévoir et voir loin. C'est pourquoi nous souhaitons que la Région rachète, quand c'est possible, ces lignes -dont la SNCF ne veut plus- pour les préserver et envisager leur nouvelle vie, au service de nos mobilités.

Cela peut vous paraître loufoque quand on voit la difficulté que nous avons, nous Région Occitanie, à remettre en service les six lignes prioritaires régionales que nous nous sommes engagés à maintenir à l'issue des États Généraux du Rail et de l'Intermodalité, mais il faut dire que la SNCF sabote fortement nos efforts, je n'insisterai pas aujourd'hui ...

Mais là, nous parlons de 2040, de 2050, quand on devra être proche de la neutralité carbone … (*Marteau*) et à cette échéance, ces lignes redeviendront pertinentes, à condition que nous les ayons préservées.

C'est le vœu d'action future que je fais en ce jour.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. La parole est à Jean-François FONS pour 2 minutes, s'il vous plaît ...

M. FONS

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs,

Pour qu'il n'y ait pas de malentendu sur la position de notre groupe quant au rapport que vous proposez aujourd'hui sur la mise en place de ce que vous appelez "expérimentation du télétravail pour les agents des Services généraux de la Région", je tiens à dire d'emblée que nous y sommes favorables, donc on commence bien !

Nous savons tous que ce mode d'organisation du travail a largement apporté la preuve de son bien-fondé et de son efficacité depuis plus d'une vingtaine d'années, même si la France fait encore partie des retardataires dans ce domaine avec 9% de télétravailleurs, contre 18% en moyenne en Europe et 37% dans les pays scandinaves.

Les retours d'expériences sont d'ailleurs si riches d'enseignements que l'on ne peut plus guère parler d'expérimentation.

Dès lors, on est en droit de s'interroger : pourquoi mettre en place avec autant de frilosité un tel dispositif, alors que nous connaissons le potentiel qu'il recèle en termes de rationalisation du temps de travail au sein de notre Collectivité, caractérisée par de multiples contraintes de déplacements individuels et de liaisons interservices ?

Nous pensons d'une part qu'il aurait été plus judicieux d'étendre cette initiative sur une année complète -j'ai par contre bien noté ce que vous avez dit tout à l'heure, effectivement c'était prévu du 15 avril au 30 septembre et vous l'avez corrigé d'octobre à décembre-, avec une organisation apaisée des Services afin d'en faire l'évaluation, mais suite à votre modification, ce sera plus pragmatique et plus visible.

Nous pensons également que cette décision aurait gagné en volontarisme et en crédibilité si elle n'avait pas limité le bénéfice du dispositif à seulement 100 agents des Services généraux des sites de Toulouse et Montpellier, soit 5,8% des effectifs de la seule filière administrative.

Outre les déceptions que cela risque de générer parmi les salariés candidats et non retenus, on a le sentiment que vous allez un peu à reculons dans cette direction.

Mais peut-être nous apporterez-vous quelques éclaircissements sur ces deux points.

Pour autant, notre vote positif ne nous exonère pas d'une observation plus générale, qui apparaît comme une condition préalable au succès de cette initiative.

Le télétravail n'est pas une simple modalité technique d'organisation interne, il ne peut pas davantage être réduit aux seuls bienfaits qu'on lui attribue sur un plan économique et environnemental, comme la réduction de la congestion urbaine et comme un facteur d'attractivité dans les zones rurales …

LA PRÉSIDENTE

Merci de conclure.

M. FONS

J'ai presque fini. Il est d'abord et surtout la traduction d'un engagement managérial et contractuel en matière de gestion des ressources humaines de notre Collectivité territoriale. Cette dimension humaine doit être au cœur de notre réflexion.

Le télétravail crée de nouvelles formes de sociabilité chez les salariés comme l'autonomie, la confiance, la responsabilité et l'autodiscipline.

Il exige également une évolution des relations managériales … (*Marteau*) Quelques secondes, je vous promets, je vais terminer.

Dans la réalité, il est tantôt vécu comme une forme d'autonomisation du travailleur et tantôt comme un moyen d'intensifier le travail. Or, autonomie et contrôle sont souvent imposés

dans un jeu à somme nulle, l'augmentation de l'une allant de pair avec la diminution de l'autre. C'est dans cette relation entre l'autonomie et le contrôle que l'on mesurera la réussite ou l'échec de l'initiative, tout l'enjeu consistant précisément à combiner et à trouver le juste équilibre … (*Marteau*) entre l'autonomie dans le travail et des critères de performance clairs, afin de ne pas couper le salarié de la vie réelle et de la Collectivité.
Le rapport que vous nous proposez aujourd'hui aurait sans doute beaucoup gagné à développer cette nécessaire dimension.
Merci pour le temps accordé.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. Concernant les différentes interventions ...
Monsieur RIVENQ, vous nous proposez des expérimentations, sans plus de précision, donc je vous propose de nous donner ces idées que nous travaillerons avec grand plaisir.
Mais pour ma part, je vais vous faire une proposition très concrète pour votre trajet depuis Alès : le matin, prenez le TER à Alès à 7h55, vous arriverez à Montpellier à 9h15, vous prendrez la ligne 3 du tramway à 9h24 … Non, pas un taxi, le tram ! (*Rires*) vous arriverez au Parc des expositions à 9h44 et vous aurez 3 minutes à pied … Bon pour votre santé, bon pour l'environnement, c'est merveilleux ! (*Applaudissements - Apartés - Rires*)
Mais non il n'est pas toujours en retard !
Plus sérieusement, je tiens quand même à rappeler l'ensemble de la politique des transports que nous avons sur la Région Occitanie, parce qu'à travers notre politique des transports, c'est une solution que nous amenons à tous les habitants -je dis bien à tous les habitants- de nos territoires.
Si l'on prend les territoires très ruraux, par exemple les Cévennes qui vous sont chères, la Région propose là une aide substantielle dans le cadre du transport à la demande.
Et comme nous savons que les Intercommunalités -qui ont cette compétence- ont parfois un manque d'expertise technique et que nous avons, au sein de nos Services, une vraie expertise et tout particulièrement dans la Régie des transports des Pyrénées-Orientales (puisque le Département des Pyrénées-Orientales avait fortement développé le transport à la demande), nous sommes en train de travailler sur une Cellule, au sein de notre Direction des Transports, qui pourra amener une expertise à l'ensemble des Intercommunalités.
Bien sûr, je ne parle pas des grandes Intercommunalités telles que l'Agglo d'Alès, où l'ingénierie est forte, mais des Intercommunalités dans nos territoires ruraux qui pourront ainsi bénéficier d'une expertise pour la mise en place du transport à la demande, pour

l'opérationnalité technique et bien entendu sur la question du coût du transport à la demande, parce que cela amène une vraie solution de mode collectif dans nos campagnes.
C'est bien entendu la question du véhicule électrique ou hybride -parce que je rappelle que nous avons voté les deux- d'occasion et pourquoi avons-nous voté la question de véhicules d'occasion ? Parce que nous savons très bien que neuf, le coût est trop élevé.
L'aide de 2 000 € est une aide adaptée à ce marché qui, objectivement, est en plein développement et pour preuve : sur ce dispositif, nous avons déjà reçu plus de 100 demandes, alors qu'il n'y a que quelques semaines qu'il est en place, ce qui veut dire qu'il est bien calibré par rapport à un véhicule électrique ou hybride d'occasion ; cette aide est de 2 000 € pour les ménages modestes et de 1 000 € pour d'autres tranches de revenus.
Sur le train, nous avons en effet la volonté de remettre en place certaines lignes, que ce soit sur Rodez-Sévérac-Millau, sur Montréjeau-Luchon, ou encore sur la rive droite du Rhône qui offre une potentialité significative.
Sur la question des bus, nous prévoyons un dispositif, au niveau parlementaire, afin que sur les agglomérations, les cars qui viennent de 30, 50 ou 60 kilomètres, puissent avoir des voies réservées sur les routes et en particulier sur les autoroutes ; actuellement, la loi n'offre pas de solution concrète.
Pour les courtes distances : le vélo électrique, et là aussi nous avons vraiment de très bons retours parce que, je le rappelle, notre aide se cumule à l'aide d'État, c'est-à-dire que l'on peut arriver jusqu'à 250 € d'aide : 200 € de la Région et de l'État, et 50 € pour l'équipement de sécurité, soit le taux le plus élevé de France parce que nous avons profité d'une subtilité juridique pour monter jusqu'à 250 €, alors que dans les autres Régions qui l'envisagent, c'est 200 €. Donc 250 € d'aide pour l'achat d'un vélo électrique, c'est un vrai effet levier et le vélo électrique n'est pas un gadget : nous allons voir, dans les cinq prochaines années, un développement très fort parce que si jusqu'à maintenant, selon la condition physique, le vélo était plus ou moins adapté, avec le vélo électrique il n'y a plus de limitation, à part le mauvais temps … Mais il fait quand même plutôt beau temps dans notre région !
Nous avons aussi à développer les voies en site propre et c'est pourquoi je souscris tout à fait à la proposition de Christian DUPRAZ, c'est-à-dire que nous puissions racheter le foncier non-utilisé par la SNCF, de lignes abandonnées, avec l'aide de l'Établissement Public Foncier, afin de constituer de la réserve foncière pour pouvoir développer de nouvelles modalités de liaison, c'est absolument indispensable.
Donc nous avons le train, le car, l'intermodalité avec les pôles d'échanges multimodaux qui rencontrent un fort succès, où là aussi nous amenons une expertise technique aux maîtres d'ouvrages porteurs ; nous aidons sur le véhicule propre, le vélo électrique, le transport à la demande, tout cela nous semble essentiel.

Figure également dans ce rapport, je le rappelle, l'instauration d'un forfait mobilité durable pour nos agents -parce que là aussi nous devons être exemplaires-, qui constituera une actualisation du plan de déplacement des agents régionaux.
Et s'agissant de la faisabilité des plans de mobilité inter-entreprises, comme l'a rappelé Vincent GAREL, nous sommes fortement sollicités par des entreprises pour avoir des lignes adaptées à leurs besoins, à la provenance de leurs salariés et nous allons donc y travailler. Nous agissons donc sur tous les plans.
Pour répondre sur le télétravail, je ne sais plus qui indiquait que 100, ce n'était pas suffisant, mais pour une expérimentation, il faut être sur un échantillon qui permette après de partager l'ensemble des retours de nos agents et nous monterons bien sûr en puissance dès 2019. Je rappelle également que 100 agents volontaires, cela veut dire pour la Collectivité que nous les équipons en matériel informatique compatible avec la possibilité de travailler de façon sécurisée à domicile. Nous sommes donc vraiment dans un dispositif très renforcé.
Enfin, nous avons eu un retour très positif du terrain -et vous êtes bon nombre à me le dire- du mois de gratuité au mois de mars ; nous sommes la seule Région en France à le faire et nous ne sommes pas la seule Région en France où, malheureusement, les trains sont en retard ! Donc là aussi, nous avons une action très volontariste et nous sommes dans la réalité de ce qu'attendent nos concitoyens, dans l'utilité et donc la proximité.
Voilà les éléments que je voulais porter à votre connaissance et nous allons maintenant passer aux votes.
Sur l'amendement qui vous a été distribué, il est proposé une adaptation concernant l'évaluation de la phase d'expérimentation : qu'elle ne soit pas faite juste à l'automne mais qu'elle soit mise en place à compter du 30 septembre 2019.
Le dépositaire de l'amendement, Monsieur COSSANGE, est d'accord avec ce détail rédactionnel ?... Très bien !
Je vous propose donc qu'avec ce détail rédactionnel ajusté, nous mettions aux voix l'amendement n°1 sur le rapport Mobilités. Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)
Le scrutin est clos. Résultat (*153 votants*) :
- Pour : 148 (SRC : 49, GR : 16, NM : 19, RN : 37, UEDC : 25, NI : 2 -LOPEZ, SATGÉ-)
- Abstention : 4 (NM : 1 -REGOURD-, NI : 3)
- Ne prend pas part au vote : 1 (NI : 1 -SERIEYS-).

L'amendement n°1 est ***adopté***.
Nous passons au vote sur le rapport Mobilités. Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)
Le scrutin est clos. Résultat (*155 votants*) :
- Pour : 113 (SRC : 51, GR : 16, NM : 20, UEDC : 24, NI : 2 -LOPEZ, SATGÉ-)
- Abstention : 41 (RN : 37, NI : 4)

- Ne prend pas part au vote : 1 (UEDC : 1 -TREMEGE-).

Le rapport (***2019/AP-MARS/02***) est ***adopté***.

Nous passons au vote sur le rapport n°3 relatif à l'expérimentation du télétravail pour nos agents. Le scrutin est ouvert … (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (*155 votants*) :

- Pour : 150 (SRC : 51, GR : 16, NM : 18, RN : 37, UEDC : 26, NI : 2 -LOPEZ, SATGÉ-)
- Abstention : 5 (NM : 1 -REGOURD-, NI : 4).

Le rapport (***2019/AP-MARS/03***) est ***adopté***. Je vous remercie.

Nous avons achevé la première partie de l'ordre du jour. Je vous propose que nous fassions une suspension de séance pour nous sustenter et que nous reprenions à 14h30 précises.

Je vous remercie. Bon appétit !

(*La séance est interrompue à 13h06 - Reprise à 14h35*)

→ ***Séquence 2 (28 mars après-matin)*** *:*

Absent·e·s ayant donné délégation de vote :

- Jean-François AUDRIN : délégation à Tal ANAHORY
- Corinne BARDOU : délégation à Marie-Christine PAROLIN
- Mary BOURGADE : délégation à Frédéric TOUZELLIER
- Florence BRUTUS : délégation à Monique NOVARETTI
- Bernard CARAYON : délégation à Jean-François FONS
- Anne-Marie COLLARD : délégation à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK
- Chantal DOUNOT SOBRAQUES : délégation à Maïthé CARSALADE
- Catherine EYSSERIC : délégation à Françoise BONS
- Joseph FRANCIS : délégation à Vincent TERRAIL-NOVES
- Laurence GARDET : délégation à Yoann GILLET
- Yolande GUINLE : délégation à Patrick CASES
- France JAMET : délégation à Julien SANCHEZ
- Vincent LABARTHE : délégation à Jean-Louis CAZAUBON
- Agnès LANGEVINE : délégation à Véronique VINET
- André LUBRANO : délégation à Ferdinand JAOUL
- Nicole MINA : délégation à Gilles ARDINAT
- Marie PIQUÉ : délégation à Jean-Luc GIBELIN
- Jean-Guillaume REMISE : délégation à Olivier MONTEIL
- Virginie ROZIERE : délégation à Christian ASSAF
- Fabrice VERDIER : délégation à Dolorès ROQUÉ

Absent·e·s :

- Marie-Dominique BAGUR
- Emmanuel CRENNE

LA PRÉSIDENTE

Mesdames et messieurs les Conseillers régionaux, merci de bien vouloir prendre place, la séance est reprise.

Module 3 - Économie et compétences

Nous allons maintenant débuter le Module "Économie et compétences", avec la présentation de trois rapports ; un amendement a été déposé par le groupe Rassemblement National. Je vais donc demander à John PALACIN de bien vouloir présenter le Plan Bois. Jean-Louis CAZAUBON présentera ensuite la mise en œuvre du dispositif Pass Agri, puis Emmanuelle GAZEL présentera le Pacte régional d'Investissement dans les Compétences. Merci de vous dépêcher de reprendre vos places !

Monsieur PALACIN, merci de nous présenter le Plan Bois ...

2019/AP-MARS/04 - Plan Bois

M. PALACIN

Madame la Présidente, merci.

Chers collègues,

Ce Plan Bois, qui vous est soumis aujourd'hui pour examen et approbation, est tout d'abord le résultat d'un travail au long cours que nous avons engagé avec le Vice-président Vincent LABARTHE et deux élus de la Majorité, Bernard PLANO et Bernard GILABERT, des élus passionnés et attachés aux enjeux de cette filière bois qui, en milieu rural, est extrêmement importante.

Le bois est un enjeu majeur pour la Région Occitanie en raison des caractéristiques physiques du territoire : la forêt couvre 36% du territoire, c'est une forêt privée principalement, mais également bien sûr publique.

Mais plus généralement, le bois est un secteur économique dans lequel les innovations sont nombreuses, un enjeu environnemental majeur et un sujet pour la ruralité puisque le secteur économique du bois, et l'industrie du bois au sens large est une industrie qui ne peut être que rurale.

Ce groupe de travail s'est réuni à de nombreuses reprises, a échangé avec l'interprofession Fibois, mais également avec la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt et les Services de l'État pour vous présenter le Plan Bois.

C'est un plan d'actions global qui répond à un besoin et qui a adopté un parti pris :

Le besoin majeur, c'est que notre forêt est insuffisamment valorisée et lorsque du bois est coupé, la valeur de transformation de ce bois est insuffisamment conservée sur notre territoire ; pour caricaturer, trop souvent nous coupons des grumes qui sont expédiées loin de nos frontières, hors de l'Union Européenne et ensuite nous importons des meubles, si vous me permettez cette caricature.

L'enjeu était également important parce que l'on anticipe une augmentation des besoins du territoire en bois. Vous savez que le bois, dans le cadre des matériaux naturels à valoriser, fait l'objet depuis plusieurs décennies -mais plus nettement récemment- d'une valorisation énergétique importante ; quand le bois est replanté, c'est une énergie renouvelable, également en matière de construction : nous savons aujourd'hui construire non seulement des maisons, mais des immeubles en bois, puisque certaines pièces de bois présentent des caractéristiques mécaniques meilleures que le béton ou des matériaux de construction habituels. Et en matière environnementale, il est apparu évident que la forêt, de par les divers usagers qui la fréquentent, est aussi un lieu de discussion démocratique ; il faut savoir organiser les usages de la forêt.

Nous savons également que les forêts et notamment les vieilles forêts -auxquelles nous sommes attachés dans les Pyrénées- sont un réservoir de biodiversité important.

Voilà un enjeu politique dont devait se saisir notre Assemblée, qui est donc l'objet de ce Contrat.

Les entreprises du secteur du bois et notamment les scieries -ceux qui connaissent ces territoires le savent- souffrent d'un sous-investissement important, les outils sont anciens, les gains de productivité ne sont plus au rendez-vous et petit à petit, les scieries ferment ; elles ont été nombreuses à fermer dans les 20 dernières années. Il s'agit, avec ce Plan, de mettre fin à cette évolution.

Mais également dans les entreprises de travaux forestiers : vous savez à quel point le secteur du bois est riche en emplois, puisque pour 1 kilomètre de route forestière, des dizaines d'emplois dans le secteur de l'exploitation forestière s'égrènent le long de ces sentiers. Ce sont des emplois difficiles, où l'accidentologie est élevée, c'est également un sujet qui a été discuté dans la préparation de ce Plan Bois.

Pour pouvoir augmenter l'investissement, tout en amont dans l'exploitation forestière, mais aussi dans les scieries, je vous disais qu'il y avait un parti pris : traditionnellement, nos Collectivités interviennent en amont pour aider la replantation des forêts, la desserte et l'accès aux gisements de bois pour pouvoir, comme on dit dans la profession, "sortir du bois" plus facilement. Il nous a semblé intéressant de rompre un peu avec ce qui se faisait par le passé, en se disant que le bois serait coupé et extrait s'il y avait des marchés, si ces nouveaux marchés de la construction, de l'énergie et de l'industrie étaient mieux structurés.

Nous avons donc également prêté attention aux opportunités qui existaient pour constituer, sur le territoire de l'Occitanie, des projets et avoir des sites économiques importants pouvant transformer le bois en aval, puisque si on transforme le bois en aval pour en faire des produits à plus forte valeur ajoutée, en amont on pourra sortir des mètres cubes de bois pour un prix moyen plus élevé et là, les Maires et les propriétaires privés auront plus intérêt à le faire.

Donc une attention aux usages, aux nouveaux usages du bois et une attention au niveau d'investissement dans les entreprises.

Ce Plan vous propose, outre d'aménager financièrement le "Pass Occitanie" en "Pass Bois" et de mettre en place un Contrat Bois, d'aménager les dispositifs. Pourquoi ? Parce que créer un dispositif ne suffit pas. Il suffit de faire le tour des entreprises du secteur et de leur parler des aides qui existent pour se rendre compte à quel point il faut convaincre ces entreprises de faire appel aux aides et à réaliser leurs investissements ; c'est ce que nous avons testé à titre expérimental sur le territoire commingeois, où quelques investissements se mettent en place. Nous pouvons aller jusqu'à 50%, grâce au fonds européen POI FEDER, de soutien à ces investissements, c'est une très, très belle opportunité.

Donc adapter les dispositifs financiers et à côté de ces dispositifs financiers adaptés au secteur bois, où les difficultés de trésorerie sont importantes et donc les logiques de décaissement et d'avance sont légèrement modifiées, nous envisageons également des appels à projets spécifiques, puisque je vous parlais de projets stratégiques, de projets ambitieux, nous souhaitons -on espère y parvenir- créer les conditions pour que des entreprises de construction bois, qui ont contribué à la concertation, s'allient avec des scieurs qui ont confiance en l'avenir et avec d'autres entreprises pour peut-être constituer un consortium pour bâtir une usine de construction de CLT (cross-laminated timber), les matériaux de construction de demain, ou d'autres unités de transformation, des scieries pour les feuillus des Pyrénées ou le soutien à des industriels de la Montagne Noire qui sont particulièrement ambitieux.

Je renouvelle mes remerciements au Service d'Emmanuelle LAGANIER, à Gilda TOULLEC et Laurent BERTHELOT qui ont fait un travail particulièrement précis et rigoureux.

Je salue également et remercie, pour cette belle expérience de travail d'élu, Bernard GILABERT et Bernard PLANO.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. Monsieur le Vice-président CAZAUBON, merci de bien vouloir présenter le dispositif Pass Agri Valorisation.

2019/AP-MARS/05 - Mise en œuvre du dispositif Pass Agri Valorisation

M. CAZAUBON

Merci Madame la Présidente.

Il vous est proposé l'adoption d'un nouveau dispositif régional d'intervention en faveur des exploitations agricoles, le Pass Agri Valorisation.

Vous savez que notre région est la 2ème région agricole de France par sa surface utile, puisqu'elle couvre 3,5 millions d'hectares, c'est-à-dire la moitié du territoire et la Région a fait le choix d'intégrer pleinement ce secteur, en lui consacrant un volet agricole spécifique.

Cette dynamique s'est concrétisée tout dernièrement par un Pacte régional pour une alimentation durable de proximité.

De cette réflexion ont émergé six axes principaux, que je ne vais pas énumérer ici, mais le sujet qui nous occupe s'inscrit pleinement dans l'axe 2 "structurer des filières alimentaires durables", avec pour objectif de développer des outils pour créer de la valeur ajoutée et la répartir équitablement, c'est-à-dire par exemple le développement d'un atelier de transformation à la ferme ou d'un point de vente qui peut être collectif ou individuel.

Tout ceci offre des opportunités de développer la valeur ajoutée de l'exploitation, sans la conditionner à une croissance des volumes, une augmentation des surfaces ou une intensification des pratiques.

Par contre, notre région souffre cruellement de ce manque de création de valeur, de création de richesse. Il faut absolument sortir de cette logique de production de minerais que l'on retrouve sur les marchés internationaux basiques, pour justement aller chercher plus de valeur, plus de richesse. Nous avons beau être la 1ère Région de France en termes de signes officiels de qualité et la 1ère Région Bio, nos producteurs restent quand même dans le peloton de queue en termes de revenus.

Aussi, le présent rapport propose la déclinaison du Pacte régional de l'alimentation avec la mise en place d'un Pass Agri Valorisation, en proposant de la souplesse et de la réactivité, au regard ou en comparaison du dispositif FEADER.

Les exploitations concernées sont celles qui produisent, transforment ou commercialisent leurs produits et ce dispositif est particulièrement adapté au profil des exploitations de notre région : elles ont des structures réduites, ce sont des exploitations familiales et nombre d'entre elles s'engagent justement dans ces processus de vente directe avec transformation, en amenant le produit au plus près du consommateur, répondant ainsi aux attentes de celui-ci. Par la même occasion, quand on rentre dans cette démarche, cela concerne beaucoup plus d'actifs, donc des créations d'emplois et elles peuvent créer cette valeur ajoutée qui leur fait cruellement défaut aujourd'hui.

Ce type de projet s'inscrit parfaitement dans les démarches de développement rural, il crée du lien social et répond aussi à la mise en œuvre du Pacte régional pour l'alimentation que je viens d'évoquer. Il est proposé une stratégie en deux volets :

- Le Pass Agri Valorisation : il s'agit de répondre de manière ciblée et calibrée à un besoin d'investissement matériel ou immatériel -c'est nouveau- en transformation ou en commercialisation à la ferme. L'aide sera limitée à 20 000 €. Ce dispositif est simple à mettre en œuvre et réactif.

Cela, c'est la première marche de l'escalier et je peux vous dire, pour être passé par là à titre personnel, que si j'avais eu cette possibilité d'être encouragé au démarrage de cette stratégie de valeur ajoutée … Aujourd'hui, chez moi, il y a 20 emplois et je regarde Gérard TREMEGE qui connaît, dans les Hautes-Pyrénées, Ginette CURBET, les GIBAUD (?), les uns c'est une douzaine d'emplois, les autres c'est 17 avec des fromageries et ateliers de charcuterie ... Voyez un peu l'effet levier que cela peut justement mettre en œuvre et cela, c'est très important. Alors bien sûr, c'est peut-être moins "glamour", à l'heure de la "startupisation", qu'une startup … J'ai d'ailleurs appris dernièrement que quand une startup était cotée 1 milliard, elle s'appelait une licorne … Oui, j'étale ma culture ! (*Rires*) Je vous rappelle quand même que l'agroalimentaire et l'agriculture, c'est 22 milliards, on a donc un cheptel de 22 licornes en Occitanie … C'est conséquent ! (*Rires*)

Ceci dit, je n'ai rien contre les start-up et si on pouvait les multiplier, croyez bien que je signerais des deux mains aussitôt, mais il ne faut pas non plus oublier ce secteur qui est très important pour notre économie régionale.

La nouveauté, c'est le côté immatériel parce que l'on peut aider ces exploitations par des études marketing, des études de marchés et de débouchés, dont ont besoin ces gens-là quand ils démarrent.

- Le TO 421 FEADER : quand la première marche a été lancée, on professionnalise et on peut aller vers les contrats Agro-Viti plus classiques, avec des aides pouvant aller jusqu'à 80 000 € et plus si les investissements sont conséquents.

Je rappelle aussi que l'on peut mettre en œuvre l'instrument financier FOSTER.

Tout ceci fait que l'on prévoit d'affecter une enveloppe de 1 M€ qui peut avoir un effet levier très important.

Je dirai, pour conclure, que nous disposons d'une gamme de dispositifs pour répondre aux différents gradients de demandes qui émaneront demain du terrain.

Il s'agit là d'être pragmatique, efficace et pour ma part, je suis persuadé qu'il y a un avenir pour ce type d'agriculture dans notre région.

Je vous remercie de m'avoir écouté et j'espère que vous voterez ce rapport à l'unanimité !

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci Monsieur le Vice-président.

La parole est à Madame Emmanuelle GAZEL pour la présentation du Pacte d'Investissement dans les Compétences …

2019/AP-MARS/06 - Approbation de la Convention financière 2019 - Pacte régional d'Investissement dans les Compétences

Mme GAZEL

Merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous.

Lors de l'Assemblée Plénière du 16 novembre 2018, nous avions validé l'engagement de la Région dans le Pacte d'Investissement dans les Compétences (PIC).

Aujourd'hui, il s'agit de valider la convention financière annuelle 2019 du Pacte pour un montant de 130 530 000 €.

Pour rappel, le Plan d'Investissement dans les Compétences vise à former 1 million de demandeurs d'emploi et 1 million de jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail.

Il ambitionne également d'accélérer les transformations du système de formation professionnelle par l'expérimentation, notamment numérique, pour augmenter l'efficience des parcours de formation.

Ces objectifs correspondent parfaitement à nos politiques Emploi-Formation et aux objectifs validés dans le cadre du Contrat de Plan de Développement de la Formation et de l'Orientation professionnelle.

La Présidente l'a rappelé dans ses propos introductifs, la formation est l'un des outils que nous utilisons dans notre bataille pour l'emploi et la Région Occitanie est la Région de France qui forme le plus de demandeurs d'emploi.

Mais ce n'est pas uniquement plus de formation, c'est aussi mieux de formation que nous mettons en place en Occitanie. Nous n'avons pas abandonné les publics les plus éloignés de l'emploi, pour lesquels les parcours sont plus longs et souvent plus coûteux ; nous n'avons pas non plus déserté les territoires ruraux et notre offre de formation est bel et bien présente sur l'ensemble du territoire régional.

Enfin, en Occitanie, nous travaillons en lien étroit avec les acteurs économiques pour mieux définir et mieux anticiper les besoins de recrutements et les besoins en compétences.

Ce PIC va nous permettre de renforcer ces actions afin d'en faire bénéficier encore plus de demandeurs d'emploi. Avec les fonds d'amorçage en 2018, nous avions pu mettre en place + 13 000 places de formation, en 2019 ce seront + 20 000 places de formation qui seront proposées aux demandeurs d'emploi, pour un total de 80 000 places de formation sur la

seule année 2019 : 40 000 sur le socle régional, 20 000 Pôle Emploi et donc 20 000 dans le cadre du PIC.

Le Pacte permettra également de libérer les nouvelles initiatives et ce, dans la durée puisque nous nous engageons jusqu'en 2022. Ces nouvelles initiatives ont pour objectifs :

- de toucher les publics qui n'accèdent pas ou peu à la formation,
- de suivre en continu l'évolution des besoins en compétences et pouvoir mieux les anticiper,
- de faire évoluer les pratiques pédagogiques et moderniser l'appareil de formation en Occitanie.

Lors de la Plénière du 16 novembre dernier, nous avions posé deux conditions à l'engagement de la Région :

- la première était la neutralisation des dépenses de formation, y compris pour ce qui concerne les flux financiers dans notre convention-cadre avec Pôle Emploi,
- et la seconde concernait la gouvernance territoriale, dans le respect de la compétence de droit commun de la Région sur la formation des demandeurs d'emploi.

Ces deux conditions sont actées dans notre Pacte et la gouvernance et l'animation du PIC se feront au plus près des besoins, à l'échelle des bassins d'emploi.

Dès demain, à Perpignan, à l'occasion de la venue de Muriel PÉNICAUD, Ministre du Travail, la Présidente Carole DELGA pourra signer le PIC Occitanie avec Jean-Marie MARX, Haut-commissaire aux compétences et Étienne GUYOT, Préfet de Région, ainsi qu'avec les partenaires sociaux qui, en Occitanie, ont souhaité cosigner le Pacte d'Investissement dans les Compétences à nos côtés.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci Madame la Vice-présidente.

Nous commençons la discussion avec Madame Geneviève LASFARGUES pour 4 minutes, s'il vous plaît …

Mme LASFARGUES

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Le groupe des Radicaux attend de ce Pacte régional d'Investissement dans les Compétences qu'il réponde aux besoins et aux projets de développement des entreprises

créatrices d'emplois, mais aussi qu'il réponde aux besoins de celles et ceux qui sont en difficulté d'insertion professionnelle et d'un retour durable à l'emploi.
Ces deux niveaux de réponse devront être mis en œuvre sur l'ensemble de notre territoire, en fonction des différents publics concernés et accompagnés de façon efficace.
Pour cela, nous devrons co-construire une relation étroite avec l'ensemble des acteurs socioéconomiques de chaque bassin d'emploi. Il s'agira donc d'identifier chaque situation dans sa globalité et sur l'ensemble de nos territoires afin de permettre à chaque personne concernée par des difficultés d'insertion professionnelle de construire une solution adaptée à sa situation et bien sûr en lien avec le développement économique et les besoins d'emplois du bassin de vie de notre région.
Nous veillerons à inciter les entreprises à intégrer les personnes peu qualifiées.
Le monde du travail étant la meilleure école, chacun doit pouvoir "toucher du doigt" la vie active pour avoir l'opportunité de prouver que la volonté est souvent le meilleur atout que chacun possède.
Nous devrons également nous préoccuper des publics en difficulté, veiller à leur faciliter l'accès à la formation, l'objectif étant d'accroître considérablement les compétences de notre territoire, de diminuer le chômage, de lever les freins de mobilité, d'hébergement, de réduire les distances avec le public des zones rurales.
C'est un véritable enjeu pour l'avenir de notre région car paradoxalement, l'Occitanie, région attractive et dynamique, est aussi une des régions les plus durement touchées par les difficultés socioéconomiques.
Le cursus que nous désirons établir n'est pas simplement de proposer des parcours de formation, mais bien de se réaliser dans un emploi durable. C'est un double enjeu régional : former pour travailler, mais aussi performer économiquement et socialement pour le rayonnement de nos entreprises locales.
Le groupe des Radicaux approuve ce Pacte régional d'Investissement dans les Compétences. Nous suivrons avec intérêt l'évolution de celui-ci dans notre région.
Comme je le disais précédemment, nous avons des objectifs à atteindre en termes d'emplois. C'est un combat de tous les jours, c'est notre priorité permanente.
En adoptant ce Pacte, nous envoyons un message concret à nos jeunes, à nos personnes en difficulté, à nos acteurs économiques.
Parallèlement à cela, si j'interviens aujourd'hui, ce n'est pas en tant que Présidente de la Commission Politique de la Ville, je ne souhaite pas qu'il y ait d'amalgame.
J'insiste alors sur le fait que ce PIC ne s'adresse pas uniquement aux habitants des quartiers prioritaires, mais bien à l'ensemble de nos concitoyens régionaux concernés par des problématiques de travail et d'accès aux formations.

En tant qu'élus de la Majorité de ce Conseil Régional, le pilotage de ce Pacte nous apparaît comme la clef de voûte du programme. En effet, au niveau régional et au niveau territorial, nous devrons nous appuyer sur nos partenaires, à savoir le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation professionnelle ; depuis les Maisons de la Région, en lien avec les Unités territoriales de la DIRECCTE, nous conduirons et analyserons les actions prédéfinies sur le champ de l'emploi.

En ce qui concerne le Plan Bois, potentiellement la filière régionale a un rôle économique à jouer et il est essentiel d'activer les leviers disponibles afin de faire monter là aussi en compétence cette activité. Nous soutenons pleinement ce Plan et approuvons les dispositifs qui seront mis en place.

Enfin, sur le Pass Agri Valorisation, il s'agit de confirmer les stratégies régionales agricoles mises en place depuis le début de ce mandat. Investir dans l'agriculture, c'est investir pour tout le monde, pour le bien commun, s'adapter aux enjeux des différentes filières afin de créer une dynamique pérenne pour consolider les professions.

Voilà l'intérêt et le lien entre ces deux rapports pour lesquels, bien entendu, le groupe des Radicaux se prononcera pour.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci.

La parole est à Bernard GILABERT pour 7 minutes sur le Plan Bois, s'il vous plaît …

M. GILABERT

Merci Madame la Présidente.

Mesdames et messieurs, mes chers collègues,

Le Plan Bois, que notre Majorité vous propose de voter aujourd'hui, est l'exemple type de notre politique de proximité, au service des territoires et des citoyens, particulièrement en faveur de ceux qui vivent dans les zones rurales et de montagne.

C'est un dossier assez complexe, mais très enthousiasmant et, John l'a dit tout à l'heure, je crois qu'avec les Services, Bernard PLANO et John PALACIN, nous avons conduit un travail très intéressant, parce qu'il a une dimension économique et sociale, avec une chaîne de valeur qu'il nous a fallu considérer dans son ensemble ; il y a une dimension environnementale essentielle au regard du bilan carbone, au regard de la gestion de la faune et de la flore, au regard des usages énergétiques qui doivent rester compatibles avec la transition que nous construisons dans l'objectif "Région à énergie positive 2050".

Je vais d'ailleurs autant insister sur la méthode que sur les mesures que nous souhaitons mettre en place.

Comment avons-nous travaillé ? Nous avons constitué cette équipe -John l'a dit tout à l'heure, je n'y reviendrai donc pas- et nous sommes partis des constats nationaux, régionaux et locaux, avec le constat que le bois, c'est déjà 21 000 emplois en région Occitanie, c'est la 2ème région forestière de France en termes de gisement, il y a 6 000 entreprises avec un chiffre d'affaires de 2,6 milliards d'euros, mais avec un déficit assez important, comme d'ailleurs dans tout le pays.

Nous connaissons les caractéristiques de la ressource en région : 36%, majoritairement privée, sur deux massifs, les feuillus représentent près de 70%, avec des conditions d'exploitation parfois difficiles, ce qui explique en partie -mais en partie seulement- la place de la région : seulement en 5ème position en termes d'activité.

On devait donc travailler avec les Services de l'État, la DRAF particulièrement, l'ADEME bien sûr, l'IGN pour nous permettre d'évaluer la ressource bois ; ils fixent des objectifs nationaux et donnent les contraintes réglementaires, et nous n'avons pas oublié de prendre en compte les préconisations de structures et associations en charge du suivi de la biodiversité.

Il fallait rassembler les professionnels, cela s'est fait très rapidement depuis le début du mandat avec la création de Fibois Occitanie, regroupant les anciennes structures de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Simultanément, nous avons visité de très nombreuses entreprises : exploitants, scieurs, transformateurs, fabricants de panneaux, constructeurs bois, chantiers bâtiments bois. Nous avons rencontré les enseignants de la filière, les formateurs, sans oublier la dimension "innovation" avec le CRITT Bois. C'est ainsi que nous avons pu dialoguer avec plus de 60 structures, parfois d'ailleurs accompagnés de notre Présidente.

Avec le concours de Fibois, nous avons inventorié les débouchés sur les bois énergies, sur les palettes et emballages, sur l'industrie de la trituration, sur la chimie verte, l'aménagement, l'ameublement, la construction bois qui est un gisement très intéressant.

À partir de cette approche, il a été très facile d'identifier les points forts et les points faibles dans la chaîne de valeur ; cette chaîne de valeur qui va de l'exploitation forestière en passant par l'extraction des bois, la première transformation, je pense là au séchage, au sciage, à la numérisation des procédés, à la valorisation des effluents, la deuxième transformation avec, là aussi, des problèmes de numérisation : produits semi-finis pour le bâtiment, structures bois, isolation thermique, isolation phonique, parements, etc., et des usages nouveaux du bois dont John a parlé tout à l'heure.

Une évidence, par contre, nous est apparue : il fallait relier l'amont et l'aval de la filière, mais il fallait partir de l'aval pour bien repérer les "trous dans la raquette", générateurs de surcoûts et donc de déficits ou de mauvaises répartitions de la valeur ajoutée.

C'est ainsi que le Contrat de filière s'est construit pour trois ans avec Fibois et qu'un Plan régional Forêt-Bois pour dix ans est en cours de finalisation avec les Services de l'État, et le tout s'est fait bien sûr en parfaite cohérence.

S'agissant du rôle de la Région et de notre Plan Bois, nous nous sommes appuyés sur ce Contrat de filière et c'est à partir de là que je vais mettre l'accent sur des points importants qui, nous semble-t-il, auront un effet levier pour l'ensemble des acteurs de cette filière.

Les trois premières actions ciblent l'amont : il s'agit d'optimiser les dispositifs financiers en faveur des dessertes, de la récolte, du renouvellement, de l'évaluation des gisements et des essences ; il s'agit de créer un dispositif pour développer la certification qualité et il faut aussi inciter à la mise en place de contrats d'approvisionnement.

Nous avons souhaité maintenir les aides de la Région et de l'Europe, par le FEADER en particulier sur cette partie amont, tout en harmonisant les dispositifs de chaque massif ; on a parlé de 50% finançable pour les Pyrénées, nous l'avons étendu au Massif Central.

Par ailleurs, nous allons travailler sur l'opportunité d'une ou deux marques régionales.

Autre point essentiel : nous souhaitons mettre un accent très fort sur les investissements dans la première et la deuxième transformation, en liaison avec les besoins avals et cela correspond aux besoins prioritaires pour financer les investissements, pour proposer un accompagnement à l'entrepreneuriat. C'est le Pass Bois, le Contrat Bois qui a été décrit tout à l'heure, avec l'aide des fonds FEDER.

Je rappelle également que les entreprises de la filière bois peuvent bénéficier des dispositifs déjà ouverts par ailleurs : Contrat Innovation, Pass Conseil RH, Pass Export, etc.

Sur l'approche collective et la dynamique "aval", nos actions visent à accompagner les démarches collectives : marketing, commercialisation, développement de l'utilisation du bois dans les constructions, développement de la filière bois-énergie. Attention : avec une harmonisation avec la démarche RÉPOS.

Ensuite, il faut fédérer les acteurs publics autour d'un engagement en faveur de la construction bois et, bien sûr, favoriser la promotion de l'usage des bois locaux.

C'est ainsi que nous sommes en train de travailler sur un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) relatif à des initiatives structurantes de groupements d'entreprises intervenant à divers niveaux de la chaîne de valeur, dans un secteur géographique donné par exemple. Cela doit relier directement l'aval et l'amont, et peut peut-être préfigurer l'émergence de clusters.

Enfin, sur les besoins en compétences et en innovation, trois axes forts du Contrat de filière : structurer la formation, développer les modules de formation dans la construction et favoriser l'innovation. Et dans ce domaine, nous sommes en train de travailler, avec Vincent LABARTHE et le Rectorat, sur un Campus des métiers bois qui couvre le territoire de l'Occitanie et qui soit maillé avec la recherche et le transfert de technologie, via le CRITT Bois.

Mes chers collègues, le niveau d'accompagnement de la Région à ce Plan Bois a été calibré dès 2019 sur une hausse significative du budget adopté par la Région.

En effet, pour 2019, la Région a réservé une enveloppe de 4,55 M€ dédiée à la filière bois, soit + 17% par rapport à 2018, sans omettre bien sûr les 3,6 M€ de FEADER et de FEDER.

Tant par la méthode d'élaboration concertée avec les professionnels et les partenaires institutionnels, que par les moyens affectés et par le suivi proposé, la structuration de la filière bois est emblématique du travail conduit par notre Présidente Carole DELGA et nos Services, que je tiens moi aussi à remercier tout particulièrement.

LA PRÉSIDENTE

Merci de conclure.

M. GILABERT

Nous sommes dans l'approche de proximité sociale, économique, environnementale qui caractérise le développement durable et donne toute sa force à la décentralisation.

Nous voterons sans hésitation, bien sûr, ce Plan Bois.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. La parole est à Monsieur Jean-Jacques BOLZAN pour 2 minutes, s'il vous plaît. Rejoignez-nous Monsieur BOLZAN, laissez les copains … (*Rires*) Vous l'avez déconcentré !

M. BOLZAN

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Le Plan Bois que vous soumettez à notre approbation aujourd'hui, autant le dire tout de suite, est le bienvenu -après avoir rencontré les personnes de la filière- et nous le voterons sans réserve.

La filière bois, que ce soit le bois de construction, énergie ou ameublement, est une filière à fort potentiel en Occitanie. Notre région est la 2ème région forestière de France avec 2,6 millions d'hectares boisés, soit 1/3 du territoire régional et un volume de bois sur pied de 305 millions de mètres cubes.

Pour autant, cette filière ne donne pas encore sa pleine mesure : avec 2 millions de mètres cubes de bois récoltés, l'Occitanie n'est qu'au 5ème rang.

L'enjeu est donc double pour nous, il s'agit :

- d'une part de développer la filière, depuis la production jusqu'à la valorisation, en passant par la commercialisation, la transformation et l'exportation,
- et d'autre part de créer des emplois,

le tout en s'inscrivant dans le cadre d'une gestion durable de la ressource.

Aux côtés de l'État, nous pensons que la Région a un rôle clé à jouer en matière de formation aux métiers, de structuration de la filière, de soutien à la modernisation des entreprises innovantes et traditionnelles, et d'accompagnement des communes et des collectivités forestières.

Le Plan Bois que vous nous présentez s'inscrit dans le prolongement du Contrat de filière d'Occitanie 2019-2021 signé en octobre dernier par l'interprofession, la DRAF, la Région et l'ADEME. Il s'articule autour d'une démarche d'harmonisation des dispositifs dans le cadre des deux Massifs, d'éco-conditionnalité et de deux dispositifs mobilisables.

Notre groupe, je l'ai dit, approuve pleinement ce Plan.

Je voudrais toutefois formuler une suggestion et une interrogation.

La suggestion porte sur la promotion des métiers du bois : les acteurs de la filière, avec lesquels j'ai pu échanger, m'ont indiqué que l'un des enjeux pour les années à venir consistait à faire venir les jeunes vers ces métiers réputés difficiles, ce qui a été dit tout à l'heure. Notre Région, compte tenu de sa compétence dans le domaine de la formation initiale, pourrait conduire une action beaucoup plus résolue.

L'interrogation porte sur une action du Contrat de filière signé en octobre 2018 : la proposition de Charte d'engagement en faveur de la construction bois pour les Collectivités. Cette action a d'ailleurs été présentée vendredi dernier lors de la Commission régionale de la Forêt et du Bois. Cette Charte n'a de raison d'être que si elle est engageante et "gagnant-gagnant", tant pour la Région que pour les Collectivités signataires. Est-il prévu une aide financière incitative pour les Collectivités ? Sous la condition bien évidemment que ce soit du bois régional qui soit utilisé et transformé ... (*Marteau*) par des entreprises régionales, afin de bénéficier à l'ensemble de la filière bois d'Occitanie et qu'il y ait une garantie de traçabilité, comme cela peut se faire dans la filière agricole.

Par avance, je vous en remercie.

LA PRÉSIDENTE

Merci. La parole est à Monsieur Jean-Luc YELMA pour 3 minutes.

M. YELMA

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Nous proposons au vote un amendement au rapport Plan Bois, même s'il nous semble que le Pass Bois manque un peu d'ambition étant donné l'enveloppe affectée de 300 000 €, avec une aide plafonnée à 20 000 €, pour un objectif de 20 entreprises aidées.

Cet amendement complète les engagements du porteur, à la rubrique "*Conditions de travail*" dans le tableau fixant les critères d'éco-conditionnalité, par l'ajout de la lutte contre la fraude au travail détaché comme condition d'octroi d'un soutien financier régional.

En effet, la France est le deuxième pays d'accueil des travailleurs détachés, largement après l'Allemagne. Selon le rapport de la Cour des Comptes, le nombre de salariés détachés déclarés dans l'hexagone serait passé de 354 000 en 2016 à 516 000 en 2017, dont 27 000 en Occitanie, soit une hausse de 46% en un an.

Dans son texte publié en cette année 2019, la Cour évoque un régime qui fait l'objet de nombreuses fraudes. Pour la Cour des Comptes, ce n'est pas le statut en lui-même qui pose problème, mais les multiples formes de fraudes au détachement ; parmi ces fraudes, la Cour pointe l'absence de déclaration préalable au détachement, relevée de façon récurrente par l'Inspection du Travail, mais aussi le non-respect des règles du Droit du Travail du pays de destination. Le non-respect de ce noyau dur concernerait particulièrement le temps de travail et les repos hebdomadaires ; certains travailleurs détachés seraient prêts à nombre de sacrifices, dès lors qu'ils perçoivent un SMIC français, bien souvent largement supérieur à leur salaire initial et certains d'entre eux sont prêts à accepter des horaires de travail particulièrement amples, d'autant qu'ils n'ont pas toujours connaissance du Droit qui leur est applicable.

Le rapport pointe également du doigt la fraude à l'établissement, c'est-à-dire la création de sociétés "coquille vide", installées artificiellement dans un pays tiers ; en plus de la concurrence sociale déloyale, ces entreprises évitent le paiement des impôts et des cotisations sociales sur le territoire national.

Pire encore : la fraude, principalement concentrée sur des métiers très peu qualifiés, peut s'apparenter dans certains cas à de la traite d'êtres humains, notamment dans le secteur de l'agriculture. Des cas très préoccupants de conditions indignes de travail et d'hébergement sont régulièrement relevés. Pour information, Madame la Présidente, le travail détaché déclaré équivaut à 21,9% de l'emploi total dans l'agriculture, 51% des infractions constatées

viennent du travail dissimulé. En conséquence, la Directive européenne du 16 décembre 1996 a été révisée le 28 juin 2018, notamment afin d'instaurer le principe selon lequel à travail égal, il doit y avoir rémunération égale sur un même lieu.

Étant donné ce triste état de fait et considérant que les subventions de la Région doivent servir à développer l'emploi local et non pas à favoriser des employeurs peu scrupuleux qui pratiquent le moins-disant social, il convient donc de conditionner également le soutien régional financier à la lutte contre la fraude au travail détaché.

Merci Madame la Présidente.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. La parole est à Kathy WERSINGER pour 2 minutes, s'il vous plaît ...

Mme WERSINGER

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les élus,

Je souhaite revenir sur les critères d'éco-conditionnalité pour l'octroi des aides dans le cadre du Pass "Plan Bois".

Nous comprenons la nécessité d'alléger certaines procédures afin d'être réactifs aux demandes d'entreprises ou de porteurs de projets. Toutefois, cet allégement ne doit pas passer par la suppression de critères fondamentaux, qui devraient d'ailleurs être des critères obligatoires en tenant compte, à chaque fois, du contenu du projet.

Ainsi, Madame la Présidente, nous avons demandé que soit réintégré le critère lié à l'efficacité énergétique, ainsi que celui lié aux conditions de travail.

Celui sur l'efficacité énergétique, car n'importe quelle PME doit être en mesure de mettre en place des actions de réduction de son empreinte énergétique, sans oublier d'ailleurs l'empreinte environnementale.

En matière de conditions de travail, nous savons que les métiers liés à la filière bois sont des métiers accidentogènes et il nous semblait donc important que les démarches de prévention de risques professionnels soient réintégrées comme critère d'octroi des aides.

Madame la Présidente, nous nous félicitons que ces critères aient été réintégrés et nous voterons donc ce rapport.

Mais au-delà de ce point précis, je voudrais nous rappeler la situation de l'urgence climatique, de l'effondrement de la biodiversité, de l'aggravation, voire de l'irréversibilité de toutes les pollutions et que cette réalité demande, exige une orientation forte et axée de nos politiques. Cela passe non seulement par la généralisation de l'éco-conditionnalité des aides

et sans dérogation, mais également par l'augmentation de leur pertinence afin d'atteindre une réelle efficacité. Oui, une réelle efficacité, un réel changement, il en va de la survie du vivant, de la survie l'humanité.
Ainsi, Madame la Présidente, pourquoi ne pas envisager un système de bonification des aides quand les entreprises ou porteurs de projets ont des démarches vertueuses ?
Merci de votre attention.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie. La parole est à Guilhem SERIEYS pour 1 minute, s'il vous plaît ...

M. SERIEYS

La filière bois est confrontée à un paradoxe : la demande en bois explose, puisqu'au-delà des secteurs traditionnels du parquet, du bois, du meuble, s'ajoutent aujourd'hui la construction bois et le bois énergie, et pourtant nos scieries ralentissent leurs activités, alors que parallèlement l'exportation de chênes bruts a été multipliée par 5 en trois ans, pareil pour le hêtre, les résineux.
Sur 10 chênes exportés par la France, 8 sont vendus à la Chine et ce bois brut parti en Chine revient au final sur le marché européen et français sous forme de bois transformé, de meubles, de parquets, de portes, de fenêtres "en veux-tu en voilà" et au final, le mètre cube de chêne brut que nous exportons 80 € revient avec une plus-value de plus de 500 €, une fois séché et scié ... Voici l'absurdité qui illustre le marché quand il n'est régulé que par la main du marché et les traders, et les russes et les américains qui, eux, protègent leurs secteurs et leurs marchés économiques quand nous, nous votons les traités européens qui nous interdisent de nous protéger !
Si bien que la filière bois supporte 6 milliards de déficit commercial, assume la suppression de dizaines de milliers d'emplois et a un bilan écologique effarant puisque, alors que le bois stocke le CO2 et permet de lutter contre le réchauffement climatique, le voyage sur plus de 30 000 kilomètres des grumes génère 17 fois plus de gaz à effet de serre que si nous transformions la totalité des chênes que nous abattons en Occitanie ...

LA PRÉSIDENTE

Merci de conclure.

M. SERIEYS

Je conclus en disant qu'il faut évidemment aider les entreprises du secteur, mais qu'il faut avant tout aider à relocaliser la transformation … (*Marteau*), le sciage, le rabotage, les charpentes, la menuiserie, la pâte à papier, le papier, le carton, l'ameublement.

Ce sont des centaines de milliers d'emplois à générer, à condition que nous mettions en place un protectionnisme solidaire et écologique pour protéger notre environnement et nos emplois.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. La parole est à Monsieur MORENO pour 7 minutes, s'il vous plaît ...

M. MORENO

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Mon collègue du groupe SRC, Bernard GILABERT, est intervenu sur le Plan Bois, mon intervention portera sur le nouveau dispositif Pass Agri Valorisation.

Vous vous rappelez que lors de notre dernière Assemblée plénière, à une très large majorité, nous avons adopté le Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie ; il faisait suite à notre volonté de faire de l'alimentation une grande cause régionale, qui s'est concrétisée par l'élaboration citoyenne de ce Pacte régional.

De cette réflexion concertée, comme l'a dit tout à l'heure Jean-Louis CAZAUBON, ont émergé six axes principaux et parmi eux, l'axe 2 qui consiste à accompagner la structuration des filières alimentaires durables par la mise en œuvre d'un dispositif régional d'intervention économique en faveur des exploitations agricoles, appelé Pass Agri Valorisation, ce nouveau dispositif que Jean-Louis a présenté tout à l'heure et qui va être soumis au vote des élus dans quelques instants.

Ce Pass Agri Valorisation vient compléter les dispositifs déjà existants, tels que le Pass Agro-Viti ou le Pass Élevage, largement utilisés par les entreprises agricoles des différentes filières, en raison notamment de leur simplification, de leur souplesse et de la réactivité qu'ils apportent au regard du dispositif FEADER déjà en place.

Pour information, en 2018 sur le Passe Agro-Viti, ce sont 83 dossiers pour un montant d'aides de 993 000 € qui ont été accompagnés, ce qui est quand même important pour une première année, sur ce dispositif Pass Agro-Viti.

On parle de souplesse, de simplicité et de réactivité, il faut en moyenne une durée de 64 jours pour la mise en œuvre d'un dossier Pass, entre le dépôt du dossier et la réponse qui est donnée.

Structurer les filières alimentaires durables, c'est apporter un soutien aux exploitations agricoles investissant dans la transformation et la commercialisation de leurs productions.

Le deuxième objectif prévoit de développer des outils de structuration des filières pour créer bien entendu de la valeur ajoutée et la répartir surtout équitablement, en agissant sur la partie "aval" de l'agriculture.

Il ne vous aura pas échappé, chers collègues, qu'au travers de ce Pass Agri Valorisation, il s'agit d'accompagner des projets qui contribuent au développement rural, qui favorisent le lien social en permettant l'émergence de marchés de producteurs et de commerces de proximité, et qui participent bien entendu à la mise en œuvre de notre Pacte régional pour une alimentation durable, pour le développement de l'offre de produits locaux.

Ce modèle économique est en plein développement et répond à la fois aux aspirations des candidats toujours plus nombreux à faire émerger une agriculture de proximité et aux attentes des citoyens qui sont de plus en plus demandeurs de produits locaux, synonymes de qualité. Une production agricole commercialisée sur un territoire de proximité permet aussi un meilleur bilan carbone.

Ce Pass est également une réponse aux besoins d'accompagnement stratégique sur l'aval des filières, notamment sur tout ce qui concerne des études de marché relatives aux débouchés ou des études concernant le domaine du marketing.

Aussi, mes chers collègues, il vous est proposé d'approuver ce rapport, le dispositif Pass Agri Valorisation, qui est une véritable réponse au développement des exploitations agricoles, à l'affirmation d'une agriculture durable et qui s'insère pleinement dans notre Pacte régional pour une alimentation durable.

Je ne peux donc que vous inviter à l'approuver à une large majorité, comme ce fut le cas pour le Pacte régional sur l'alimentation.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. La parole est à Monsieur TREMEGE pour 3 minutes, s'il vous plaît ...

M. TREMEGE

4 !

LA PRÉSIDENTE

Moi j'ai 3, mais on vous en accordera 4, c'est peut-être Monsieur RIVENQ qui s'est trompé ...

M. TREMEGE

Certainement !

LA PRÉSIDENTE

Certainement ? Bon, très bien …

M. TREMEGE

Merci Madame la Présidente.

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Au printemps 2011, notre ancien collègue, le Sénateur Alain CHATILLON, rendait un rapport parlementaire intitulé "*Réindustrialisons nos territoires*" et il dressait un diagnostic lucide à l'époque : la désindustrialisation est une réalité, pas une fatalité ; surtout, il formulait deux préconisations de bon sens :

- la première : donner une impulsion nationale en faveur de l'industrie,
- et la deuxième : placer les Régions et les Intercommunalités au cœur du dispositif.

Il a fallu plus de 7 ans pour que ces deux idées fassent leur chemin, mais nous y sommes et c'est tant mieux !

En effet à l'automne dernier, à l'occasion du Conseil national de l'Industrie, le Premier Ministre a lancé le Programme national de reconquête industrielle baptisé "*Territoires d'industrie*". Il bénéficiera à 136 territoires identifiés par le Commissariat général à l'égalité des territoires, en lien avec les Régions.

Il convient de saluer le changement de méthode opéré par l'État, qui positionne donc les Régions chefs de file du développement économique et les Agglomérations, point d'ancrage et ce point d'ancrage territorial est aussi essentiel que le chef de filât.

Nous considérons que nous devons répondre ensemble à quatre objectifs majeurs : attirer, former, innover, simplifier. On abandonne enfin les vieux réflexes jacobins.

Les financements mobilisés par l'État à hauteur de 1 300 M€ proviennent du Programme d'investissements d'avenir de la Banque des Territoires et du Programme d'investissement dans les compétences, dont nous allons approuver la convention financière prochainement. Les financements de la Région seront également déterminants pour faire effet levier.

Le pilotage du Programme sera décentralisé dans le cadre d'un Comité réunissant l'État et la Région, et la mise en œuvre et l'animation reposeront localement sur un binôme constitué

d'un élu référent et d'un industriel épaulés d'un chef de projet territorial ; c'est ce que réclamaient à la fois les acteurs économiques et les élus locaux.
En Occitanie, 10 Territoires d'industrie ont été retenus, parmi lesquels plusieurs territoires pilotes : Aurillac-Figeac-Rodez, le Bassin d'Alès, Béziers-Sète, Castelnaudary-Castres-Mazamet-Revel, le Gard Rhodanien et Tarbes-Pau.
Nous sommes actuellement dans la phase d'amorçage qui vise à faire aboutir une première vague de contractualisations au bénéfice des territoires dont les projets sont matures ; c'est le cas précisément du Territoire baptisé aujourd'hui "Lacq-Pau-Tarbes" et je voudrais m'arrêter un instant sur ce sujet particulièrement singulier.
En effet, le Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes est interrégional, à cheval sur l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine et couvre un bassin de 515 000 habitants, on peut dire un pôle métropolitain à lui seul. Au-delà de l'étendue de son périmètre géographique, il représente une formidable opportunité pour Tarbes et Pau qui se tournent le dos depuis le Moyen Âge.
Pourtant, nous le savons tous, ces deux villes ont une véritable communauté de destin compte tenu de leur proximité, de leurs caractéristiques et mon ami Jean-Louis CAZAUBON, qui soutient ce projet bien évidemment, ne me démentira pas.
Pour fédérer nos énergies, additionner nos talents, agréger nos compétences pour promouvoir le développement économique de la Bigorre et du Béarn, ils sont les deux piliers d'un même Territoire de projets. Tel est le message fort, Madame la Présidente, que nous avons voulu délivrer lundi dernier avec François BAYROU à Pau, lors de la signature d'un protocole d'accord à portée symbolique. Cette séquence était indispensable pour faire comprendre à tous les acteurs économiques et institutionnels de nos deux territoires qu'une nouvelle ère venait de s'ouvrir.
À présent, nous entrons dans la phase opérationnelle de contractualisation, nous travaillons main dans la main avec les deux Régions et je veux ici souligner la qualité du travail collaboratif entre les Services du Conseil Régional d'Occitanie et les équipes de Lacq-Pau-Tarbes. Nos 43 fiches actions sont prêtes, elles concernent le digital, l'aéronautique, la mobilité, la transition écologique, la transformation des friches industrielles, le marketing territorial et d'autres thèmes encore.
Pour Tarbes-Lourdes-Pyrénées, nous portons trois projets majeurs, qui ont d'ailleurs été retenus -puisque les six projets que nous avons présentés ont été intégralement retenus- :
- un Hub industriel dédié à la maintenance aéronautique,
- un Technopôle,
- une Plateforme d'accélération et d'innovation, vitrine de l'industrie du futur …

LA PRÉSIDENTE

Merci de conclure, vous êtes à bientôt 5 minutes !

M. TREMEGE

La signature prochaine … (*Marteau*) Bon d'accord, j'arrête ! Tant pis …

LA PRÉSIDENTE

Donnez votre conclusion ! Quelle était votre conclusion ? Je la connais : qu'il faut signer les Territoires d'industrie !

M. TREMEGE

Je sais, Madame la Présidente, que vous partagez avec la Vice-présidente, Madame Nadia PELLEFIGUE, une même volonté d'accompagner la ré-industrialisation de nos territoires. C'est pourquoi nous comptons sur le soutien plein et entier de la Région pour aider nos 10 Territoires.

Une remarque à destination de l'État : si on veut réellement que l'industrie se développe de nouveau dans nos territoires -ce qui est une nécessité-, il faut alléger les impôts de production et peut-être réfléchir à la mise en place de véritables zones franches sur les territoires sinistrés.

Merci Madame la Présidente.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

La parole est à Monsieur Julien SANCHEZ pour 3 minutes, s'il vous plaît ...

M. SANCHEZ

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Nous voterons pour le rapport consacré à l'agriculture et je profite justement de ce rapport pour vous parler d'agriculture.

Le 23 octobre 2018, en accord avec plusieurs Maires du Gard et de l'Hérault, je vous écrivais -en recommandé avec A.R.- en tant que Maire pour vous parler d'agriculture et d'alimentation. N'ayant pas, au bout de cinq mois, reçu de réponse à mon courrier qui était pourtant constructif et sur un sujet de fond, je souhaitais profiter de ce rapport sur l'agriculture pour faire un rappel public.

Le sujet dont je vous saisissais est le sujet des constructions illicites en zone inondable, souvent sur des terres classées agricoles.

Dans de nombreuses communes de notre région, notamment du Gard et de l'Hérault, des individus construisent en effet de manière illicite en zone inondable, aléa fort ou aléa modéré, sur des terres classées agricoles, polluant pour longtemps ces terres, mais aussi le paysage. De nombreux Maires, dont je suis, agissent pour obtenir la destruction de ces cabanons, de ces bâtis en dur illégaux, car sans permis, pouvant gêner la progression des crues et causer la mort des occupants en pleine nuit -on a vu les inondations dans l'Aude récemment, eh bien cela peut intervenir dans d'autres départements de la région, notamment en zone agricole-, mais aussi pour obtenir le déplacement définitif des mobil-homes stockés sur ces zones sans autorisation.

Ces Collectivités locales créent, selon leurs moyens, des services contentieux de l'urbanisme, mais hélas les procédures sont lentes et les démarches entreprises par les Maires prennent souvent plus de cinq ans à aboutir à une issue devant une juridiction, malgré le soutien des Préfets et des Procureurs de la République, les Tribunaux étant surchargés et en sous-effectifs. Ces actions de contentieux a postériori sont positives et nécessaires, mais ne sont pas suffisantes.

De nombreux agriculteurs aimeraient aujourd'hui que les Collectivités agissent en amont en préemptant les terres agricoles concernées lorsqu'elles se vendent à des non-agriculteurs, la SAFER n'assumant pas ce rôle directement.

Les Collectivités et notamment les Communes de moins de 50 000 habitants aimeraient bien pouvoir préempter, j'ai commencé à le faire dans la mienne, mais hélas beaucoup de Communes sont exsangues et aujourd'hui ces terres agricoles se transforment en paysages de cabanons et l'agriculture se meurt.

Vu votre préoccupation affichée récemment pour notre alimentation et vos grands discours sur l'agriculture, je souhaiterais savoir si le Conseil Régional, qui agit déjà par exemple sur la reconversion des friches industrielles -ce qui est une bonne chose-, serait disposé à agir pour aider financièrement les Collectivités locales à acheter les terres agricoles non cultivées ou à préempter toute terre agricole en zone inondable lorsqu'elle se vend à des non-agriculteurs, afin de les réserver réellement à un usage agricole et ainsi empêcher tout autre usage potentiellement dangereux sur celles-ci.

Cette aide pourrait être une subvention, de tout ou partie des prix des terres agricoles ainsi préemptées par les Communes.

C'est une de mes propositions dans le cadre de votre consultation sur l'alimentation, car si nous ne faisons pas en sorte que nos terres agricoles restent réellement agricoles en région, il n'y aura à terme plus d'alimentation saine. En préemptant, les Collectivités auront ensuite un délai de quelques mois pour y implanter ou y réimplanter une activité agricole au moyen d'un bail à ferme. Cette aide pourrait aussi être versée sous forme de subvention,

voire d'avance remboursable à l'agriculteur se portant acquéreur, car bien souvent les agriculteurs sont volontaires pour préempter les terres voisines des leurs mais n'en ont pas les moyens.

Vous l'aurez compris, les Communes ont besoin du Conseil Régional et d'autres Collectivités pour avancer sur ce dossier et je pense que beaucoup comptent aussi sur un appui et une action de la Région sur ce sujet.

Je profite de cette intervention -et je termine- pour vous renouveler mon invitation au week-end de l'agriculture et du terroir qui se tiendra le week-end prochain à Beaucaire, avec plus de 110 agriculteurs producteurs exposants et pour lequel la Région est sollicitée pour une subvention.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie. La parole est à Judith CARMONA pour 2 minutes, s'il vous plaît ...

Mme CARMONA

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Les forêts sont une ressource importante pour la région Occitanie et accompagner les acteurs de cette filière est une bonne chose.

Cet accompagnement s'inscrit dans un projet global et concerté pour la filière bois et parmi les objectifs, "*améliorer les conditions de travail et de revenus des entreprises*" nous convient parfaitement.

Nous soutenons bien sûr ce choix de la Région et voterons ce rapport.

Il me semble important d'insister sur deux éléments :

- Depuis 30 ans, bûcherons et ouvriers forestiers disparaissent sous l'effet de la mécanisation et de la course à la rentabilité. De plus, les exigences en matière de cadence rendent parfois presque impossible de ne pas saccager la forêt. Plusieurs agents de l'ONF ont dénoncé cette marchandisation de la forêt, qui ne doit pas être un outil de spéculation financière. Les agents de l'ONF, je vous le rappelle, ont manifesté fin septembre 2018 et ont traversé à pied quasiment toutes les régions de France.
- Ensuite, la forêt joue un rôle fondamental en matière climatique. Nous devons préserver ces poumons verts en cette période de changements climatiques, de sécheresses, de variations importantes de températures dans des temps courts sur nos territoires.

Il est temps de défendre un modèle de sylviculture respectueuse du vivant.

Je sais qu'une partie de l'interprofession du bois a cette vision prospective, notamment par l'attention portée à l'observation de l'évolution des espèces d'arbres afin d'améliorer les conditions d'exploitation des forêts de notre région.
Nous serons vigilants aux côtés des agents de l'ONF et des associations écologistes.
Je souhaite enfin revenir quelques instants sur le Pass Agri Valorisation qui est important parce que, mes collègues Jean-Louis CAZAUBON et René MORENO l'ont rappelé, il est facile, il permet de mobiliser rapidement des soutiens et il va complètement dans le sens du Pacte alimentation que nous avons voté.
Soutenir les paysans dans la commercialisation et la transformation des produits, c'est permettre aux citoyens de l'Occitanie d'avoir accès à des produits locaux plus facilement et de favoriser la création de valeurs ajoutées, et donc de revenus dans les fermes.
Je vous remercie ... Mais pour ma part, je pense que je ne vais pas envisager d'élever des licornes !

(*Rires - Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie.
La parole est à Vincent TERRAIL-NOVES pour 2 minutes, s'il vous plaît ...

M. TERRAIL-NOVES

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Je voulais simplement profiter de ce module "Économie", non pas pour évoquer un rapport en particulier, mais pour parler du SRADDET, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, parce que ce SRADDET est en cours d'élaboration, avec une adoption prévue en principe, selon les textes, le 27 juillet 2019.
Cependant, au regard du travail qui reste à accomplir, vous avez proposé de le repousser au printemps 2020.
Ce SRADDET est important pour notre Région, puisque le Plan "Occitanie 2040" -c'est ainsi que vous l'avez appelé- va traiter de différents sujets : des transports, de la mobilité, des déchets, de la biodiversité, du développement durable, de l'environnement et il sera le socle des politiques contractuelles qui seront à passer avec la Région Occitanie.
C'est dire son importance et l'enjeu majeur qu'il revêt pour l'organisation de notre territoire.
Et justement, puisque nous accusons un petit retard dans la préparation de ce SRADDET et le temps qu'il soit présenté en Assemblée Plénière, très probablement au printemps 2020, essayons de mettre à profit ce retard et peut-être -c'est l'objet de mon intervention- faisons

un rapport d'étape pour que les élus de notre Assemblée puissent être des co-constructeurs de ce SRADDET -cela pourrait être utile- et notamment de regarder les avis des personnalités associées, notamment les Syndicats mixtes élaborateurs des SCoT, les Métropoles, les Intercommunalités, pour que les 158 élus ici, qui ont très certainement des compétences et des expériences, puissent contribuer à cette co-construction avant que ce Schéma ne soit présenté directement en délibération ici, au printemps 2020.
Merci.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie.
La parole est à Monsieur Xavier BAUDRY pour 5 minutes, s'il vous plaît ...

M. BAUDRY

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

À la lecture de ce Pacte régional d'Investissement dans les Compétences, on ne peut que constater que la formation professionnelle est le "tonneau des Danaïdes" de la politique régionale. En effet, l'État donne son blanc-seing et ses millions à une gabegie organisée sur quatre années. La facture est douloureuse et, comme toujours, ce sont les contribuables qui vont régler la note. Ainsi, l'État va verser plus de 568 M€, auxquels s'ajoutent les 877,5 M€ de la Région, soit la coquette somme de 1 445 M€ pour ce Pacte régional.
Quand il s'agit de dépenser l'argent des contribuables, vous n'avez subitement plus aucun problème à vous entendre avec le Gouvernement d'Emmanuel MACRON.
Ce Pacte est en réalité plus un pacte d'intérêt entre l'État et la Région qu'un pacte pour le développement de l'apprentissage. Je m'explique : l'État laisse la Région rattraper les échecs de l'Éducation Nationale et de Pôle Emploi. Notre Région récupère donc ce que l'État fait mal ou ne veut plus faire. Le problème, c'est que vous n'en avez ni les moyens, ni l'expertise, ni la compétence pour mieux faire.
Jusqu'en 2022, nous n'attendons donc aucune éclaircie sur l'horizon déjà bien sombre de la politique de formation. Madame la Présidente, le groupe Rassemblement National craint même qu'il s'obscurcisse davantage. Ainsi, nous allons dépenser des centaines de millions d'euros pour former les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme.
On peut alors se demander à quoi servent les 52 milliards dépensés chaque année par l'État dans le budget de l'Éducation Nationale, surtout quand on constate finalement que

l'argent de la formation professionnelle pallie aussi les échecs du système scolaire et notamment l'illettrisme, malheureusement encore trop présent.

La faute à qui ? À force de réduire les savoirs fondamentaux, de supprimer des heures d'apprentissage du français, tout en octroyant une place toujours plus grande à l'enseignement des langues et cultures d'origine, il ne faut pas s'étonner des résultats.

Tant qu'en amont l'Éducation Nationale ne subira pas une réforme de fond, les dispositifs très coûteux du type LECTIO ont de beaux jours devant eux, et donc autant de millions d'euros en moins pour former les apprentis. Quand on sait en plus qu'avec LECTIO vous envisagez, je cite : "*des projets de vie collectifs autour d'activités sportives, culturelles ou liées à la notion de citoyenneté*", on peut douter du fait que les bénéficiaires sauront mieux lire ou écrire après avoir bénéficié de tels programmes !

Également, au lieu de gaspiller l'argent de la formation professionnelle, donnons une réelle seconde chance aux décrocheurs scolaires, pas par des Écoles régionales de la 2ème chance ou un programme "DECLIC" qui n'ont qu'une efficacité en fin de compte limitée. Mais par l'instauration de l'apprentissage dès 14 ans, rapprochons l'enseignement technologique de la formation professionnelle, celle-ci ne devant plus être dévalorisée ou perçue comme telle. L'entreprise, tenue longtemps éloignée d'une école sanctuarisée par des enseignants bien-pensants, doit pouvoir s'appuyer sur l'école afin de former les travailleurs de demain pour répondre aux besoins réels des bassins d'emploi.

Quand on lit un peu plus attentivement ce fourre-tout, Madame la Présidente, on trouve les obsessions habituelles : les migrants qui vous sont si chers, mais qui coûtent cher aussi aux contribuables de notre région.

Ce Pacte contient le programme "français : langue étrangère". Madame la Présidente, encore une fois, ce n'est pas à la formation professionnelle et à l'apprentissage de financer l'apprentissage du français aux demandeurs d'asile.

Nous avons également été interpellés par le Pass Emploi ; celui-ci ambitionne, je cite : "*une action de discrimination positive*". On va donc donner explicitement la priorité aux quartiers déjà prioritaires de la ville, augmentant un peu plus les inégalités. Mieux vaut donc être chômeur en ville que dans la ruralité.

Je vous rappelle aussi que la "discrimination positive", concept scandaleux et antirépublicain, pose un problème constitutionnel : son antagonisme avec le principe d'égalité de la loi ; le Conseil Constitutionnel l'a d'ailleurs retoqué à plusieurs reprises.

Alors, vous me répondrez que ce Pass n'est pas un dispositif législatif, je vous l'accorde, mais il est moralement condamnable et ouvre la porte à de nombreuses dérives.

De plus, vous ambitionnez aussi de moderniser les modes de mise en œuvre de la formation via des expérimentations ; les vieilles recettes, à savoir un énième Plan régional et un Observatoire, un de plus j'ai envie de dire ...

Il existe déjà assez d'Instituts qualifiés pour recueillir les informations socioéconomiques nécessaires à la connaissance des besoins en compétences. En 2017, plus de 8 800 prestataires de formation étaient enregistrés en Occitanie ; si certains ont une véritable et indéniable utilité, d'autres sont des coquilles vides. Il serait intéressant d'ailleurs de lancer un audit indépendant pour juger de l'efficacité des organismes collaborant avec la Région.

Vous l'aurez compris, nous ne voterons pas la Convention financière du PIC, son contenu ne nous convient pas, ni même sa philosophie de fond.

Les budgets destinés à la formation professionnelle et à l'apprentissage n'ont pas à pallier les carences de l'État en matière d'emploi et d'éducation, bien au contraire.

La formation professionnelle doit créer de l'emploi … (*Marteau*), aider les jeunes, où qu'ils vivent, à intégrer durablement le monde du travail.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

La parole est à Madame VINET pour 2 minutes, s'il vous plaît ...

Mme VINET

Merci Madame la Présidente,

Chers collègues,

Le groupe Nouveau Monde souscrit à l'esprit de ce Pacte régional d'Investissement dans les Compétences, car la formation professionnelle est la pierre angulaire, pour de nombreux citoyens, d'un bon découché vers l'emploi. Elle ne peut bien évidemment se substituer à la formation initiale diversifiée et de qualité.

Des statistiques ont récemment indiqué que le chômage des cadres en France est à un niveau très bas, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas investir pour cette catégorie de demandeurs d'emploi sur des formations de requalification ou de reconversion.

Cependant, c'est une évidence, les parents pauvres de l'accompagnement vers l'emploi, quoi qu'on en dise, sont les individus sans ou avec très peu de qualification et c'est en cela que ce Pacte devient utile et intéressant, car il s'adresse spécifiquement à cette catégorie de demandeurs d'emploi.

Combien de formations inadaptées ? Aucun programme de formation, si élaboré soit-il, ne produit d'effet si l'accompagnement et le conseil ne sont pas personnalisés, dans le meilleur

des cas, ou au pire inexistants. Toucher les publics qui n'accèdent pas ou peu à la formation, c'est leur permettre une meilleure insertion par l'emploi.
Dans le maquis des dispositifs, structures et intervenants divers, celles et ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi échappent souvent aux programmes, que ce soit du fait de zonages de quartiers, hors Politique de la ville par exemple, de catégories spécifiques : gens du voyage, jeunes en rupture par exemple. Il se trouve ainsi que des personnes aient acquis des compétences, des savoir-faire et pas de qualifications, du moins reconnues. Leur permettre de les acquérir, c'est là que le Pacte prend tout son sens.
Les métiers de la transition écologique tout particulièrement, de l'économie circulaire et de l'agriculture paysanne sont un réservoir d'emplois significatif, pour autant que l'on se donne les moyens collectivement de les accompagner, tout en ayant une action vers les employeurs.
Nous souhaitons la réussite de ce Plan, car il devenu insupportable de voir autant de gens laissés au bord du chemin et pendant trop longtemps, les cyniques ont réussi à faire croire qu'une partie de la population était inemployable. Il est légitime d'y mettre les moyens financiers à la hauteur des ambitions, avec des points d'étape réguliers qui permettront d'adapter les dispositifs. Et il me plaît de souligner le fait que les dépenses de formation sortent du calcul d'un autre Pacte ... (*Marteau*), financier celui-là, ce qui montre bien l'iniquité et le caractère intenable, à terme, de cette décision gouvernementale.
Merci.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie.
Je vais apporter des éléments de réponse aux questions de certains orateurs.
Monsieur BOLZAN, vous demandiez s'il serait possible de donner une subvention aux Collectivités locales qui utiliseraient, dans le cadre des travaux qu'elles pourraient mener, du bois local. C'est un dispositif sur lequel nous sommes en train de travailler, sur les subventions ou les majorations que nous donnons dans le cadre des circuits courts, et ce sera proposé, pas à la Commission Permanente d'avril, mais certainement à la Commission Permanente de juin, pour que l'on puisse intégrer ce "coup de pouce" pour utiliser le bois local dans le cadre du bâti réalisé par nos Collectivités, mais aussi par nos associations et pour tous porteurs de projet.
Madame WERSINGER, vous avez indiqué qu'en effet nous avons demandé des engagements sur le bien-être social au sein des entreprises, cela a été intégré dans les critères, y compris du Pass. Et sur la bonification des aides, c'est en fait l'objectif, à travers

la Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) que nous allons lancer sur les conséquences du changement climatique sur notre économie, afin de déboucher sur un nouveau dispositif de soutien à nos entreprises pour bien prendre en compte ces conséquences, mais aussi pour les aider à aller vers une démarche environnementale plus respectueuse.

Nous le faisons déjà, par exemple sur les économies d'énergie où nous aidons les études et ainsi de suite, mais à travers la MIE, nous pourrons disposer d'un dispositif plus transversal et donc, d'ici la fin de l'année, nous pourrons adopter de nouveaux critères sur cette question des démarches vertueuses de nos entreprises.

Monsieur TREMEGE, vous indiquiez l'importance des Territoires d'industrie.

Sur ce dispositif, même si -vous avez quand même pu le constater- il y a une certaine volonté de recentralisation, parfois, nous luttons pour qu'il reste vraiment piloté par les Territoires, par la Région et par les binômes. Je rappelle à l'Assemblée que je vous ai nommé en tant qu'élu référent sur ce Territoire et en effet, c'est une très bonne chose qu'il y ait une coopération entre le Territoire de Pau et le Territoire de Tarbes ; c'est une première étape sur l'industrie, espérons que sur l'aéroportuaire, ce sera la suite ... Mais comme nous étions très optimistes, soyons-le jusqu'au bout !

Vous indiquez que le Délégué national aux Territoires d'industrie a approuvé les projets que vous lui avez soumis ; en effet, j'ai eu l'information qu'il les avait approuvés, mais je n'ai pas pour l'instant la notification des montants de l'État précisément … Vous non plus ? Voilà ! Vous avez remarqué qu'à la Région, quand nous vous donnons une approbation, en même temps nous vous donnons un montant, nous allons donc demander à Monsieur le Délégué national aux Territoires d'industrie de se mettre à la mode de l'Occitalité !

Monsieur SANCHEZ, vous évoquiez le Salon agricole de votre Commune, le dossier est à l'instruction parce que, je vous le rappelle, vous m'avez saisie le 2 mars de votre volonté de déposer un dossier de subvention, vous l'avez déposé le 8 ou 9 mars, il est donc en cours d'instruction, cela ne fait que 15 jours.

Sur la question des terres agricoles et de la capacité des Communes ou des Intercommunalités de pouvoir les préempter, pour que justement il y ait une réserve de foncier pour l'activité agricole, c'est bien sûr au travers de l'EPF et d'un fonds sur ce foncier-là ; je vous ai indiqué que nous sommes en train d'y travailler et je pense que nous pourrons vous présenter ce dispositif lors de la prochaine Assemblée Plénière et ce sera plutôt à travers l'Établissement Public Foncier, en corrélation avec le fonds régional que nous mettons en place, que nous allons pouvoir vous le présenter. Cela demande une certaine expertise juridique, nous avançons donc moins rapidement que prévu ; j'aurais souhaité que ce soit finalisé au mois d'avril, mais il faut que la Société de gestion soit encore un peu retravaillée pour ce sujet.

Concernant le SRADDET, Monsieur TERRAIL-NOVES, vous évoquiez la nécessité de le consulter et en effet, il est nécessaire que ce SRADDET soit pleinement partagé, et que les enjeux et les modalités d'application soient portés collectivement. C'est pourquoi j'ai souhaité qu'il soit plutôt approuvé, soit à l'Assemblée Plénière de juin 2020, soit à celle de l'automne 2020, pour qu'en effet il y ait un temps de concertation et il est prévu la présentation d'un rapport d'étape lors de la prochaine Assemblée Plénière, du mois de juin.

En effet, le SRADDET doit vraiment porter notre projet de développement pour notre Région, il doit être bien expliqué à l'ensemble des acteurs de notre territoire et il doit surtout être vécu comme un document qui permet d'avoir une trajectoire avec des étapes, une progression et des objectifs ambitieux, mais certainement pas juste comme un document prescriptif en matière d'urbanisme. Je pense que nous devons vraiment bien faire partager les défis auxquels nous sommes confrontés : défi climatique, défi de l'emploi sur l'ensemble des territoires et non pas juste la concentration dans certaines métropoles, mais aussi la question du logement, la question des mobilités, en apportant des réponses fortes sur le nécessaire changement de modèle de développement permettant vraiment d'être pris en compte, aussi bien par une Métropole que par une petite Commune en Lozère.

C'est pourquoi j'ai souhaité en effet que nous ayons un temps un peu plus long.

Les Régions, dans leur ensemble, prévoient d'ailleurs des dispositifs plus longs que ce qui était prévu par la loi pour que cela soit vécu comme un document de construction collective et non pas juste comme un outil réglementaire d'urbanisme, parce que je pense que si l'on se cantonne à ce sujet, on passe à côté de la nécessaire mobilisation collective pour envisager le développement de notre région.

Nous pourrons donc en débattre lors de l'Assemblée Plénière du mois de juin.

Voilà les éléments que je voulais indiquer.

L'amendement n°2 ayant été présenté par le groupe Rassemblement National, nous allons donc pouvoir passer au vote de cet amendement sur le Plan Bois.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*) Le scrutin est clos ... (*Apartés*)

Vous pourrez, Madame D'ETTORE, l'indiquer au Service de l'Assemblée et l'on comptabilisera votre vote.

Résultat (*151 votants*) :

- Pour : 41 (NM : 1 -CASES-, RN : 37, UEDC : 3 -CARAYON, FONS, MONESTIÉ-)
- Contre : 109 (SRC : 50, GR : 16, NM : 19, UEDC : 20, NI : 4)
- Abstention : 1 (NI : 1 -SERIEYS-).

L'amendement n°2 est donc ***rejeté***.

Nous passons maintenant au vote sur les rapports.

Sur le rapport relatif au Plan Bois, le scrutin est ouvert … (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (*156 votants*) :

- Pour : 153 (SRC : 51, GR : 16, NM : 20, RN : 37, UEDC : 26, NI : 3)
- Abstention : 3 (NI : 3 -SELLIN, SERIEYS, MARTIN-).

Le Plan Bois (***2019/AP-MARS/04***) est ***adopté***. (*Applaudissements*)

Nous passons au vote sur le rapport n°5 relatif à la mise en œuvre du dispositif Pass Agri Valorisation, avec le plaidoyer de Jean-Louis CAZAUBON, renforcé par celui de Judith CARMONA. Ils sont toujours dans une forte complicité ... (*Exclamations*) Si ! Ils vous citeront ensemble des expressions telles que "il ne faut pas mettre toutes les poires dans le même panier" … (*Rires - Apartés*)

Plus sérieusement, nous passons au vote du dispositif Pass Agri Valorisation.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*) Le scrutin est clos. Résultat (*150 votants*) :

- Pour : 150 (SRC : 51, GR : 16, NM : 18, RN : 37, UEDC : 24, NI : 4)

Le rapport (***2019/AP-MARS/05***) est ***adopté***. (*Applaudissements*)

Nous passons au vote du rapport n°6 sur le Pacte régional d'Investissement dans les Compétences. Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (*153 Votants*) :

- Pour : 116 (SRC ; 51, GR : 16, NM : 18, UEDC : 26, NI : 5)
- Contre : 37 (RN : 37).

Le rapport (***2019/AP-MARS/06***) est ***adopté***. Je vous remercie.

Module 4 - Réforme des lycées et de l'apprentissage

Nous passons maintenant au Module 4 sur la réforme des lycées et de l'apprentissage et je demande à Monsieur Kamel CHIBLI de bien vouloir le présenter.

2019/AP-MARS/07 - Débat autour des réformes lycées et apprentissage

M. CHIBLI

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Merci, Madame la Présidente, de mettre à l'ordre du jour de cette Assemblée Plénière une réforme ô combien importante pour le devenir de nos lycées et de nos lycéens sur le grand territoire d'Occitanie, sur les deux Académies de Toulouse et Montpellier.

Une réforme qui aujourd'hui suscite effectivement beaucoup d'inquiétudes auprès des parents d'élèves, des élèves, des enseignants -que je n'oublie pas- et des élus que nous sommes, à qui l'on fait remonter un certain nombre d'inquiétudes dans les différents Établissements et Conseils d'administration.

Comme vous le savez, le Ministre a engagé un certain nombre de réformes, dont une est déjà engagée sur l'apprentissage, sur laquelle ma collègue Emmanuelle GAZEL reviendra tout à l'heure, et bien sûr la réforme du baccalauréat.

Bien évidemment, la problématique globale c'est beaucoup d'inquiétude, je le disais, alors que nous instaurons pour notre part, dans nos différentes thématiques et sujets régaliens, la concertation, beaucoup d'engagement et de participation de nos concitoyens à différents niveaux, que ce soit dans le domaine sportif, culturel, économique, j'en passe et des meilleures. Et effectivement, dans un moment où l'on nous parle de débat national, d'une volonté du Président de la République d'associer les citoyens au devenir de leurs territoires, on se rend compte finalement que cette réforme n'a pas du tout été mise en place avec une volonté de concertation et, encore pire, puisqu'elle nous a été imposée et que l'on va en subir les conséquences, à double titre :

- D'abord pour nos familles et nos élèves, avec beaucoup d'incertitudes à l'heure où l'on parle sur la mise en application de cette réforme à la rentrée, parce qu'au-delà de la méthode, ce qui gêne c'est l'absence de sens qui sous-tend cette réforme et la perte de repères pour les jeunes qui doivent être au cœur du dispositif. C'est un mot souvent utilisé, parfois galvaudé, mais la réalité c'est que ce n'est pas le cas dans cette réforme-là.
- Les difficultés sont également celles des enseignants -que je n'oublie pas- et celles des familles, notamment en termes de diversité de l'offre de formation, qui est un véritable sujet. Je vous rappelle l'engagement qu'avait pris la Présidente, notamment dans le cadre des cartes des formations puisque l'on a voté récemment, lors de la Commission Permanente, les cartes des formations co-décidées entre l'Éducation Nationale, donc les Recteurs et la Région, en faisant en sorte qu'elles répondent à la diversité de nos territoires -territoires ruraux, territoires de montagne- et que l'offre de formation ne soit pas uniquement concentrée sur les métropoles.

Aujourd'hui, force est de constater que sur la partie "offre de formation", il y a beaucoup d'inquiétude, notamment au sujet des enseignements de spécialité, Myriam MARTIN y reviendra tout à l'heure un peu plus dans le détail.

Mais en tous cas, les réformes portent très clairement en elles un recul par rapport à l'égalité des jeunes face aux études et compromettent bien évidemment l'escalier de la réussite auquel nous sommes tous attachés bien sûr, car c'est un vecteur d'ascension sociale et cela oblige la Région Occitanie à en assumer les conséquences.

C'est le paradoxe de cette réforme, c'est-à-dire que l'on met en place une réforme qui va occasionner des conséquences importantes pour la Région qui, je le rappelle, n'a été ni consultée, ni concertée et nous allons bien évidemment en subir les conséquences ; je vais y revenir.

Je rappelle des chiffres importants : vous le savez, nous sommes une région très dynamique, avec plus de 50 000 nouveaux habitants chaque année, donc plus de 4 000 nouveaux lycéens et apprentis, ce qui veut dire qu'il faut être engagé résolument pour concevoir des infrastructures -je parle notamment de la gestion de l'immobilier que nous assumons- dignes de ce nom. Aujourd'hui, la décision qui a été prise, c'est plus de 1 Md€ d'investissement sur les 4 ou 5 ans, dans nos CFA, dans nos lycées, dans nos CREPS. Notre Région est celle qui investit le plus par élève, à hauteur de 1 380 €, avec une politique éducative sans aucune comparaison au plan national, puisque je rappelle qu'entre la Carte Jeune et la gratuité des manuels scolaires et des premiers équipements, la seule Région à le faire en France, c'est la Région Occitanie.

De plus, nous sommes à l'aube d'une refonte des programmes qui aura un impact puisque, qui dit refonte des programmes, dit renouvellement des livres et pour l'ensemble des Régions de France, ce sont plus de 320 M€ qui vont impacter le budget des Régions et pour la seule Région Occitanie, sur les trois ans, plus de 35 M€.

Cela veut dire effectivement que pour continuer à faire en sorte que la rentrée scolaire ne soit pas plus, mais moins cher qu'ailleurs et que cela ne mette pas en difficulté les élèves, la Région devra subir les conséquences de cette réforme et prendre notamment en charge cette refonte des programmes.

Quelques éléments de contexte sur les conséquences de la réforme.

Myriam MARTIN reviendra sur les filières, mais il y a un sujet majeur pour nous, à savoir la question liée aux équipements, aux infrastructures, parce que l'on risque d'avoir à faire face à une situation difficile, que l'on ne cautionne pas, avec des lycées qui risquent de s'appauvrir en nombre d'élèves et d'autres qui risquent d'avoir un trop d'élèves, ce qui veut dire que pour nous, en termes de gestion d'immobilier, cela va être très compliqué.

De même, quand les élèves vont choisir les enseignements de spécialité, si dans une métropole ils pourront choisir d'un lycée à un autre -même si d'autres soucis se poseront-, ailleurs se posera la question de la mobilité -et ce matin, le Ministre BLANQUER qui donnait une interview sur France Inter a d'ailleurs été bien mis en difficulté sur un certain nombre de questions sur l'impact de la réforme-, puisque quand les élèves vont choisir les enseignements de spécialité par bassin de vie, ils devront être mobiles et se pose là la question du transport scolaire.

Alors, on nous dit que c'est la Région qui devra financer, mais c'est un impact lié à pédagogie qui, je le rappelle, est de la responsabilité de l'État, ce n'est pas de la responsabilité de la Région. C'est donc à l'État d'assumer pleinement les conséquences, s'il doit y avoir du transport scolaire dans la journée entre différents établissements.

Se pose aussi la question, dans notre région qui comporte nombre de départements ruraux où les lycées sont éloignés de 30 ou 40 kilomètres, de comment vont faire les élèves pour se rendre dans les établissements. Et au-delà de cela, même à Montpellier où les établissements ne sont pas très éloignés -je parle de Joffre et Mermoz-, qui va gérer la sécurité d'un élève qui va aller d'un établissement à l'autre ?

Ce sont en tous cas des questions qui se posent et que nous posons aujourd'hui, et c'est pour cela, Madame la Présidente, que je vous remercie d'avoir mis ce sujet à l'ordre du jour, parce que nous avons beaucoup de remontées du terrain, les fédérations de parents d'élèves, mais aussi les élèves et les enseignants se posent un certain nombre de questions, et nous-mêmes la Région puisque cette réforme va nous impacter de façon assez conséquente sur le plan financier, sur la question de la refonte des programmes, sur la question de l'immobilier et du mobilier. Et, je le rappelle, c'est une réforme voulue qui n'est pas financée et pour laquelle, bien sûr, nous n'avons pas un seul euro de compensation de l'État.

Voilà, Madame la Présidente, ces quelques mots, sans rentrer dans le fond de la réforme, Myriam MARTIN y reviendra en tant que Présidente de la Commission Éducation, mais je voudrais vraiment insister sur le fait qu'il est important que nous-mêmes, élus régionaux, soyons conscients que dès la prochaine rentrée scolaire -puisque je vous rappelle que ces enseignements de spécialité interviendront dès la 1ère-, les élèves de 3ème devront déjà se poser la question de ce qu'ils vont choisir comme spécialité en 1ère.

Il y a donc beaucoup d'inquiétudes qui ressortent de chaque établissement -j'étais récemment dans le Lot avec Vincent LABARTHE et mes collègues élus-, par exemple sur le sujet majeur -défendu par Patric ROUX notamment- des langues régionales et la Présidente a saisi, avec d'autres Présidents de Région, le Ministre sur l'inquiétude du devenir des langues régionales à l'arrivée de ces enseignements de spécialité ; nous avons, à ce sujet, reçu une association à Souillac, à laquelle nous avons rappelé l'attachement de la Région à développer et à maintenir ces langues régionales, dans le cadre de la convention cadre co-signée entre la Présidente, l'ancienne Ministre, les deux Rectrices et la Nouvelle-Aquitaine notamment. En tous cas, même si les discours des deux Académies se veulent rassurants, je veux redire ici que nous saurons aussi porter la question des langues régionales au plus haut niveau.

Voilà, Madame la Présidente, sur ce sujet-là.

LA PRÉSIDENTE

Merci. Je demande à Madame Emmanuelle GAZEL de bien vouloir présenter la réforme de l'apprentissage, même si nous en avons déjà parlé, en synthétisant les modifications qui, là aussi, prendront effet à la fin de l'année.

Mme GAZEL

Merci Madame la Présidente.

L'ensemble des Régions et la plupart des acteurs de l'apprentissage ont fait part de leurs craintes et de leurs inquiétudes liées à cette réforme. Force est de constater que nous n'avons pas été entendus. La loi "*Pour la liberté de choisir son avenir professionnel*" du 5 septembre 2018 supprime la compétence générale "apprentissage" des Régions au 1er janvier 2020. Ce qui nous gêne, ce n'est pas de perdre une compétence, mais de supprimer cette chaîne, ce continuum cohérent pour agir dans les politiques de l'emploi.

Les Régions interviennent sur l'orientation et l'information métiers, sur l'enseignement professionnel initial et par apprentissage, sur la formation des demandeurs d'emploi et sur l'accompagnement au développement économique des entreprises.

Cette chaîne de cohérence d'intervention, qui pouvait amener de la lisibilité aux actions Emploi-Formation, est aujourd'hui fragilisée par cette réforme.

En mars 2017, nous avons lancé un Plan de développement de l'apprentissage ambitieux, avec des objectifs à la fois quantitatifs et qualitatifs. Ce Plan est une réussite : en trois ans, le nombre d'apprentis a progressé de 13% en Occitanie, nous avons dépassé les objectifs que nous nous étions fixés ; ce sont aussi près de 500 nouvelles sections d'apprentissage qui ont ouvert sur ces trois dernières années. La dynamique est donc réelle et elle est surtout répartie sur l'ensemble du territoire, y compris sur les territoires ruraux.

Nous craignons que cette réforme ait un effet négatif sur cette belle dynamique.

Vous le savez, elle repose sur un "financement au contrat", donc à compter du 1er janvier 2020, le financement des CFA s'effectuera au contrat, les branches détermineront au plan national un coût-contrat pour chaque certification, chaque CFA touchera une somme définie nationalement par chaque branche, pour chaque apprenti qu'il accueillera.

Beaucoup d'inquiétudes évidemment pour les petits CFA, en particulier en milieu rural, qui portent bien souvent des sections d'apprentissage à faible effectif. Comment vont-ils arriver à l'équilibre financier ?

Le deuxième principe sur lequel repose cette réforme, c'est la liberté totale d'ouvrir et de fermer des centres et des sections de formation. Le pilotage de la carte des formations par les Régions est supprimé, au profit d'une régulation du marché selon la loi de l'offre et de la demande des entreprises. Cette libéralisation de l'apprentissage conduira à une

concurrence accrue entre les établissements, notamment avec les lycées professionnels, avec un risque important de déséquilibre du maillage territorial.

La simple adéquation de l'offre de formation à la demande ne suffit pas.

En matière de formation, il faut au contraire anticiper les mutations économiques afin de pouvoir répondre aux enjeux de l'emploi. Il faut aussi pouvoir soutenir des secteurs d'activité en crise, comme cela a été le cas ces dernières années du bâtiment et des travaux publics.

Enfin, ce qui fragilise encore la dynamique apprentissage, c'est le manque de lisibilité dans cette réforme. La loi a été votée, mais les décrets d'application se mettent en place petit à petit, les OPCO ne sont toujours pas encore constitués, les coûts au contrat pas encore déterminés, le rôle de la Région et les moyens qui lui seront confiés encore très flous.

Dans cette année de transition, nous avons donc choisi :

- d'accompagner encore davantage les CFA pour qu'ils puissent aborder le futur modèle dans les meilleures conditions,
- et d'accompagner les apprentis, comme nous le faisions, sur le même pied d'égalité que les lycéens, mais là encore, comme l'a évoqué le Vice-président CHIBLI, beaucoup d'incertitudes demeurent, notamment sur la question des transports qui n'est pas du tout prise en compte dans cette nouvelle réforme.

Donc là aussi, encore beaucoup d'incertitudes sur l'équilibre des territoires et sur la possibilité, pour chaque jeune, d'accéder à une offre de formation de son choix, qui corresponde aux besoins de compétences sur son territoire, sur l'ensemble de l'Occitanie.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie.

Madame Myriam MARTIN, si vous voulez bien apporter des compléments, tout particulièrement sur cette réforme des lycées qui, en effet, pose la question de l'égalité des formations sur tous les territoires, de l'accompagnement des jeunes à choisir des options dans des conditions de grande complexité mais aussi, comme cela a été dit, sur un socle de compétences qui est en diminution, avec également la question des langues et cultures régionales qui seront désormais en concurrence avec les deuxièmes langues et non plus en complément, comme par exemple les langues et cultures de l'Antiquité.

Mme MARTIN

Merci, Madame la Présidente, de me donner la parole.

Pour commencer, je veux dire que je partage ce qu'a dit Monsieur CHIBLI sur la réforme, qui est extrêmement dangereuse, qui n'est pas une réforme "de plus", mais qui pose comme principe l'inégalité. C'est-à-dire que même si le principe d'égalité républicaine a sans doute été mis à mal ces dernières années, ces vingt dernières années -parce que l'on a eu des moments très difficiles dans l'Éducation Nationale, où l'on a supprimé des postes, notamment entre 2002 et 2012-, le principe d'égalité républicaine, c'est-à-dire l'idée d'une école pour tous, n'était pas remis en question.

Aujourd'hui, avec la loi de Monsieur BLANQUER, tant sur le bac général que sur le bac pro, ce principe d'égalité est effectivement remis en question avec, il faut le dire, de nombreux enseignements qui vont être moins proposés dans les lycées, notamment les lycées ruraux et périphériques : les spécialités, les options artistiques, les langues anciennes et vivantes, les langues régionales. On va donc se retrouver du coup -parce qu'il faut quand même mettre tout cela en relation avec les suppressions de postes- avec des classes et des groupes de spécialités qui seront surchargés, avec une mise en œuvre de la réforme différente d'un établissement à l'autre puisque les choix de spécialités vont varier et avec, à l'intérieur des établissements -et c'est déjà le cas- une compétition et une concurrence entre les disciplines et les spécialités, et une compétition et une concurrence entre les lycées.

On n'est pas là dans le cadre de l'école pour tous, de l'école républicaine et de l'égalité, c'est absolument le contraire qui va être mis en place. On peut bien évidemment s'en inquiéter, d'autant qu'aujourd'hui lorsque les chefs d'établissement essaient de mettre en place cette réforme, c'est très compliqué. Je vous laisse imaginer l'angoisse des élèves et des familles devant cette situation ; angoisse qui, l'année dernière, avait déjà été celle des élèves confrontés à Parcoursup -qui, pour moi, est le premier étage de la fusée-, qui consiste effectivement à faire rentrer la logique de la concurrence à tout va entre les élèves, dès l'entrée en Seconde.

Mais pire que cela, au vu de ce qui se prépare, les élèves de Troisième devront déjà anticiper quelle sera leur orientation et ce qu'ils auront à choisir stratégiquement pour pouvoir peut-être envisager des études supérieures ... On est donc dans une situation extrêmement grave !

Je pense que l'école n'avait jamais rencontré de telles mesures, qui lui soient aussi défavorable et on peut comprendre aujourd'hui la riposte qui est celle des professeurs, qui font le sacrifice -quand on connaît les revenus des enseignants- de démissionner de leurs postes de professeurs principaux parce qu'ils ne savent pas comment orienter et comment aider leurs élèves, dans la mesure où beaucoup de choses ne sont pas positionnées et où,

bien évidemment, ils sont incapables d'expliquer à des élèves de Seconde ce qu'ils doivent faire, ce qu'ils doivent prendre comme spécialités pour envisager la suite dans le lycée et la suite au sein de l'enseignement supérieur.

Je voudrais ajouter qu'en plus de cela, on organise la pénurie, on déshabille Pierre pour habiller Paul et on va se retrouver :

- avec des classes chargées de 36, voire 37 élèves,
- avec de l'accompagnement personnalisé -comme son nom l'indique, c'est personnalisé- qui sera distribué de manière très parcimonieuse parce que l'on ne pourra pas faire face,
- avec de l'éducation morale et civique, non pas en demi-groupe comme le préconisent les textes, mais pour des classes entières qui auront donc cet enseignement dispensé dans de mauvaises conditions,
- avec également, bien évidemment, toutes les conséquences sur les inégalités de territoires et l'on peut s'inquiéter, dans notre région, des inégalités que vont connaître les élèves entre les métropoles que sont Toulouse et Montpellier, et les autres villes de la région.

D'où l'inquiétude et la mobilisation des jeunes en décembre, notamment dans les petites villes, qui ont compris, avec leurs familles, qu'effectivement ils étaient aujourd'hui sacrifiés.

Je voudrais également faire une petite incise sur les lycées professionnels, juste pour vous dire que la réforme est dans la même logique de regroupement de spécialités qui parfois n'ont rien à voir entre elles, et que les programmes proposés aujourd'hui -et sans rire, paraît-il, avec une concertation qui a eu lieu pendant les vacances scolaires, avec un QCM pour les professeurs- sont tellement appauvris et médiocres que l'on va enseigner moins de choses importantes, moins de connaissances pour des élèves qui en ont évidemment besoin, et que l'on va donc avoir un lycée à double vitesse : les lycées et les lycées pro avec des élèves de "seconde zone" ... Je trouve qu'il y a là un mépris de ce public-là, qui est souvent issu de catégories modestes, mépris qui visiblement est malheureusement assumé par le Ministre BLANQUER.

On est donc, en fait, dans une logique et une mise en œuvre globale de tri social et évidemment, on va avoir aussi des familles et des élèves qui seront perdus, parce que dans cette complexité qui est voulue et qui laisse un petit peu -c'est un doux euphémisme !- les familles et les élèves dans le désarroi, il y a ceux qui s'en sortiront peut-être un peu mieux parce qu'ils auront les codes, parce qu'ils sauront comment faire, et ceux qui ne sauront pas ou qui feront les mauvais choix. Pour vous donner un exemple, dans un établissement toulousain, quand les élèves ont demandé à leur chef d'établissement comment ils pourraient changer et ce qu'ils pourraient faire s'ils se trompaient, on leur a dit : "eh bien, vous ne changerez pas, si vous vous êtes trompés, c'est tant pis pour vous, ce sera ainsi

jusqu'à la fin de vos études dans le secondaire, jusqu'au bac" … Voilà où l'on en est aujourd'hui !

Je pense qu'il s'agit là d'une réforme mortifère pour l'éducation, qu'il faut combattre à tout prix et j'espère que la Région Occitanie, dans son ensemble, pourra s'adresser -et je l'entends déjà, je le comprends- au Ministre BLANQUER pour expliquer que cette réforme est une mauvaise réforme ; le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle n'a pas eu lieu dans la concertation et que globalement, elle a obtenu un avis défavorable de toutes les organisations syndicales représentatives d'enseignants, de la FCPE, des organisations de lycéens et que par-dessus le marché, y compris d'un point de vue législatif, le Gouvernement entend marcher par décrets ... Surtout, évitons les débats, on ne sait jamais, si jamais les gens s'y intéressaient, pouvaient poser des questions et s'opposer à ce qui se prépare ! Mais voilà l'esprit dans lequel la loi a été construite et les résultats de cette loi qu'il faut combattre mordicus, même si c'est bien sûr difficile et compliqué, mais tant qu'une loi n'est pas appliquée, on peut toujours espérer la défaire.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. La parole est à Gilles ARDINAT pour 5 minutes, s'il vous plaît ...

M. ARDINAT

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Il nous est proposé de débattre aujourd'hui des politiques scolaires, soit, mais autour d'un rapport quand même assez étrange puisqu'il n'a donné lieu à aucun travail en Commission et qu'il ne donnera lieu à aucun vote. C'est donc un débat pour débattre et nous y voyons, au Rassemblement National, la marque d'une de vos spécialités, Madame DELGA : faire des "coups de com", des rapports qui vous permettent de communiquer puisque ce rapport-là, très concrètement, n'aboutira à aucune politique régionale concrète.

Et par ce "coup de com", on voit bien quelle est votre arrière-pensée, parce que vous critiquez Madame PÉNICAUD, vous critiquez Monsieur BLANQUER, vous critiquez Monsieur MACRON et on sait très bien pourquoi vous faite cela, Madame DELGA, parce que vous n'êtes pas à l'aise là-dessus et que vous voulez faire oublier aux français que Monsieur MACRON, vous avez contribué activement à son élection, que Monsieur MACRON est un "bébé PS" qui a été biberonné par votre mentor François HOLLANDE et qui a été votre collègue au Gouvernement, avec le bilan que l'on connaît … (*Applaudissements*)

Donc c'est quand même un peu gonflé de vous présenter comme une opposante à Monsieur MACRON, alors qu'en fait vous et votre parti à 6%, vous en êtes la voiture-balai, voilà la réalité ! (*Applaudissements*)

Là aussi, vous êtes sacrément gonflée, quand le Parti Socialiste ose faire des leçons sur les politiques éducatives … Quel culot !

Vous critiquez aujourd'hui Monsieur BLANQUER mais, je vous le dis, vous n'avez aucune légitimité, aucune crédibilité avec le bilan qui est le vôtre ; depuis des décennies, la Gauche, le Parti Socialiste, votre collègue Najat VALLAUD-BELKACEM … (*Exclamations*), vous avez saccagé le système éducatif, avec le gauchisme qui est un véritable poison pour notre enseignement, le pédagogisme, l'idéologie de mai 68 ... (*Applaudissements*)

Tout ça, c'est vous qui l'avez fait, avec les résultats catastrophiques que l'on connaît !

Et vous arrivez aujourd'hui tout sourire, critiquez Monsieur BLANQUER comme si vous étiez blanche comme neige dans cette affaire … En tant qu'enseignant, je peux vous le dire, aujourd'hui notre école est malade de votre gauchisme et elle est malade aussi, il faut le dire, des politiques migratoires criminelles que vous organisez, qui ont créé des établissements ghettos, dans lesquels plus personne ne veut envoyer ses enfants et ça, c'est votre bilan ! (*Applaudissements*)

Ceci étant dit, sur ces rapports, on peut, sur certains points au moins, être d'accord avec vous.

Concernant l'apprentissage, on va partager une partie du diagnostic, c'est-à-dire qu'au Rassemblement National on pense qu'un aménagement du territoire est nécessaire et on est d'accord sur le fait qu'il y a un risque de fermeture de CFA ou de fermeture de filières dans des territoires ruraux ou des territoires fragilisés.

Mais là aussi, vous faites preuve d'une totale hypocrisie, parce qu'en appelant à voter Emmanuel MACRON, vous saviez que vous alliez faire élire celui qui est pour la dérégulation et l'ultralibéralisme. Donc venir se plaindre, dans ce rapport, du caractère libéral de la réforme, c'est quand même fort de café de votre part !

Ensuite, concernant la réforme des lycées -qui me concerne au premier chef-, le Rassemblement National est depuis le départ très réticent sur cette réforme.

Vous n'en parlez pas suffisamment, un des problèmes de cette réforme des lycées, c'est l'introduction du contrôle continu ; le contrôle continu, c'est le risque d'avoir un bac "maison" puisque 40% de la note sera faite sur les lycées, ce qui va aggraver les inégalités entre lycées et on craint que les 40% proposés aujourd'hui en contrôle continu, augmentent dans les années qui viennent -un peu comme cela s'était passé pour le DNB, le diplôme national du brevet- et que le bac perde totalement son caractère national.

On est donc effectivement très critique là-dessus.

Vous avez raison également sur le fouillis, le flou de cette réforme et nous pensons, au Rassemblement National, que cette réforme -et là-dessus Madame MARTIN a raison, ce n'est pas une réformette, c'est un véritable rouleau compresseur- va demander un travail considérable à l'Institution scolaire, pour un résultat qui sera nul en termes d'élévation du niveau. Ce qui compte, ce que nous voulons, c'est l'élévation du niveau et rien dans cette réforme ne va dans le bon sens, selon nous. Donc on est très critique là-dessus.
Et je voudrais profiter de ce temps de parole pour dire, Madame DELGA, vous pouvez même m'écouter si vous avez un minimum de courtoisie …

LA PRÉSIDENTE

Avec vos propos, non, je n'ai pas envie de vous écouter, donc je fais ce que je veux ! (*Applaudissements - Exclamations*)

M. ARDINAT

Mais c'est impoli ! Ce n'est pas républicain, mais cela vous ressemble tellement …

LA PRÉSIDENTE

Bien sûr, oui … Je n'ai pas l'habitude d'avoir une oreille complaisante quand on m'insulte, donc je ne vous écoute pas.

M. ARDINAT

Quand vous ai-je insultée ?

LA PRÉSIDENTE

Continuez ...

M. ARDINAT

Dire que vous êtes la voiture-balai de MACRON c'est la réalité, c'est tout !

LA PRÉSIDENTE

Oui, tout à fait, mais si vous saviez ce que vous êtes … Vous êtes pire que tout ! Mais continuez …

M. ARDINAT

Ce que nous sommes, Madame DELGA ? Nous sommes les vrais opposants à la politique mondialiste de MACRON, c'est nous -le Rassemblement National- qui le combattons, les français l'ont bien compris et le 26 mai vous allez bien voir dans les urnes qu'ils l'ont bien compris et que votre rapport dérisoire d'aujourd'hui n'y changera rien !

Et je voudrais vous dire que je suis scandalisé par la censure dont nous avons été victimes au Rassemblement National … (*Marteau*) Je vous ai présenté une question orale tout à fait mesurée, tout à fait recevable, sur une compétence qui est celle des lycées, que vous avez censurée par pur sectarisme, parce que ce que je disais dans cette question orale, c'est que la propagande politique se développe dans les lycées … (*Marteau*) et je voulais que vous preniez position là-dessus. Mais vous êtes gênée par cette question, c'est pour cela que de manière sectaire -le sectarisme est une de vos grandes spécialités- vous m'avez interdit de poser cette question, que j'adresserai à nos sympathisants par nos réseaux sociaux, par nos supports. Il est hors de question qu'on se laisse faire.

L'Opposition doit être respectée et il n'y a rien d'irrespectueux … (*Marteau*) dans ce que je dis, mais je comprends bien, Madame DELGA, que pour vous la réalité est très dure à entendre !

Merci pour ce temps de parole.

(*Applaudissements - Brouhaha*)

LA PRÉSIDENTE

La parole est à Monsieur COSSANGE pour 2 minutes, s'il vous plaît ...

M. COSSANGE

À la différence de l'orateur précédent, je ne vais pas aller dans le sens de la défense de la réforme de Monsieur BLANQUER, car si j'ai bien compris la plupart de vos propos et si je les relie aux propos de votre collègue sur le module précédent, dans le fond vous n'avez quand même pas beaucoup de blocages idéologiques face à la destruction de l'Éducation Nationale qui est en train d'être mise en place !

Le 19 mars, en guise d'action symbolique pour protester contre la réforme des lycées, plusieurs enseignants grévistes se sont accrochés aux grilles du Rectorat de Toulouse pour en bloquer l'accès. La suite a été filmée et les images sont révoltantes : les forces de l'ordre interviennent et aspergent les professeurs de gaz lacrymogène en plein visage, tandis que d'autres sont projetés à terre. Voilà sans doute l'illustration de cette "école de la confiance" qu'entend bâtir le Gouvernement …

Remettre l'élève au cœur du dispositif est une belle ambition, mais c'est surtout un mensonge quand 2 600 postes seront supprimés dans le Secondaire et que tous les lycées n'auront pas les moyens de proposer aux élèves l'ensemble des enseignements de spécialité prévus dans la réforme. Classes surchargées, inégalités territoriales renforcées, professeurs bâillonnés, c'est une école de la sélection sociale que le Ministre BLANQUER veut imposer. Ainsi, 4,5% des lycées d'Occitanie ne proposeront aucun enseignement de

spécialité rare à la rentrée et des menaces d'une extrême gravité pèsent sur l'enseignement des langues régionales.
Malgré une réforme dont elle ne veut pas, la Région devra sortir le chéquier : 36 M€ d'investissement rien que pour renouveler les manuels scolaires à cause des nouveaux programmes, sans compter l'adaptation des équipements.
Et si je vous entends bien, Monsieur ARDINAT, il faudra peut-être ajouter l'œuvre intégrale de Lénine dans ces programmes !
Nos inquiétudes sont fortes concernant la voie professionnelle, qui est clairement sacrifiée avec la diminution des heures d'enseignements généraux et professionnels ; les lycéens souhaitant poursuivre des études supérieures seront pénalisés et la priorité donnée à l'apprentissage s'accentuera, au détriment du bac pro.
L'apprentissage, quant à lui, est livré aux mains des branches professionnelles, aussi bien pour l'ouverture et la fermeture des sections de CFA que pour leur financement.
Ce nouveau système est taillé pour répondre à la loi du marché et aux besoins du patronat.
En Occitanie, près de 5 000 apprentis fréquentent des sections d'apprentissage en sous-effectif, soit 13% des apprentis de la région représentant 40% des formations … (*Marteau*)
Une véritable hécatombe se profile en milieu rural.
Cette réforme est un sale coup porté à l'aménagement équilibré des territoires et à l'égal accès de tous les jeunes à une éducation de qualité.
Sous la Présidence Macron, une école de l'exclusion sociale et de la régression se met en place, les conséquences seront dévastatrices, à rebours de ce que Jean JAURES défendait déjà en 1905 pour une éducation dont le rôle est de, je cite : "*donner aux enfants le sens du perpétuel mouvement humain, les délivrer de ce poids de la routine et de ce fardeau du désespoir qui accablent le progrès, faire qu'ils ne soient pas tentés de dire aveuglément : à quoi bon ?*".
Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. La parole est à Madame Brigitte RIVIERE pour 5 minutes, s'il vous plaît …

Mme RIVIERE

Madame la Présidente,

Chers collègues,

L'éducation est assurément la mère de toutes les batailles. Aussi, lorsque j'ai appris que nous allions débattre des problématiques éducatives, je m'en suis réjouie, comme chacune

et chacun d'entre nous. Hélas, l'enthousiasme qui était le mien il y a quelques jours encore a cédé place à la déception.

Déception sur la forme d'abord. Je commence par la forme parce qu'elle est plus importante que ce que l'on croit généralement ; "*la forme*" -disait Victor HUGO- "*c'est le fond qui remonte à la surface*".

Premier motif de déception : la Commission concernée au premier chef par le rapport soumis à notre approbation, je veux parler de la Commission Éducation, n'a pas été convoquée, ce qui interroge sur la considération portée aux élus. Vous aurez sans doute une explication à cet oubli, Madame la Présidente.

Deuxième motif de déception : ce rapport est incomplet ; il aborde certes deux problématiques majeures : la réforme de l'apprentissage et celle du baccalauréat, mais passe sous silence d'autres problématiques essentielles : pas un mot sur Parcoursup, pas un mot sur le handicap et l'inclusion scolaire, pas un mot sur les violences scolaires, alors même que le Plan annoncé par le Ministre BLANQUER en octobre 2018 n'a toujours pas été présenté. Vous aurez là aussi Madame la Présidente, je n'en doute pas, une explication.

Pour moi, c'est un rapport qui est tronqué, donc orienté et qui présente un biais dans son approche.

Troisième motif de déception : ce rapport est sans nuance ; à le lire, l'État a tout faux, tandis que notre Collectivité volerait au secours de notre jeunesse abandonnée, concerte là où l'État impose, s'engage quand l'État se désengage … C'est un rapport à charge !

Qui plus est, l'État est sur le banc des accusés, mais on ne lui donne pas la parole ; il eût été intéressant, me semble-t-il, d'entendre le point de vue des Rectrices.

Déception sur le fond ensuite : un parti pris évident, qui est celui de la dramatisation sous-tendue par la rédaction du rapport qui évoque pêle-mêle, je vais citer quelques termes : "*craintes liées à la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage, réforme du baccalauréat porteuse de risques pour l'Occitanie, creusement des inégalités, renforcement des logiques de concurrence entre lycées, tentative de contournement de la carte scolaire, aggravation de la fracture territoriale*" … Certes, mais je trouve cela un peu pesant !

Certes, Madame la Présidente, Le groupe UEDC partage une partie des interrogations et des inquiétudes des familles, des élèves et des équipes éducatives, notamment sur l'avenir du lycée professionnel, sur les inégalités entre le rural et l'urbain, sur l'appauvrissement de l'offre de formation, mais notre groupe ne se reconnaît pas dans votre vision alarmiste, pessimiste, anxiogène de l'avenir de notre système éducatif.

J'ajoute que ce qui fait défaut à votre rapport, c'est une vision partagée de la politique éducative souhaitée par notre Collectivité. Pour notre part, elle doit s'articuler autour :

- de la priorité donnée à l'apprentissage d'un socle commun de connaissances,

- du renforcement de l'autorité des enseignants,
- de la défense de la laïcité et de la lutte contre les violences scolaires,
- d'une école inclusive et républicaine, qui donne à chaque lycéen les mêmes chances de réussir.

Ce n'est pas ce que propose Monsieur BLANQUER.

Ce n'est pas non plus ce que propose votre rapport, Madame la Présidente, dans lequel on lit que l'école doit former des jeunes agiles, dotés de compétences transversales qui leur permettront de rester "employables" -vous m'éclairerez sur le sens de ce terme- … Ce vocabulaire me laisse un peu perplexe.

Ce qui m'amène à me poser la question de l'utilité de notre débat ... (*Marteau*)

S'il s'agit d'interpeler le Gouvernement pour lui dire que l'on s'inquiète des possibles conséquences des réformes mises en œuvre, voire qu'on les désapprouve, il y a les vœux pour cela et peut-être faudra-t-il en passer par là.

S'il s'agit de rappeler que la Région exerce ses compétences et consacre des moyens significatifs pour préparer l'avenir de notre jeunesse, tant en fonctionnement qu'en investissement, il y a le vote du budget pour cela et il a déjà eu lieu.

Au final, nous considérons -pour le regretter bien sûr- que le débat qui nous occupe depuis de longues minutes arrive trop tard. Nous aurions dû l'engager à l'automne dernier et eu égard au fait qu'il ne va déboucher sur aucune démarche concrète vis-à-vis de ceux qui, au niveau gouvernemental, ont la responsabilité de la politique en direction de notre jeunesse, nous nous interrogeons sur sa finalité.

Pour terminer, puisque personne n'a jugé utile de revenir sur un point qui nous avait beaucoup occupés, préoccupés même, je vais revenir sur le problème de la fusion des Rectorats.

Lors de l'Assemblée Plénière du 16 novembre, j'ai personnellement défendu un vœu en faveur du maintien des deux Rectorats d'Occitanie. Vous avez alors considéré, je vous cite, que le vœu n'était plus d'actualité puisque la décision était prise officiellement depuis le 16 juillet et invité notre groupe à retirer le vœu, ce que nous avons refusé de faire, notre Président de groupe, Christian RIVENQ, rappelant à juste titre qu'une décision prise peut être changée par une autre décision ; Monsieur ASSAF a qualifié notre démarche de "*mascarade*", Madame VINET a parlé de "*posture*" et de "*vœu de circonstance*", Monsieur CODORNIOU a estimé que nous étions "*hors délai*".

Face à notre refus de retirer le vœu, vous avez proposé qu'il soit amendé, tout en précisant, je vous cite toujours : "*Nous sommes le 16 novembre et, je vous le dis, toutes les décisions sont mises en œuvre, je ne peux pas faire croire à l'Assemblée et à la population qu'il y a moyen de revenir en arrière, ce n'est pas vrai*" ... (*Marteau*)

Lors de l'Assemblée Plénière du 20 décembre, après avoir démontré qu'aucune décision officielle n'avait été prise, puisque la loi Blanquer n'était pas encore votée, je vous ai dit ma déception, celle de nous avoir menti … (*Marteau*) et celle de n'avoir pas défendu l'intérêt de notre Région …

LA PRÉSIDENTE

Merci de conclure.

Mme RIVIERE

Je conclus. Le 31 janvier dernier, auditionné par la Commission des Affaires Culturelles de l'Assemblée Nationale, Jean-Michel BLANQUER a annoncé sa décision de maintenir tous les Rectorats existants. C'est effectivement une excellente nouvelle, qui démontre que seuls les combats que l'on ne mène pas sont perdus d'avance et ce combat-là, Madame la Présidente, vous avez renoncé à le mener, mais pire : dans un communiqué de presse du 1er février, vous vous félicitez de la décision du Ministre et vous vous réjouissez, je vous cite : "*du travail collaboratif qui a permis*" …

LA PRÉSIDENTE

Merci de conclure Madame RIVIERE !

Mme RIVIERE

… "*au Ministre de changer d'avis*". Prétendre que vous avez été personnellement impliquée pour que le Ministre revienne sur sa décision est un mensonge.
Permettez-moi de vous dire, Madame la Présidente, que cette tentative de récupération politicienne relève de malhonnêteté intellectuelle … (*Marteau*) et de l'exercice d'une politique issue d'un très vieux monde dont plus personne ne veut.
Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

La parole est à Ronny GUARDIA-MAZZOLENI pour 4 minutes, s'il vous plaît ...

M. GUARDIA-MAZZOLENI

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Suite aux dernières réformes, nous ne maîtrisons plus pleinement l'évolution de la formation et de l'apprentissage sur notre territoire. Nous devons donc en prévenir les conséquences et nous poser les bonnes questions.

Jusqu'à maintenant, les Régions établissaient le Schéma prévisionnel des formations, participaient au financement des sites d'enseignement supérieur, définissaient et mettaient en œuvre la politique d'apprentissage et de formation professionnelle.

Je rappelle que la Région Occitanie y consacrait alors annuellement environ 400 M€.

Nous aurions préféré que cette réforme rassemble toutes les énergies, de tous les territoires, afin que les besoins soient quantifiés au plus juste pour les établissements, CFA et lycées, les enseignants, les étudiants, les apprentis et les entreprises.

À l'heure où la décentralisation est un argument indéniable du succès de bon nombre de stratégies, sur ce pilier de notre République, au contraire, cette réforme veut en centraliser le pilotage.

Nous en parlions à propos du Pacte régional d'Investissement dans les Compétences, qui mieux que le Conseil Régional et ses partenaires économiques et sociaux peuvent s'impliquer, anticiper, réagir aux besoins en la matière ?

Nous ne souhaitons pas diriger, mais co-construire notre avenir territorial pour faire émerger la matière grise que nos villes et nos campagnes recèlent.

Les bassins de vie, nous les connaissons, ils sont identifiés ; l'organisation dans les territoires est efficace et nous travaillons étroitement avec les Chambres Consulaires.

De plus, nous parlons de femmes et d'hommes qui ont envie de se former pour évoluer et s'épanouir dans leur vie professionnelle, alors que nous avons plutôt l'impression que cette réforme veut donner, le plus simplement possible, de la main d'œuvre bon marché aux entreprises.

Ce n'est pas le but d'un cycle de formation qui est un processus de partenariat ; tout le monde doit y trouver son compte.

Nous souhaitons mettre l'accent sur un point précis de cette réforme sur lequel, dès l'été dernier, le groupe des Radicaux alertait nos concitoyens et les Instances régionales dans notre tribune du magazine régional, en dénonçant les dérives d'une telle réforme en ces termes : "*L'adoption de la loi "Avenir professionnel" fragilise considérablement l'évolution des stratégies que nous avons mises en place depuis le début de ce mandat. En effet, cette loi définit désormais le financement des CFA en fonction du nombre d'apprentis, ce qui aura pour conséquence de délaisser les CFA ruraux, de pénaliser les formations très*

spécialisées et de mettre en concurrence les établissements. Il plane alors une réelle menace de disparition de certaines filières, voire de plusieurs centres de formation ou lycées".

Nous n'avons pas peur de le dire, des CFA sont menacés. Les inégalités géographiques ou sociales de notre région vont entraîner un effritement des filières de formation et une course à la rentabilité sur le dos des apprentis, de leurs familles et de certains secteurs d'activité spécifiques.

La Stratégie régionale permet de maintenir en activité des formations aujourd'hui sur l'ensemble du territoire. Quid pour demain ? Les Centres de formation seront-ils des professionnels de la formation ou des professionnels de la recherche de financements ?

En ce qui concerne l'enseignement du lycée, était-il nécessaire de réformer ? Était-il nécessaire de le faire dans la précipitation ? Nous ne le pensons pas.

Là aussi, le manque de concertation montre qu'il fallait faire vite pour marquer le coup, imposer aux Collectivités, aux enseignants.

Les lycéens, eux, devront choisir des spécialités, mais le feront-ils en fonction de leur absolue volonté ou devront-ils se déterminer en fonction du lycée le plus accessible géographiquement ? Il y aura des lycées qui proposeront un éventail pléthorique de spécialités, essentiellement dans les grandes villes ou sur des bassins de vie développés, et des établissements qui n'auront que quelques enseignements, le strict minimum, éparpillés dans la ruralité régionale.

De plus, l'objectif caché de cette réforme est de faire des économies sur les temps d'enseignement. Les élèves devront choisir 3 spécialités sur 12 ; nous aboutissons donc à un nombre de combinaisons important : 78 si mes calculs sont exacts. Matériellement, cela est impossible, en ajoutant à cela des contraintes de temps en matière de transport.

Est-ce cela l'école de la République ? Non ! L'éducation et la formation doivent permettre l'ascension sociale, l'égalité des chances et l'épanouissement de notre jeunesse, en s'appuyant sur la laïcité. C'est la priorité de notre groupe politique.

Les Radicaux seront vigilants, c'est notre devoir, sur les suites de ces réformes.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie.

La parole est à Dolorès ROQUÉ pour 7 minutes, s'il vous plaît ...

Mme ROQUÉ

Merci.

Madame la Présidente,

Chers collègues, mesdames et messieurs,

L'école, le projet éducatif au sens large dit l'ambition d'une Nation, dit qui nous sommes, dit quel projet de société nous voulons pour notre jeunesse, notre avenir.

Pour nous, Région Occitanie et pour notre Présidente Carole DELGA, pour nos Vice-présidents Kamel CHIBLI et Emmanuelle GAZEL, les politiques éducatives et la formation professionnelle sont une priorité absolue, dont témoignent un engagement et un investissement d'une exceptionnelle importance. Elles sont la clef de l'avenir, vous l'avez dit ce matin Madame la Présidente.

En 2017, la communauté éducative, plutôt vigilante, a pu être rassurée par le cursus du Ministre ad hoc, surtout quand il annonce une "*école de la confiance*".

Une réforme en profondeur du bac général et technologique est amorcée, qui réformera par ricochet le lycée et la structure des scolarités.

Je vais procéder, dans un premier temps très rapide, à une présentation objective de ces évolutions, complétée ensuite par une analyse de leur impact en région et de leur incidence sur les politiques régionales.

L'objectif affiché "*tremplin vers la réussite dans l'enseignement supérieur*", dont on sait d'ailleurs la proportion de l'échec en 1ère année :

- Valorisation du travail des lycéens par le contrôle continu : 40% de la note terminale -je cite les textes-, objectif qui suppose une évolution des enseignements soit, pour la voie générale, la fin de la logique des séries et du cloisonnement des options, donc évolution des enseignements.

- Un tronc commun pour la voie technologique : l'organisation en séries est maintenue ; contrairement à la voie générale, ici le choix de la série déterminera les enseignements de spécialité et des temps dédiés à l'accompagnement personnalisé, mais celui-ci n'est pas inclus dans l'emploi du temps.

Pour être opérationnel, des paliers sont nécessaires. La réforme prévoit donc une transformation progressive -trop rapide- : la rénovation des Secondes et Premières à la rentrée 2019 et la rénovation des Terminales à la rentrée 2020.

Factuellement en Occitanie Pyrénées-Méditerranée, les lycées proposant aujourd'hui les 3 séries du bac général devraient bénéficier des 7 enseignements de spécialité du socle à la rentrée 2019. Mais la présentation objective, la plus sereine possible -et il serait bon que nous soyons sereins-, ne nous exonère pas de points d'analyse et de vigilance.

Si on compare les enseignements de spécialité prévus en 2019 et les enseignements optionnels précédents, il apparaît que 10 des 223 lycées publics ne proposeront aucun enseignement de spécialité dit "rare" à la rentrée prochaine, les langues et cultures de l'Antiquité devant être les plus touchées.

Les incidences sur les politiques régionales sont multiples et on en a déjà abordé certaines. En termes de formations bien sûr, on peut s'attendre à une réduction de l'offre de formation dans les établissements, l'objectif de la réforme visant à redonner des identités fortes aux établissements en recentrant leur offre de formation autour de parcours cohérents.

En termes de fonctionnement des établissements, et là le bât blesse sur la question des déplacements, on en a parlé, mais les déplacements des élèves d'un lycée à un autre pourraient être très problématiques, surtout en milieu rural ; on l'a déjà évoqué, mais il n'est pas inutile d'enfoncer le clou. Des établissements ont d'ailleurs déjà sollicité la Région pour la prise en charge des déplacements éventuels des élèves et on leur a rappelé que ce sont des déplacements pédagogiques qui sont du ressort de l'Éducation Nationale et non pas de notre ressort.

La Région a aussi été alertée par un probable élargissement des heures d'ouverture des lycées (mercredi, samedi matin), avec un impact à prévoir sur les transports scolaires, bien évidemment.

Sur la question des équipements, le développement de la visio-conférence pourrait être favorisé pour suivre des enseignements de spécialité à distance.

Le développement des enseignements autour du numérique et des sciences informatiques interroge quant aux équipements nécessaires à prévoir et des établissements demandent déjà la création de salles informatiques complémentaires pour accueillir ces nouveaux enseignements.

Ce sont des évolutions possibles qui n'ont pas été budgétées pour 2019.

La question des locaux est aussi importante, une première simulation fait apparaître -le Vice-président Kamel CHIBLI l'a dit tout à l'heure- que certains établissements vont voir leurs effectifs grossir et d'autres au contraire leurs effectifs diminuer de façon significative.

Ces évolutions ne pourront être assumées sans aménagement de locaux, agrandissements, lesquels ne pourraient pas être réalisés dans un délai aussi court pour la rentrée de septembre 2019.

Par ailleurs, la baisse importante des effectifs dans certains établissements pourrait fortement les fragiliser.

Bien que la réforme du bac soit mise en œuvre dès la rentrée 2019 pour les classes de Seconde et Première, nous manquons étrangement, à ce stade, de lisibilité de la part des Autorités académiques pour anticiper des actions sur nos champs de compétences.

Nous avons dit nos points de vigilance : la traduction potentielle de la réforme du lycée par des disparités, inégalités territoriales, voire sociales, la question de la traduction en coûts des conséquences de cette réforme.

Mais la réforme du lycée professionnel -il en a été question- est elle aussi sujet d'interrogation. Par exemple le choix, en fin de Première, de la Terminale sous voie scolaire ou en alternance, ce qui n'était pas le cas jusqu'à ce jour et qui mettrait en concurrence lycée professionnel et apprentissage.

La création d'unités de formation en apprentissage -plutôt bienvenue- serait couplée paradoxalement à la diminution des horaires en enseignement général (français, mathématiques, langues vivantes), indispensables à un bon niveau de culture générale et à une poursuite d'études généralistes ou professionnalisantes. Là encore -et cela n'a pas été dit-, la distinction entre campus d'excellence, dont les lycées professionnels sont exclus, est discriminante pour les élèves de lycées professionnels.

Un mot de la formation professionnelle : l'ouverture du marché de l'apprentissage va menacer des milliers de places de formation, des territoires risquant de voir des CFA fermer.

En somme, des textes encore imprécis, la difficulté de se prononcer. Alors, nous vivrions une époque ou une période de transition, d'adaptation a-t-on dit à de nouveaux paradigmes.

Ne voyez dans les interrogations qui vous sont proposées un procès d'intention systématique, une posture, mais bien l'extrême vigilance d'une conseillère régionale qui a consacré l'essentiel de sa vie professionnelle à l'éducation, qui tient essentiellement à sa vocation de réduction des déterminismes sociaux, de promotion de l'égalité la plus réelle possible des chances.

Alors, nous avions dit que cette réforme nous a été présentée comme "*l'école de la confiance*", eh bien nous disions cela en préambule, le dévoilement progressif de la réforme nous inciterait plutôt, je le crois, à une légitime défiance.

J'en ai terminé, mais je crois que j'ai un peu de temps ...

LA PRÉSIDENTE

Non, c'est fini !

Mme ROQUÉ

Je voudrais juste dire qu'il est dommage d'entendre ici, une fois de plus, des amalgames insultants et de parler d'une école malade de politiques migratoires ; je crois qu'il faudrait raison garder et être capable de ne pas avoir des propos ni insultants, ni discriminants. Merci. (*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. La parole est à Madame Fatma ADDA pour 3 minutes, s'il vous plaît ...

Mme ADDA

Madame la Présidente,

Madame la Vice-présidente,

C'est dans le cadre de son plan de simplification et de modernisation visant à réduire les déficits publics que le Gouvernement a adopté deux réformes qui bouleversent le paysage de l'éducation. Les conséquences des mesures, que nous redoutions, sur l'apprentissage et les lycées se confirment.

Les CFA, les apprentis et les employeurs sont très inquiets des imprécisions de la réforme quant à la grille des salaires, quant aux aides aux employeurs.

Les opérateurs de compétences (OPCO) viennent d'être créés et ils doivent répondre aux questions des Centres de formation d'apprentis sur les aides pour les jeunes concernant les équipements, la restauration et l'hébergement, sur le montant du paiement des CFA au contrat, ce qu'ils ne sont pas en mesure de faire aujourd'hui.

Ces incertitudes sont très anxiogènes pour le personnel.

Des inquiétudes sont aussi exprimées sur les manquements de la réforme : la loi ne prévoit pas d'aide pour les transports. Les apprentis seront-ils autorisés à prendre les transports scolaires en Occitanie ? Ce qui nous semblerait logique.

La loi ne prévoit pas non plus d'aider les employeurs d'apprentis en BTS, à l'exception de l'exonération des cotisations patronales. Quelles vont être les conséquences de cette décision sur les effectifs ? Pour le CFA agricole du Gers, les BTS agricoles représentent 55% des effectifs et une chute de ces effectifs dans ces classes leur serait préjudiciable.

Les inspecteurs d'apprentissage qui assuraient le contrôle de l'adéquation entre l'entreprise et la formation sont supprimés. Qui remplira cette tâche : l'OPCO, le CFA ?

Le financement des CFA est désormais au contrat, c'est-à-dire selon le nombre d'apprentis qu'ils accueillent. Cela revient à confier aux seuls acteurs économiques la responsabilité d'une des voies de formation initiale dans une approche marchande.

Mais où les acteurs économiques trouveront-ils les moyens de former pour les métiers de demain, en phase avec les enjeux de la transition écologique et énergétique ?

Que deviendront les formations très ciblées à faibles effectifs, mais ô combien indispensables ? Combien de CFA sont menacés de disparaître ? Combien de territoires vont être mis à mal ?

Par ailleurs, avec quelle enveloppe la Région financera-t-elle l'investissement des CFA ?

Autant de questions auxquelles il faudra trouver rapidement des réponses sensées et convaincantes, au risque d'aggraver la situation.
Concernant la réforme des lycées, citons les nouvelles grilles horaires qui vont faire perdre aux élèves de nombreuses heures de cours dans les matières générales dont les mathématiques, le français, l'histoire et géographie, les langues vivantes …, citons le jeu des coefficients qui va mettre à mal l'enseignement bilingue et l'enseignement extensif des langues régionales. Nous ne pouvons pas l'accepter.
En baissant les heures d'enseignement général, en mettant en concurrence le bilinguisme et les langues régionales, c'est le niveau de la culture générale qui est diminué et c'est la citoyenneté même de nos jeunes que l'on fait reculer.
Vouloir faire de l'économie en oubliant l'avenir de nos jeunes est hélas symptomatique de la lecture comptable des dossiers que nous observons de plus en plus dans ce Gouvernement.
Les élus écologistes sont mobilisés pour défendre l'apprentissage et les lycées et vous remercient, Madame la Présidente, d'avoir mis au débat ces deux réformes.
Merci.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie. La parole est à Madame SATGÉ pour 1 minute, s'il vous plaît ...

Mme SATGÉ

Merci Madame la Présidente.
Avec cette réforme du lycée, ce sera à chaque établissement son bac, à chaque quartier et à chaque région sa carte des formations. Ce qui comptera, c'est le profil individuel des élèves. Or, un profil c'est quoi ? C'est avoir fait ses études au bon endroit, dans le bon lycée, le bon quartier, en ayant choisi dès l'âge de 15 ans les modules scolaires et même les activités extra-scolaires les plus rentables, dans une concurrence permanente de tous contre tous. Quant à ceux, moins favorisés, qui n'auront pas le bon profil, on leur promet tutorat et contrat personnalisé pour revoir à la baisse leurs choix, leurs espérances ... Bref, pour les informer des impossibles, plutôt que de les former à tous les possibles.
Cette réforme ne répond pas au besoin d'élévation du niveau de formation dans notre pays, elle corrompt même la mission fondamentale de l'école : faire progresser chaque jeune et non l'enfermer dans ce qu'il est, construire la réussite de tous et non trier en fonction de compétences acquises en dehors de l'école.

Ce n'est pas l'éducation que nous voulons pour nos jeunes et je me félicite que notre Majorité l'exprime clairement, n'en déplaise à Monsieur ARDINAT !
Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie.
L'ensemble des interventions ont été exprimées. Il n'y a pas de vote sur ce rapport, puisque c'était un rapport d'information pour que l'ensemble des conseillers régionaux puissent prendre conscience de ces réformes du lycée et de l'apprentissage qui, en effet, vont avoir des conséquences sur le contenu des enseignements qui vont pouvoir être suivis en fonction du lieu où l'on habite, mais aussi des conséquences préjudiciables pour l'orientation scolaire, en particulier pour les couches les plus modestes de notre société.
Monsieur ARDINAT, je ne vous répondrai pas. Albert CAMUS écrivait dans La Peste "*la bêtise insiste toujours*", vous l'avez largement démontré au cours de votre intervention ...

(*Applaudissements - Brouhaha*)

M. DONADA

Quelle intelligence, Madame DELGA !

LA PRÉSIDENTE

Madame RIVIERE, vous avez tenu des propos très outranciers, vous vous êtes enfermée dans la violence de vos propos. J'espère que vous avez du plaisir à vous regarder quand vous vous filmez vous-même, je n'apporterai donc pas non plus d'éléments sur ces sujets … (*Applaudissements*)
Nous en venons à l'***examen des points d'actualité*** et le point d'actualité n°1 est présenté par Madame Tal ANAHORY, s'il vous plaît …

Point d'actualité n°1 - Groupe UEDC - La lutte contre l'antisémitisme en Occitanie

Mme ANAHORY

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Le 12 février dernier, le quotidien national Le Monde consacrait son éditorial à un sujet qui nous concerne tous et qui devrait nous préoccuper : l'antisémitisme dans notre pays.
Notre région n'y échappe pas, frappée douloureusement il y a sept ans, lors de la tuerie de l'école Ozar-Hatorah de Toulouse.

Intitulé "*Antisémitisme : une inquiétante résurgence*", cet éditorial confirme que les actes antisémites signalés à la Police via une plainte ou une main courante et répertoriés par le Conseil Représentatif des Institutions Juives de France et le Ministère de l'Intérieur, qu'il s'agisse d'insultes, de menaces, de dégradations de biens, d'agressions ou d'homicides, ont progressé de 74% au cours de l'année 2018, marquée par le lâche assassinat de Mireille KNOLL, rescapée de la Shoah. Elle avait 85 ans lorsqu'elle a été poignardée dans son appartement parisien.

En ce début d'année 2019 troublée par un contexte de violence aussi inédit que malsain, les actes antisémites se multiplient : profanation de l'arbre planté en mémoire d'Ilan HALIMI, croix gammées sur les portraits de Simone VEIL, tags antijuifs sur les murs ou sur les vitrines, insultes antisémites à l'encontre du philosophe Alain FINKIELKRAUT, en marge des manifestations des Gilets jaunes, caricature antisémite de notre Chef d'État.

Paris et sa périphérie sont les théâtres principaux où s'exprime cette haine sans visage, qui se répand aussi sur les réseaux sociaux.

La province n'est pas épargnée et le 23 mars dernier à Vannes, en Bretagne, la romancière Christine ANGOT qui participait à un festival était la cible de violents messages racistes et antisémites, inscrits sur les murs de la Maison des Arts.

En Occitanie, des croix gammées ont défiguré également la façade du Capitole de Toulouse.

Et vous-même, Madame la Présidente, le 15 février dernier, vous avez reçu une lettre, un courrier anonyme qui rappelle les heures sombres de notre Histoire.

Faire reculer l'antisémitisme nécessite la mobilisation de tous les Républicains.

Le 19 février dernier, des rassemblements ont été organisés dans les villes de France et d'Occitanie pour dire "Ça suffit !".

Je remercie d'ailleurs Monsieur ASSAF et Monsieur BOURGI d'avoir organisé la manifestation contre l'antisémitisme à Montpellier.

Le lendemain, à l'occasion du dîner annuel du CRIF, notre Président de la République a annoncé des mesures fortes pour pouvoir renforcer la lutte contre l'antisémitisme sur les réseaux sociaux et le terrain judiciaire.

Le combat contre l'antisémitisme doit avant tout se mener sur le terrain de l'éducation.

Il faut pour cela intensifier la prévention auprès de notre jeunesse, dont le rapport mémoriel à la Shoah se distend chaque jour un peu plus, une récente étude ayant indiqué que 20% des 18-24 ans n'ont jamais entendu parler de la Shoah ...

La Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT, la DILCRAH, organise chaque année une semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme.

Compte tenu de leur compétence en matière d'éducation, les Collectivités -nombreuses le font déjà- peuvent et doivent contribuer au combat contre l'antisémitisme.
C'est dans cette perspective que le 14 mars dernier, la LICRA, plus vieille association française de lutte contre le racisme et créée en 1927, que préside actuellement Mario STASI, a lancé un appel aux acteurs de l'Éducation Nationale et aux Collectivités afin que dans chaque établissement scolaire de la République, soit planté un arbre en mémoire d'Ilan HALIMI et des trois enfants assassinés à Toulouse en 2012.
Notre Collectivité, Madame la Présidente, pourrait s'associer à cette initiative et donner une résonance plus forte encore en invitant tous les lycées d'Occitanie à symboliquement planter un arbre.
La lutte contre l'antisémitisme est une priorité et je pense qu'elle passe par l'éducation et l'enseignement dispensé à nos enfants. Alors, faisons nôtres les propos de Nelson MANDELA : "*Si nous voulons changer le monde, éduquons nos enfants*".
Merci.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci, Madame Tal ANAHORI, pour ces propos, pour rappeler l'aspect immonde de l'antisémitisme parce que, comme je l'ai indiqué, quand on s'attaque au Peuple Juif, on s'attaque à la République française et nous devons être intraitables sur ce climat, sur ces agressions qui, en un an, ont en effet progressé de 78% sur notre territoire, dans notre pays.
Comme je l'ai indiqué, face à cette situation d'urgence, à cette augmentation très douloureuse des actes antisémites, nous allons mettre en place un plan d'actions.
Je rencontre début avril la Présidente du CRIF Languedoc-Roussillon et le Président du CRIF Midi-Pyrénées ; je n'ai pas pu les rencontrer avant parce que le Président du CRIF Midi-Pyrénées participait à un voyage humanitaire et il rentre la semaine prochaine.
Je partage avec vous le fait que c'est vraiment dans l'éducation que nous pouvons mettre toute la fraternité, toute la tolérance, toute la solidité pour le vivre ensemble tout au long d'une vie d'adulte et c'est pourquoi nous voulons en effet travailler sur les lycées.
Nous avions déjà mis en place des dispositifs. Par exemple, Dolorès ROQUÉ est récemment rentrée d'un voyage pédagogique par rapport au Mémorial de la Shoah, avec cinq lycées d'Occitanie qui se sont rendus en Allemagne, dans différents camps de concentration.

Donc cela, nous devons l'amplifier, à la hauteur de la montée en puissance de l'antisémitisme et nous allons bien sûr mener ce travail avec l'ensemble de la communauté pédagogique et les CRIF de notre région.
Et s'agissant de l'initiative de la LICRA qui consiste, comme vous l'avez indiqué, à planter un arbre pour rappeler la nécessité d'avoir un symbole de paix, mais aussi un symbole qu'à travers la République, chacun puisse se développer, que la République aide à se grandir et que justement, la République ne permet pas toutes les actions de racisme, de discrimination, que ce soit pour une religion, pour une orientation sexuelle ou pour une opinion. Je pense en effet que c'est une belle initiative, nous allons donc suivre votre proposition et prendre contact avec la LICRA.
Nous allons donc, avec les différents intervenants, préparer ce plan ; nous l'approuverons en CP ou en Assemblée Plénière, nous verrons, mais dans tous les cas, lors de l'Assemblée Plénière de juin, je reviendrai vers vous pour vous présenter cela, parce qu'on ne peut pas continuer sur cette pente, face à ce fléau qui est puissant et auquel nous devons vraiment être très vigilants. Parce que quand on laisse attaquer une personne pour sa religion, pour son orientation sexuelle, on retrouve à ce moment-là ce que nous avons pu malheureusement connaître en Europe, à travers les périodes nazies et fascistes ...

(*Apartés inaudibles -hors micro- de Mr CARETTE*)

Parce que, je le rappelle, on a appliqué une étoile jaune sur les habits des enfants, des hommes et des femmes, juste parce qu'ils étaient juifs ; on les a enfermés, on les a gazés et ce n'était pas "un détail de l'Histoire", mais la noirceur de notre Histoire !
Et dans ces camps de concentration, il y avait également des personnes handicapées ...

M. CARETTE

Ah oui !

LA PRÉSIDENTE

Parce que le handicap était aussi pourchassé par le nazisme et le fascisme.
On a retrouvé des Tziganes …

M. CARETTE

Des Roms !

LA PRÉSIDENTE

On a retrouvé aussi des personnes homosexuelles … Voilà, c'est cela cette noirceur de ces idées d'extrême-droite ... (*Exclamations*), de ces idées racistes …

Mme PAROLIN

C'est une honte !

LA PRÉSIDENTE

De ces idées qui nous demandent à être très mobilisés, à être dignes, mais indignés et à résister face à ce cancer de l'antisémitisme et de toutes les atteintes aux personnes et à l'humanisme.

Donc merci pour votre intervention et cela sera suivi d'effets.

(*Applaudissements*)

M. CARETTE

Lamentable !

LA PRÉSIDENTE

Le point d'actualité n°2 est présenté par Madame RIVIERE, s'il vous plaît …

Une voix

La caméra ! (*Apartés*)

Point d'actualité n°2 - Groupe UEDC - L'économie de la longévité et la prise en charge de nos aînés en Occitanie

Mme RIVIERE

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Le Grand débat national qui s'est tenu dans le pays a mis en évidence les sujets de préoccupation de nos concitoyens et parmi ceux-là figurent le bien vieillir et la prise en charge de nos aînés dépendants. Pour notre société, confrontée au vieillissement et à la perte d'autonomie d'une proportion grandissante de la population, il s'agit d'un défi et d'une opportunité : d'un défi parce qu'il convient de solutionner la question du financement et d'une opportunité parce que l'économie de la longévité est créatrice d'emplois.

Ce défi, notre société le relèvera dans une démarche collective, réunissant acteurs publics et privés. Il y a urgence et les familles s'impatientent légitimement.

"*Il faut que les innovations soient très vite accessibles*", rappelait récemment Luc BROUSSY, Président de France Silver Éco.

Le projet de loi "Grand âge" que défendra Agnès BUZYN est attendu pour la fin de l'année.

Les Départements se mobilisent dans le cadre de leurs compétences et notamment le financement de l'APA, mais leurs moyens budgétaires -vous le savez bien- sont en constante diminution. Donc dans ce contexte, les Régions sont attendues ; du fait de leurs

compétences en matière de développement, d'innovation, de formations sanitaires et médicosociales, elles ont vocation à piloter la Silver économie, depuis la formation aux métiers jusqu'au soutien aux Startups de l'objet connecté, en passant par l'appui à l'adaptation des logements.

L'Occitanie compte 600 000 personnes âgées de plus de 75 ans présentant un risque important de perte d'autonomie, soit 10% de la population, auxquelles il convient d'ajouter 600 000 personnes âgées de 65 à 75 ans.

Au final, la Silver économie concerne 1 habitant sur 5.

En mars 2018, l'Agence AD'OCC a rendu publique une étude stratégique qui mettait en évidence le caractère prioritaire de la structuration de la filière.

Le Salon des séniors qui s'est tenu à Toulouse la semaine dernière a été l'occasion d'annoncer la mise en place d'un Cluster régional d'ici la fin de l'année 2019, c'est une étape importante, mais il reste pour notre Collectivité à élaborer la feuille de route qui lui fait défaut.

Certes, la Région assumera l'intégralité du financement de l'Institut pour la Prévention, le Vieillissement en santé et la Médecine régénérative, dont elle assurera la maîtrise d'ouvrage.

Nous nous en réjouissons, mais le chantier ne débutera pas avant 2021 et ce futur Institut, si important soit-il, ne doit pas nous dispenser de concevoir un plan d'ensemble.

Vous l'aurez compris, pour le groupe UEDC, il convient de faire de la Silver économie une véritable priorité régionale, à l'instar de ce qu'ont fait d'autres Régions, l'Aquitaine en étant un exemple.

Un mot pour terminer sur la méthode d'élaboration de la feuille de route.

Nous sommes 158 élus, nous avons une expertise et des échanges réguliers avec les acteurs de terrain, nous pouvons être force de propositions.

C'est pourquoi, Madame la Présidente, je vous propose la mise en place d'un groupe de travail dédié qui sera chargé, avec les acteurs réunis au sein du Cluster, de co-construire la feuille de route "Silver économie" de la Région Occitanie.

Cette proposition est sincère, Madame la Présidente. Certes, j'interviens en qualité de conseillère régionale, voire de médecin, mais aussi elle témoigne d'une expérience familiale récente très douloureuse dans laquelle, j'en suis persuadée, bon nombre d'entre nous se reconnaîtraient. Travaillons rapidement ensemble, Madame la Présidente ... (*Marteau*), c'est un sujet qui nous concerne tous.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je voudrais vous apporter une réponse rapide.

Michel BOUSSATON va développer tout ce que la Région met en place, que vous avez oublié de citer et franchement, nous n'avons pas à rougir par rapport à nos collègues de Nouvelle-Aquitaine ; pour preuve, Alain ROUSSET m'a demandé des informations sur le projet INSPIRE qui est mis en œuvre.

Je me permets tout d'abord de vous rappeler, puisque vous parliez de la baisse des budgets des Départements, qu'en 2018 il n'y a pas eu de baisse de dotations pour les Départements, ni pour les Agglomérations, ni pour les Intercommunalités ou Communes ; les seules Collectivités locales qui ont connu une baisse, ce sont les Régions.

Donc notre budget est en baisse, je voudrais que cette réalité-là, vous puissiez la connaître.

Vous me proposez d'être dans un groupe de travail, après une intervention, il y a de cela moins de 10 minutes, d'une violence, d'une caricature dans vos propos qui était incroyable et vraiment irrespectueuse d'un travail collectif. Aussi, je prendrai le temps de la réflexion parce que, Madame RIVIERE, je trouve que vous avez des visages quand même très différents au sein d'une même heure ... (*Applaudissements*)

Monsieur BOUSSATON, merci de répondre à Madame RIVIERE sur la politique de soutien à la Silver économie ...

M. BOUSSATON

Madame la Présidente,

Chers collègues,

J'ai d'abord pris note avec satisfaction de ce qu'a dit Madame RIVIERE concernant l'action de la Région au niveau de la Silver économie.

Je dois dire que nous partageons totalement avec elle l'idée que le problème de l'autonomie des gens âgés est un problème réel, mais qu'un des gros avantages du développement de cette Silver économie, c'est d'arrêter de considérer cela comme un problème, mais d'essayer de considérer que cela peut être aussi une chance pour notre économie et je crois qu'il faut savoir le voir de cette façon.

Vous avez bien souligné le rôle de la Région concernant le projet INSPIRE porté par le Gérontopôle de Bruno VELLAS à Toulouse et je ne peux pas résister au plaisir de vous lire le mail qu'il m'a envoyé ce matin, alors qu'il partait à Paris : "*Michel, je t'adresse le Plan Grand âge que nous présentons ce matin à la Ministre. Merci, car l'Occitanie va montrer l'exemple avec INSPIRE*" …

M. CARETTE

Que c'est beau !

M. BOUSSATON

Ce faisant, il montrait bien tout le rôle qu'a tenu la Région dans ce projet.

Mais le rôle de notre Région ne s'arrête pas à ce projet INSPIRE ; il ne faudrait pas que tout le monde croit que nous ne faisons que cela et que nous nous arrêtons là.

Nous soutenons de multiples projets :

- nous avons soutenu et soutenons le projet Carti-gène (?) sur le vieillissement articulaire, porté au CHU de Montpellier par Christian JORGENSEN ; l'orthopédiste que je suis est très sensible à la qualité de ce projet et à son intérêt,
- nous aidons aussi de nombreux autres projets, dont le Pôle Autonomie Santé à Lattes, qui est aussi un très beau projet sur la mobilité et la motricité des gens âgés.

Vous avez parlé du Cluster que nous voulons mettre en place. Il faut reprendre un peu la façon dont tout cela s'est passé : en début de mandat, Madame la Présidente a d'abord tenu à ce qu'il y ait un Conseiller délégué à la Silver économie, ce qui démontrait bien notre préoccupation sur ce sujet ; nous avons demandé à notre Agence AD'OCC et à I2ML, qui est une Fondation nîmoise, d'essayer d'établir une feuille de route concernant ce sujet de la Silver économie. Ils ont constitué un noyau dur qui est fait d'une quinzaine d'acteurs extrêmement engagés sur la Silver économie et ils nous ont remis, au mois de février dernier, une feuille de route -que je tiens à votre entière disposition-, où ils soulignent tous les sujets sur lesquels nous pouvons intervenir.

C'est à travers les résultats de cette feuille de route, que nous avons soumis à Madame la Présidente, qu'elle nous a demandé de mettre en place un Cluster Silver économie et une réunion a réuni près de 120 acteurs très engagés sur cette thématique.

Nous allons donc maintenant réfléchir pour voir comment régler les problèmes de gouvernance, les actions, les questions de financement et je pense qu'en fin d'année, nous pourrons vous présenter ce Cluster.

Pour reprendre les termes de Madame la Présidente, je vous dirai que pour ma part, je suis tenté d'écouter tous les avis que vous pourrez nous donner, tous ces avis seront les bienvenus et nous pourrons ainsi construire le meilleur projet pour notre Région.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je vous invite, Madame RIVIERE, à bien réfléchir quand vous traitez des personnes de "menteurs" ou que vous accusez de "malhonnêteté intellectuelle" parce que, je n'y reviendrai pas, mais par rapport à ce que vous avez dit, c'est loin d'un comportement digne que, parfois, vous aviez démontré lors de précédentes Assemblées ... (*Exclamations*)
Maintenant, travaillons sur la Silver économie … (*Protestations*)

Mme PHILIPPE

Dictateur ! Ça commence à bien faire !

LA PRÉSIDENTE

… Et si vous le souhaitez, nous en parlerons en direct.
Nous passons au point d'actualité n°3 présenté par Monsieur CROS …

(*Applaudissements - Apartés inaudibles d'élus RN*)

Madame RIVIERE n'a pas besoin de l'aide du Rassemblement National et elle ne l'a jamais demandée ! Alors occupez-vous de vos histoires …

M. DONADA

Mais nous avons le cœur sur la main, Madame la Présidente.

M. GAUBERT

Ce n'est que justice !

<u>Point d'actualité n°3 - Groupe NM - La fiscalité carbone des grands pollueurs</u>

M. CROS

Merci Madame la Présidente.
Vous savez que les 15 et 16 mars ont eu lieu de grosses mobilisations en faveur du climat. Beaucoup de jeunes étaient dans la rue, le fait que la jeunesse nous pousse nous, les plus vieux, à agir vraiment pour le climat est une chose importante et forte pour la suite, et on a vu aussi, sur ces deux jours, une véritable jonction entre les revendications écologiques et les revendications sociales. Parce qu'effectivement, il n'y a pas de justice climatique sans justice sociale et fiscale, et pas de justice sociale et fiscale sans transition écologique.
Dès lors, alors que les conséquences lourdes des dérèglements climatiques sont déjà là et que les populations les plus vulnérables en sont les premières victimes, toute mesure en matière de fiscalité carbone, d'une taxation du diesel, doit s'accompagner de dispositifs permettant aux citoyens de se déplacer en réduisant l'usage de la voiture.
Il en va de la réussite même de la transition écologique.

Mais la fiscalité écologique ne pourra être comprise et mise en œuvre que si les efforts sont partagés, que si elle répond aux enjeux de justice sociale via la redistribution de ces recettes dans des actions de transition concrètes et des mesures d'accompagnement pour nos concitoyens.

Agir pour le climat, c'est agir aussi à l'encontre des pollueurs les plus importants. Aujourd'hui, certains secteurs comme les carburants maritimes et aériens sont totalement exemptés de taxes. Ainsi, le transport aérien qui utilise du kérosène émet jusqu'à 40 fois plus de CO2 que le train par kilomètre parcouru et par personne transportée ; le secteur maritime, qui transporte près de 90% des marchandises à travers le monde, est responsable de très, très nombreux décès prématurés chaque année en Europe. Pourquoi ? En raison de la pollution qu'il génère. À titre d'exemple, la première cause de pollution dans la ville de Marseille est due au fioul lourd, donc aux bateaux.

À ce jour, la fiscalité carbone des ménages est 3 à 6 fois plus taxée que celle des grands pollueurs ; une situation injuste qui doit cesser et qui fut au cœur, je crois, des revendications exprimées les 15 et 16 mars.

Aujourd'hui, le principe pollueur-payeur doit s'appliquer à tous, en supprimant les cadeaux fiscaux accordés aux modes de transport les plus pollueurs. En Europe, la taxation des vols intérieurs -c'est possible puisque d'autres pays l'ont fait- pourrait rapporter plusieurs milliards d'euros. Avec ces exonérations de taxes, l'Europe et les États se privent donc de moyens qui pourraient être utilisés, pourquoi pas d'ailleurs par les Régions compétentes en matière de mobilités et de développement durable.

On peut aussi envisager une fiscalité régionale liée au carbone pour accentuer le développement des solutions de mobilité durable, soutenir l'effort financier des territoires en faveur de la transition écologique ou énergétique, des transports, qu'ils soient ferroviaires, ruraux, périurbains ou urbains.

La transition écologique, qui est indispensable, doit être juste et se défaire des lobbies du pétrole. Il faut donc mettre fin aux niches fiscales pour le kérosène et le fioul lourd.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je pense en effet qu'il est nécessaire d'avoir une refonte complète de la fiscalité et que cette réflexion sur la fiscalité pour financer la transition énergétique et écologique doit en effet être portée à l'échelle européenne. C'est aussi le message que nous passions ce matin sur la nécessité d'une Europe, parce que c'est bien à l'échelle de l'Europe que

l'ensemble des actions -et y compris la politique fiscale- doit être mené, à l'aune de cette urgence climatique.
Nous passons au point d'actualité n°4 présenté par Monsieur Jean-Luc GIBELIN.

Point d'actualité n°4 - Groupe NM - Situation des Services publics de proximité en Occitanie et suppression de postes au sein de la DGFIP

M. GIBELIN

Merci Madame la Présidente.

Nous sommes un certain nombre à avoir reçu, le 5 mars, un courrier de l'Intersyndicale des agents de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Haute-Garonne alertant les élus régionaux que nous sommes sur le conflit social en cours au sein de leur Administration depuis déjà plusieurs semaines, sur les conséquences concernant les Collectivités locales et les habitantes et habitants de la Région.
Les politiques de désengagement de l'État, depuis de nombreuses années, amènent à ce désengagement sur les territoires et le recul de la place des Services publics.
Les habitantes et habitants, surtout les plus fragiles, sont les premières victimes.
Les élus locaux sont d'ailleurs le plus souvent mis devant le fait accompli et nous avons régulièrement des alertes en ce sens.
La réduction des dépenses publiques est présentée comme la logique de ces politiques et l'austérité généralisée est de fait l'outil qui est mis en œuvre.
Des plans d'économies drastiques sont imposés à la Fonction Publique et aux Administrations, sans prendre en compte les conséquences des dégâts qui sont générés dans les territoires. Ainsi, depuis de nombreuses années, près de 80 Trésoreries de proximité ont été supprimées sur les 13 départements d'Occitanie ; les chiffres de l'Intersyndicale faisaient état de 134 postes supprimés à la Direction Générale en 2019.
L'État, à notre sens, organise de fait cette désertification et des pans entiers du territoire, notamment en milieu rural, se trouvent abandonnés par la puissance publique et du coup fragilisés.
La responsabilité de l'État est évidemment d'autant plus forte dans un contexte où les mobilisations populaires -nous y avons fait, les uns et les autres, allusion ce matin- en faveur d'une justice fiscale et sociale durent depuis plus de 20 semaines.
Sous couvert d'optimisation, les mêmes recettes sont appliquées à ce qu'ont pu connaître avant la Poste ou France Télécom, et aujourd'hui encore les hôpitaux, les maternités, les tribunaux, la SNCF. De fait, l'éloignement vécu par les citoyens par rapport à leurs Services publics se renforce.

Cela s'oppose en tous points à l'action menée par la Région qui mobilise ses moyens en faveur d'une vie locale, de projets des Communes et de projets de proximité, pour renforcer la proximité, pour développer l'activité économique locale et l'implantation des Services publics. Les efforts de la Région pour un aménagement équilibré des territoires sont, de fait, contrecarrés par ce type de décision.

Pour ce qui nous concerne, nous avons apporté notre soutien à la lutte de ces agents et nous pensions utile de le partager, puisque nous étions nombreux à être réceptionnaires de cette lettre de l'Intersyndicale.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

J'ai écrit de nombreuses fois au Ministre DARMANIN pour indiquer l'opposition de la Région Occitanie sur la suppression de postes au sein de la DGFIP et également sur la fermeture des Trésoreries de proximité. Je pense aussi que dans la lutte contre la fraude fiscale, il faut au contraire donner les moyens à la DGFIP de pouvoir agir et certainement pas de les priver d'une expertise sur cet enjeu de la fraude fiscale, mais également d'une proximité dans nos territoires pour accompagner en particulier les Maires des Communes rurales, mais également les personnes qui sont en difficulté et qui ont besoin d'avoir un interlocuteur des Finances publiques vraiment en proximité.

Le point d'actualité n°5 est présenté par Madame MAILLOLS.

Point d'actualité n°5 - Groupe SRC - Inscription de la RN 88 dans le Plan de désenclavement de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

Mme MAILLOLS

Merci Madame la Présidente.

C'est un point d'actualité qui porte sur une question qui concerne deux territoires ruraux de notre région : la Lozère et l'Aveyron, puisqu'il s'agit de parler de la RN 88, axe routier important qui relie Toulouse à Lyon et qui assure la desserte de ces deux départements de la Lozère et de l'Aveyron.

La Région Occitanie a adopté une délibération en février 2016 pour réaffirmer l'importance de cet axe routier et ainsi demander à l'État un aménagement équilibré et juste de notre territoire régional.

Plus récemment, lors d'une rencontre avec la Ministre des Transports, où je vous représentais et en présence de la Présidente du Département de la Lozère, Élisabeth BORNE nous a affirmé vouloir inscrire la RN 88 comme axe prioritaire de désenclavement

dans le projet de Loi d'orientation des mobilités (LOM). Elle a réaffirmé ces dires lors d'une conférence de presse qui avait pour objet de présenter le projet d'orientation des mobilités nationales voulu par le Gouvernement.

Or, depuis lors, la loi LOM est devant le Parlement, depuis le 19 mars elle est en discussion au Sénat et elle ne contient à ce jour aucune référence à l'aménagement de la RN 88.

Il est donc légitime de s'interroger sur la volonté de l'État de tenir ses engagements prononcés, je le répète, devant la Région et le Département, mais également en public.

Nous souhaitons donc aujourd'hui réaffirmer tous ensemble l'importance de cet axe en termes d'aménagement équilibré de notre région et demander au Gouvernement de bien vouloir tenir parole, d'une part en inscrivant comme prioritaire l'axe RN 88 dans le texte de loi, mais également en clarifiant l'aménagement qui est prévu par les Services de l'État sur le tronçon Rodez-A 75 -et je pense que mes collègues aveyronnais se joindront à ma proposition-, ainsi que sur l'intégralité du tronçon lozérien.

Merci.

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie.

Nous sommes bien sûr favorables à ce que la RN 88 soit inscrite parmi les priorités de la Loi d'orientation des mobilités.

Rappeler que les deux Régions, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont beaucoup financé ces axes, que nous continuons à le faire, qu'il y a encore un dépassement dans les travaux sur la déviation de Baraqueville, dépassement que la Région Occitanie va financer et que nous avions obtenu, dans le cadre de la révision des CPER, des crédits complémentaires et, pour la partie lozérienne de la RN 88, de pouvoir financer des études pour accélérer la proximité des travaux.

Nous soutenons donc complètement la RN 88, qui est en effet un outil de désenclavement pour toute notre diagonale entre Toulouse et Lyon, et qui impacte particulièrement l'Aveyron et la Lozère. Donc total soutien et totale mobilisation.

Nous passons au point d'actualité présenté par le groupe Rassemblement National. Monsieur SANCHEZ ...

M. SANCHEZ

Madame la Présidente,

Un mot au préalable puisque vous parliez tout à l'heure d'antisémitisme, il est important bien sûr de combattre l'antisémitisme, vous pouvez compter sur nous pour cela.

Nous vous rappelons d'ailleurs que l'antisémitisme se trouve très présent dans certaines mosquées salafistes en France et qu'il aurait été souhaitable de ne pas en inaugurer aux côtés d'un Imam discutable, contre lequel une information judiciaire a été ouverte.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Le Président du CRIF était également présent, Monsieur le Préfet aussi et Monsieur le Maire de Toulouse également.

M. SANCHEZ

Ce ne sont pas des références ... (*Exclamations*)

LA PRÉSIDENTE

Ah bon ? Très bien !

Point d'actualité n°7 - Groupe RN - Les suites données aux menaces reçues par la Présidente

M. SANCHEZ

Le 15 février dernier, la Présidente du Conseil Régional annonçait avoir reçu une lettre de menace de mort. C'est la deuxième fois, après le message de menace reçu en février 2017, que vous êtes visée par ce type de tentatives d'intimidations abjectes et inacceptables en démocratie, qui sont hélas de plus en plus fréquentes à l'encontre des élus, y compris du Rassemblement National qui reçoivent de nombreuses menaces et dont la permanence audoise a encore été taguée il y a quelques jours à Trèbes, pour la 23ème fois tout de même.

Le Rassemblement National, qui condamne ces comportements à l'encontre de toute personne et de tout élu, souhaite connaître les suites données à ces deux affaires qui vous concernent, Madame la Présidente. L'une des deux personnes concernées vous ayant écrit par Internet, avec les progrès technologiques, son adresse IP a-t-elle, par exemple, permis de remonter jusqu'à cette personne et où en sont aujourd'hui ces deux affaires ?

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Concernant les menaces de mort que j'ai reçues en février 2017, le jugement du Tribunal correctionnel de Toulouse du 2 mai 2017 a condamné l'auteur des faits à 6 mois

d'emprisonnement avec sursis ; il y avait une absence de condamnation précédente, d'où ces 6 mois d'emprisonnement avec sursis.

Sur les menaces de mort de février 2019 par courrier anonyme et avec des propos à caractère antisémite, nous avons déposé plainte, l'enquête est en cours par les Services de la Police Nationale qui ont été saisis par Monsieur le Procureur de la République et la recherche ADN sur l'enveloppe et la lettre sont en cours par l'Institut National de la Police Scientifique de Toulouse.

Voilà les éléments que je pouvais porter à votre connaissance.

Le point d'actualité suivant est présenté par vous-même Monsieur SANCHEZ ? Monsieur MONTEIL ?... (*Apartés*) Je vous propose que nous passions au rapport suivant et quand Monsieur MONTEIL sera de retour, nous y reviendrons.

Nous en venons donc au rapport relatif à l'adoption de la Charte d'engagement Villes et Territoires "sans perturbateurs endocriniens" et je demande à Monsieur Michel BOUSSATON de bien vouloir le présenter.

2019/AP-MARS/08 - <u>Adoption de la Charte d'engagement Villes et Territoires "sans perturbateurs endocriniens"</u>

M. BOUSSATON

Madame la Présidente,

Chers collègues,

En 2002, les perturbateurs endocriniens ont été définis par l'Organisation Mondiale de la Santé comme des "*substances chimiques, d'origine naturelle ou artificielle, étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme et sur ses descendants"*.

Le plus tristement célèbre reste -et vous devez tous vous en souvenir- le distilbène, avec ces enfants qui naissaient avec des malformations, en particulier génitales, parce que leurs mères avaient pris ce traitement durant la grossesse.

Mais d'autres sont maintenant bien connus aussi : les phtalates, le bisphénol A.

Actuellement, on dénombrerait près d'un millier de substances suspectes d'être des perturbateurs endocriniens. Du fait de ce nombre très important, du fait de la large répartition de ces substances un peu partout et du fait des actions conjuguées de ces différentes substances, la démonstration de leur pathogénie est toujours difficile et nécessite des enquêtes épidémiologiques longues et complexes.

Cependant, il ne faut pas les négliger. Ce n'est pas sans raison que l'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement les considèrent comme une menace mondiale. Il en va de même du Programme d'actions général de

l'Union Européenne pour l'Environnement. En France, la première Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens a été adoptée en 2014.

Devant ce constat, conforté par des entretiens, en particulier avec Gérard BAPT ou Charles SULTAN, notre Présidente nous a demandé de nous pencher sur cette thématique et nous vous proposons donc d'adopter aujourd'hui la Charte Villes et Territoires "sans perturbateurs endocriniens".

(*En l'absence de Madame la Présidente, Monsieur CODORNIOU préside la séance*)

Cette Charte se décline en 5 items que je vais vous énoncer, mais nous ne sommes pas naïfs, nous savons bien qu'un certain nombre de mesures proposées dans cette Charte ne relèvent pas directement du domaine de compétence des Régions.

Je vais donc vous lire cette Charte, car il faut quand même que vous la connaissiez avant de voter pour ou contre !

La Région Occitanie s'engage à la mise en place dans l'année en cours d'un plan incluant les dispositions suivantes :

1/ Dans un premier temps, restreindre, puis à terme éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) sur leur territoire, en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions ;

2/ Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant à terme l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens, et je vous rappelle l'engagement qui avait été pris par notre Présidente lors du Salon de l'Agriculture ;

3/ Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens ;

4/ Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics ;

5/ Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

Avant la fin 2019, avec l'accompagnement du Réseau Environnement Santé et avec l'aide de vous tous, je l'espère, nous établirons des fiches actions. Nous croiserons nos actions avec celles d'autres Institutions qui signent la même Charte.

Pour notre part, cela ne devrait pas nous être très difficile, dès l'instant où la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée s'est déjà engagée dans ce sens, au travers de différentes actions :

- d'une part, notre Pacte Alimentation, le Plan Écophyto, le Plan Bio et les mesures agro-environnementales,
- d'autre part, du Plan d'Action Régional sur l'Eau, adopté en AP en juin dernier,
- encore et enfin du Plan d'Action Régional pour l'Économie Circulaire, avec en particulier la diminution des matières plastiques.

En conclusion, je vous demande donc et vous remercie de bien vouloir adopter cette Charte.

(*Applaudissements*)

M. CODORNIOU

Merci Monsieur BOUSSATON.

Je vous propose de passer aux interventions et la parole est tout d'abord à Madame Aurélie GENOLHER pour 3 minutes.

Mme GENOLHER

Monsieur le Vice-président,

Tout d'abord, je tiens à souligner l'importance de ce rapport et le symbole qu'il représente pour notre Région, quelques jours après que l'Assemblée Nationale ait décidé de revenir sur une mesure majeure de la loi Agriculture et Alimentation EGalim promulguée en novembre dernier, qui prévoyait l'interdiction en 2022 de la production, du stockage et de la vente de produits phytopharmaceutiques destinés à des pays tiers et contenant des substances prohibées par l'Union Européenne, l'interdiction ayant été repoussée à 2025.

Une décision qui allonge la circulation de pesticides et l'exposition de la population, ainsi que la biodiversité à des "*produits phytopharmaceutiques contenant des substances non approuvées pour des raisons de santé ou d'environnement*", comme le précisait la loi EGalim votée en novembre 2018.

Un rappel sur ce que sont les perturbateurs endocriniens : ce sont des substances chimiques qui interfèrent avec l'ensemble des organes et tissus qui sécrètent des hormones et engendrent des dysfonctionnements au niveau de la croissance, du développement, du comportement ou encore des fonctions reproductrices. Ils sont présents dans de nombreux objets de notre vie quotidienne : plastiques, pesticides, conserves, aliments, tickets de caisse, etc. Bisphénols, phtalates, parabènes, retardateurs de flamme, pesticides, ils impactent à la fois la santé humaine, mais aussi l'environnement.

Dans cette intervention, je voudrais penser à Paul François, agriculteur céréalier travaillant en Charente et atteint en 2004 d'une intoxication aiguë violente suite à la manipulation d'un herbicide, le Lasso, commercialisé par la firme Monsanto. En 2005, on lui diagnostique une

tumeur de la thyroïde, mais il faudra attendre cinq ans pour que son cancer soit reconnu maladie professionnelle. Il nous rappelle que dans les années 1980, on avait plus de 900 molécules à disposition dans un catalogue et souvent, dans un produit, il y avait encore 7% de la composition du produit qui était non connu. Cela représente 12 substances susceptibles d'être nocives. Il ajoute que les perturbateurs endocriniens ont un effet différé, ce sont de vraies bombes à retardement, dont il a fait malheureusement les frais.

Je pense à Paul François, mais aussi à mes collègues paysans, à ceux qui ont cru en un système qui les a rendus malades et à ceux qui, comme mon père dernièrement, me rappelait passer en tracteur sous les pêchers sans aucune protection, en me précisant qu'à l'époque on ne savait pas et que surtout on ne pensait pas à la dangerosité de ces produits.

Aujourd'hui on sait, et c'est pour cela qu'en tant qu'écologistes, nous demandons depuis de nombreuses années que face au doute, le principe de précaution s'impose aux Pouvoirs Publics.

Je profite de ce rapport pour souligner l'importance des lanceurs d'alerte dans l'ensemble de ces dossiers et nous devrons être vigilants à la protection de ces femmes et de ces hommes, de ces militants face à des lobbies parfois très puissants, trop puissants.

La réduction de l'exposition de la population et de l'environnement aux perturbateurs endocriniens est un réel défi. Le temps presse et nous sommes toutes et tous exposés, et je ne parlerai pas en détail ici de notre exposition au glyphosate.

Monsieur le Vice-président, dans le milieu agricole, parler des problèmes de santé est tabou. C'est pourquoi, dans le Plan d'actions développé suite à cette Charte, il sera important de mettre en avant la prévention et la formation, en particulier des jeunes agriculteurs sur cette question-là … (*Marteau*)

Nous souscrivons pleinement à la signature par notre Région de la Charte des Territoires "sans perturbateurs endocriniens", tout en ayant conscience que seuls, nous ne ferons pas de l'Occitanie un territoire vertueux sur ce plan. Tous les acteurs locaux, publics et privés, doivent prendre leur part face à ce défi pour la santé publique et l'environnement et nous devrons y veiller dans le Plan d'actions qui découlera de cette Charte.

Merci.

(*Applaudissements*)

M. CODORNIOU

Merci. La parole est à Madame Laure-Emmanuelle PHILIPPE pour 4 minutes.

Mme PHILIPPE

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Alertées depuis 2002 par l'OMS sur les dangers que représentent les perturbateurs endocriniens, il était urgent que la France et ses Collectivités se saisissent de cet enjeu majeur de santé publique : infertilité, cancer, diabète, obésité, allergie, dérèglement hormonal, impact sur la biodiversité et l'écosystème ; ces substances sont omniprésentes dans notre environnement et les complications dues à leur exposition sont inquiétantes.

Enfin donc, notre Région s'associe aux efforts du Réseau Environnement Santé.

On aurait pu espérer un ralliement plus précoce de la Gauche régionale, d'habitude si prompte à parler d'environnement, de bio et de santé, mais il aura malheureusement fallu attendre que la Région Île-de-France donne l'exemple en adoptant cette Charte il y a quatre mois, pour que vous en fassiez cas.

C'est pourtant un enjeu sanitaire et nous espérons que cet engagement de la Région ne sera pas qu'une simple signature, ne deviendra pas un simple effet d'annonce et que vous vous ne vous contenterez pas par la suite de petites "mesurettes" sans ambition.

Cela a été bien trop souvent le cas dans les très nombreux plans d'actions régionaux que vous ne cessez de multiplier, dans le seul but d'occuper l'espace médiatique.

Non, pour que cette alliance ait un sens réel, il faudra cette fois faire preuve de courage, de détermination et remettre enfin en cause les choix politiques auxquels vous adhérez, comme ceux de l'européisme à tout prix et de l'ultra-libéralisme mondialiste qui l'accompagne. Car sur ce sujet comme sur tant d'autres, l'action est en France corsetée par l'Union Européenne qui nivelle souvent la santé environnementale et les normes indispensables à celle-ci par le bas, préférant favoriser lobbying et consumérisme.

Vous parlez beaucoup de bio dans ce rapport, mais quel avenir économique peut-il y avoir pour le bio de la région, lorsque les règles européennes imposent un label bio au rabais et mettent en concurrence sur ce marché des producteurs de pays peu vertueux, alors que nous exigeons des nôtres une coûteuse excellence environnementale ?

Vous parlez de l'implication régionale auprès des Agences de l'État et de la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, mais celle-ci est entièrement conditionnée au bon vouloir de l'Union Européennes et des lobbies qui l'influencent, comme l'a récemment critiqué le Haut Conseil de la Santé Publique.

Vous parlez de soutenir la recherche scientifique, mais les décisions réglementaires prises au niveau de l'Agence Européenne des produits chimiques se fondent sur des études en immense majorité composées sur la commande des entreprises qui produisent et utilisent les substances qu'elle est censée contrôler.

Vous parlez d'économie circulaire et de bonnes pratiques, mais comment pourraient-elles se développer alors qu'une Union Européenne multiplie les accords de libre-échange avec le monde entier ? La Directrice de l'Enregistrement de l'ECHA a elle-même reconnu devant le Sénat que cela impacte les contrôles et impose une concurrence internationale déloyale aux entreprises, d'où le fait sans doute que seulement 31% des produits chimiques fabriqués ou importés en Europe sont conformes à ces règles déjà très lacunaires.
Il faut donc être logique et cohérente, Madame la Présidente.
Si la Région veut s'engager pour l'élimination progressive des perturbateurs endocriniens et des substances cancérigènes, mutagènes et toxiques, comme le prévoit la Charte proposée, alors il faudra changer de discours.
Il faudra cesser de soutenir une Union Européenne intégrée qui prend les décisions en lieu et place des États, et porter le projet d'une Europe des Nations, libre et indépendante, où la France pourra protéger nos concitoyens, consommateurs comme producteurs.
Il faudra dénoncer la doctrine commerciale du libre-échange pour défendre celle du juste échange, condition essentielle à la préservation de notre économie et de notre environnement.
Vous avez rejeté un vœu présenté en ce sens lors de la dernière Assemblée Plénière ; celui-ci appelait à suspendre le CETA qui, je cite "*ne donne pas la priorité aux préoccupations liées à la protection de l'environnement ou de la santé*", d'après le rapport d'une Commission indépendante remis au Premier Ministre en 2017. Quelle erreur !
Il faudra maintenant vous engager contre les dizaines d'accords de libre-échange déjà conclus ou en préparation : JEFTA, MERCOSUR Maroc et bien d'autres, qui ne peuvent bien sûr aboutir, au nom du profit, qu'à un déni des risques sanitaires.
En somme, quitte à s'engager dans ce sujet, qui n'est pas de la compétence régionale, autant le faire avec raison. En aurez-vous le courage, en aurez-vous la vision politique, en aurez-vous le bon sens ? J'en doute fortement !
C'est donc bien avec circonspection, devant vos inconsistances, que nous allons voter pour l'adoption de cette Charte, mais nous serons vigilants.
Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

M. CODORNIOU

La parole est au Vice-président Jean-Luc GIBELIN pour 1 minute.

M. GIBELIN

Merci.

Quelques mots très rapidement pour insister, comme cela a été évoqué tout à l'heure par Aurélie, sur le caractère tout à fait dramatique de ces perturbateurs endocriniens qui sont omniprésents dans notre quotidien, cela a été rappelé, et qui ont été -mais malheureusement pas que par le passé- utilisés sans contrôle et de manière tout à fait scandaleuse.

En Occitanie, le Conseil Régional est évidemment préoccupé de longue date par les questions de santé et de prise en charge, cela a été aussi évoqué tout à l'heure et nous sommes, dans ce cadre, dans un dispositif régional de soutien important aux Collectivités et aux personnes et nous sommes, de ce fait, tout à fait satisfaits de cet engagement dans cette Charte. Nous l'avons marqué dans un certain nombre de nos projets, cela vient d'être indiqué et je veux le renforcer.

Pour ce qui nous concerne, nous nous félicitons de ce soutien.

Nous sommes évidemment satisfaits de cette mobilisation régionale et particulièrement inquiets de la position gouvernementale, avec les décisions prises dans les toutes dernières semaines.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

M. CODORNIOU

Merci Monsieur GIBELIN. Monsieur Michel BOUSSATON, pour quelques réponses aux intervenants ...

M. BOUSSATON

Rapidement, pour répondre tout d'abord à Madame GENOLHER, j'ai bien pris acte de son intervention qui était positive puisqu'elle nous propose de partir dans la voie de la prévention et de la formation. Comme je vous l'ai dit, nous aurons à écrire des fiches actions, c'est donc une première proposition que nous retiendrons.

La seule chose que je voudrais souligner, c'est qu'il ne faut pas être uniquement obnubilé par l'agriculture ; je ne dis pas du tout que l'agriculture n'est pas un sujet important, que l'on s'entende bien, mais tout n'est pas, dans les perturbateurs endocriniens, au niveau de l'agriculture : on en trouve dans les produits de nettoyage, dans les biberons, éventuellement dans des médicaments à une époque. Je crois donc qu'il ne faut pas être obnubilé uniquement par le sujet de l'agriculture, tout en sachant -je le répète- qu'il s'agit

d'un sujet particulièrement important. En tous cas, nous tiendrons compte de ses propositions et j'espère qu'elle viendra travailler avec nous sur ce sujet.

(*Madame la Présidente préside la séance*)

Pour répondre à Madame PHILIPPE, d'abord notre prise de position sur ce sujet n'a rien à voir avec la signature de l'Île-de-France, mais je n'ai rien contre. Cela ne me gêne pas que l'Île-de-France l'ait signée avant, j'en suis ravi et plus il y aura de Régions qui signeront cette Charte, plus nous serons contents ! Peu importe s'il s'agit de Régions qui ne partagent pas notre sensibilité politique.

Je crois que quand on en est à ce niveau de préoccupation, on doit peut-être s'échapper de ces petites guéguerres qui n'ont pas beaucoup d'intérêt face à de tels sujets.

Après, on revient sur le sujet de l'Europe, du CETA … Oui, c'est un sujet que l'on remet chaque fois, mais je ne vais pas vous répondre et reprendre tout ce sujet sur l'Europe !

Quant à Monsieur GIBELIN, je le remercie, je ne crois pas que j'ai beaucoup de réponses à faire sur son intervention, que je ne peux qu'approuver.

LA PRÉSIDENTE

Merci. Nous allons donc passer au vote du rapport relatif à la Charte d'engagement Villes et Territoires "sans perturbateurs endocriniens".

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*) Le scrutin est clos. Résultat (*153 votants*) :

- Pour : 153 (SRC : 50, GR : 15, NM : 20, RN : 37, UEDC : 25, NI : 6).

Le rapport (***2019/AP-MARS/08***) est ***adopté***.

2019/AP-MARS/09 - <u>Prescription de la révision de la Charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses</u>

Nous passons au rapport n°9 sur la prescription de la révision de la Charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses. Vous avez vu le dispositif, qui est un dispositif classique, sur la procédure de révision.

La parole est à Monsieur Christophe SAINT-PIERRE pour 2 minutes, s'il vous plaît ...

M. SAINT-PIERRE

Merci Madame la Présidente.

Lors du Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Grands Causses en date du 1er février, au cours duquel le lancement de la révision de la Charte a été acté, le Président de la Communauté de communes de Millau Grands Causses a exprimé, au nom de tous les Maires de la Communauté, un intérêt et des attentes que je reprendrai devant vous.

Un intérêt manifeste sur l'extension du périmètre d'étude aux localités du lodévois.

Nul ne peut contester la cohérence environnementale du paysage caussenard autour du Plateau du Larzac et de ses contreforts sud et nord. Mais en revisitant la Charte, il ne s'agit pas simplement de parler de géomorphologie, d'hydrologie, d'espaces naturels et de biodiversité qui font la grande partie du document que vous nous avez remis, malgré toute l'importance que nous devons accorder à la préservation et à la protection de ces éléments marqueurs de notre identité, de notre patrimoine et de la nécessité de nous engager en faveur d'un développement durable.

Héritage de l'histoire, le Parc est devenu aujourd'hui un acteur majeur de l'aménagement du territoire dans le sud Aveyron et revisiter la Charte, c'est s'interroger sur la place qu'il devra occuper demain, au cœur d'un paysage institutionnel élargi.

Réviser la Charte, c'est aussi la nécessité de définir ensemble un projet politique de territoire, ouvert à 28 nouvelles Communes du nord Hérault.

Les élus de la Communauté de communes de Millau Grands Causses, qui représentent aujourd'hui plus de 45% de la population du périmètre actuel, seront attentifs à ces évolutions et à la nécessité de trouver demain un mode de fonctionnement spécifique au PNR des Grands Causses, seul Parc aux compétences aussi élargies et à avoir en son sein une ville centre de 23 000 habitants.

Un mode de collaboration, dans le plus grand respect du principe de subsidiarité et des prérogatives réglementaires des Collectivités, devra être trouvé pour que soit approuvé un système de gouvernance respectant chaque strate institutionnelle et chaque périmètre de compétence.

Nous devrons trouver des complémentarités et non rajouter une nouvelle couche au trop légendaire "millefeuille" administratif.

Merci Madame la Présidente.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie. La parole est à Madame GAZEL pour 4 minutes, s'il vous plaît …

Mme GAZEL

Merci.

J'interviens avec grand plaisir sur cette délibération en tant que Vice-présidente du Parc Naturel Régional des Grands Causses.

La Charte du Parc guide l'ensemble des actions et constitue le socle de notre Projet de territoire. Initialement renouvelable en 2019, la Charte actuelle restera en vigueur jusqu'en 2022. D'ici là, un formidable chantier participatif nous attend : l'élaboration de la future

Charte 2022-2037. Élus -dont les élus de la Communauté de communes Millau Grands Causses-, associations, acteurs économiques, usagers, tous les citoyens seront invités à contribuer à ce texte de référence et à façonner ensemble l'avenir de ce territoire.
Le rapport qui nous est proposé aujourd'hui marque le lancement de cette démarche de révision qui définit le périmètre d'étude et les modalités de concertation.
Je voudrais en particulier, pour ma part, revenir sur le nouveau périmètre d'étude.
Le périmètre actuel du PNR comprend 93 Communes et s'arrête au sud, aux limites administratives de l'Aveyron. Dans le cadre de la révision de la Charte, le Parc a souhaité réinterroger la pertinence de ce périmètre, à partir des deux critères suivants :
- le premier concerne la qualité et l'identité du territoire, de son patrimoine culturel et naturel,
- le second concerne la cohérence et la pertinence des limites du territoire, au regard de ce patrimoine et de ces paysages.
Le Parc Naturel Régional a relevé l'opportunité d'associer la partie héraultaise du Larzac, soit les 28 communes de la Communauté de communes Lodévois et Larzac, excepté 2 communes déjà classées dans le PNR du Haut Languedoc.
Cette extension est pleinement justifiée sur le plan paysager, écologique, géologique et hydrogéologique.
Sur la partie Causses du Larzac, c'est aussi la réunion d'un bassin de vie dont les habitants partagent la même histoire et la même culture.
L'identité du Parc Naturel Régional des Grands Causses, ce sont aussi les avant-Causses, les Rougiers et les Monts, que l'on retrouve également sur la zone de piémont qui s'étend dans le lodévois.
En outre, la prise en compte du périmètre de la Communauté de communes permet de considérer un bassin de vie cohérent, facilitant la gouvernance et l'assistance technique du Parc au portage de projets.
Les Parcs Naturels Régionaux sont de véritables outils de développement territorial et la gouvernance est un enjeu fort. Dans sa Charte 2008-2019, le Parc avait intitulé son 4ème axe stratégique "*Renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire*". Cela montre à quel point les questions de gouvernance étaient un enjeu de territoire afin d'asseoir la légitimité du Parc Naturel Régional comme outil de développement local.
En 2019, force est de constater qu'il a su prendre sa place dans le paysage institutionnel, notamment parce que son périmètre coïncide avec un bassin de vie et un bassin d'emploi.
Le PNR est devenu un véritable outil d'ingénierie au service des Communes membres et de plus en plus des Intercommunalités. Cela se traduit concrètement dans les faits par des transferts de compétences des Intercommunalités au Syndicat Mixte.

Le Syndicat Mixte du Parc est devenu Syndicat Mixte du SCoT. Il s'est vu transférer la compétence PCAET pour son élaboration, ainsi que la compétence PAPI.
Le Parc porte nos politiques contractuelles "contrat territorial" et "bourg-centre", et il est gestionnaire des fonds LEADER.
Tous ces exemples démontrent que la gouvernance demeure essentielle pour le bon fonctionnement d'un Syndicat Mixte de Parc et que cette réalité de terrain doit faire partie des critères pour déterminer la pertinence d'un périmètre de PNR, cohérent et fonctionnel.
Je profite enfin de ce rapport pour saluer le travail de grande qualité de l'équipe du PNR qui apporte au quotidien l'ingénierie dont les territoires ruraux manquent bien souvent.
Sous l'impulsion de son Président, Alain FAUCONNIER, le Parc Naturel Régional des Grands Causses est non seulement un outil de développement territorial, mais aussi un lieu d'expérimentation et d'innovation, régulièrement salué au niveau national, notamment sur les questions de mobilité douce et d'énergie.
Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE

Merci. La parole est à Monsieur Gérard MAURIN pour 2 minutes, s'il vous plaît ...

M. MAURIN

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Merci de me donner la parole.
Le Rassemblement National est par principe opposé aux Parcs Naturels Régionaux, qui sont un échelon administratif supplémentaire et budgétivore, mais va sur ce rapport s'abstenir. C'est le choix, entre autres, des Communes du lodévois de l'intégrer, nous ne souhaitons donc pas nous y opposer.
Toutefois, notre abstention s'accompagne d'une mise en garde contre les Parcs Naturels Régionaux, car quel est l'intérêt d'un Parc Naturel Régional ? La protection de la biodiversité et de la nature est la mission des Réserves naturelles. Rien de plus artificiel, en réalité, qu'un PNR. C'est pourquoi les éoliennes fleurissent dans les PNR, au mépris des paysages magnifiques, de la faune, de la flore locale.
Pour les Communes, en particulier de petite taille, c'est un moyen de trouver des financements bien entendu, mais au risque de se mettre sous la contrainte de règles souvent abusives, parfois liberticides.
Un PNR, c'est aujourd'hui un échelon supplémentaire du "millefeuille" administratif français ; entre les Communautés de communes, les Départements et j'en passe, il contribue à

l'explosion du nombre de fonctionnaires territoriaux quand, pendant ce même temps, on réduit des services essentiels à la population, dans le milieu hospitalier par exemple, dans les fonctions régaliennes comme la Gendarmerie, etc.

Il faut donc en finir avec tous ces étages qui déséquilibrent les comptes publics et la structure administrative française.

En tant que lodévois, élu régional, je vous propose pour assurer la diversité, pour nous enrichir mutuellement de nos différences, pour promouvoir le "vivre ensemble" si souvent employé dans vos discours, de remplacer par exemple des gens qui sont peu présents dans le Conseil de gestion de cette Réserve, je citerai Monsieur Jean-Luc GIBELIN, Madame Aurélie MAILLOLS qui est déjà Présidente du Parlement de la Montagne, tous les deux absents de toutes les réunions du Comité Syndical du PNR en 2018.

Mais aussi et surtout en tant que spéléologue reconnu, ayant parcouru ces Grands Causses pendant des décennies, participant de ce fait à l'inventaire et à la protection des eaux souterraines, des karsts, rendant de nombreux services aux Communes concernées.

Étant Président de l'Association de gestion de la Réserve Naturelle Nationale du TM 71, unique en France, je suis parfaitement légitime pour représenter la Région au sein du PNR des Grands Causses. Ainsi, l'Institution n'en sortira que grandie !

Merci, Madame la Présidente, de m'avoir écouté.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie.

Je vous rappelle une règle, à savoir que pour représenter une Institution, il faut voter le budget … Vous votez contre le budget, vous ne représentez donc pas la Région, tout simplement ! (*Applaudissements*)

Nous passons au vote du rapport n°9 sur la révision de la Charte du PNR des Grands Causses. Le scrutin est ouvert … (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (*155 votants*) :

- Pour : 118 (SRC : 51, GR : 16, NM : 20, UEDC : 25, NI : 6)
- Abstention : 37 (RN : 37).

Le rapport (***2019/AP-MARS/09***) est ***adopté***.

2019/AP-MARS/10 - Convention de partenariat de formation territorialisé CNFPT / Région Occitanie 2019/2020

Nous passons au rapport n°10, relatif à la convention de partenariat de formation territorialisé entre le CNFPT et la Région Occitanie 2019/2020.

Le scrutin est ouvert … (*Vote électronique*) Le scrutin est clos. Résultat (*154 votants*) :

- Pour : 154 (SRC : 50, GR : 16, NM : 20, RN : 36, UEDC : 26, NI : 6).

Le rapport (***2019/AP-MARS/10***) est ***adopté***.

2019/AP-MARS/11 - Subvention 2019 pour le Comité des Œuvres sociales du Personnel de la Région Occitanie

Nous passons à la subvention 2019 pour le Comité des Œuvres sociales du Personnel de la Région Occitanie.

Monsieur COSSANGE a demandé à intervenir. Vous avez la parole pour 1 minute ...

M. COSSANGE

Merci Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Lors du Conseil d'administration du COS le 12 mars dernier, un budget de 5,2 M€ a été voté. C'est pour cela que nous vous avions proposé un amendement qui n'a pas été retenu, c'est bien dommage. Ce budget avait été obtenu après négociation avec les syndicats, soucieux de permettre une harmonisation par le haut des prestations proposées jusqu'ici de manière différenciée dans les deux anciennes Régions ; un budget de 5,2 M€ ne le permettra peut-être pas totalement, mais nous considérons qu'il y concourt et qu'il constitue une augmentation par rapport aux subventions cumulées pour les précédents organismes.

Nous souhaitons que cette première année de fonctionnement serve de base de travail pour tendre vers l'objectif d'une offre ambitieuse de vacances, de loisirs et de culture au service avant tout des agents dont les ressources sont les plus faibles. Ne l'oublions pas, nous touchons au cœur des questions concernant le pouvoir d'achat.

L'attachement des agents à ces prestations est à la mesure de la faiblesse de leur traitement, dont le gel du point d'indice par le Gouvernement est un des aspects les plus révoltants et cela risque de s'aggraver avec les funestes projets du même Gouvernement sur la réforme de la Fonction Publique, en particulier la Territoriale.

Notre Collectivité n'est bien entendu pas ici pour compenser les multiples renoncements de l'État, mais dans le cas où le COS développerait son activité les prochaines années, les élus Communistes seraient favorables à ce que le soutien de la Région accompagne cette évolution, pour ces travailleurs qui en ont le plus besoin.

C'est dans ce cadre que les élus Communistes s'abstiendront sur le rapport.

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie.

Nous passons donc au vote sur le rapport n°11. Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (*153 votants*) :

- Pour : 143 (SRC : 51, GR : 14, NM : 15, RN : 37, UEDC : 26)
- Abstention : 10 (NM : 4 -CASES, GUINLE, GIBELIN, COSSANGE-, NI : 6).

Le rapport (***2019/AP-MARS/11***) est ***adopté***.

2019/AP-MARS/12 - Tableau des emplois

Nous passons au rapport n°12, sur lequel Monsieur MONTEIL a demandé à intervenir.

Je vous propose donc, Monsieur MONTEIL, que vous commenciez par le point d'actualité que vous n'avez pas pu présenter tout à l'heure et vous aborderez ensuite votre intervention sur le rapport n°12. Merci.

Point d'actualité n°8 - Groupe RN - Mobilisation de la Région contre les dégradations des édifices et monuments du patrimoine régional

M. MONTEIL

Très bien.

Dans le cadre de la protection du patrimoine, Madame la Présidente, il y a lieu de s'interroger sur l'inquiétante recrudescence, dans notre région, des actes de vandalisme et de dégradation des lieux de culte, notamment chrétiens, car ce sont les plus massivement visés par des actions malveillantes. Il y en a tant d'ailleurs que l'on ne peut pas tous les citer, mais à titre d'exemples, sur la seule première semaine de février, on a pu relever :

- en Haute-Garonne : un calvaire historique en fer forgé rue de Lardenne à Toulouse, arraché de son socle et volé,
- dans le Gard : l'église Notre-Dame-des-Enfants de Nîmes profanée et vandalisée, les malfaiteurs ayant poussé la haine jusqu'à projeter les hosties au sol et maculer les murs d'excréments,
- en Hautes-Pyrénées : un calvaire classé Monument Historique à Labastide, près de Saint-Lary, datant du 13ème siècle, tronçonné et brisé,
- dans le Tarn : la cathédrale Saint-Alain à Lavaur, vandalisée et ravagée par un incendie criminel.

D'ailleurs, déjà l'année dernière, l'église Notre-Dame-des-Grâces à Revel, en Haute-Garonne, avait été incendiée en juin, tout comme l'église Sainte-Madeleine, le 30 décembre dernier, à Toulouse.

Sans parler des nombreuses profanations de sépultures, et la liste est encore longue.

Ces actes de haine anti-chrétienne se déversent aujourd'hui jusque dans nos écoles ; dernier exemple en date : l'école Saint-Vincent de Sète, taguée le 18 février dernier d'un appel au meurtre d'une violence inouïe, je cite : "la seule église qui illumine est celle qu'on

brûle". On a retrouvé les mêmes slogans haineux sur les réseaux sociaux lors du récent incendie criminel de l'église Saint-Sulpice à Paris, le 17 mars. Encore un incendie d'église.
Et la situation est partout la même en France. Les actes christianophobes, atteintes aux lieux de culte et aux sépultures, sont passés de 876 en 2017 à 1 063 en 2018, soit une augmentation de 21%.
Le Christianisme est de très loin la religion la plus attaquée dans notre pays.
Nous constatons et nous déplorons, Madame la Présidente, votre silence face à ces graves attaques christianophobes. Or, ces attaques constituent non seulement une atteinte profonde à notre patrimoine, aux personnes, mais également une atteinte à notre culture et à notre civilisation issues, vous ne l'ignorez pas, de racines helléniques, latines et chrétiennes. Ce silence de votre part face aux actes christianophobes étonne, surtout après qu'on vous ait vue l'été dernier beaucoup moins discrète lors de l'inauguration de la Grande Mosquée de Toulouse, donnant des gages de respectabilité républicaine, plutôt irresponsables, à l'Imam radical algérien de cette Mosquée, actuellement poursuivi pour ses propos de haine contre les juifs, les femmes, les homosexuels et les chrétiens.
Dans bien des quartiers de notre région, l'islamisme progresse dangereusement.
Cette montée de l'islamisme est en lien direct et incontestable avec la recrudescence de l'antisémitisme et l'explosion des actes christianophobes. Le nier ne serait pas seulement faire preuve d'aveuglement, mais aussi de complaisance ...

LA PRÉSIDENTE

Merci de conclure.

M. MONTEIL

Je conclus. Une complaisance typique des islamo-gauchistes pour masquer l'échec cuisant … (*Marteau*) de l'idéologie du vivre ensemble.
Notre Région a le devoir de protéger notre patrimoine culturel et historique.
Aussi est-il désormais impératif que notre Région condamne systématiquement et officiellement tous les actes de vandalisme contre notre patrimoine historique religieux, se constitue partie civile contre les auteurs d'actes christianophobes et cesse évidemment toute politique clientéliste envers l'islam radical, responsable de la détestable montée de l'antisémitisme et de la christianophobie en France.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Ma position est constante, je dénonce bien sûr toute forme de violence, tout acte de vandalisme, sur tout équipement ou monument, quel qu'il soit.

En tant que Présidente de Région, j'ai un dialogue avec les représentants de tous les cultes, et puisque vous indiquiez les contacts que je peux avoir avec les représentants du culte musulman, je vous informe que j'ai rencontré récemment, sur la proposition de l'Archevêque de Toulouse, les Évêques de notre région Occitanie, je rencontre également les représentants de la religion juive, comme je peux rencontrer aussi les représentants de la religion protestante.

La laïcité, ce n'est pas la négation des religions. La laïcité, c'est que chacun est libre de croire ou de ne pas croire et il croit dans sa sphère privée. Je souhaite donc que chaque culte se sente respecté. C'est la position de la Présidente de la Région Occitanie et pour moi, il n'y a aucun classement, aucune hiérarchie entre les religions, chacun est libre de croire ou de ne pas croire et c'est ainsi que je rencontre les représentants des différents cultes qui sont sur notre région.

Je vous propose maintenant de faire votre intervention sur le rapport n°2, le tableau des emplois.

M. MONTEIL

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Le rapport n°12 sur le tableau des emplois nous annonce que la Région va créer pas moins de 31 postes budgétaires supplémentaires, qui s'ajouteront donc aux 11 déjà créés en décembre dernier. À ce jour et depuis la fusion des Régions, ce sont donc 473 créations de postes qui alourdissent d'autant la masse salariale de l'Occitanie, désormais portée à 7 276 agents, contre 6 803 en 2016. Les économies d'échelle que devait générer la fusion des Régions ne sont donc déjà plus qu'un vague souvenir utopique, un mensonge de plus d'une Gauche toujours aussi dépensière, que généreuse avec l'argent du contribuable.

Mais n'y avait-il donc pas assez de l'explosion des dépenses de fonctionnement générée par la fusion des Régions pour en rajouter encore davantage par l'inflation inconsidérée du recrutement ? L'harmonisation des primes des agents de Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées nous coûte déjà un supplément de 5,5 M€ par an, sans même parler de l'augmentation de la masse salariale induite par la fusion. Et vous en rajoutez encore !

Dans ce rapport, on peut passer sur les contractualisations de postes, on peut passer sur les ajustements de transformation d'emplois, encore que pour la plupart ils soient sans

réelle justification, si ce n'est de consolider -une fois de plus- le clientélisme sur lequel s'appuie la Gauche depuis des lustres.

Mais comment accepter que l'on trouve encore à financer des postes pour la Maison de la Région à Albi ? Bel exemple de gaspillage d'argent public, pour un gadget inutile et sans intérêt, alors que le respect du contribuable exige au contraire de supprimer ces dépenses superflues.

Comment accepter des créations de postes à la Direction des Relations Européennes et Internationales pour encadrer, je cite : "*l'unité Méditerranée, axe prioritaire de la politique régionale internationale*" ? Alors même que la politique régionale internationale est un pur abus de langage puisqu'en Droit, la Région n'est pas un État et n'a aucun titre à se prévaloir d'une quelconque politique internationale.

Comment accepter des créations de postes à la Direction de l'Action Territoriale dans le but de renforcer ses moyens dans le domaine des fonds LEADER ? Alors même qu'au niveau national, le Programme LEADER 2014-2020 n'a été à ce jour financé qu'à hauteur de 4% de son budget, seulement 28 M€ versés sur les 687 prévus.

Au contraire, les dysfonctionnements catastrophiques dans la gestion des fonds du Programme LEADER, ce qui est déjà en soi un immense scandale d'incompétence dans la gestion des fonds européens, devraient inciter notre Région à la plus grande prudence et à s'abstenir de dépenser ce qu'elle n'a pas, ni à rajouter des dépenses.

Vous ajoutez donc en fait de la mauvaise gestion à la mauvaise gestion.

Comment s'étonner dès lors, avec un budget en hausse de 1 Md€ depuis 2016 et en augmentant encore aujourd'hui la masse salariale déjà colossale de notre Région, que l'Occitanie ait aujourd'hui le triste record du coût par habitant le plus élevé de France ?

Vous n'aurez sans doute pas réussi grand-chose dans ce qui restera, je l'espère, votre unique mandat Madame la Présidente, mais ce record-là, celui du gaspillage et de la gabegie, vous l'avez réussi haut la main … (*Marteau*)

Ce sera certainement le seul souvenir que vous laisserez aux contribuables d'Occitanie, qui sont aussi des électeurs et qui vous le feront savoir dans deux ans.

Merci.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Très bien, merci !

Si vous aviez regardé le rapport, vous auriez pu constater que sur les 31 postes que vous citez, 25 sont liés aux nouveaux lycées, ceux que nous venons d'ouvrir ou que nous allons

ouvrir, c'est-à-dire que c'est lié à la progression démographique. Autrement dit, votre analyse est erronée de bout en bout.

Vous indiquez ensuite que la Région Occitanie est celle qui a le plus de dépenses de fonctionnement par habitant. C'est faux ! D'ailleurs, Agnès VERDIER-MOLINIÉ a reconnu l'erreur qui avait été publiée dans le cadre de l'Institut sur l'Administration Publique et nous avons eu un correctif ; elle a eu en effet ce sérieux de démontrer qu'il y avait eu une erreur, tout simplement parce qu'elle avait pris en dépenses de fonctionnement les crédits européens qu'il fallait retirer. Elle a elle-même diffusé ce correctif à l'ensemble de la presse, puisque le rapport qui contenait cette erreur avait également été diffusé.

Je pense donc qu'il faudrait, quand vous organisez vos prises de discours, que vous vérifiiez toutes les informations que vous donnez.

Nous passons au vote du Tableau des emplois. Le scrutin est ouvert … (Vote électronique)

Le scrutin est clos. Résultat (*155 votants*) :

- Pour : 93 (SRC : 51, GR : 16, NM : 20, NI : 6)
- Contre : 62 (RN : 37, UEDC : 25).

Le rapport (***2019/AP-MARS/12***) est ***adopté***.

2019/AP-MARS/13 - Compte rendu de la délégation consentie à la Présidente du Conseil Régional au titre des actions en justice

Nous en venons au compte rendu de la délégation consentie à la Présidente du Conseil Régional au titre des actions en justice.

Madame BLANC souhaite intervenir, pour 2 minutes …

Mme BLANC

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs,

Deux minutes effectivement pour indiquer que la liste des procédures contentieuses dirigées contre la Région est toujours aussi longue : 29 procédures aujourd'hui, 56 en fin d'année 2018. Alors, vous pourrez sans doute me répondre, comme à la dernière Assemblée, que la Région Occitanie est grande et que cela se justifie, mais nous en sommes quand même à ce jour à 85 procès contre la Région.

Il est évident que l'on peut bien faire dire aux chiffres ce que l'on veut, mais je trouve quand même qu'il y a beaucoup de monde qui vous fait un procès, Madame la Présidente …

Sans doute la gestion des ressources humaines est défaillante, mais …

LA PRÉSIDENTE

Oui, surtout le Front National, vous avez raison ! (*Applaudissements*)

Mme BLANC

Non, le Front National n'est pas dans ces procès-là Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE

Si, je vous le confirme !

Mme BLANC

Non, j'ai vérifié, je vous assure que non. Il y a, entre autres :

- l'association qui demande l'annulation du refus de la Région de la demande de mise en conformité de l'ascenseur pour personnes à mobilité réduite,
- le refus de reclassement de fonctionnaires,
- des agriculteurs auxquels on refuse des aides bio,
- des personnes auxquelles on refuse des subventions,
- le CREPS de Font-Romeu, etc.

Ce sont des personnes qui n'ont pas eu d'autre choix que de saisir la Justice pour faire valoir leurs droits et mener leur combat à la barre du Tribunal.

Ces procès sont, me semble-t-il, révélateurs d'un certain malaise et malgré les aides que vous accordez, malgré la bienveillance dont vous vous drapez, les réponses à l'égard des citoyens semblent insatisfaisantes ou insuffisantes, puisqu'ils décident de déposer un recours devant le Tribunal Administratif.

N'oublions pas que lorsqu'un citoyen saisit la Justice, c'est dans le but d'obtenir du Juge une décision enjoignant à la Région Occitanie, dont vous êtes la représentante, à respecter entre autres les engagements que vous fixez dans le cadre de votre politique générale.

Il y a donc un fossé entre les objectifs fixés et ceux réalisés.

Il serait intéressant de connaître le montant de chaque procès, ainsi que les décisions qui constatent la responsabilité et la carence de la Région.

Ce n'est donc pas seulement la Région de France qui accorde le plus de budget en de nombreux domaines, mais c'est aussi la Région de 85 procès en cours.

Pour terminer, la diversité des requérants prouve que la gestion de la Région … (*Marteau*) est clivante et cela, Madame la Présidente, vous ne pouvez le nier.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Deux chiffres : 90% des procès sont gagnés par la Région et 100% des procès contre l'extrême-droite. Je vous remercie. (*Applaudissements*)

Il n'y a pas de vote sur ce rapport.

2019/AP-MARS/14 - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie sur le contrôle des comptes et l'examen de la gestion de l'Association Gers Développement pour les exercices 2012 et suivants

Il n'y a pas de vote non plus sur le rapport n°14.

2019/AP-MARS/15 - Communication de l'avis rendu par la C.R.C. suite à la saisine de l'Agent comptable du lycée Bourdelle (Montauban), sur la base de l'article L.1612-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Et il n'y a également pas de vote sur le rapport n°15.

2019/AP-MARS/16 - Procès-verbal de l'Assemblée plénière du 16 novembre 2018

2019/AP-MARS/17 - Procès-verbal de l'Assemblée plénière du 20 décembre 2018

Nous passons à l'approbation des procès-verbaux des 16 novembre et 20 décembre 2018.

Madame RIVIERE a demandé la parole, pour 1 minute s'il vous plaît …

Mme RIVIERE

Madame la Présidente,

Je ne veux pas polémiquer, mais je suis quand même amenée à vous répondre par rapport à votre dernière intervention me concernant.

Nous sommes dans un débat républicain, je vous rassure, je n'ai pas changé, la notion de respect reste pour moi essentielle, mais il faut que ce soit bilatéral.

Je n'ai jamais fait que reprendre les PV, donc vos déclarations et je les ai comparées avec vos déclarations de presse.

Vous m'avez invitée à réfléchir, pour ma part je vous invite à les relire et peut-être que vous comprendrez mieux mon intervention. (*Applaudissements*)

La dernière chose que je veux vous dire, avec beaucoup de respect, c'est que vous n'êtes pas maîtresse d'école et que je ne suis pas votre élève que vous gronderiez à souhait, tout au long d'une séance. (*Applaudissements*)

Je vais donc maintenant en venir très rapidement à ce qui nous concerne, à savoir deux interventions du PV de l'AP du 20 décembre :

- D'une part sur les Écoles de production : lors de l'adoption du budget, je vous ai interrogée sur la question du décrochage scolaire, notamment en direction des Écoles de production et notre groupe souhaitait lancer un appel à projets afin de donner une impulsion aux projets dormants. Vous avez dit, je vous cite : "*J'aurai en janvier, avec mes Services, une réunion sur les Écoles de production, nous ferons des propositions*". Pourrions-nous les connaître ?

- D'autre part, notre collègue Laurence PUJOL a défendu un vœu en faveur de la mobilisation de la Région Occitanie pour la libération de notre compatriote, otage au Mali depuis 820 jours. Je voudrais donc savoir où nous en sommes, à partir de quand seront

installées des photos de Sophie PÉTRONIN dans le hall des Régions. D'autre part, un courrier officiel devait être adressé à Régions de France afin qu'une position commune soit adoptée par toutes les Régions pour sensibiliser l'État sur la situation de Madame PÉTRONIN. J'aimerais savoir où nous en sommes dans cette démarche entreprise auprès de Régions de France.
Je vous remercie. (*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Concernant Madame PÉTRONIN, les affiches ont bien été mises et j'ai souvenir, je ne sais plus si c'est dans le dernier Journal de la Région ou dans le précédent, mais il y a eu également, comme l'on s'y était engagé, un soutien à Madame Sophie PÉTRONIN.
Nous avons également bien écrit à Régions de France, comme convenu ; il suffisait de le demander aux Services.
Quant à votre question sur l'ICAM, je suis donc allée les visiter et nous soutenons le financement de l'ICAM, tout simplement.
Nous allons passer au vote sur les rapports n°16 et 17 ...

M. SANCHEZ

Madame la Présidente, il y avait une page manquante dans le PV du mois de décembre concernant une intervention de Monsieur CABROLIER ; la page avait sauté, on avait fait un amendement et on nous avait dit que ce serait pris en compte. Est-ce le cas ?

LA PRÉSIDENTE

Oui, c'est fait.
Donc sur le rapport n°16, le scrutin est ouvert … (*Vote électronique*)
Le scrutin est clos. Résultat (*149 votants*) :
- Pour : 111 (SRC : 51, GR : 16, NM : 17, UEDC : 22, NI : 5)
- Abstention : 38 (RN : 37, NI : 1 -SERIEYS-).

Le procès-verbal (***2019/AP-MARS/16***) est ***adopté***.
Nous passons au vote sur le rapport n°17. Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)
Le scrutin est clos. Résultat (*155 votants*) :
- Pour : 117 (SRC : 50, GR : 16, NM : 20, UEDC : 26, NI : 5)
- Abstention : 38 (RN : 37; NI : 1 -SERIEYS-).

Le rapport (***2019/AP-MARS/17***) est ***adopté***.
Nous passons à l'***examen des vœux***.
Je demande à Monsieur BOLZAN de bien vouloir présenter le vœu n°1 …

<u>Vœu n°1 déposé par le groupe UEDC : Pour la défense du pastoralisme et l'arrêt de la réintroduction d'ours dans les Pyrénées</u>

M. BOLZAN

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Je vais donc vous présenter ce vœu pour la défense du pastoralisme et l'arrêt de la réintroduction d'ours dans les Pyrénées, étant précisé que nous avons pris en compte la petite modification de la dernière phrase, que je lirai.

Au printemps 2018, Nicolas HULOT a annoncé la mise en œuvre d'un Plan ours 2018-2028. Cette annonce -contre laquelle les élus des zones de montagne, entre autres, se sont élevés- ne s'est accompagné d'aucune concertation, sans se soucier des impacts sur la prédation, de la menace sur un équilibre fragile et sans se soucier de la vie des hommes et des femmes qui travaillent dans ces zones de montagne.

Donc les éleveurs, les bergers, les villageois, les élus locaux et parlementaires, les pyrénéens ont majoritairement exprimé leur opposition.

Depuis cette date, il y a eu des tensions entre pro et anti-ours.

Pourquoi j'interviens aujourd'hui ? Parce que le 11 mars dernier le Préfet, Étienne GUYOT, a réuni tous les acteurs pyrénéens afin de présenter le projet de feuille de route "ours et pastoralisme" de l'État ; pour exprimer leurs craintes de nouveaux lâchers, certains n'étaient pas présents tels que la FRSEA, les Jeunes Agriculteurs d'Occitanie, l'Association pour le développement durable de l'identité pyrénéenne.

L'État doit entendre ces inquiétudes et nous vous proposons donc le vœu suivant :

Les élus du Conseil Régional d'Occitanie, réunis ce jour en Assemblée plénière :

- *regrettent les conditions dans lesquelles se sont déroulées les opérations de réintroduction de ourses Claverina et Sorita dans les Pyrénées ;*
- *saluent la démarche engagée le 11 mars dernier par le Préfet de Région en vue d'élaborer une feuille de route conforme aux engagements européens de la France en matière de biodiversité et répondant aux attentes des acteurs pyrénéens ;*
- *invitent le Préfet de Région à prendre en considération les remarques, propositions et requêtes formulées par les représentants des éleveurs et des bergers dans le cadre de la phase de concertation qui se terminera le 7 avril prochain ;*
- -et la dernière phrase avec la modification- *et demandent à l'État de s'engager à renoncer à toute nouvelle réintroduction d'ours dans les Pyrénées sans concertation préalable des acteurs locaux*.

Voilà, Madame la Présidente, ce qu'il en est de ce vœu.

LA PRÉSIDENTE

Merci Monsieur BOLZAN.

Monsieur ARCANGELI a demandé à s'exprimer sur ce vœu ...

M. ARCANGELI

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

La lecture de ce vœu m'a laissé un peu dubitatif. Je me suis demandé s'il avait été écrit pour cette Plénière ou s'il datait de beaucoup plus longtemps, tant il reprend un certain nombre d'arguments un peu anciens, un peu poussiéreux et en tous cas, un texte qui ne tire aucun enseignement des retours d'expériences que l'on peut faire dans les Pyrénées depuis deux décennies.

On nous explique une nouvelle fois qu'il n'y a pas eu de concertation pour ces lâchers d'ours dans le Béarn. Alors, je ne sais pas si vous le savez, mais il y a 25 ans cette année, un certain Michel BARNIER, alors Ministre de l'Environnement, a créé dans le Béarn, une Instance de concertation qui s'appelle l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn et qui justement, depuis 25 ans, travaille à ces questions de conciliation entre l'activité pastorale et la présence de l'ours. Donc après 25 ans de débat dans le Béarn, effectivement, l'État a enfin décidé de lâcher deux ours.

On nous parle aussi d'acceptation, mais l'acceptation se mesure de différentes façons ; elle se mesure aussi dans les sondages et tous les sondages, tous sans exception depuis une vingtaine d'années et même un peu plus, disent que les populations au niveau national, régional, local, sont favorables à la présence de l'ours. Je donnerai pour seul exemple le dernier sondage qui a été fait précisément juste avant ces lâchers dans le Béarn, dans les villages des vallées d'Aspe et d'Ossau, et ces populations nous disent quoi ? Qu'elles sont favorables au lâcher de ces deux ours, à hauteur de 73% … On connaît des taux d'acceptation moindre que sur ces questions-là !

Mais surtout, ce texte est fondamentalement sur le postulat qu'il y aurait une incompatibilité entre le pastoralisme, la protection de la biodiversité et la présence de l'ours.

Et là, on peut quand même justement regarder un peu ce qui se passe dans les Pyrénées, notamment depuis que dans notre région, dans les Pyrénées Centrales, il y a eu un retour de l'ours. On peut déjà constater qu'il y a beaucoup plus de moyens -et on s'en réjouit- mobilisés sur le pastoralisme que ce n'était le cas quand il n'y avait pas d'ours.

On peut constater aussi qu'il y a beaucoup, mais beaucoup, beaucoup, beaucoup plus de bergers qu'il n'y en avait avant que l'ours ne soit revenu.

Et on peut aussi constater, et c'est peut-être un paradoxe aux yeux de certains, qu'il y a moins de dégâts sur les troupeaux aujourd'hui qu'il n'y en avait avant le retour de l'ours.
Alors effectivement, le vœu le dit à juste titre, l'État a été condamné par le Tribunal Administratif l'année dernière parce qu'il y a des lois, des engagements internationaux qui ont été signés, des traités et effectivement, il faut peut-être se réjouir que dans un pays comme le nôtre, une petite association pyrénéenne composée d'élus, d'éleveurs, de chasseurs, d'habitants, de professionnels du tourisme et j'en passe, puisse traduire l'État au Tribunal, obtenir gain de cause et faire valoir que l'État a des obligations et qu'il doit agir.
Parce qu'effectivement, nous avons un combat à mener sur la biodiversité, c'est un combat capital, un combat compliqué, un combat qui va nous demander des efforts, à tous, et on ne se paye pas de mots : on ne peut pas créer une Agence pour la Biodiversité un matin et le lendemain, décider de faire disparaître la seule espèce de mammifères qui, sur notre région, est en danger critique d'extinction ... C'est une question de cohérence !
On ne peut pas demander aux pays autour de nous de maintenir leurs grands singes, leurs tigres, leurs éléphants ou leurs baleines et nous, en France, dans les Pyrénées, parce qu'effectivement c'est un petit peu compliqué … (*Marteau*), il faudrait abandonner et ne pas faire les efforts nécessaires, même si tout le monde a bien conscience que pour les éleveurs, c'est bien plus compliqué de faire avec, que sans.
Alors, ce vœu finalement, ce n'est pas un vœu de défense du pastoralisme, puisque c'est un vœu qui ne propose rien, c'est une action de plus … (*Marteau*) comme on en a eu depuis 25 ans et qui n'aboutit à rien. Je pense qu'il faut raison garder ...

LA PRÉSIDENTE

Merci de conclure, Monsieur ARCANGELI.

M. ARCANGELI

Je conclus en disant que l'on avance, la situation n'est plus la même qu'il y a 25 ans, les choses se passent bien et je pense que ce n'est pas en montant les gens les uns contre les autres que l'on arrivera à avancer.
Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je ne partage pas votre analyse, Monsieur ARCANGELI, parce que si vous relisez bien les quatre propositions qui sont soumises au vote, il est mentionné très clairement que

la feuille de route préparée par le Préfet de Région l'est dans le respect des engagements européens de la France en matière de biodiversité.
Je trouve que ce vœu démontre qu'il y a la nécessité -et cela aussi, il faut l'entendre dans nos territoires- d'avoir une concertation préalable.
Je trouve que les avancées qui ont été faites de part et d'autre depuis plusieurs années sont notables et ce qui est demandé par certaines associations, qui sont citées dans ce vœu, c'est qu'il y ait une meilleure concertation en amont.
Le vœu n'indique pas une interdiction ou que l'on est contre la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées, mais souligne les conditions dans lesquelles se sont déroulées les opérations de réintroduction des ourses Claverina et Sorita, avec un certain manque d'information sur les périodes de réintroduction ; encourage la démarche initiée par le Préfet de Région et on salue le fait que pour la première fois, un Représentant de l'État en Région ait des instructions très claires de la part d'un Gouvernement pour respecter les engagements de la France sur la biodiversité, en ayant aussi un dispositif de concertation avec les acteurs pyrénéens. Il faut aussi pouvoir indiquer aux tenants, de part et d'autre, que chaque point de vue doit être entendu et tout simplement respecté, et que la concertation est un préalable.
La nécessité d'être en effet très volontariste sur la biodiversité et sur la question de l'ensemble des espèces sur notre planète, ce vœu ne la remet pas en cause.
Je trouve donc que ce vœu permet de rappeler :
- qu'il y a des engagements européens absolument indispensables à respecter,
- que la création d'une Agence régionale de la Biodiversité est un fort engagement de notre Région, parce que nous sommes conscients qu'il y a là aussi une urgence ; sur la biodiversité, nous allons par exemple travailler sur un dispositif de plantation d'arbres de façon beaucoup plus développée que ce que nous avons prévu sur la question des haies et ainsi de suite.
Et ce vœu-là est un vœu équilibré, qui permet de dire :
- aux opposants de la réintroduction de l'ours, qu'il y a des engagements européens, qu'il y a une urgence en termes de biodiversité et que l'on doit donc vraiment adopter une attitude plus responsable et plus volontariste sur la protection et la diversité des espèces,
- mais aussi aux associations qui sont pour la réintroduction que l'on a réussi, je pense, à établir un climat apaisé dans les territoires pyrénéens de la Région Occitanie et que c'est en étant un lien entre les structures de part et d'autre que l'on pourra en effet être vraiment efficace sur la biodiversité et sur cet enjeu qui n'est pas négligeable.
C'est pourquoi je considère que ce vœu a été rédigé de façon correcte et je ne trouve pas que ce soit une atteinte aux engagements européens de la France, ni à notre engagement sur la biodiversité, avec la modification apportée en séance par Monsieur BOLZAN.

Voilà ce que je tenais à indiquer.
Monsieur GONDRAN ? Je n'avais pas votre demande d'intervention, mais bon ...

M. GONDRAN

Eh bien écoutez, Madame la Présidente et mes chers collègues, nous voterons favorablement pour ce vœu pour la défense du pastoralisme et l'arrêt de la réintroduction d'ours slovènes dans les Pyrénées, et je vais rapidement vous expliquer notre position.
D'abord pour rappeler la question orale posée, lors de la séance plénière de juin 2018, par notre collègue Julien LEONARDELLI, conseiller régional du groupe Rassemblement National, et qui exposait déjà les mêmes préoccupations.
Je constate qu'il est enfin rejoint pour cette préoccupation …

LA PRÉSIDENTE

Non, le vœu de Monsieur BOLZAN n'a rien à voir avec l'intervention de Monsieur LEONARDELLI.

M. GONDRAN

Préoccupation de toute manière importante pour les éleveurs.
Mais c'est aussi l'occasion d'un rappel historique : si l'État français est condamné de ne pas "*satisfaire à l'obligation de rétablissement de l'ours brun*", c'est que -il faut faire ce rappel historique- depuis la présidence de Monsieur François MITTERRAND, la France s'est engagée auprès de l'Europe pour des réintroductions d'ours dans les Pyrénées, au nom de la biodiversité, vous l'avez rappelé tout à l'heure. Donc aujourd'hui, quand Nicolas HULOT commande la réintroduction de ces deux ours supplémentaires, c'est tout simplement l'application d'un contrat renouvelé par nos dirigeants.
Aujourd'hui, nous sommes nombreux à constater que ce contrat doit être revu.
C'est pourquoi nous voterons ce vœu présenté par Monsieur BOLZAN.
Et Madame la Présidente, j'avais prévu de vous poser la question : vous, personnellement, que pensez-vous de la réintroduction des ours bruns slovènes dans les Pyrénées ?
Tout à l'heure, vous avez en partie répondu à la question, donc je vous en remercie et je vois que vous avez fait très attention, avec beaucoup de précautions auprès de vos associés écologistes qui vous ont aidée à occuper la place que vous occupez à la présidence, ils sont nécessaires pour que vous soyez là … Donc cela justifie -et nous l'avons bien remarqué- votre déclaration de tout à l'heure.

LA PRÉSIDENTE

Je veux quand même que vous fassiez un vote en connaissance de cause, en étant bien éclairé : ce vœu confirme la nécessité de respecter les engagements de la France au niveau européen en matière de biodiversité. Vous nous indiquez que vous êtes contre cet engagement ...

M. GONDRAN

C'est bien ce que je viens de dire !

LA PRÉSIDENTE

Oui, mais dans ce vœu, je vous le dis clairement, nous réaffirmons la nécessité pour la France de respecter ses engagements européens pour la biodiversité.
Je voulais que vous ayez un vote éclairé ...

M. GONDRAN

Et vous aussi ! (*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Oui, tout à fait, merci Monsieur GONDRAN.
Je mets aux voix le vœu n°1 présenté par Monsieur BOLZAN.
Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*). Le scrutin est clos. Résultat (*155 votants*) :
- Pour : 125 (SRC : 45, GR : 15, NM : 1 -CARMONA-, RN : 37, UEDC : 26, NI : 1 -LOPEZ-)
- Contre : 22 (SRC : 3 -BULTEL, ROQUÉ, MERCIER-, GR : 1 -DELAHAYE-, NM : 15, NI : 3)
- Abstention : 8 (SRC : 2 -COTELLE, PLANO-, NM : 4 -BARTHET, PIQUÉ, CASES, COSSANGE-, NI : 2 -SATGÉ, HOANG NGOC-).
Le ***vœu n°1*** est ***adopté***. Je vous remercie. (*Applaudissements*)
Nous passons au vœu n°2, dont la dernière version vous a été distribuée, déposé par Monsieur COTELLE et par Monsieur ASSAF.
Monsieur COTELLE, si vous voulez bien le présenter ...

Vœu n°2 déposé par le groupe SRC : Pour une maîtrise publique de l'aéroport Toulouse Blagnac

M. COTELLE

Merci Madame la Présidente.

C'est donc un vœu de compromis entre le vœu intitulé "*Pour une maîtrise publique de l'aéroport Toulouse Blagnac*" et celui intitulé "*L'aéroport Toulouse Blagnac doit revenir dans le giron public*". Quelques éléments concernant ce vœu.

Vous savez que le feuilleton de l'aéroport de Toulouse Blagnac a déjà démarré il y a quelques années, puisqu'une vente a été engagée par l'État, la société Casil Europe a acheté 49,9% des parts à l'époque, avec une majorité d'actions portées par l'État, les Collectivités locales et la CCI. Mais malheureusement, nous avons appris un petit peu plus tard que dans un pacte d'actionnaires, la réalité faisait que les 49,9% s'additionnaient aux 10% de l'État, puisque pendant les trois années qui ont suivi l'achat par Casil Europe des actions, on a constaté que l'État, de manière systématique, votait dans le sens de l'opérateur privé.

Mon propos n'est pas de rentrer dans un débat pour savoir quelle doit être la place du public ou du privé dans l'économie mais tout de même, je pense que nous sommes assez d'accord, au sein de la Majorité régionale, pour dire qu'un certain nombre d'infrastructures et notamment l'aéroport de Toulouse -comme d'autres aéroports- doivent être gérés dans l'intérêt du public et pas forcément laissés dans les mains de l'État, tout simplement parce qu'un certain nombre de points, comme par exemple l'aménagement du territoire, l'attractivité du territoire, et plus particulièrement et spécifiquement à Toulouse, notre indépendance industrielle, notamment dans le secteur aéronautique, doivent être garantis.

Je rappelle que l'aéroport de Toulouse est aussi l'aéroport qui possède une piste où Airbus procède à ses essais et où Airbus fait aussi décoller les avions vendus un petit peu partout dans le monde.

Il est important d'avoir cet élément en tête et pour ces raisons-là, nous n'avons eu de cesse, notamment la Région, de vouloir que l'aéroport Toulouse Blagnac reste sous maîtrise publique.

Au-delà de cela, évidemment, il y a aussi d'autres actions, notamment des actions citoyennes liées aux inquiétudes quant à la gestion de cet aéroport et notamment sur les nuisances sonores ou autres utilisations qui pourraient être faites de cet aéroport-là.

À la suite de cela, le Rapporteur public près la Cour Administrative d'Appel remettait récemment un avis dans lequel il considérait que le cahier des charges qui encadrait cette opération capitalistique n'avait pas été respecté.

Une procédure est donc en cours et cette procédure pourrait aboutir à l'annulation de la vente des 49,9% des parts de l'État. C'est évidemment un événement assez important.
Parallèlement à cela, les 10,01% des parts de l'État auraient pu tomber dans l'escarcelle de Casil Europe, mais l'action menée par un certain nombre de Collectivités, dont évidemment la Région, le Conseil Départemental, Toulouse Métropole, la CCI, tout le monde a voulu, a souhaité ou en tous cas a demandé au Gouvernement, notamment à Bruno LE MAIRE, de faire en sorte qu'il s'engage à ce qu'il n'y ait pas de vente de ces 10,01%, qui est évidemment la condition nécessaire pour pouvoir ensuite arriver vers ce qui nous semble être essentiel, c'est-à-dire une maîtrise publique de cet aéroport, de façon à garantir les éléments dont je vous parlais tout à l'heure.
En conséquence de quoi, ce vœu qui vous est proposé demande quatre choses :
- Nous prenons acte de l'engagement formel du Gouvernement de ne pas vendre les parts de l'État,
- Nous constatons, comme le Rapporteur public auprès de la Cour Administrative d'Appel, le non-respect par Casil Europe du cahier des charges fixé,
- Nous demandons à l'État, dans le cadre du dialogue avec les Collectivités locales concernées, de créer les conditions d'une gouvernance permettant un contrôle public réel de l'aéroport,
- Nous demandons enfin, si toutefois une vente arrivait ou était envisagée, une transparence totale dans la procédure de vente des parts de la société Casil Europe, condition évidente pour que l'on ait un contrôle public de cette infrastructure qui est nécessaire pour notre territoire et notre Région.
Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie.

En effet, nous avons eu l'engagement du Ministre de l'Économie que les 10,01% n'étaient pas vendus, nous avons donc ainsi l'assurance d'avoir toujours un actionnariat public majoritaire. Hier, lors d'une réunion sur l'aéroport de Toulouse, les représentants de Casil ont émis des doutes sur la finalisation de la vente, disant qu'ils étaient encore en réflexion, donc à partir de là ... C'est pour cela qu'il était important de bien préciser, comme vous l'avez dit, la procédure de vente envisagée.
Monsieur BRIAND ...

M. BRIAND

Nous avions nous-mêmes déposé un vœu qui exprimait le même objectif principal, c'est-à-dire de stabiliser l'actionnariat public et parapublic, puisque l'on fait référence également à la CCI. Compte tenu des déclarations et des prises de position de Bruno LE MAIRE, nous avions retiré ce vœu.

Constatant que le groupe de la Majorité avait lui-même déposé un vœu -même si, sur certains aspects, nous pouvons avoir des différences de sensibilité-, nous avons proposé de nous associer à ce vœu, sous réserve -parce que je crois que c'est là l'élément essentiel de la réussite de l'action des Collectivités depuis plusieurs années- que soit mentionnée la position constamment conjointe de la Région, de Toulouse Métropole, du Département et de la CCI qui, à l'évidence, a été la condition nécessaire et indispensable à ce que l'État affirme pouvoir conserver cet actionnariat.

Alors, quelques petits bémols … Je pense que ce n'est pas Casil Europe qui n'a pas respecté le cahier des charges, je pense que c'est l'État. Thierry COTELLE a rappelé la responsabilité de François HOLLANDE et de ses Gouvernements successifs dans la mise en vente des parts de l'aéroport, je n'y reviendrai pas.

Et s'agissant de la transparence de la vente envisagée des parts de la société Casil Europe, on ne peut effectivement qu'être très attentif aux conditions dans lesquelles elle serait susceptible de l'être.

Je note que dans sa dernière version a été affirmée l'action commune des Collectivités et dans ces conditions, nous nous associerons à ce vœu.

LA PRÉSIDENTE

Merci. Monsieur SELLIN …

M. SELLIN

Comme l'a dit Didier COTELLE, ce vœu est un cheminement à partir d'un premier vœu proposé par le Parti Socialiste et un certain nombre d'autres élus, et présente un certain nombre d'avancées.

Toutefois, à la relecture des quatre derniers points, il semble que le dernier rentre un peu en contradiction avec ce qui est dit précédemment, à savoir que l'ensemble des axes proposés indiquent que : "*Les conseillers régionaux :*

- Prennent acte de l'engagement formel du Gouvernement de ne pas vendre les parts de l'État ;

- *Constatent, comme le Rapporteur public auprès de la Cour Administrative d'Appel*", qu'il y a des vices de forme dans les attendus sur "*le non-respect par Casil Europe du cahier des charges fixé ;*
- *Demandent à l'État, dans le cadre du dialogue avec les collectivités locales concernées, de créer les conditions d'une gouvernance permettant un contrôle public réel de l'aéroport*" ;
- Mais le dernier point rentre en contradiction avec ce qui est proposé précédemment, parce que si l'on veut qu'il y ait un retour sur la question de la gestion publique, il est compliqué de dire en dernier élément : "*Demandent une transparence totale dans la procédure de vente envisagée des parts de la société Casil Europe*".

Je fais donc une proposition, parce que c'est une avancée, mais pour que ce soit véritablement une avancée pour l'ensemble de l'Assemblée Régionale, mais aussi que ce soit audible pour le grand public, à commencer par ceux qui, depuis des années, se battent sur cette question, je pense au Collectif contre la privatisation de la gestion de l'aéroport Toulouse Blagnac qui mène y compris, avec Maître LEGUEVAQUES, des actions en justice sur ces questions, je pense que le dernier point rentre en contradiction et fait perdre de la pertinence au message. Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, que l'on retire ce dernier point qui rend le message brouillé et un peu inaudible.

LA PRÉSIDENTE

Je pense que ce dernier point doit être maintenu, parce que la procédure de vente est bien engagée, elle n'est pas finalisée par Casil Europe, nous n'avons pas le résultat du contentieux en cours et il est bien écrit -comme je l'indiquais dans mes propos après la présentation par Thierry COTELLE- : "*Demandent une transparence totale dans la procédure de vente envisagée*", c'est-à-dire que ce n'est pas une procédure de vente certaine puisque, hier encore, Didier CODORNIOU qui me représentait a pu entendre les représentants de Casil Europe indiquer qu'ils s'interrogeaient sur cette vente.

C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est important de maintenir ce dernier point dans sa rédaction finalisée, puisque ce n'est pas exactement cette rédaction qui avait été élaborée, et qu'à travers le travail qu'il y a eu entre les différents groupes, nous sommes arrivés à cet équilibre.

Monsieur COSSANGE …

M. COSSANGE

Merci Madame la Présidente.

Sur un sujet aussi important, je pense qu'il est indispensable que la plus grande majorité s'inscrive sur ce vœu, c'est pourquoi les élus communistes et apparentés du Conseil

Régional le voteront en l'état du texte. Ne faisons pas de politique politicienne sur une question aussi importante pour l'avenir de nos territoires.

LA PRÉSIDENTE

Merci Monsieur COSSANGE. Monsieur Quentin LAMOTTE …

M. LAMOTTE

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Nous sommes ravis de voir que vous revenez tous à la raison sur le sujet de l'aéroport Toulouse Blagnac. En effet, il s'agit d'une infrastructure stratégique essentielle au développement économique et touristique de notre région. Il est donc naturel que cet aéroport reste dans les mains des Pouvoirs Publics et nous l'avons toujours dit.

Mais d'ailleurs, où étiez-vous en 2015 lors de la cession des parts de l'État au groupe d'actionnaires chinois ? On ne vous a pas entendue à l'époque.

Pendant la campagne des élections régionales de 2015, nous étions les seuls à dénoncer cette opération et il n'est pas difficile de retrouver, sur Internet, notre communiqué de presse du 22 octobre 2015, dans lequel nous critiquions fermement cette décision du Gouvernement socialiste de l'époque, prêt aux pires braderies et aux pires bassesses.

Ah oui, j'oubliais … À l'époque, Madame la Présidente, vous étiez membre de ce Gouvernement. Pourquoi venez-vous donc pleurer des larmes de crocodile aujourd'hui, alors que vous n'avez rien dit à l'époque ? Vous étiez au pouvoir avec vos amis socialistes et votre ami Emmanuel MACRON qui était alors Ministre de l'Économie.

Vous êtes co-responsable de cette mauvaise opération. Alors, arrêtez de faire croire à nos compatriotes que vous voulez maintenant défendre leurs intérêts.

En fait, vous nous faites le même coup qu'il y a quelques mois, lorsque vous déploriez la privatisation des barrages hydroélectriques, alors que votre Majorité socialiste était à l'origine du projet de loi "Transition énergétique pour la croissance verte" du 17 août 2015. Certains élus de votre Majorité régionale, ici-même dans cette Assemblée, comme Monsieur CRESTA ou Monsieur ASSAF, avaient alors voté pour ce texte qui ouvrait la voie à la privatisation de nos barrages.

C'est votre politique, celle de l'aveuglement, du court terme et de l'ouverture généralisée à la mondialisation sauvage, qui a conduit à la situation actuelle.

C'est parce que vous préférez le marché et le libre-échange à la France, que vous avez soutenu cette politique de désengagement de l'État au profit des investisseurs privés.

C'est parce que vous n'arrivez pas à concevoir la puissance de la France sur le long terme que vous ne vous êtes pas opposés à cette vente.
Alors non, Madame la Présidente, nous ne pouvons pas soutenir ce vœu de votre Majorité.
C'est un vœu hypocrite de pompiers pyromanes compulsifs. Vous, les Socialistes, vous avez vendu les bijoux de famille et vous venez aujourd'hui pleurer pour les récupérer, c'est hypocrite et méprisable !

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Monsieur Bernard KELLER, s'il vous plaît ...

M. KELLER

Merci. Juste quelques mots, Madame la Présidente, pour dire que le groupe des Radicaux va bien sûr s'associer à ce vœu qui insiste sur le souhait que nous exprimons de manière conjointe, comme le rappelait Sacha BRIAND, depuis maintenant plusieurs années, que la maîtrise publique ait une majorité dans cet aéroport.
Je voudrais dire à Monsieur Quentin LAMOTTE que c'est un peu facile de taxer notre Présidente d'une décision en la matière et rappeler que la décision de privatiser tout ou partie des aéroports remonte à 2010, sous la présidence de Monsieur SARKOZY.
Alors, c'est vrai que l'on n'était peut-être pas obligé de le faire, mais en tous cas c'est une décision qui remonte à plusieurs années.
Je voudrais dire enfin qu'il faut conserver le dernier item de ce vœu, sur la transparence qui est demandée dans la procédure de vente envisagée, car on est là dans une affaire de cession de privé à privé. Et comme le rappelait la Présidente, j'étais moi aussi hier, pour le compte de la Métropole Toulousaine, présent au Conseil de surveillance de l'aéroport de Toulouse Blagnac et les représentants chinois sont effectivement très évasifs sur leur certitude de vendre leur participation.
Il est clair que l'on peut demander toute transparence, je rappelle simplement qu'ils ont demandé à la Banque Lazard de lancer un appel d'offres, qu'il y a eu un certain nombre de réponses et que ce qui se dit n'est jamais, somme toute, que les propos que les uns et les autres veulent bien rapporter … Mais il est clair que de ce point de vue-là, nous n'avons eu aucune assurance hier, en Conseil de surveillance, sur la volonté véritable des chinois de vendre ou tout simplement de faire "courir des lièvres" !
En tout état de cause, il est extrêmement important que l'on montre que l'on veut être extrêmement vigilant, attentif et il est encore plus important, du coup, que nous -et la

Chambre de Commerce- conservions, avec les 10,001% de l'État, une maîtrise publique en la matière.

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie.

Je mets donc aux voix ce vœu n°2 de compromis, présenté par Thierry COTELLE.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*) Le scrutin est clos. Résultat (*144 votants*) :

- Pour : 90 (SRC : 51, GR : 16, NM : 6 -CASES, COSSANGE, BOURGUET, GUINLE, GIBELIN, PIQUÉ-, UEDC : 14, NI : 3 -LOPEZ, HOANG NGOC, SATGÉ-)
- Abstention : 17 (NM : 14, NI : 3 -MARTIN, SELLIN, SERIEYS-)
- Ne prend pas part au vote : 37 (RN : 37).

Le ***vœu n°2*** est ***adopté***.

Nous passons au vœu n°3 présenté par Monsieur MORENO.

Vœu n°3 déposé par les groupes SRC, NM et PRG : Pour la reconquête des friches agricoles

M. MORENO

Merci Madame la Présidente.

Ce vœu est présenté par les groupes SRC, Radicaux et Nouveau Monde.

Je vais vous en épargner la lecture en allant à l'essentiel, puisque vous avez le vœu dans votre dossier.

Considérant que l'agriculture, la viticulture, l'agro-alimentaire et la forêt sont la première activité économique de cette région et on connaît l'importance de cette agriculture sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux ;

Considérant que cette agriculture a besoin de foncier pour installer des jeunes et conforter des exploitations existantes ;

Considérant qu'une région attractive comme l'Occitanie accueille 50 000 nouveaux habitants chaque année ;

Considérant enfin le rythme de consommation des sols agricoles ;

Le futur SRADDET Occitanie 2040 devra intégrer une trajectoire "Zéro artificialisation" des sols afin de protéger le foncier agricole et le préserver bien entendu.

Dans chaque département, il existe une Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) qui a la charge, tous les 5 ans, de procéder à un inventaire des terres considérées comme des friches et qui pourraient être réhabilitées pour l'exercice d'une activité agricole ou forestière.

Afin de favoriser la reconquête des anciennes terres agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs, les Conseillers régionaux d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée, réunis en séance plénière :

- Demandent que, dans chaque département, la CDPENAF procède, en partenariat avec la profession agricole, à l'inventaire de ces friches ;
- Demandent que la CDPENAF soit dotée de moyens humains, financiers et décisionnaires supplémentaires pour mener à bien cette mission ;
- Demandent que, dans le respect de l'environnement et des lieux, la remise en valeur de ces friches agricoles soit facilitée et accélérée.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. Je mets donc aux voix le vœu n°3 … Monsieur SANCHEZ ?

M. SANCHEZ

Madame la Présidente,

Très rapidement sur ce vœu, c'est effectivement une bonne chose mais nous ne prendrons pas part au vote parce que nous estimons qu'il ne va pas assez loin sur les mesures concrètes, notamment sur le point 3 : "*Demandent que, dans le respect de l'environnement et des lieux, la remise en valeur de ces friches agricoles soit facilitée et accélérée*", mais il n'est pas expliqué comment, par qui et avec quelles mesures concrètes, donc nous trouvons que ce sont des vœux pieux et qu'il n'y a pas vraiment de concret.

J'ajouterai que l'on aurait pu aussi, dans ce vœu, parler de la situation des zones inondables, parce que beaucoup de terres agricoles sont en zone inondable et il y a beaucoup de jeunes agriculteurs, notamment, qui ne peuvent pas développer leur activité, qui ne peuvent pas faire tout un tas de choses parce que les PLU applicables en zone inondable empêchent un certain nombre de constructions ; il faudrait donc essayer de sensibiliser sans doute les Préfets et l'État sur ces sujets-là.

Ce sont donc des choses très concrètes que l'on aurait pu ajouter sur ces sujets liés à la préservation et au développement des terres agricoles.

Nous ne prendrons donc pas part au vote parce que nous estimons que ce vœu est incomplet et pas assez concret.

Merci.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie. Madame CARMONA ...

Mme CARMONA

Madame la Présidente,

Faire l'inventaire des friches agricoles fait partie des compétences de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Faire l'inventaire des friches, ce n'est pas nécessairement mobiliser du foncier pour l'installation en agriculture. Dans certains secteurs de notre région, les friches sont spéculatives. C'est pour cela qu'il est nécessaire de conduire une politique affirmée de protection des terres agricoles, notamment au travers du SRADDET, avec une trajectoire de zéro artificialisation nette, mais aussi d'avoir une vigilance accrue portée sur l'agrandissement des fermes.

Ces éléments ont été intégrés dans le vœu, c'est pourquoi nous le votons. Merci.

LA PRÉSIDENTE

Merci. Je partage en effet la nécessité d'avoir cette trajectoire de zéro artificialisation nette, comme d'ailleurs nous l'avons votée lors de la précédente Assemblée Plénière de décembre. Je mets donc aux voix le vœu n°3. Le scrutin est ouvert … (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (*144 Votants*) :

- Pour : 93 (SRC : 51, GR : 16, NM : 20, NI : 6)
- Contre : 2 (UEDC : 2 -BRIAND, TERRAIL NOVES-)
- Ne prend pas part au vote : 49 (RN : 37, UEDC : 12)

Le ***vœu n°3*** est ***adopté***.

Le vœu n°4, déposé par le groupe Nouveau Monde, est présenté par Madame VINET …

Vœu n°4 déposé par le groupe NM : Pour une maîtrise publique de la Société Aéroport Toulouse Blagnac

Mme VINET

Merci Madame la Présidente.

L'historique de la vente de cet aéroport ayant été largement présenté, je vais simplement faire quelques commentaires, puisque vous avez toutes et tous le vœu sous les yeux.

Déjà, dire qu'un aéroport ce n'est pas un rond-point, ce n'est pas une épicerie, c'est un élément stratégique et l'on peut s'étonner qu'à partir de 2014, l'État ait fait preuve d'autant de légèreté pour brader ce bien ; c'est le premier point.

Emmanuelle MACRON, qui a négocié avec ce consortium, avec ce pacte d'actionnaires plus ou moins secret, plus ou moins stable, étant aujourd'hui Président de la République, je ne suis pas persuadée que l'engagement de son Gouvernement de ne pas vendre la part restante puisse être pris en compte ; c'est le deuxième point.

Les réserves financières de l'aéroport ayant été déjà largement entamées, je pense que tôt ou tard, même si Casil ne vend pas tout de suite ses parts, quand ils seront assurés de "faire la culbute", les parts seront vendues.

Nous avons bien noté, bien évidemment, que les Collectivités territoriales étaient attachées à ce que cet aéroport reste dans le giron du public, nous pouvons nous en féliciter.

Et je voudrais que nous ayons une pensée pour les nuisances occasionnées par cet aéroport qui est maintenant totalement enclavé dans un secteur urbanisé qui concerne 120 000 habitants, qui tiennent absolument à ce que cet aéroport reste dans le giron du public qui peut être garant d'une gestion correcte de ce bien.

De ce fait, nous demandons purement et simplement l'annulation de la vente des parts de l'État puisque rien n'a été respecté dans la procédure. Je sais qu'il y a une procédure en cours, on peut me rétorquer que l'on ne peut pas commenter une procédure en cours, mais tout de même. Nous demandons donc :

- l'annulation de la vente des parts de l'État qui a eu lieu en 2014 et 2015,
- bien évidemment, que l'État s'engage réellement à ne pas vendre les 10,001% qui lui reste,
- et contrairement à ce qui a présidé à la vente de 2015, nous demandons également la totale transparence sur toutes les opérations qui vont avoir lieu à partir de maintenant. Merci.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Madame CARSALADE ...

Mme CARSALADE

Merci Madame.

Bien évidemment, nous pourrions être en phase avec le vœu du Nouveau Monde et en tous cas, nous partageons la méfiance envers nos Politiques. Cela fait des décennies que nous combattons la privatisation à outrance de nos biens nationaux. Nos Parlementaires ont toujours voté contre la loi Macron privatisant les aéroports de Nice, de Lyon et maintenant de Paris. Nous le faisons en toute logique, fidèles à l'État stratège, seul à même de s'opposer aux abus et aux dérives de la mondialisation, au dogme du libre-échange.

Nous voulons un État garant de la protection d'infrastructures régaliennes, à l'image des aéroports et des barrages. Sans cet État stratège, il est impossible de protéger un secteur économique essentiel à notre indépendance ou qui répond à un besoin stratégique.
Si je vous dis cela, chers collègues de la France Insoumise et divers Gauche, c'est que justement vous faites partie de ceux qui, par leur idéologie mondialiste, contribuent à la vente de nos richesses nationales. Comment voulez-vous avoir un État capable d'agir, alors que vous validez toutes les réformes structurelles qui l'affaiblissent, en premier lieu la suppression des frontières ? Or, c'est l'application de ce protectionnisme qui permettrait d'arrêter le pillage de notre patrimoine national.
Vous déplorez la vente de l'aéroport de Toulouse Blagnac, tout en chérissant le mondialisme. Vous comprendrez que cette position schizophrène ne nous encourage pas à soutenir votre proposition. C'est pourquoi nous ne participerons pas au vote.

(*Applaudissements - Apartés*)

LA PRÉSIDENTE

Monsieur CODORNIOU …

M. CODORNIOU

Madame la Présidente,
Le groupe des Radicaux votera contre ce vœu. Nous pensons que le premier vœu qui a été présenté correspond aux vrais enjeux stratégiques de l'aéroport et de son devenir.
Ce qui nous gêne, c'est "*l'annulation de la vente des parts effectuée en 2014*", c'est très difficile de revenir sur cette vente et sur la démarche engagée depuis quelques années.
Deux éléments importants pour répondre à Madame VINET :
Tout d'abord, nous sommes très sensibilisés sur les vols de nuit, nous en avons d'ailleurs encore reparlé hier avec Bernard KELLER, lors du Conseil de surveillance. Il faut savoir que depuis 2018, il y a eu une augmentation de 20% des vols de nuit, alors que le nombre de mouvements stagne, ou du moins ne bouge pas depuis 2010 puisque, comme vous le savez, la taille des avions est de plus en plus importante et ils transportent de plus en plus de monde, puisqu'il y a eu une augmentation de 2 millions de passagers ; aujourd'hui, on n'est pas loin des 10 millions de passagers.
Nous travaillons également à la mise en place d'un outil indépendant de contrôle du bruit aérien, comme "Bruitparif" sur Paris et je sais que cela a également été proposé sur d'autres aéroports, notamment à Nantes. Nous nous rapprochons donc des Collectivités, du Département et de la Métropole, pour mettre en avant cet outil qui sera aussi une solution pour mieux mesurer les impacts sur l'environnement et là je pense bien sûr aux riverains.

LA PRÉSIDENTE

Monsieur COTELLE ...

M. COTELLE

Notre groupe votera contre ce vœu, pas sur le fond de ce qui a été dit par Véronique VINET, je pense que nous sommes entièrement d'accord avec ce qui a été exposé.

Par contre, sur la façon dont les choses sont présentées, notamment la demande faite à l'État d'annuler la vente de ses parts effectuée en 2014, on peut se dire effectivement que l'on est contre cette procédure effectuée à l'époque, mais demander à l'État d'annuler la vente d'un bien qu'il a déjà vendu, cela me semble difficile ; c'est comme si l'on demandait, une fois que l'on a vendu sa maison, d'annuler cette vente.

Je pense que la rédaction pose un problème sur la façon dont les choses sont présentées.

Il s'agit plus exactement, en fait, de suivre ce qui va se passer au niveau juridique, c'est-à-dire de voir comment le Juge va se prononcer sur l'annulation qui a été prononcée favorablement par le Rapporteur public ; à ce moment-là, je pense que ce sera l'occasion de rediscuter et de continuer évidemment à militer pour que le public puisse maintenant gérer cet aéroport-là, en n'ayant pas simplement 50,01%, mais également avec des décisions de gouvernance permettant que la maîtrise publique se fasse de manière effective.

LA PRÉSIDENTE

Merci. Je mets aux voix le vœu n°4. Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (*144 votants*) :

- Pour : 31 (SRC : 6 -BONS, CAZAUBON, EYSSERIC, GAZEL, LABARTHE, PELLEFIGUE- GR : 1 -SALOMON-, NM : 20, NI : 4)
- Contre : 73 (SRC : 44, GR : 15, UEDC : 14)
- Abstention : 3 (SRC : 1 -COTELLE-, NI : 2 -LOPEZ, SATGÉ-).
- Ne prend pas part au vote : 37 (RN : 37).

Le ***vœu n°4*** est ***rejeté***.

Nous passons au vœu n°5, présenté par Madame MARTIN …

Vœu n°5 déposé par Myriam MARTIN : Répondre d'urgence à l'exigence démocratique, sociale et écologique

Mme MARTIN

Merci Madame la Présidente.

On parle beaucoup de démocratie dans le débat actuel, puisque nous sommes à l'issue du Grand débat voulu par Emmanuel MACRON. Vous ne m'en voudrez pas si je vous dis que je pense que ce n'est pas ce Grand débat qui va répondre aux préoccupations de nos concitoyens, mais je voudrais insister sur deux choses.

D'abord, le fait qu'il y ait le mouvement des Gilets jaunes depuis maintenant plusieurs mois et un mouvement sur l'urgence climatique, en particulier -on peut s'en féliciter et c'est normal- porté par une jeunesse qui s'inquiète de son avenir, nous interroge et doit nous interroger sur les choix qui sont pris aujourd'hui dans le cadre de nos Institutions et qui ne correspondent pas toujours -c'est là encore un doux euphémisme !- aux attentes, aux besoins sociaux, à l'urgence écologique et à l'urgence démocratique.

Alors, je sais qu'au sein de la Région Occitanie ces débats se posent, ont lieu, on l'a abordé récemment dans le cadre de la Conférence des Présidents de Commissions, mais je voulais dire quelques mots là-dessus.

Il faut que l'on réalise que depuis de très nombreuses années, si on interroge nos concitoyens sur les sujets qui nous regardent au premier chef, c'est-à-dire qui ont des conséquences sur notre vie quotidienne, on se rendra compte, avec honnêteté, sincérité et humilité, que la plupart des questions qui nous intéressent ne sont pas discutées et débattues par la majorité de nos concitoyens. Je suis désolée de prendre le seul exemple de l'Europe, car je sors un petit peu du cadre de ce vœu, mais on se rend compte que si aujourd'hui il y a de la méfiance, c'est parce que les décisions prises vont à l'encontre des peuples et que ces derniers n'ont pas de recours pour pouvoir le dire.

C'est pareil au quotidien. La démocratie ne peut pas s'arrêter aux portes de l'Institution, il faut que nous soyons prêts à imaginer et à inventer des outils qui nous permettent d'avoir une vraie démocratie qui s'articule avec la démocratie représentative ; on ne peut pas se contenter de celle-ci et encore moins je pense -mais c'est un autre débat- dans le cadre des Institutions de la Cinquième République. Nous devons inventer des outils démocratiques qui permettent à tous d'être non seulement consultés, mais de pouvoir participer et décider.

La Région met donc en place des outils, mais ce sont souvent des outils -et on le comprend au vu de l'échelle de la Région- qui renvoient au numérique et à l'outil informatique ; ce n'est pas suffisant. Il nous faut aujourd'hui imaginer, ce qui d'ailleurs existe déjà : quand on va débattre sur le terrain, on se rend compte qu'il y a une vraie soif de débat parce qu'il y a un déficit de démocratie dans ce pays.

Dans le Grand débat -allez, parlons de celui-ci !-, même si ce débat a été largement orienté par le Gouvernement pour ne pas aborder certaines questions, certaines questions se sont imposées quand même : la question de la justice sociale, de la justice fiscale ; les jeunes posent la question de "maintenant, prenez vos responsabilités et mettez en place de vraies politiques de transition écologique, qui sont nécessaires pour sauver la planète et l'humanité".

Donc les propositions que nous faisons c'est, au premier chef de pouvoir mettre en place de nouveaux outils démocratiques et institutionnels, en lien aussi avec les Institutions, et notamment de pouvoir se poser la question des référendums d'initiative citoyenne pour construire une sortie de crise ; référendums d'initiative citoyenne qui ne sont que des outils, mais des outils quand même importants, qui donnent la parole à nos concitoyens, bien sûr encadrés car il ne s'agit pas de faire n'importe quoi, mais aujourd'hui c'est quelque chose qui est revendiqué parce que la soif de démocratie est très forte et que le déficit l'est encore plus.

LA PRÉSIDENTE

Merci. Je pense que le vœu, tel qu'il est rédigé, fait déjà référence aux différents RIC envisagés et pour pouvoir voter un vœu, il faut savoir quel type de RIC est envisagé et quand on discute avec les Gilets jaunes, on a à chaque fois une version différente du RIC.

Au niveau de la Région Occitanie, nous sommes pleinement mobilisés et le Bureau de l'Assemblée, avec son Président, y travaille pour en effet mettre en place beaucoup d'outils de démocratie citoyenne, de démocratie active.

On ne peut pas dire qu'il n'y a que des procédures dématérialisées ; le système de la votation d'initiative citoyenne est en effet organisé de façon dématérialisée, mais c'était absolument indispensable pour la sécurisation de la procédure, parce qu'à travers cette sécurisation, on en a aussi la légitimité. Le dispositif de "La Région est à vous" est un dispositif où l'on va sur le terrain, où l'on va voir les gens dans leur lieu de vie et là, il n'y a pas la question du numérique, avec parfois la fracture du numérique qui peut exister.

C'est pourquoi je ne suis pas favorable à ce vœu, parce que nous partageons les objectifs d'avoir plus de démocratie participative, plus de démocratie active, mais nous mettons en place de nombreux dispositifs au niveau de la Région et pas uniquement à travers l'outil numérique -je trouve que c'est vraiment très exagéré d'indiquer cela-, nous avons une réalité sur le terrain. Nous avons accepté, tout en sécurisant et tout en donnant une vraie crédibilité à nos différentes consultations, les votes papier.

Je pense donc que l'on doit promouvoir tous les outils de démocratie citoyenne, mais que le dispositif évoqué par la rédaction ce vœu est trop général et on ne peut prendre un engagement sur une imprécision rédactionnelle de cette forme-là.
Monsieur RIVENQ …

M. RIVENQ

Merci Madame la Présidente.
Quelques mots d'explication de vote. Nous voterons contre ce vœu, pas tant parce que nous remettons en cause le besoin de démocratie, auquel bien sûr nous sommes très attachés, mais j'en profite pour rappeler qu'à mon sens, en tant qu'élus de la République, Conseillers régionaux, Maires et Parlementaires -pour certains dans cette salle-, il nous revient en responsabilité de défendre aussi le système dans lequel nous sommes, qui est certes perfectible et qu'il faut faire avancer.
Nous sommes un certain nombre dans nos territoires, comme à la Région, à faire vivre cette démocratie participative à travers des consultations régulières, et donc que des élus laissent croire aujourd'hui … Je suis désolé, je pense que nous tous ici sommes légitimes pour y être, mais nous sommes à durée déterminée et je pense que chaque citoyen peut aussi demain, aux prochaines élections régionales, demain dans les Mairies, après-demain à l'Assemblée Nationale, faire acte de candidature, sans obligatoirement passer par le filtre des partis politiques ; il suffit de voir l'actuel Président de la République qui est arrivé sans parti politique jusqu'à la fonction suprême.
Donc aujourd'hui, je crois qu'il est de la responsabilité des élus de dire que dans notre pays, même si c'est encore perfectible, même s'il faut bien sûr écouter ce qui se dit dans la rue et mettre en œuvre un certain nombre de revendications pour apaiser les colères, il faut faire en sorte que demain le peuple français se retrouve pour essayer de remarcher en avant ; les élus ont cette responsabilité. Et quand j'entends les élus, en l'occurrence, de la France Insoumise faire ce type de vœu … (*Marteau*) Je rappelle également que dans la Constitution française, il existe depuis 2007 ou 2008 le référendum d'initiative partagée -qu'il faut peut-être faire évoluer à travers son seuil de mobilisation-, il faut s'en emparer et peut-être, à travers les textes qui existent aujourd'hui, appeler les françaises et les français à s'exprimer.
J'aimerais aussi, puisque l'on a beaucoup parlé d'international, en particulier bien sûr de l'Europe, mais si on regarde l'Amérique Centrale, où les peuples semblent s'exprimer fortement dans la rue, j'aimerais que ces mêmes élus appellent aussi les dirigeants en place -qu'ils ont soutenus- à écouter la voix du peuple et peut-être à organiser des référendums

pour laisser la place ! Je crois que Monsieur MELANCHON notamment serait bien inspiré d'écouter ce qui se dit là-bas, du côté de pays et de régimes qu'il soutient …

LA PRÉSIDENTE

Merci de conclure.

M. RIVENQ

Nous voterons donc contre ce vœu.

M. SELLIN

Quels régimes ? Venezuela …

LA PRÉSIDENTE

Monsieur SELLIN, vous n'avez pas la parole !

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur ARDINAT … (*Apartés)*

M. ARDINAT

Je ne vais pas interrompre ce débat passionnant ! (*Échanges hors micro - Inaudible*)

LA PRÉSIDENTE

Monsieur SELLIN, Monsieur RIVENQ ! La parole est à Monsieur ARDINAT …

M. ARDINAT

Chers collègues,

Je vais vous expliquer la position de vote du Rassemblement National sur ce document.

Vous savez que depuis le début nous soutenons les revendications des Gilets jaunes, nous sommes depuis des années à la pointe pour dénoncer le matraquage fiscal des automobilistes, puisque c'est ce point-là qui a été le déclencheur de la crise des Gilets jaunes en novembre dernier ; nous sommes depuis des années favorables au référendum d'initiative populaire, que l'on a formulé dans diverses élections, notamment les dernières Présidentielles. On pourrait donc a priori être favorable au vœu présenté par Madame MARTIN, mais on voit également dans ce document un certain nombre de manques :

- rien par exemple sur la proportionnelle ; la proportionnelle est une revendication majeure que nous portons au Rassemblement National et je crois qu'ici, chers collègues, on est tous témoin que la proportionnelle n'empêche pas une Institution de fonctionner : notre Conseil Régional fonctionne avec une proportionnelle intégrale, une prime à 25% qui permet aujourd'hui à Madame DELGA, Monsieur ONESTA et sa Majorité de diriger, et toutes les sensibilités politiques -là-dessus, Monsieur RIVENQ a raison- ont le droit de s'exprimer et

sont légitimes. Je crois donc que tous les groupes politiques devraient s'engager derrière nous sur cette proportionnelle. Donc c'est un manque.

Par contre, là où l'on est réticent Madame MARTIN, c'est qu'il y a toujours -et c'est ce que vous faites à la France Insoumise- des confusions.

Déjà, on ne peut pas être d'accord quand vous valorisez, en fin de document, l'idée que la Région Occitanie serait dans une démarche de démocratie.

Nous, nous constatons que la gouvernance de Madame DELGA est une gouvernance autoritaire, sectaire, qui ne respecte pas l'Opposition, qui fait des choix toujours unilatéraux. Nous ne sommes donc pas d'accord avec ce passage du texte.

Également, là où l'on ne peut pas être d'accord, c'est que vous mélangez les Gilets jaunes avec la campagne hystérique que l'on observe concernant le climat puisque malheureusement, pour certains, le réchauffement climatique n'est plus une théorie scientifique, c'est devenu une véritable religion, une hystérie, qui instrumentalise les enfants. Et là, je suis en désaccord avec Madame DELGA, comme avec Madame MARTIN, car ce qui se passe autour de Greta THUNBERG est préoccupant, c'est l'instrumentalisation des enfants. Nous pensons que s'agissant de gamines de 16 ans, leur place est en classe et pas d'aller manifester comme cela, n'importe comment, et de servir de caution à des industriels qui vont faire la promotion de certaines industries énergétiques qui ne sont absolument pas écologiques, l'éolien notamment ou d'autres.

Il y a donc des éléments qui ne nous conviennent pas dans ce document et c'est pour cela que, compte tenu de notre soutien aux Gilets jaunes et de nos réticences par rapport à votre présentation, nous ne prendrons pas part à ce vote.

Merci de votre attention.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. Je mets donc aux voix le vœu n°5 présenté par Madame MARTIN.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*) Le scrutin est clos. Résultat (*140 votants*) :

- Pour : 28 (SRC : 3 -BULTEL, ROQUÉ, VERDIER-, GR : 1 -DELAHAYE-, NM : 19, NI : 5)
- Contre : 71 (SRC : 42, GR : 15, UEDC : 14)
- Abstention : 4 (SRC : 2 -COTELLE, MEUNIER-, NM : 1 -BOURGUET-, NI : 1 -SATGÉ-)
- Ne prend pas part au vote : 37 (RN : 37).

Le ***vœu n°5*** est ***rejeté***.

Je donne la parole à Gérard ONESTA, parce que j'aurais dû la lui donner au début de cette séquence et je m'excuse de ne pas avoir respecté l'engagement que j'avais pris.

Donc Monsieur le Président du Bureau de l'Assemblée, je vous cède la parole …

M. ONESTA

Je vous remercie, Madame la Présidente, mais comme il ne reste plus que deux vœux et que sur le vœu n°7 je vais devoir, en ma qualité de co-auteur, m'exprimer sur un amendement, il ne serait pas raisonnable que j'arbitre des échanges dans lesquels je serai partie prenante.

Je vous suggère donc de garder le marteau virtuel jusqu'à la fin.

LA PRÉSIDENTE

Très bien. En tous cas, je m'excuse de ne pas avoir été vigilante.

Nous passons donc au vœu n°6 présenté par Monsieur SERIEYS …

Vœu n°6 déposé par Guilhem SERIEYS : Sur l'inondation de la mine de Salsigne et pollution à l'arsenic - Interpellation du Gouvernement

M. SERIEYS

Ce vœu est relatif à la situation de la pollution à l'arsenic dans l'Aude.

Vous savez que le département de l'Aude est doublement sinistré :

- d'une part par les inondations dramatiques d'octobre dernier et le fait qu'à l'expérience, les acteurs et les sinistrés se rendent compte qu'une bonne partie des promesses du Président de la République n'étaient que des promesses, en particulier concernant le paiement des franchises pour bénéficier des assurances,
- d'autre part par une grave crise écologique.

Nous proposons donc que notre Région exprime ses inquiétudes face aux pollutions engendrées par l'ancienne mine d'or de Salsigne, près de Carcassonne, qui ont été aggravées par les dramatiques inondations d'octobre.

Cette mine d'or, la plus importante d'Europe, a cessé d'être exploitée en 2004, mais a généré des millions de tonnes de déchets dangereux et polluants, notamment de l'arsenic, qui ont été stockés dans deux immenses collines, avec la décision de l'État de les "étanchéiser", dans la perspective que cette étanchéisation permette de calfeutrer les déchets et de protéger l'environnement pour une période annoncée de 50 ans.

Or, force est de constater qu'au bout de 15 ans, les inondations -qui ont agi comme une sorte de grande lessiveuse- ont pénétré les collines de déchets et ont fait que les déchets se sont déversés au-delà même de la vallée, dans la rivière qui est au pied de la commune.

De ce fait, un certain nombre d'analyses réalisées au cours des derniers mois montrent que les taux d'arsenic dans certains sols, y compris dans des jardins d'enfants, dépassent plus de 1 000 fois le taux acceptable d'arsenic dans le sol.

Si bien que notre proposition aujourd'hui est d'adresser une alerte au Gouvernement pour :

- Assurer une cartographie précise et publique des teneurs en arsenic dans le sol ;
- Prendre les mesures sanitaires à la hauteur des risques réels encourus par la population, les visiteurs, ainsi que les travailleurs et bénévoles qui interviennent encore pour la remise en état des zones sinistrées ;
- Travailler à une solution pérenne pour traiter la pollution du site contaminant de Salsigne ;
- Associer les élus locaux et les associations environnementales au sein d'un Comité de suivi chargé de la mise en œuvre rapide de ces objectifs.

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE

Merci. Je partage pleinement ce vœu, dans l'analyse de la situation, dans les propositions et donc dans la rédaction.

Madame BARTHET a demandé à intervenir ...

Mme BARTHET

Madame la Présidente,

Je souscris, tout comme les élus du groupe Nouveau Monde, aux demandes conclusives de ce vœu. J'y souscris d'autant plus que je suis mobilisée depuis plusieurs mois aux côtés des scientifiques qui mènent des prélèvements et des mesures indépendantes sur cette pollution. Rappelons que nous en avions fait un point d'actualité lors de l'Assemblée Plénière du 20 décembre.

Ces prélèvements indépendants ont permis d'identifier que suite aux inondations dans l'Aude, la concentration d'arsenic et de métaux lourds dans les boues, liée à l'ancienne mine d'or à Salsigne, était sur les points prélevés -et j'insiste là-dessus- plus de dix fois supérieure à la norme. Après différentes réunions qui ont eu lieu récemment entre la Préfecture et les scientifiques, nous savons maintenant qu'il manque d'études globales sur l'ensemble du territoire impacté et un suivi dans le temps. Et dans ce cas-là, l'État joue un peu le rôle de celui qui n'entend pas et qui ne voit pas …

L'État doit donc agir et, Madame la Présidente, notre Collectivité pourrait, de son côté, soutenir des expertises indépendantes afin de permettre une information claire et ouverte à tous les citoyens, car le secret sur ces mesures et le manque d'études globales entraînent une perte de confiance extrêmement importante de l'ensemble des associations et des citoyens concernés.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie. Monsieur BARTHES a demandé la parole, s'il vous plaît ...

M. CARETTE

Ah, un grand moment !

M. BARTHES

Madame la Présidente,

Nous voterons bien évidemment ce vœu, puisque j'avais moi-même alerté en décembre dernier, au cours d'un point d'actualité, sur la très inquiétante situation environnementale dans le bassin de l'Orbiel.

L'attitude désinvolte du Préfet de l'Aude face aux analyses des taux d'arsenic, qui ne sont malheureusement pas nouvelles, exaspère à juste titre les habitants de mon département.

Combien faudra-t-il de rapports et d'analyses pour inciter l'État à agir ?

Nous en avons assez de nous répéter après chaque épisode cévenol.

Nous en avons également assez de cette ambivalence entretenue par l'État, qui semble faire un pas un avant en agrandissant l'axe géographique des analyses de parcelles et en inscrivant celles-ci de manière continue et actualisée, mais pour faire rapidement un pas en arrière en indiquant que les crues d'octobre dernier n'ont pas généré de sur-pollution, qu'aucune pathologie particulière n'en découle et que les associations de riverains et les audois victimes de dermatoses affabuleraient.

Ce vaste et long programme d'analyse et de recherche scientifique déployé sur la vallée, avec le soutien de l'État, ne doit pas être un programme pour rien.

À terme, nous attendons des actions concrètes de sécurisation du site.

Madame la Présidente, vous aviez défendu le Préfet lorsque je pointais du doigt ici-même, au mois de décembre, son attitude très légère sur un sujet pourtant gravissime.

Vous vous contentez de vous associer à ce qu'entreprend l'État, sans apporter d'aide particulière aux habitants de la vallée de l'Orbiel. Dont acte.

Par conséquent, s'il s'avère dans les mois à venir que l'irresponsabilité et la passivité des Pouvoirs publics conduisent à un scandale sanitaire, vous y serez pleinement associée Madame la Présidente.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Les groupes SRC et Radicaux sont pour. Monsieur RIVENQ ?...

M. RIVENQ

Une fois n'est pas coutume, nous allons aussi voter le vœu de Monsieur SERIEYS, pour nous joindre à cette belle unanimité sur la préservation de notre environnement … Comme quoi, vous voyez, tout arrive !

LA PRÉSIDENTE

Très bien, je vous remercie.

Je mets donc aux voix le vœu n°6 déposé par Guilhem SERIEYS, largement soutenu.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*) Le scrutin est clos. Résultat (*142 votants*) :

- Pour 141 (SRC : 48, GR : 16, NM : 20, RN : 37, UEDC : 14, NI : 6)
- Contre : 1 (SRC : 1 -BONS-).

Le ***vœu n°6*** est ***adopté*** à la quasi-unanimité. Je vous remercie. (*Applaudissements*)

Le vœu n°7, déposé par Jean-Christophe SELLIN et amendé par les différents groupes de la Majorité, est relatif à la libération des prisonniers politiques catalans.

Monsieur SELLIN, si vous voulez bien le présenter …

Vœu n°7 déposé par Jean-Christophe SELLIN : Catalogne - Pour la libération des prisonniers politiques catalans

M. SELLIN

Cette question est une question importante puisque c'est la troisième fois que nous en parlons et, comme vous le savez, la situation perdure de l'autre côté des Pyrénées.

Il est simplement rappelé un certain nombre de considérants élémentaires sur les questions démocratiques, sans prendre position, bien évidemment, sur le contenu de ce qui se passe en Catalogne. De la même manière qu'a été soulevée, en début d'Assemblée Plénière, la question du respect de la souveraineté des uns et des autres, il ne saurait être question, en fin d'Assemblée, d'avoir un jugement de valeur sur cette question.

Pour autant, dans la mesure où nous faisons partie de la même Eurorégion, donc dans un cadre de fait institutionnel de partenariat avec nos amis catalans, nous sommes particulièrement concernés par ce qui se passe là-bas.

Vous avez le vœu sous les yeux, avec les amendements qui ont été proposés par un certain nombre d'élus et de groupes. Tout le monde a bien eu le vœu ?...

LA PRÉSIDENTE

Le vœu amendé a été distribué il y a une heure, tout le monde en a donc pris connaissance.

M. SELLIN

Pour ne pas alourdir la fin de notre Assemblée Plénière, j'intègre positivement, non seulement la démarche, mais aussi les précisions qui sont apportées et en tant que rédacteur de ce vœu, je me permets d'inciter l'Assemblée à exprimer un vote le plus fort et le plus unanime possible, qui serait un message extrêmement important pour la démocratie ici, en Catalogne et ailleurs.

LA PRÉSIDENTE

Merci. Monsieur ONESTA pour le groupe Nouveau Monde, s'il vous plaît ...

M. ONESTA

Madame la Présidente, comme vous l'avez annoncé, c'est concrètement grâce à la signature de Véronique VINET -puisqu'il faut qu'un ou une Présidente de groupe le propose- et grâce à l'acceptation de l'auteur -que je remercie- que cet amendement qui a été travaillé, comme vous l'avez signalé, à plusieurs mains dans les groupes de la Majorité, peut vous être soumis.

Les parties en gras et soulignées sont les ajouts -nous n'avons rien retiré au texte de Monsieur SELLIN- et rappellent simplement que :

- même si l'Eurorégion n'existait pas, au-delà de l'Eurorégion nous avons depuis longtemps des échanges économiques très importants, universitaires et culturels avec la Catalogne,
- au-delà du problème des prisonniers, se pose également la question des exilés : tous les exilés vous le diront, l'exil est parfois la pire des prisons,
- les accusations de rébellion et de malversation doivent être mises en regard de ce que dit le Droit espagnol : pour la rébellion, il faut qu'il y ait recours à la violence, alors que vous savez que les personnes mises en cause -comme toute la population catalane- ont érigé la non-violence comme principe même de leur action ; de même que la malversation doit nous interroger puisqu'elle semble impossible du fait de la gestion directe par Madrid du budget catalan et je voudrais préciser Madame la Présidente "à cette période" : la gestion directe par Madrid du budget catalan <u>à cette période</u> ; cela n'a pas été le cas de tout temps, donc merci d'intégrer cette petite précision ;
- le fait qu'il est également surprenant que l'on puisse accuser des gens d'avoir organisé un référendum, puisque la loi organique espagnole en date du 22 juin 2005 a retiré de son code pénal le délit d'organisation ou de promotion d'un scrutin ; en bon démocrate, tout le monde sait que l'on ne peut pas être inquiété pour un acte qui n'était pas condamnable au moment où il a été commis.

Et au niveau des conclusions, on rappelle des choses qui, je l'espère, seront très largement partagées dans cet hémicycle :
- notre soutien aux droits fondamentaux,
- que le fait de voter est un droit et pas un délit, surtout quand c'est fait de manière absolument non-violente,
- et qu'il serait également extrêmement important que l'Europe puisse servir de niveau de médiation, comme elle a pu le faire par le passé, par exemple en Irlande du Nord pour sortir d'un conflit qui était également extrêmement complexe.
Pour conclure, je vous dirai qu'il était sans doute impossible il y a dix ans de prévoir les événements qui secouent la société catalane. Dans ce contexte, où il ne nous appartient pas, comme l'a dit Monsieur SELLIN, de décider à la place des catalans, notre voix peut sembler dérisoire, mais je crois qu'il n'est jamais ni vain, ni inutile, de réaffirmer des principes. Car qui peut dire si un jour ce n'est pas notre territoire, au hasard des soubresauts de l'Histoire, qui sera heureux qu'on se lève ailleurs pour l'épauler ?
Je ne doute pas que la Gauche de cet hémicycle répondra logiquement à cet appel, mais je forme aussi le vœu que notre déclaration, aussi modeste qu'essentielle, fasse écho chez tous les démocrates de cette Assemblée, car l'Histoire nous enseigne que c'est avec détermination que l'on doit toujours défendre les principes de dialogue, de non-violence et de recours à cet outil complexe, fragile, mais indispensable qui s'appelle "démocratie".
Je vous remercie de l'exprimer par votre vote.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. Monsieur Xavier BAUDRY ...

M. BAUDRY

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Étant moi-même élu des Pyrénées-Orientales et de Perpignan, je ne vous cache pas que la situation chez nos cousins catalans me préoccupe plus particulièrement.
Cependant, nous pensons que le processus d'indépendance, voulu par une partie des catalans et exacerbé par certains extrémistes -des deux côtés d'ailleurs-, engage la Catalogne sur un terrain dangereux, dans le contexte économique actuel de l'Espagne et de l'Europe.
Faut-il le rappeler, il n'est pas des compétences de la Région de faire de la politique étrangère et de s'immiscer dans les affaires nationales d'un pays tiers, fût-il notre voisin.

Nous pensons bien évidemment que les indépendantistes n'ont rien à faire en prison et nous condamnons fermement la violence.
Rappelons tout de même que si les indépendantistes ont gagné des élections, ils sont minoritaires en nombre de voix et que ce n'est pas avec du 50/50 démocratique que l'on change le destin d'un territoire ou d'un peuple.
Devant cette Assemblée, nous réaffirmons notre volonté de voir tous les antagonistes s'asseoir autour d'une table afin de reprendre rapidement un dialogue nécessaire et apaisé.
Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. Monsieur BRIAND …

M. BRIAND

On aurait pu croire à la sincérité de Monsieur SELLIN si, dans son vœu, il avait eu un mot pour Juan GUAIDO, Président du Parlement vénézuélien, qui vient d'être révoqué et interdit de toute fonction pour 15 ans.
On aurait pu croire à la sincérité d'un vœu sur le respect des principes démocratiques si on considérait que l'Espagne n'est pas un pays démocratique. Or, je crois que jamais et ici personne de sensé ne peut remettre en cause le caractère démocratique du régime espagnol et dans une démocratie, il n'y a pas de prisonniers politiques ; s'il y a des prisonniers politiques, c'est qu'il n'y a plus de démocratie.
Et donc, ce vœu signifie très clairement que ceux qui le voteront adresseront à un pays ami, à un pays inscrit dans les Institutions Européennes et qui a toujours défendu les mouvements démocratiques qui parfois sont mis en cause dans certaines régions de notre continent, un message extrêmement négatif.
Donc naturellement, nous voterons contre ce vœu parce qu'il n'y a pas de prisonniers politiques dans un régime démocratique.

(*Applaudissements - Apartés*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. Les groupes Radicaux et SRC m'indiquent qu'ils voteront pour ce vœu.
Je mets donc aux voix le vœu n°7. Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)
Le scrutin est clos. Résultat (*142 votants*) :
- Pour : 94 (SRC : 49, GR : 16, NM : 20, UEDC : 3 -CARAYON, FONS, TOUZELLIER-, NI : 6)
- Contre : 47 (RN : 37, UEDC : 10)

- Ne prend pas part au vote : 1 (SRC : 1 -PLANO-).

Le ***vœu n°7*** est ***adopté***. (*Applaudissements*)

Nous passons au vœu n°8 déposé par les groupes Nouveau Monde et SRC, et présenté par Madame VINET …

Vœu n°8 déposé par les groupes NM et SRC : Pour des financements pérennes en faveur du milieu associatif

Mme VINET

Merci Madame la Présidente.

Ce vœu, pour des financements pérennes en faveur du milieu associatif, met en exergue le fait que ce tissu associatif qui œuvre à la cohésion sociale, participe à la réduction des fractures, y compris territoriales, et pour partie apporte son expertise en matière d'environnement, est mis à mal depuis plusieurs années.

En Occitanie, les emploie associatifs représentent plus de 11% des emplois.

En 2017, avec la fin des contrats aidés, c'était un premier coup porté à ce secteur.

En 2018, quand le Gouvernement a imposé aux grandes Collectivités territoriales le Pacte financier -à savoir, je le rappelle, la limitation de la hausse annuelle des dépenses de fonctionnement à 1,2% maximum-, par un effet de domino les associations ont mathématiquement vu leurs subventions diminuer.

De même, compte tenu de la baisse des dotations de l'État aux Agences de l'Eau l'année dernière, les Agences de l'Eau qui finançaient les associations environnementales ont dû réduire également leurs dotations.

Pour terminer, l'incomplète décentralisation dans la gestion des fonds LEADER entraîne une sous-utilisation de ces fonds, mettant à mal encore plus certaines associations.

Nous souhaitons et demandons donc tout simplement au Gouvernement :

- de restaurer les contrats aidés,
- d'assurer un financement pérenne au milieu associatif qui est vraiment garant de la cohésion nationale,
- et d'annuler -cela a été dit tout au long de la journée- le principe du Contrat financier des Collectivités territoriales, ce qui nous permettra d'avoir nos mouvements plus libres pour aider ces associations qui, encore une fois, aident au plus près les citoyens et les territoires, et sont pourvoyeurs d'emplois.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. Monsieur SANCHEZ a demandé à intervenir ...

M. SANCHEZ

Madame la Présidente,

Sur ce vœu qui est présenté, nous partageons certains points.

Si nous sommes opposés par principe aux contrats aidés, nous trouvons effectivement que la façon dont ils ont été supprimés a été très brutale et inadmissible ; nous l'avons vu en tant qu'élus locaux où nous avions par exemple des gens qui devaient reprendre un contrat aidé dans les écoles en septembre et on nous a annoncé en plein mois d'août que finalement c'était terminé et qu'on ne pourrait pas les embaucher, donc deux ou trois semaines avant la rentrée scolaire. Donc la façon dont cela s'est passé a été inadmissible.

Pour autant, les contrats aidés ne sont pas nécessairement une bonne chose ; il serait préférable d'augmenter les dotations aux Collectivités locales pour qu'elles puissent, elles, embaucher lorsqu'il y a réellement des besoins, ou donner des subventions aux associations lorsque ce sont des associations utiles à la Collectivité et à l'intérêt général.

La partie que nous partageons également, c'est le fait d'annuler le principe du Contrat financier des Collectivités territoriales, car c'est effectivement porter atteinte à la libre administration des Collectivités territoriales. Il est inadmissible que l'État contraigne aujourd'hui de plus en plus les Collectivités et bientôt leur impose leurs dépenses et, pourquoi pas, les gère à leur place aussi.

Enfin, sur le milieu associatif, nous avons également une nuance sur la proposition que vous faites, puisque vous parlez "*d'assurer un financement pérenne au milieu associatif*", tout dépend à quelles associations et tout dépend en vertu de quels critères, parce que là encore, pour assurer un financement pérenne, il faut évidemment que les associations soient utiles. La quasi-totalité ou la grande majorité est utile, mais il ne faut pas prétendre que toutes les associations seraient utiles ; il y a par exemple des associations communautaristes et d'autres associations qu'il ne convient pas de soutenir et qui sont parfois dangereuses pour la cohésion de l'État et de notre République.

Nous ne prendrons donc pas part au vote sur ce vœu.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Je mets aux voix le vœu n°8. Le scrutin est ouvert … (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (*137 votants*) :

- Pour : 87 (SRC : 49, GR : 15, NM : 18, NI : 5)

- Ne prend pas part au vote : 50 (RN : 36, UEDC : 14).

Le ***vœu n°8*** est ***adopté***.

Nous en venons aux ***questions orales*** et la question orale n°1 est présentée par Zina BOURGUET, s'il vous plaît …

Question orale n°1 déposée par le groupe NM et portant sur les risques de naufrage et de pollutions en Méditerranée

Mme BOURGUET

Madame la Présidente,

Les côtes de la région Nouvelle-Aquitaine sont en alerte rouge suite au naufrage du Grande America le 12 mars dernier à 333 kilomètres à l'ouest de La Rochelle.

Ce bateau, parti de Hambourg et qui devait atteindre Casablanca, avait à son bord 365 conteneurs, dont 45 répertoriés comme contenant des matières dangereuses, plus de 2 000 véhicules, ainsi que 2 200 tonnes de fioul lourd dans ses soutes et notamment 100 tonnes de bidons d'acide chlorhydrique et 70 tonnes d'acide sulfurique pour lesquels il existe un risque réel en termes de biodiversité.

Ce naufrage n'est malheureusement pas isolé. Concernant les côtes françaises, voici quelques tristes noms qui ont marqué notre littoral : Amoco Cadiz, Erika, Torrey-Canyon, Tanio, Olympic-Bravery, Glino et Tearn Castor, Amazzone, Boehlen. Rappelons aussi qu'un navire fait naufrage tous les 3, 4 jours dans le monde. 94 naufrages de gros navires en 2017 ont été répertoriés.

À cet instant, il est difficile de mesure l'impact qu'aura ce naufrage sur l'environnement.

Une nappe d'hydrocarbure d'environ 5 km² a été localisée près de la zone du naufrage, elle se situait alors à environ 325 kilomètres des côtes françaises, selon la Préfecture maritime. Deux nappes avaient déjà été repérées en milieu de semaine dernière, l'une de 13 km de long et 7 km de large, l'autre de 9 km de long et 7 km de large.

Le trafic maritime en Méditerranée représente 30% du commerce maritime mondial.

Mare Nostrum n'échappe donc pas au risque de naufrage d'un cargo et notre importante façade maritime pourrait aussi être impactée un jour par un naufrage.

Par conséquent, Madame la Présidente,

- si un tel naufrage devait avoir lieu à proximité de nos côtes, notre Collectivité a-t-elle un plan d'action prévu pour accompagner les acteurs mobilisés et impactés sur notre littoral ?
- un travail est-il mené en commun avec les acteurs du Parlement de la Mer, Monsieur CODORNIOU ?
- enfin, le Conseil Régional va-t-il s'impliquer au niveau européen pour une amélioration du cadre de prévention et de sécurité sur le plan maritime ?

LA PRÉSIDENTE

Merci. Monsieur le 1er Vice-président, Président du Parlement de la Mer, si vous voulez bien répondre ...

M. CODORNIOU

Madame BOURGUET, très rapidement, il existe ce que l'on appelle :

- le Plan POLMAR/Mer, de la compétence de l'État, qui lutte contre les pollutions dues à des naufrages,
- et le Plan POLMAR/Terre qui intervient en prévention des pollutions sur les rivages.

Je vous rappelle qu'en Corse, quand ces deux navires -un porte-containers et un cargo mixte- ont chaviré, le Plan POLMAR/Terre a permis de gérer les boulettes -en petite quantité- qui sont arrivées sur notre rivage d'Occitanie et sur la région.

Concernant les dispositions au niveau des ports, dont nous sommes propriétaires, il y a :

- à Sète : un barrage antipollution de 400 mètres qui nous permet d'avoir une protection par rapport aux problèmes de pollution,
- à Port-la-Nouvelle : un barrage de 200 mètres qui évite une dispersion des produits vers les étangs,
- au Grau-du-Roi, le port de pêche a conventionné avec le Centre POLMAR et la Région a installé des organeaux d'amarrage qui permettent de prévenir.

Concernant le Parlement de la Mer, lors d'un Bureau qui s'est tenu il y a environ 15 jours, j'ai demandé à Patrick TOUSTOU, qui est le Référent en termes de sécurité, d'organiser une réunion sur l'ensemble des aspects : pollutions, sécurité terre et mer ; nous avons sollicité le Préfet Maritime qui devrait donc venir au mois de juin, avec l'ensemble des acteurs et bien sûr les élus, participer à une journée de sensibilisation pour anticiper les problèmes de pollution, en particulier.

Nous sommes également impliqués dans d'autres structures, notamment au niveau de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes où notre collègue Guy ESCLOPÉ est Président de la partie "actions économiques et sociales", donc très attaché aux problèmes de pollution et nous intervenons fréquemment auprès des États membres et de la Commission Européenne sur les questions maritimes, notamment celles de sécurité.

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie.

La question orale n°2 est présentée par Monsieur Patrick CASES ...

Question orale n°2 déposée par le groupe NM et portant sur les retards de paiement des Programmes LEADER

M. CASES

Madame la Présidente,

Depuis 2014, les Régions sont devenues Autorité de gestion des fonds européens, parmi lesquels figurent le FEADER et les Programmes LEADER.

Seulement 13% de l'enveloppe de 713 M€ aurait été programmée et seulement 4% des crédits auraient été payés !

La menace est réelle de devoir rendre à l'Union Européenne des centaines de millions d'euros d'aides au développement rural non programmées.

Les besoins sont immenses, les fonds existent, mais le terrain n'en verra peut-être pas la couleur !

Le Ministre de l'Agriculture se retranche principalement derrière un problème technique de livraison tardive d'un logiciel de gestion des demandes.

Rappelons que notre Assemblée a dû voter, en novembre dernier, une compensation au désengagement unilatéral de l'État dans la gestion des fonds LEADER pour le PDR Midi-Pyrénées. Cela s'est traduit par le recrutement au sein de la Région de 9 gestionnaires pour lequel vous entendiez, Madame la Présidente, solliciter une indemnité financière auprès de l'État. Pouvez-vous nous renseigner sur les négociations engagées sur ce point ?

Plus globalement, Madame la Présidente, pouvez-nous rappeler sur ce dossier les responsabilités de chacun et faire un point de situation sur l'état d'instruction et de paiement des dossiers LEADER en Région Occitanie ?

Merci.

LA PRÉSIDENTE

Comme vous l'indiquez, nous sommes face à une situation critique, complexe puisque nous avons une enveloppe LEADER de 111 M€, nous avons programmé 34% de l'enveloppe, 6% de cette enveloppe sont en paiement et nous avons 269 dossiers à programmer. Cette situation critique est liée à une décentralisation incomplète du FEADER, avec tout d'abord une complexification forte de la part de l'État sur les mesures nationales de gestion, sans aucune marge de manœuvre pour la Région, la mise à disposition très tardive du logiciel Osiris, ainsi que sur le DPR Midi-Pyrénées, le non-respect par l'État de son engagement contractuel à prendre en charge l'instruction déléguée.

Nous avons donc décidé en effet de renforcer à nouveau les moyens humains et j'ai écrit, le 20 mars dernier, à tous les Présidents des GAL pour les informer de ce dispositif ; nous aurons aussi un dispositif d'avance, comme cela nous a été suggéré par l'Assemblée des

Territoires, qui sera voté lors de la Commission Permanente du 19 avril et nous avons également proposé aux GAL de Midi-Pyrénées, qui sont les premières victimes du désengagement de l'État de la gestion du Programme LEADER, de s'associer au contentieux que la Région a déposé contre l'État.

Je voulais rappeler mon attachement fort à la démarche LEADER au nom de la Région et nous devrons, pour la prochaine programmation des fonds européens, plaider pour une décentralisation totale au niveau des Régions, afin que nous puissions disposer de l'ensemble des leviers d'action, ce que l'ensemble des Régions ont d'ailleurs demandé à Monsieur le Premier Ministre. Nous devons en effet avoir une spécificité pour LEADER qui doit avoir une souplesse de gestion, une intégration au niveau local beaucoup plus forte et une puissante décentralisation à ce niveau.

La question orale n°3 est posée par Madame MARTIN, s'il vous plaît …

Question orale n°3 déposée par Myriam MARTIN (pour Liem HOANG NGOC, Myriam MARTIN, Jean-Christophe SELLIN, Guilhem SERIEYS) et portant sur le projet de truffière dans l'Hérault

Mme MARTIN

Je fais vite, cela devient clairsemé dans certains rangs ...

La question posée concerne au fond la financiarisation de terres agricoles.

Un projet de truffière est donc en cours au pied du pic Saint-Loup, dans l'Hérault, et des associations locales, des agriculteurs, des citoyens se sont émus de ce projet qui pose un problème, puisqu'il s'agit d'un projet très ambitieux sur 400 hectares de garrigue au pied du pic Saint-Loup qui seraient ainsi menacés, avec des problèmes liés à ce type d'agriculture, on va dire : l'eau dans cette région, les menaces qui pèsent sur la biodiversité et surtout la découverte par la presse d'une opération financière derrière ce projet.

Cela pose effectivement la question de l'avenir des terres agricoles, nous avons d'ailleurs déjà eu une délibération sur ces questions-là, avec le souci de préserver ces terres agricoles, mais on est là face à un danger qui est, on va dire immédiat.

Alors, que compte faire et que peut faire la Région face à ce projet dévastateur pour l'agriculture que nous promouvons, une agriculture respectueuse de l'environnement et durable ?

LA PRÉSIDENTE

Tout d'abord, la Région n'a été sollicitée pour aucun financement, mais d'après les informations que nous avons, ce projet est suspendu et dans tous les cas, en effet, nous ne cautionnons pas ce type de modèle économique qui, en plus, est complètement irréaliste.

Le Président de l'association française truffière a d'ailleurs indiqué -Damien ALARY me le précisait- que ces opérateurs financiers -parce que ce ne sont pas des agriculteurs- vendent du rêve, c'est complètement irréaliste et c'est pourquoi ce projet est en suspens parce qu'ils sont maintenant confrontés à la vérité des faits et bien sûr, ils ne peuvent pas prouver que ce projet a une rentabilité économique comme elle a été donnée.

Donc en effet, nous n'avons pas été sollicités, mais si jamais nous l'étions, nous rappellerions que le modèle présenté ne correspond pas à l'agriculture que nous voulons pour notre pays et pour notre région.

La question orale n°4 est présentée par Monsieur SANCHEZ, s'il vous plaît …

Question orale n°4 déposée par le groupe RN et portant sur le soutien à l'énergie éolienne

M. SANCHEZ

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Notre vision de la transition énergétique, celle soutenue par le Rassemblement National et d'ailleurs aussi par la majorité des pays dans le monde, consiste à réduire les énergies fossiles, à adopter des modes de vie plus économiques en énergie, tout en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments et des technologies.

Votre vision de la transition énergétique, quant à elle, est celle de Libéraux-Socialistes et des "Écolo-Bobos", et elle implique en plus la diminution de la production électrique issue du nucléaire. Cette conception idéologique, née en Allemagne, consistant à vouloir remplacer l'énergie nucléaire par l'éolien ou le photovoltaïque est non seulement vouée à l'échec, mais repose aussi sur une triple erreur : énergétique, économique et même écologique.

C'est d'abord une erreur énergétique, car les éoliennes ne sont pas un moyen de production efficace. Soumises aux caprices du vent, elles produisent de l'électricité de manière aléatoire et intermittente. Les chiffres de RTE France pour l'année 2018 sont édifiants : en 2018, les éoliennes n'ont fonctionné qu'à 21% de leur capacité de production !

L'éolien ne représente que 5% de la production électrique française. Ce n'est pas un moyen de production fiable. On pourrait aussi aborder la question du solaire qui fait encore pire que l'éolien et qui représente moins de 2% de la production électrique totale française.

C'est ensuite une erreur économique, car l'État et les Collectivités ont largement financé l'éolien (subventions d'exploitation, crédit d'impôt, aides diverses, etc.).

Ce sont des dizaines de milliards d'euros qui sont et seront engloutis dans ce tonneau des Danaïdes.

L'éolien, c'est aussi l'augmentation des prix de l'électricité.

C'est un coût de production deux fois supérieur pour une éolienne terrestre (autour des 80 € par mégawattheure) et 5 fois supérieur pour l'éolien off-shore (autour des 200 € par mégawattheure). Les français ne peuvent plus supporter ces hausses massives et artificielles du prix de l'énergie et c'est bien contre ce racket fiscal que les Gilets jaunes se sont notamment élevés.

Enfin, c'est une erreur écologique.

Sans aborder le coût en énergie grise de l'extraction des matériaux et de la construction des éoliennes, l'intermittence de production des éoliennes impose l'utilisation d'un moyen de production électrique complémentaire.

Ce sont des centrales thermiques à charbon ou à gaz, ultra polluantes, qui sont utilisées pour assurer une production électrique stable.

Ainsi, en France, le Gouvernement remet en question la fermeture de la centrale thermique de Cordenais. Regardez également la situation de nos amis allemands qui ont fait votre choix, celui de remplacer le nucléaire par l'éolien ; la moitié de leur production électrique est encore assurée par les énergies fossiles : charbon, lignite, gaz et fioul.

L'éolien, ce sont aussi de magnifiques paysages détruits, comme dans l'Aude ou les Pyrénées-Orientales. Je me suis rendu sur place, dans les Aspres, où des projets d'installation d'éoliennes géantes (plus d'une trentaine) au pied du "Grand Site" du Canigou constituent une véritable pollution visuelle et un danger réel.

Sur place, la population s'y oppose. J'ai ainsi pu rencontrer des citoyens révoltés, devenus des militants associatifs qui se battent pour préserver la beauté de leur pays et de leur terroir. Oui, sur place, la population s'y oppose car c'est une mise en danger de la biodiversité, avec des oiseaux protégés fauchés par les pales immenses des éoliennes terrestres, des mammifères marins perturbés par les basses fréquences des éoliennes offshore, une nature qui prend feu comme à Sauveterre suite à un dysfonctionnement électrique, des terres agricoles souvent sacrifiées, vous qui prétendez pourtant les défendre. Notre patrimoine naturel ne doit plus subir ce risque écologique.

LA PRÉSIDENTE

Merci de conclure.

M. SANCHEZ

Je conclus. Le rapport de la Cour des Comptes intitulé "*Le soutien aux énergies renouvelables*", paru en mars 2018, dénonce les dérives de la transition énergétique que vous voulez et recommande de changer de cap.

Madame la Présidente, au regard de l'ensemble des vrais problèmes que pose l'éolien et des fausses solutions qu'il apporte, que pensez-vous des projets d'installation de fermes éoliennes sur les Pyrénées-Orientales ? Allez-vous continuer à soutenir ces projets terrestres et off-shore en Occitanie ?
Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Monsieur le Président de la Commission Environnement et Développement durable, Monsieur BOURGI, si vous voulez bien répondre à Monsieur SANCHEZ ...

M. BOURGI

Merci Madame la Présidente.
Monsieur le Président SANCHEZ, vous avez interrogé Madame la Présidente au sujet d'un projet d'installation d'éoliennes dans les Pyrénées-Orientales, dans la Commune de Fourques, et sur la Communauté de communes des Aspres. À l'occasion de votre question, vous avez rappelé la position de votre groupe politique, à savoir l'hostilité aux éoliennes, qu'elles soient flottantes ou terrestres. Cette position est connue par tous les élus, membres de la Commission que j'ai l'honneur de présider, puisqu'effectivement les élus de votre groupe et le doyen MAURIN en particulier nous la rappellent régulièrement.
Je ne vais donc pas chercher à vous convaincre d'être moins dogmatique ou d'être moins manichéen sur ce sujet, car je crains en la matière que mes efforts ne soient vains ...
Je vais donc m'en tenir à des éléments factuels qui concernent le projet auquel vous faites allusion. Ce projet concerne très précisément six éoliennes et non pas "une trentaine" comme vous l'indiquez dans votre question et venez de le répéter.
Ce projet est porté par une entreprise privée spécialisée dans les énergies vertes, dont le siège social est à Montpellier. Une concertation préalable a eu lieu à la fin de l'année 2018, elle a recueilli 324 contributions ; cette concertation a permis aux opposants, comme aux partisans du projet de faire valoir leurs points de vue. Au second semestre 2019, une enquête publique aura lieu, elle permettra une nouvelle fois aux citoyens et aux associations œuvrant sur ce territoire d'enrichir le débat.
La Région Occitanie n'est pas impliquée dans ce projet, ni sur le plan administratif, ni sur le plan budgétaire En effet, la Région n'a pas d'avis particulier à émettre, ni d'autorisation administrative à délivrer.
Par ailleurs, je vous rappelle que la Région ne finance pas les installations d'éoliennes terrestres. En revanche, je vous rappelle que notre Collectivité accompagne financièrement

les Collectivités locales qui participent à notre ambition de faire de la Région Occitanie la 1ère Région à énergie positive d'Europe d'ici 2050.
La Région Occitanie finance les projets structurants qui permettent de réduire la fracture et la facture énergétiques. La Région soutient les projets de développement local créateurs d'activité et d'emplois, qui sont respectueux de la nature et de l'environnement.
Je vous remercie de votre attention.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci Monsieur le Président de la Commission.
La question orale n°5 est présentée par Monsieur GAUBERT ...

Question orale n°5 déposée par François GAUBERT (membre RN) et portant sur les éoliennes flottantes en Méditerranée

M. GAUBERT

Madame la Présidente,
Je vais être amené à en "remettre une couche" à propos des éoliennes, mais cette fois-ci sur les éoliennes flottantes.
Il y a précisément un an, je soulevais la question des éoliennes flottantes en soulignant la nocivité et surtout l'irréalisme des deux projets d'installation en Occitanie et du calendrier compte tenu du "faible" -c'est un euphémisme- soutien de l'État, de la complexité des problèmes techniques à résoudre (il n'y a pour l'instant qu'un modèle réduit à l'échelle 1/3 au large de Saint-Nazaire). Élus de terrain et au fait des dossiers, nous avions même déposé, en mai 2018, nos remarques dans le dossier de l'enquête publique concernant l'ensemble du projet d'extension du port de Port-La-Nouvelle (plateforme logistique des projets éoliens).
En novembre dernier, le Gouvernement a annoncé son souhait de ne plus retenir qu'un seul projet d'éolien flottant en Méditerranée, et non pas les trois initialement prévus.
Le discours officiel de la Région annonçant la mise en service de deux fermes éoliennes offshore en 2020 à Leucate et Gruissan était donc utopique, pour ne pas dire mensonger !
D'où les deux questions suivantes :
- Pouvez-vous nous éclairer sur la situation et en particulier, quelles assurances avez-vous reçues du Président de la République lorsque vous vous êtes entretenue à ce sujet avec lui ? Maintenez-vous, malgré le désengagement de l'État, le calendrier d'une mise en exploitation avant la fin du mandat ?

- Quand pensez-vous vous atteler au réel développement économique du port de Port-La-Nouvelle ? Les crédits alloués originellement aux aménagements nécessaires à l'assemblage des éoliennes seraient, de notre point de vue, mieux utilisés s'ils étaient enfin redirigés vers d'autres investissements productifs utiles aux acteurs locaux n'ayant rien à voir avec les éoliennes.
Merci.

(*Applaudissements*)

LA PRÉSIDENTE

Merci. La réponse est à Monsieur le Vice-président Didier CODORNIOU ...

M. CODORNIOU

Monsieur GAUBERT, je vais essayer de nouveau de vous reparler des éoliennes flottantes. Comme vous devez le savoir, il y a bien deux projets de fermes éoliennes off-shore qui ont été retenus par l'État, dans le cadre d'une phase pilote et je pense que vous confondez les zones propices avec les projets que l'État a actés dans le cadre de la Programmation pluriannuelle d'énergie.
Chacune de ces deux fermes pilotes compte 4 éoliennes et, comme vous devez le savoir, il y a deux consortiums :
- le premier piloté par Quadran Énergies Marines avec, autour de lui, Senvion qui s'occupe des turbines et Bouygues sur le flotteur béton,
- et le deuxième, EFGL Engie, est en partenariat avec Power pour le flotteur et Eiffage.
Comme je vous l'avais dit la dernière fois, me semble-t-il, les deux consortiums investissent 200 M€ chacun, soit 400 M€ investis pour la partie expérimentale.
Ces projets ont été choisis, dont un sur le port de Port-La-Nouvelle, pour construire les flotteurs, assembler et finaliser les éoliennes pour les deux acteurs.
Ces 8 éoliennes (2 x 4) sont d'une puissance totale de 49 mégawatts, soit la capacité d'alimenter deux villes de 50 000 habitants, comme Narbonne.
Comme vous le savez, la PPE a également bien acté la partie expérimentale et il y a eu d'ailleurs une forte mobilisation le 15 novembre à Narbonne, où l'on a démontré un fort rassemblement : 400 collectivités et entreprises du territoire signataires du Pacte de Narbonne. C'est dans ce cadre de la PPE que la Présidente Carole DELGA a demandé au Président de la République d'accélérer le développement de l'éolien en mer pour que l'on puisse avoir une action commune, au niveau des Régions littorales ; ce rendez-vous du 27 mars à Paris a d'ailleurs fait l'objet d'une communication presse que vous devez avoir.

Sur le port de Port-La-Nouvelle, les investissements prévus par la Région sont les investissements les moins productifs puisqu'il s'agit des digues de protection du niveau bassin. Nous prévoyons -vous devriez le savoir- de doubler le tonnage, une fois que l'aménagement du grand port sera réalisé et, dans ce cadre, nous avons lancé une SÉMOP pour qu'en même temps, la démarche public/privé puisse se faire dans de bonnes conditions.

Vous devez savoir également que l'enquête publique a bien démontré ce que je suis en train de vous dire, que la création de ce nouveau bassin est indispensable pour les activités historiques.

LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie Monsieur le 1er Vice-président.

Il y a la possibilité d'explications de vote, si certains le souhaitent. Non ?...

Je vais donc pouvoir déclarer la fin de la séance. Je vous remercie pour votre participation jusqu'à son terme et je vous souhaite un bon appétit. Merci et bonne soirée !

(*La séance est levée à 20h20*)

___

INDEX

LA PRÉSIDENTE ... 4, 5, 9, 12, 15, 16, 17, 20, 25, 27, 28, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 39, 41, 43, 44, 45, 46, 49, 52, 53, 54, 55, 58, 59, 62, 63, 64, 65, 69, 71, 74, 75, 77, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 91, 92, 93, 95, 96, 103, 104, 107, 109, 110, 111, 114, 116, 119, 120, 121, 122, 124, 125, 126, 128, 130, 131, 133, 134, 135, 143, 144, 146, 147, 148, 150, 151, 152, 153, 154, 156, 158, 159, 161, 162, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 176, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 188, 190, 191, 192, 194, 195, 196, 197, 198
M. ARCANGELI ... 158, 159
M. ARDINAT ... 107, 109, 178
M. BARTHES ... 182
M. BAUDRY ... 93, 185
M. BERARD ... 50
M. BOLZAN ... 80, 157
M. BOURGI ... 195
M. BOUSSATON ... 128, 129, 136, 142
M. BRIAND ... 165, 186
M. CARETTE ... 9, 12, 17, 125, 126, 129, 182
M. CASES ... 53, 191
M. CAZAUBON ... 72
M. CHIBLI ... 99
M. CODORNIOU ... 27, 138, 139, 141, 142, 173, 190, 197
M. COSSANGE ... 40, 110, 148, 166
M. COTELLE ... 37, 39, 163, 174
M. CROS ... 17, 130
M. DEVILLE ... 41, 43
M. DONADA ... 46, 122, 130
M. DUPRAZ ... 62
M. FONS ... 63, 64
M. GAREL ... 60
M. GAUBERT ... 130, 196
M. GIBELIN ... 47, 49, 132, 142
M. GILABERT ... 77, 80
M. GONDRAN ... 161, 162
M. GUARDIA-MAZZOLENI ... 115
M. KELLER ... 35, 168
M. LAMOTTE ... 167
M. MAURIN ... 146
M. MONTEIL ... 149, 150, 151
M. MORENO ... 85, 169
M. MUNSCH ... 16
M. ONESTA ... 180, 184
M. ORCIBAL ... 52
M. PAGNOUX ... 31
M. PALACIN ... 28, 69
M. PILOZ ... 54
M. RIVENQ ... 14, 15, 25, 56, 58, 177, 178, 183
M. ROSSIGNOL ... 34
M. SAINT-PIERRE ... 143
M. SANCHEZ ... 15, 21, 89, 134, 135, 156, 170, 188, 193, 194
M. SELLIN ... 32, 33, 165, 178, 183, 184
M. SERIEYS ... 84, 85, 180
M. TERRAIL-NOVES ... 92
M. TREMEGE ... 86, 87, 89
M. YELMA ... 82
Mme ADDA ... 120
Mme ANAHORY ... 1, 122

PV Assemblée Plénière 28/03/2019 - Sténotypie in extenso

Mme BARTHET 181
Mme BLANC 153, 154
Mme BOURGUET 189
Mme BULTEL HERMENT 4
Mme CARMONA 91, 171
Mme CARSALADE 1, 172
Mme GARRIGUES 44
Mme GAZEL 74, 103, 144
Mme GENOLHER 138
Mme LASFARGUES 75
Mme MAILLOLS 133
Mme MARTIN 58, 59, 105, 175, 192
Mme PAROLIN 1, 126
Mme PHILIPPE 130, 140
Mme RIVIERE 111, 114, 126, 155
Mme ROQUÉ 117, 119
Mme SATGÉ 121
Mme VINET 95, 171, 187
Mme WERSINGER 83